HISTOIRE

POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE

DE LA

REVOLUTION

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

HISTOIRE

POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE

DE LA

REVOLUTION

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE;

PAR LES CITOYENS

J. CHAS ET LEBRUN.

A PARIS,

Chez Favre, libraire,

Palais du Tribunat, galeries de bois, nº. 220, aux Neuf Muses, ou à son magasin, rue Traversière-Honoré, nº. 845, vis-à-vis celle l'Englade.

AN IX.

Les Exemplaires de droit sont déposés à la Bibliothèque Nationale :

Tous contrefacteurs ou débitans de contrefaçons, seront poursuivis selon la rigueur des lois.

AU CITOYEN

BONAPARTE,

PREMIER CONSUL

DE LA

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Citoyen premier Consul,

Un Ouvrage qui proclame les véritables principes du contrat social, qui enseigne et consacre ces vérités saintes de la morale destinées à la gloire des empires et au bonheur des nations, qui présente le spectacle admirable et touchant d'un peuple libre, sage, heureux, et qui offre à l'admiration publique les vertus et les talens de Washington, mérite de paroître sous vos auspices.

Le ciel, Citoyen premier Consul, vous a confié les destinées du peuple français. Vous remplissez, avec autant de fidélité que de sagesse, les grands devoirs qui vous sont imposés ; vous avez enchaîné toutes les factions ; vous avez arraché l'Etat aux souillures de l'anarchie ; vous avez régénéré la France ; vous avez élevé l'édifice majestueux de sa puissance et de sa grandeur ; vous avez fortifié et embelli le pacte social, et vous avez ouvert toutes les sources de la félicité publique. Vous affermissez la Liberté et les Lois sur les bases de la justice et de la morale ; vous protégez les droits sacrés de la propriété, et vous abolissez ces Lois cruelles qui violentoient les consciences et multiplioient les parjures ; vous apportez, dans toutes les parties de votre Administration, cet esprit d'ordre et de sagesse qui en facilite les opérations et en prépare le succès. Invariable dans vos principes, vous exécutez avec fermeté les projets que votre génie a conçu dans le silence et dans la maturité : religieux sans fanatisme, vous êtes pénétré de la nécessité de réunir un système de morale à la politique et à la Législation. Vous arrosez de vos larmes les lauriers qui ombragent votre front ; c'est au milieu de vos conquêtes et de vos victoires que vous offrez aux puissances ennemies le signe de la paix ; que vous voulez pacifier l'Europe, et unir

toutes les nations par les liens d'une bienfaisance universelle. Dans votre vie privée, vous exercez les vertus morales de l'homme religieux, et vous montrez les qualités douces et aimables du citoyen et de l'ami de l'humanité. Une grande récompense vous est promise : la reconnoissance nationale, les bénédictions du peuple français, la vénération et les hommages des siècles et des nations.

Je vous salue avec un profond respect,

Citoyen premier Consul,

J. Chas.

INTRODUCTION.

C'est par l'étude de l'histoire qu'on parvient à connoître et à juger le génie, les mœurs, le caractère, les institutions des peuples et les systêmes politiques des gouvernemens ; mais pour remplir avec succès cet objet d'utilité publique, l'historien doit s'appliquer à réunir aux faits qu'offre l'histoire les leçons de la morale, les maximes de la politique et l'art de la législation ; c'est ainsi qu'elle deviendra une source pure et abondante de lumière et d'instruction: cette science philosophique éclairera l'esprit, aggrandira le génie, étendra le domaine de nos connoissances, et nous découvrira les secrets de la nature ; elle instruira les chefs des nations, et leur apprendra à pratiquer la justice et la clémence, à défendre leur autorité contre les attentats des factieux, à conserver les privilèges et la liberté des peuples, et à établir la félicité générale sur l'empire de la vertu

et des mœurs; elle donnera au citoyen le zèle du patriotisme, au guerrier la prudence, au magistrat l'amour des lois, et prescrira à tous les membres du corps social l'exercice des vertus publiques; cette partie essentielle de l'histoire n'a point rempli sa destination. Les historiens, assis sur les ruines des royaumes et des empires, n'ont pas su réunir aux faits historiques les principes de cette morale qui, en faisant connoître aux peuples leurs droits, leur apprend qu'il existe des devoirs qu'ils ne sauroient violer, sans détruire l'harmonie et l'union qui doivent régner parmi les membres de la cité; c'est sur cette base que repose l'édifice politique; privé de cet appui, on ne verra que misère, corruption, anarchie et esclavage.

Les lettres et les arts ont fait des progrès rapides et immenses; le chimiste dans ses opérations, le naturaliste dans ses découvertes, l'algébriste dans ses formules, l'astronome dans ses

calculs, le physicien dans ses expériences, le philosophe dans ses méditations, tous les savans dans leurs travaux, ont perfectionné et étendu leur génie, leurs talens et leurs connoissances ; mais la science morale de l'histoire est encore dans son enfance ; la lumière n'a pas encore dissipé les ténèbres qui environnent son berceau. Le génie de la philosophie a bien quelquefois contemplé dans le silence les révolutions de l'univers, et fait sortir de ce cahos quelques vérités; mais confondues parmi des erreurs, elles n'ont jeté qu'un éclat passager, et les générations n'ont pas été instruites.

Nous ne parlerons pas ici des savans qui ont écrit les révolutions des empires. Ils ne se sont occupés qu'à nous offrir un triste récit de batailles, de sièges, des marches de phalanges armées, et un détail aussi fatiguant que monotone de dates, de chronologie, de noms, de fondations, d'établissemens, des traités et des négociations diploma-

tiques; ils n'ont parlé que des guerriers, des conquérans et des oppresseurs ; rarement ont-ils exposés à l'admiration publique les amis et les bienfaiteurs de l'humanité; la renommée a cent bouches pour célébrer les forfaits qui ensanglantent la terre; elle en a une seule à peine pour publier les vertus qui la consolent. Les historiens, soumis à des gouvernemens persécuteurs et à une autorité intolérante, n'ont eu ni la force de s'élever aux grandes idées de la liberté, ni le courage de résister aux erreurs et aux préjugés de leur siècle, et de remonter à la source de ces principes immortels qui établissent et consacrent l'indépendance des nations, et fondent le plus beau, le plus honorable, le plus utile de tous les gouvernemens, le gouvernement représentatif.

Il faut que l'historien proclame et développe les vrais principes du contrat social; il doit s'élever à la hauteur de cette sublime morale, qui enseigne et sanctionne les vérités saintes qui assu-

rent le bonheur des peuples et la prospérité des empires. Après avoir mis sous les yeux du lecteur, le tableau sanglant et lugubre des malheurs et des crimes qui ont dévasté la terre et presque anéanti l'espèce humaine; il faut, pour instruire et pour consoler les nations, leur offrir, avec un code moral, les vrais principes de la législation et les véritables maximes de la politique; c'est ainsi que l'historien philosophe, par la sainteté de sa doctrine, parviendra à opérer la régénération des mœurs, à écarter ces dissentions anarchiques qui conduisent les peuples à la servitude, et précipitent les empires vers leur dissolution; alors tous les citoyens trouveront la paix, le bonheur et la liberté dans la soumission aux lois, dans la pratique constante des vertus publiques et dans le respect qu'ils doivent à leurs chefs, à leurs législateurs et à leurs magistrats.

L'Histoire de la Révolution de l'Amérique-Septentrionale est digne de fixer l'attention du genre humain;

c'est un spectacle aussi admirable que touchant, de voir un peuple vertueux qui, dans un sublime élan, brise les fers qui l'accabloient, punit ses oppresseurs, se place avec fierté au rang des puissances indépendantes, qui crée une constitution, fondée sur les véritables principes du contrat social, et qui établit sa liberté sur l'amour de la justice, des lois et de la morale religieuse. Cette révolution offre des phénomènes extraordinaires, qui étonnent la raison et réjouissent l'humanité; c'est dans ce miroir fidèle qu'un esprit observateur voit les travaux et les grandes opérations de la nature et de l'intelligence humaine, le choc des systêmes, des intérêts, des opinions, des principes qui bouleversent les sociétés politiques et servent quelquefois à la régénération des peuples. Il voit les combats entre la liberté et la tyrannie, les crimes des oppresseurs et le triomphe des opprimés; il voit l'édifice auguste de la liberté s'élever sur les débris de la tyrannie. Tel le naturaliste cherche à dé-

couvrir la source d'un fleuve majestueux, qui promène ses flots à travers d'immenses espaces et fertilise les campagnes qu'il parcourt.

Nous nous sommes appliqués, dans l'ouvrage que nous publions, à réunir aux faits historiques le développement et l'explication des dogmes politiques et des maximes de la morale; nous avons saisi ces rapports précieux qui doivent unir les gouvernemens et les constitutions aux principes religieux. Nous faisons connoître, par des tableaux rapides, ces causes secrètes qui changent les constitutions des empires, conduisent à la liberté les peuples esclaves, et les nations libres à la servitude. Nous avons proclamé solemnellement ces principes sacrés sur lesquels sont fondés les droits, les devoirs, la prospérité, et le bonheur des peuples.

Être utiles à la patrie; faire aimer ce nouveau gouvernement régénérateur, qui veut enchaîner les factions, préparer le règne de la paix, de la justice, des

lois, affermir la liberté publique et établir sur des bases inébranlables le bonheur, la puissance et la prospérité du Peuple Français ; voilà notre but. Cette pensée a excité, enflammé, soutenu notre zèle : puisse-t-il obtenir un succès qui réponde à la pureté de nos intentions, et puissions-nous trouver bientôt, dans le consolant tableau de la félicité générale, la récompense de nos travaux.

HISTOIRE

POLITIQUE ET PHILOSOPHIQUE

DE LA

RÉVOLUTION

DE

L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

L'HISTOIRE des révolutions des empires est digne de fixer l'attention du genre humain; cette science est pour tous les siècles et pour toutes les nations une source pure et abondante de lumières et d'instructions; elle offre aux peuples un code moral de politique et de législation propre à régénérer leurs mœurs et à leur préparer ce bonheur, cette paix, cette liberté qu'ils trouveront dans la soumission aux lois, dans le respect pour leurs législateurs et leurs magistrats, et dans l'exercice des vertus publiques; elle instruit les chefs des nations et leur apprend à régner par la justice, par la clémence, et à établir la félicité générale sur l'empire de la

vertu et des mœurs. C'est dans l'étude de l'histoire que l'esprit observateur parviendra à connoître et à juger le génie, le caractère, les institutions des peuples et les systêmes politiques des gouvernemens; il verra les travaux et les opérations de la nature et de l'intelligence humaine, le choc des principes, des intérêts, les combats entre le despotisme et la liberté, les crimes et la chute des oppresseurs, les vertus et le triomphe des opprimés; le génie découvre les causes secrètes de ces révolutions, qui bouleversent et détruisent les empires; il prédit les destinées des peuples.

La révolution de l'Amérique Septentrionale nous présente un événement bien instructif et bien intéressant: la Suisse et la Hollande fondèrent leur indépendance au milieu des ténèbres de l'ignorance et des crimes de la féodalité. Ce n'est point dans des tems où des gouvernemens tyranniques avilissent les nations en les tourmentant, et parmi la désolante anarchie des fiefs, que des législateurs peuvent poser et affermir les bases d'une heureuse et sage constitution. Le peuple américain a commencé sa carrière politique dans un siècle de lumière, et son berceau a été éclairé par le flambeau des sciences et des arts. Rome, qui tenoit avec tant d'orgueil le sceptre de l'univers, ne dut ses conquêtes et sa grandeur qu'a ses crimes, à ses usurpations, et à la terreur de ses armes; son pre-

mier fondateur fut un brigand et un meurtrier. L'Amérique Septentrionale a une origine plus noble et plus pure : des citoyens, des guerriers, des philosophes ont été ses défenseurs, ses héros, ses législateurs, ses martyrs. Une confédération générale se forme, des hommes séparés et errans se réunissent : *la mort ou l'indépendance* ! voilà le premier cri qui se fait entendre. Ce n'étoit point le cri de cette liberté, qui est souvent un double principe d'insurrection et de tyrannie, qui ne se nourrit que de haines et de soupçons, n'est couverte que des lambeaux épars et du sang des victimes immolées, n'est environnée que de débris et de tombeaux; cette liberté licencieuse entretient et perpétue ces factions anarchiques qui corrompent les peuples et les conduisent à l'esclavage et à la tyrannie ; c'étoit ici cette liberté pure qui, majestueusement assise sur le livre de la loi, veut maintenir les droits de la propriété et défendre les lois sacrées de la justice et de la morale. L'humanité a applaudi à cette heureuse révolution : le peuple américain brise ses fers, punit ses oppresseurs, annonce à l'univers qu'il est rentré dans l'exercice de sa souveraineté, et qu'il va se placer au rang des puissances indépendantes.

Sébastien Cabot fut le premier navigateur qui aborda dans le continent de l'Amérique Septentrionale ; Walter Raleigh, qui réunissoit à l'ambition la vigueur du génie, y fonda une colonie ;

mais elle ne prospéra point : les colons périssoient de faim et de misère. Tout est fatigue, quand le cœur est abattu et fermé à l'espérance; les membres sont sans vigueur, quand l'ame est sans courage; et le champ arrosé des pleurs des malheureux cultivateurs, demeure frappé de stérilité, ou ne donne qu'à regret ses trésors. Drake, confident et ami d'Élisabeth, fut le libérateur de ces infortunés colons; fixés dans cette terre sauvage et inculte, ils achetèrent une étendue immense de terrein, que leur vendirent les aborigènes, propriétaires indiens. Après des efforts incroyables de courage et de persévérance, ils parvinrent à défricher les landes, à fertiliser des déserts, malgré les dangers que leur opposoient à chaque instant la rigueur du climat et les incursions des Sauvages; les bêtes féroces sont détruites, et des animaux paisibles paissent et s'engraissent dans de vastes pâturages; les fleurs et les fruits succèdent à des ronces et à des bruyères : la nature sortit de sa langueur, pour s'environner et s'embellir de l'éclat de sa beauté; elle répandit son heureuse fécondité et ses bienfaits, pour apprendre qu'elle aime à récompenser les travaux de l'homme industrieux.

Henri VIII, le scandale de son siècle par ses débauches, et le fléau de l'humanité par sa tyrannie, se déclara le pontife, le législateur et le chef de l'église anglicane, et réunit le sacerdoce

à l'empire. Ce prince ne voulut plus reconnoître l'autorité et la jurisdiction de l'évêque de Rome, et conserva cependant le culte et les cérémonies de l'église romaine ; Édouard VI, qui porta sur le trône les foiblesses de la jeunesse, établit une nouvelle forme de hiérarchie religieuse, et fonda une religion qui est un mélange informe et bisarre de catholicisme, de luthéranisme, de zuinglisme et de protestantisme ; Marie, dont le nom et la mémoire doivent être dévoués à l'exécration des siècles, rétablit, au milieu des échafauds et des victimes égorgées, le catholicisme et la puissance pontificale ; Élizabeth, qui offrit dans sa vie privée tous les ridicules et tous les vices de son sexe, et dans son administration publique, ces talens et ce génie qui ont illustré les plus grands rois, étoit attachée par sentiment à la religion catholique, qu'elle eut peut-être défendue et protégée, sans les outrages d'un pape imbécille et orgueilleux, Élisabeth confirma la lithurgie d'Édouard VI. Parmi les réformés, il s'éleva une secte connue sous la dénomination des *Puritains*. Ces sectaires, sous prétexte d'épurer le culte divin et de défendre la liberté publique, cherchoient à corrompre le peuple, en le conduisant à l'athéisme et à l'anarchie : secouer le joug tyrannique de l'église et de l'État, c'étoit la foi, c'étoit la loi du puritanisme : s'inscrire parmi les fidèles qui devoient employer le glaive de Gédéon, c'étoit sa devise,

son but, son point de ralliement. Cette secte vouloit introduire la chimère de l'égalité qui, comme l'observe Raynal, est la plus dangereuse de toutes, dans une société policée; prêcher ce système au peuple, ce n'est point lui rappeler ses droits, c'est l'inviter à l'anarchie, au meurtre, au pillage; c'est déchaîner les animaux domestiques et les changer en bêtes féroces. Il n'y a dans la nature qu'une égalité de droit, et jamais une égalité de fait; les Sauvages même ne sont pas égaux, dès qu'ils sont rassemblés en hordes; ils ne le sont pas, lorsqu'ils errent dans les bois, et alors celui qui se laisse prendre sa chasse n'est pas l'égal de celui qui l'emporte.

Élisabeth s'opposa aux progrès d'une secte dont les principes étoient contraires à l'ordre social et à la législation des peuples; elle humilia et punit ces novateurs qui vouloient établir, sur les débris de la constitution, l'anarchie et la confusion; Jacques I.er, plus instruit dans la controverse théologique que dans la science de la politique et dans l'art de la législation, plus propre à être chef d'une université qu'à gouverner un empire, voulut combattre ces sectaires. Le malheureux synode d'Hamptancour les rendit plus vains et plus audacieux : Charles I.er qui, au milieu des secousses violentes qui ébranloient l'État, méconnut les bornes qui limitoient son autorité, voulut soumettre les Puritains par la

force des armes. Ce prince se déclara le défenseur de l'épiscopat : les Puritains furent persécutés ; ces victimes de l'oppression et du fanatisme abandonnèrent leur patrie, pour chercher dans de nouvelles régions la paix et la liberté : elles débarquèrent sur des côtes sauvages, qui leur présentèrent la température et le climat des contrées européennes. Cette malheureuse peuplade, transportée sur une terre étrangère, poussa des cris plaintifs, et se livra au sentiment de la douleur. L'homme fugitif n'oublie jamais son ancienne patrie ; il porte des regards attendris sur les lieux qui l'ont vu naître, et sur les jeux qui ont embelli son enfance ; ces émigrans, pour obéir à ce sentiment d'affection qu'ils conservoient pour leur patrie, donnèrent à la contrée qu'ils avoient choisie pour demeure, le nom de la *Nouvelle-Angleterre* : cette colonie naissante vit bientôt augmenter sa population, étendre son commerce, et accroître son industrie.

Nouvelle-Angleterre.

La Nouvelle-Angleterre se divisa en quatre provinces, qui furent appelées *Massachusset*, *le Connecticut*, *le Newhamphire* et *Rhodes-Island*. Les aborigènes, armés de leurs massues, se réunissoient pour massacrer les colons et dévaster leurs possessions ; ces provinces formèrent en 1630 une confédération générale, pour se défendre des incursions des Sauvages ; elles tinrent des assemblées particulières, et un

congrès général fut établi, pour fixer la forme du gouvernement; et, pour établir la prospérité de la colonie sur les bases d'une sage législation, ces provinces prirent le nom des *Colonies unies*. En vertu de cette union, deux députés de chaque établissement se rendoient dans un lieu désigné, pour y délibérer sur les affaires publiques, suivant les instructions de l'assemblée particulière qu'ils représentoient. Ce congrès faisoit des lois, sans avoir besoin de la sanction de la métropole; ces provinces bornoient toute leur soumission à reconnoître vaguement le roi d'Angleterre pour leur souverain.

Les habitans de la Nouvelle-Angleterre avoient conservé les principes absurdes et les dogmes insensés du puritanisme. Attachés aux maximes religieuses des Juifs, ils en avoient l'intolérance et la férocité: ces hommes qui avoient fui leur patrie, pour se soustraire à l'oppression et pour chercher, dans une terre étrangère, la paix et la liberté, devinrent cruels et tyrans; ils firent un code bisarre et atroce de législation, qui consacra toutes les erreurs et sanctionna tous les crimes: on renouvela les horreurs et les scènes sanglantes dont les Espagnols s'étoient rendus coupables. Cette contrée fut encore arrosée du sang de ses martyrs; des victimes humaines furent égorgées sur les autels de la superstition. Pour honorer la divinité, on immoloit des enfans, on massacroit des vieillards, on

dépouilloit des jeunes filles, on cherchoit sur tout leur corps, avec une impudente curiosité, des marques de sorcellerie ; on prenoit des taches scorbutiques, que l'âge imprimoit à la peau des vieillards, pour des empreintes du pouvoir infernal ; on torturoit les consciences ; on multiplioit les prisons, les gibets, les échafauds ; le silence de la destruction et de la mort régnoit sur ces régions infortunées, et un crêpe funèbre étoit étendu sur toutes les parties de ce continent : tous les citoyens, plongés dans une morne épouvante, gémissoient sur leur existence, arrosoient de leurs pleurs cette terre maudite et ensanglantée, et invoquoient les abymes pour les ensévelir ; mais bientôt on vit éclore un nouvel ordre de choses plus heureux et plus consolant ; la nature, dégradée par le fanatisme, reprit ses droits et sa pureté ; la religion, délivrée de ses prêtres imposteurs, annonça une morale douce et bienfaisante, renversa l'empire de l'erreur et des préjugés, vint régler la morale publique, et purifier les institutions ; la justice, l'ordre, la clémence succédèrent à l'anarchie, à l'intolérance ; et sur les débris de tous les crimes s'éleva l'édifice auguste de la raison, de la liberté, et des vertus publiques. Un jeûne général, des prières publiques furent instituées pour remercier le ciel, on expia les forfaits dont on s'étoit rendu coupable, par des pleurs, par des sacrifices, on

arrosa de larmes une terre qui fût innocente et pure, avant d'être souillée par le culte sacrilège et parricide des Européens; les causes qui produisirent cette heureuse et rapide révolution nous sont inconnues; l'athée les attribue au hasard ou à la fatalité; le philosophe, à la nature, qui aime à varier ses opérations; l'homme religieux à cette providence qui règle les destinées des empires, et veille sur le salut des nations.

Charles II voulut dépouiller la Nouvelle-Angleterre de ses privilèges par un jugement rendu au banc royal de la Grande-Bretagne, il y eût quelques changemens dans la constitution primitive de cette colonie; le gouverneur, son lieutenant et les principales charges de judicature furent à la nomination du roi, et le conseil de l'administration fut choisi parmi les représentans du peuple; une nouvelle législation régit aujourd'hui les provinces de la Nouvelle-Angleterre, comme nous l'expliquerons bientôt; elle tient le premier rang parmi les autres États-Unis par sa population, son industrie, et par la qualité de ses manufactures. Boston, capitale de la Nouvelle-Angleterre, est située sur une péninsule, au fond d'un très-bon port, qui est garanti de la violence des flots par un grand nombre d'îles et de rochers qui paroissent au-dessus de l'eau, on ne peut y entrer que par une seule embouchure, qui est défendue par l'artillerie d'une

forteresse régulière et bien bâtie ; le port est assez vaste pour recevoir le grand nombre de vaisseaux qui font le commerce de Boston; on voit au fond de la baie un beau môle de deux cents pieds de long sur lequel on a bâti, du côté du nord, un rang de magasins ; le commerce de cette ville doit son éclat et sa prospérité à l'ambition et à l'industrie des Bostonniens, ils sont, en quelque sorte, les courtiers de toute l'Amérique Septentrionale.

Les habitans de la Nouvelle-Angleterre, presque tous d'origine anglaise, ont conservé la langue, les mœurs et les habitudes de la nation Britannique; le caractère primitif d'un peuple se conserve au milieu des siècles et des révolutions ; les lois, les lumières, les sciences, le commerce, les arts peuvent bien changer les bases de son gouvernement, de sa législation, de ses institutions civiles, et de son culte religieux, mais on appercevra au milieu des ruines et des tombeaux quelques marques de son ancienne existence morale ; les révolutions affoiblissent, mais ne détruisent jamais les premières impressions que la nature a gravées dans le cœur humain. Les habitans de la Nouvelle-Angleterre sont braves, entreprenans, actifs, industrieux et hospitaliers, mais la jalousie du pouvoir, l'inquiétude de la liberté les agite et les tourmente, le même instant les voit oisifs, impétueux, tranquilles et réfléchis; ils sont curieux, et aiment

à être instruits sur les affaires publiques ; ils lisent avec avidité ces feuilles périodiques qui sont souvent les organes du mensonge ou de l'exagération ; ils sont attachés à leurs cérémonies religieuses ; ils célèbrent avec solemnité leurs jeûnes annuels : dans le cours du printems et de l'automne, deux jours sont consacrés pour l'accomplissement de ces devoirs : à la première époque, le peuple agricole s'humilie devant le dieu des tempêtes ; dans la seconde il rend des actions de graces au dieu des moissons. On ne connoît dans la Nouvelle-Angleterre ni les plaisirs que procurent les grandes richesses, ni les privations et les tourmens qu'enfante la misère. On trouve dans les campagnes une frugale abondance, une simplicité de mœurs qui touche et attendrit ; les enfans respectent la vieillesse, les femmes réunissent la fraîcheur et la beauté du teint aux graces et à la délicatesse des traits ; elles ont de l'aisance et de l'agrément dans les manières, une conversation vive et intéressante ; elles s'occupent des travaux de leur sexe, et pratiquent les vertus domestiques.

La province de *Massachusset* se distingue par les travaux de l'agriculture, par son commerce, son industrie, et ses manufactures ; elle donne à l'Angleterre la potasse, les cendres perlées, les palissades, la graine de lin et la cire ; à la France, au Portugal et à l'Espagne, le poisson

et les huiles ; aux Indes Orientales, des mâts et des provisions : la traite des nègres formoit une branche lucrative de commerce, mais la législature pénétrée des droits sacrés de l'humanité, proscrivit ce trafic infâme, et abolit l'esclavage. Pour entretenir cet esprit public nécessaire pour l'harmonie qui doit régner dans les sociétés politiques, on a créé des institutions propres à perfectionner, à encourager, à étendre les arts utiles, à affermir le bonheur d'une nation libre, indépendante et vertueuse ; et à répandre les lumières des sciences et de la philosophie. Les lycées et les académies sont destinés à instruire les peuples, et à leur donner le précepte et l'exemple de ces vertus publiques sans lesquelles il n'y a ni liberté ni bonheur.

La nouvelle constitution de Massachusset est précédée d'une déclaration des droits qui établit la liberté et l'égalité naturelle, la liberté de la presse, l'épreuve des jurés, la souveraineté et l'indépendance du peuple, l'exclusion des honneurs et des émolumens héréditaires ; elle consacre ces grandes vérités que tous les pouvoirs procèdent du peuple, que chaque sujet de l'état a droit à la protection de sa vie, de sa propriété, et doit en retour l'obéissance aux lois, et sa portion des charges pécuniaires, qu'il ne peut s'accuser lui-même, qu'il a le droit de se défendre en justice, et de porter les armes, qu'aucune armée ne peut être entretenue en

tems de paix, qu'aucun impôt ne peut être levé sans le consentement des représentans du peuple, que les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire sont distincts.

Par la constitution, le pouvoir législatif réside dans une *Cour Générale*, composée de deux chambres, savoir: le sénat et les représentans, lesquels ont un droit négatif et réciproque sur leurs projets de loi; la sanction du gouverneur est nécessaire aux lois, à moins que les deux tiers de chaque chambre ne soient réunis après le renvoi d'un projet; chacune des chambres, ou le gouverneur et son conseil peuvent requérir l'avis des juges de la cour de justice suprême sur les questions importantes, les sénateurs sont élus par districts, dont il y a au moins treize dans l'état, le nombre total des sénateurs est de quarante; le nombre que fournit chaque district est proportionné aux impôts qu'il paie, mais aucun district ne peut fournir plus de six sénateurs.

Les représentans sont élus par les villes, en raison de la capitation; les cent cinquante premières têtes imposées sont représentées par un membre, avec addition d'un nouveau à chaque deux cents vingt-cinq têtes; les accusations pour crime d'état sont portées par la chambre des représentans, et sont jugées par le sénat; la chambre des représentans a l'initiative sur les impôts.

Le pouvoir exécutif réside dans la personne d'un gouverneur, élu annuellement par le peuple, il est assisté d'un vice-gouverneur et de neuf conseillers, élus également par le peuple. Le gouverneur est commandant en chef de toutes les forces militaires de l'état ; il peut convoquer la Cour Générale ; il peut l'ajourner, lorsque les chambres ne s'accordent pas sur l'époque de cet ajournement, la proroger pour un terme qui ne peut excéder quatre-vingt-dix jours ; il a le droit de grace pour les criminels convaincus, mais la legislature a seule ce droit pour les accusés avant leur jugement ; il donne les brevets pour les places militaires, et nomme aux offices de judicature, avec l'avis de son conseil ; les offices se remplissent de la manière suivante : les compagnies élisent leurs officiers, ceux-ci les officiers supérieurs, ces derniers élisent les brigadiers, les majors-généraux sont élus par la législature ; les juges de paix sont en place pour sept ans, tous les autres officiers civils et militaires peuvent être destitués par le gouverneur, sur la demande de la législature ; les émolumens du gouverneur et des juges ne peuvent être réduits, mais peuvent être augmentés, les électeurs, les représentans, le gouverneur, doivent avoir des possessions territoriales et un revenu fixe ; ils sont tenus de déclarer qu'ils croient à la religion chrétienne. La loi d'*Habeas corpus* ne peut être suspendue plus d'une année de suite.

Le *Connecticut* exporte aux Indes Occidentales les chevaux, le bétail, le bois de construction, le poisson, le bœuf salé, et le porc, qu'il échange avec les productions de l'île. Il possède un grand nombre de vaisseaux qui transportent dans les colonies voisines le beurre, le fromage, le cidre, les pommes, les patates et le foin; il en tire en échange le riz et l'indigo.

Les habitans de *Connecticut* s'occupent de la science de la politique, et de la législation; ils connoissent les droits dont ils doivent jouir comme citoyens; un esprit de sagesse et de prudence les dirige dans l'administration des affaires publiques; on ne connoît point dans cet état fortuné ces factions anarchiques qui excitent le peuple à la révolte; cependant l'obscurité de leur jurisprudence, et le nombre prodigieux des gens de loi multiplient les procès et fomentent les divisions; ils ont des principes faux et dangereux sur la liberté, qu'ils confondent quelquefois avec la licence; ils parlent sans cesse de leurs droits, sans s'occuper de leurs devoirs: un peuple qui néglige ou méconnoît ses devoirs, n'est pas digne d'être libre. la soumission aux lois constitue la vraie liberté; un clergé éclairé, et respectable, parvient quelquefois par ses préceptes et son exemple à contenir cette exagération des principes, et à les éclairer sur les véritables principes qui

doivent

doivent régir les sociétés politiques. Que les ministres de la religion sont respectables, lorsqu'ils font servir la sainteté de leur ministère à instruire les peuples de leurs devoirs, et à leur recommander cet amour des lois et cette obéissance sur laquelle repose l'édifice social.

L'autorité législative est exercée par deux chambres. Le gouverneur, le vice-gouverneur et douze assistans ou conseillers forment la chambre-haute : les représentans, dont le nombre ne peut excéder deux pour chaque ville, forment la chambre-basse, et leur réunion constitue l'assemblée générale, qui est renouvelée tous les ans par les électeurs du peuple ; toute loi a besoin de la sanction du peuple. La cour de justice supérieure est composée de cinq juges, qui tiennent leurs offices de l'assemblée générale ; et, sous son bon plaisir, cette cour fait annuellement deux circuits dans les comtés, pour y tenir les sessions ; il existe en outre une cour suprême de judicature, composée du gouverneur et de ses assesseurs. On lui porte les propositions d'erreur, ou les appels comme d'abus, après le jugement de la cour supérieure : les juges inférieurs des villes et comtés sont élus annuellement. Le gouverneur est capitaine-général des milices, et le vice-gouverneur est son lieutenant-général. Tous les officiers militaires tiennent leurs offices de la législature, et leurs brevets du gouverneur.

Les habitans de *Newhamphire* sont hardis, robustes et actifs; les moyens d'instruction se multiplient chaque jour chez eux; les exemples de longévité sont très-communs dans cet état. Le pouvoir législatif réside dans un sénat et dans une chambre des représentans; le pouvoir exécutif est exercé par un président et cinq conseillers, élus chaque année.

Les habitans de *Rhodes-Island* se rappèlent les persécutions que leurs ancêtres ont souffertes. Ce souvenir les rend indifférens pour les cérémonies religieuses; ils paroissent vouloir adopter cette doctrine désespérante de l'athéisme, qui rompt tous les liens du pacte social, éteint l'amour de la patrie, et détruit la conscience de l'univers. Ce peuple s'empressera de reconnoître ses erreurs; il comprendra que la religion et un culte public assurent la félicité générale, qu'une nation qui méconnoît ou abandonne les principes religieux, ne peut être ni libre, ni heureuse, et que le système affreux de l'athéisme la conduira à la corruption, à la misère et à l'esclavage.

La législature est composée de deux chambres: la chambre-haute, formée de dix membres, présidés par le gouverneur et la chambre des députés du peuple: tous les membres de la législature sont élus de six en six mois; le pouvoir exécutif réside dans la personne du gouverneur et de ses assistans; ils sont élus annuel-

lement par le peuple. Le gouverneur préside la chambre-haute ; mais il n'a que sa voix dans la sanction des lois : il y a une cour suprême de judicature, composée de cinq juges qui tiennent leurs sessions deux fois l'année dans les comtés, pour juger en dernier ressort

La Nouvelle-Yorck. La Nouvelle - Yorck fut découverte vers le commencement du dix-septième siècle, par Henri Hudson, fameux navigateur anglois, qui étoit alors au service de la Hollande : cette colonie fut appelée la Nouvelle - Belgique. Les Anglais en firent la conquête en 1664 ; elle leur fut assurée par le traité de Bréda, qui donna aux Hollandois la possession de Surinam. Charles II, donna cette colonie en propriété au duc d'Yorck, son frère ; elle prit alors le nom de ce prince. Les colons opprimés se disposoient à prendre les armes, pour briser le joug de l'esclavage ; ils avoient formé une confédération pour se séparer de la métropole. Le gouvernement britannique redouta une révolution : pour la prévenir, il rendit à la colonie le droit d'élire ses représentans, pour régler dans ses assemblées particulières la forme de leur administration. Elle choisit vingt-sept députés pour la représenter ; ces membres formoient le corps législatif : la durée de leurs pouvoirs fut réglée sur celle du parlement d'Angleterre. Tel fut son gouvernement, jusqu'au moment de la révolution.

Cette province, plus fertile et plus abondante que la Nouvelle-Angleterre, est moins industrieuse et moins active ; les colons négligent la culture et le défrichement des landes, pour se livrer à un commerce de pelleterie, qui devient pour eux une source féconde de richesses : ce commerce leur procure des relations avec les sauvages, qui viennent apporter leurs marchandises au fort d'Orange. Toutes les plantations animent et décorent les bords de la rivière d'Hudson ; c'est à cette contrée fertile qu'on peut appliquer ces paroles, adressées par le congrès au peuple américain. « De vastes lacs, » de grandes rivières à peine découvertes, et » qui, depuis des siècles, roulent leurs flots » vers l'océan, dans le silence et l'obscurité des » forêts ; les immenses déserts d'un sol fertile, » les sombres retraites des animaux sauvages » entendront le bruit de l'active industrie, pro- » digueront leurs ressources au commerce, » s'énorgueilliront de leurs cités spacieuses, de » leurs délicieuses maisons de campagne, et de » leurs champs couverts des riches fruits de la » culture ».

Les colons, profitant des exemples de vertu que leur ont laissé les Français protestans, et les Allemands, chassés du Palatinat, reunissent, à la simplicité des mœurs, un esprit d'ordre et d'économie : heureuse cette contrée, si elle sait conserver ces précieux avantages, au milieu

du faste et des vices des Européens qui l'environnent. L'historien, qui s'intéresse au bonheur et à la prospérité de cette colonie, redoute les dangers d'une telle association, et tremble pour la perte de sa liberté ; le commerce diminue sans doute la férocité des mœurs ; mais il en devance toujours la corruption : il ôte l'enthousiasme des vertus publiques ; il éteint l'amour de la patrie.

L'autorité législative est exercée par la législature et un conseil de revision : le pouvoir exécutif réside dans la personne du gouverneur élu tous les trois ans, et assisté d'un conseil, composé de douze membres ; il ne siége point dans la législature : le vice-gouverneur préside le sénat. La chambre des représentans de Newyork est la seule des États-Unis où l'usage de la chambre des communes d'Angleterre de se former en comité, dans certaines affaires importantes, ait été adopté : chaque chambre a l'initiative et le pouvoir négatif sur l'autre ; et un troisième corps a un *veto* suspensif sur toutes deux. Ce corps, nommé le conseil de revision, présidé par le gouverneur, est composé du chancelier et des membres de la cour de justice suprême ; il examine les bills qui ont passé dans les deux chambres : son approbation les convertit en loi ; s'il renvoie un bill, avec ses objections, à la chambre où il a pris naissance, ce bill y est de nouveau examiné, et ne peut être converti en loi

que sur l'approbation successive des deux tiers des membres de chaque chambre.

Les accusations de haute trahison sont du ressort de la chambre des communes, et sont jugées par un tribunal, composé du vice-gouverneur, du sénat, du chancelier et des juges de la cour suprême.

Les places éminentes du gouvernement sont remplies par les élections du peuple, avec certaines clauses restrictives de propriété et de séjour dans l'État pour les électeurs, et d'autres restrictions proportionnées à l'importance des places pour les personnes éligibles. Les officiers subalternes, soit militaires, soit de judicature, sont nommés par un conseil qui est élu annuellement par la législature parmi les sénateurs de chaque district de l'État. Tous les officiers militaires sont amovibles à volonté; on suit pour le criminel et pour le civil, la jurisprudence anglaise.

Le Nouveau-Jersey.

A l'ouest de la Nouvelle-Yorck, se trouve le Nouveau-Jersey; cette colonie portoit le nom de Nouvelle-Suède. Elle fut ainsi désignée par des aventuriers de cette nation, qui abordèrent vers ces plages sauvages en 1638; les Anglais en firent la conquête: des factions intestines divisèrent long-tems les nouveaux habitans et les anciens propriétaires: ces troubles s'opposèrent à l'aggrandissement et à la prospérité de la colonie. Elle envoie ses denrées, qui consistent en

bled, chanvre, fer, bois de charpente et viandes salées, aux marchés de la Nouvelle-Yorck et de Philadelphie. Le Nouveau-Jersey n'est pas peuplé, en raison de son étendue et de sa situation; cependant il pourroit étendre son commerce et augmenter sa population, en défrichant des terres incultes, et en forçant la nature à y répandre les bienfaits d'une heureuse fécondité; mais les étrangers préféreront de se fixer dans la Pensylvanie: cette dernière colonie serra de très-près le Nouveau-Jersey; tantôt elle l'étouffa de son ombre, et tantôt elle l'offusqua de son éclat.

On observe une variété digne d'attention, dans les mœurs et les habitans de Newjersey: les Hollandais, les Allemands, les Écossais, les Irlandais ont conservé, dans les endroits où ils se sont réunis, leurs habitudes primitives. Ils sont industrieux, sobres et exercent l'hospitalité avec cette générosité qui annonce toujours des mœurs douces et paisibles.

Le conseil législatif est composé d'un membre de chaque comté, élu par le peuple; l'assemblée générale est composée de trois membres de chaque comté: les uns et les autres doivent avoir des propriétés foncières. Chaque membre de ces deux chambres prêtent serment de ne pas voter contre les lois qui assurent les élections annuelles, l'épreuve des jurés et la liberté des consciences. Le gouverneur, élu annuelle-

ment par les deux chambres, exerce le pouvoir exécutif; il préside le conseil. Son conseil privé est composé de trois membres du conseil législatif; il préside une cour de justice, composée de trois membres du corps législatif, qui a le droit de faire grâce dans tous les cas. Le conseil législatif n'a point l'initiative, ni le droit d'amendement sur les impôts; les pouvoirs des deux chambres sont égaux, et chaque projet de loi est soumis trois fois aux débats de chacunes d'elles: on suit la jurisprudence anglaise, dans les procès civils et criminels.

La Pensylvanie.

La nature a répandu sur la Pensylvanie toute sa magnificence, et lui a prodigué ses dons et ses bienfaits. Le printems y répand le parfum des fleurs; l'été y fait jaunir les moissons les plus abondantes, et l'automne y fait mûrir les fruits les plus délicieux. Guillaume Penn, qui montra à la terre étonnée l'héroïsme de toutes les vertus, fonda la colonie en 1681. Ce législateur philosophe ne crut pas que le gouvernement anglais eût le droit de lui donner une contrée qui ne lui appartenoit point: Penn ne voulut point substituer la force et l'usurpation aux lois éternelles de la justice et de la morale; il établit son droit de propriété sur un contrat solemnel. Il acheta des aborigènes un terrein immense, qu'il distribua aux Quakers qui l'avoient accompagné; ce traité fut le lien doux et salutaire, qui unit les indigènes au premier

Européen. Qu'il est consolant, pour l'historien, de voir le germe de la raison, du bonheur, de l'humanité semé au milieu des ruines et de la dévastation d'un hémisphère, où fume encore le sang de tous ses peuples policés ou sauvages.

La colonie parvint bientôt à un degré de prospérité et de grandeur, qui fut l'ouvrage de la bienfaisance et de la liberté ; l'industrie humaine enfante des prodiges. Une terre inculte et stérile reçut un principe actif de fécondité : de superbes cités s'élevèrent avec majesté sur des débris épars et des ruines fumantes ; les beautés de l'art et la hardiesse du génie embellirent et vivifièrent la nature : les opinions religieuses exaltent les pensées, renforcent les caractères et purifient l'ame. L'homme, échappé à la verge des tyrans, devient, dans une terre de liberté, fort, actif, industrieux : l'enthousiasme des colons, la tolérance du gouvernement, des principes sains de justice et de morale, une législation sage et humaine contribuèrent aux progrès de cette heureuse colonie ; bientôt elle fut peuplée d'habitans de toutes les contrées et de toutes les religions de l'Europe. Réunis dans ce temple de la tolérance et de la liberté, par les doux liens de la concorde et de la bienfaisance, ils adoroient tous le même Dieu ; et, malgré la diversité de leurs principes politiques et de leurs opinions religieuses, ils vivoient en frères et en amis ; ils observoient les

maximes de la justice, les lois de la nature, et pratiquoient les vertus publiques. Parmi les sectes qui se multiplioient, on distingua celle des *Dumplers* ; son fondateur fut un Allemand qui, dégoûté du tumulte du monde, se retira dans une solitude agréable, pour contempler la nature et bénir son auteur : la curiosité attira, dans sa retraite, plusieurs de ses concitoyens. Le spectacle de ses mœurs simples, pieuses et tranquilles les fixa près de lui ; ils formèrent une peuplade, qu'ils nommèrent *Euphrate*, par allusion aux Hébreux qui, suivant l'écriture, psalmodioient leurs cantiques sur les bords de ce fleuve.

La Pensylvanie possède une société d'hommes qui, sans faste, sans ambition, sans politique, sans hypocrisie, sont les amis et les bienfaiteurs de l'humanité. La secte des Anabaptistes qui, par un prodige singulier et bisarre, réunissoit l'intolérance des principes à l'aménité des mœurs, cette secte, dont le système religieux paroît fondé sur la charité et la douceur, et qui cependant a produit le brigandage et les crimes, a contribué à la naissance des Quakers ; cette société humaine et pacifique s'éleva en Angleterre, au milieu de cette guerre sanglante qui conduisit Charles I.er à l'échafaud : elle eut pour fondateur Charles Fox, né dans une condition obscure. Son caractère, qui le portoit à la contemplation religieuse, le détacha des affections

de la terre; il rompit tous les liens qui l'attachoient à la société et à sa famille ; seul avec la bible, il erroit dans les bois. Fox crut que l'homme ne pouvoit trouver le bonheur et la société, que loin des institutions civiles ; il fit des prosélites : ils se multiplièrent dans un tems et dans un pays, où les délires de la religion fermentoient dans toutes les têtes, dénaturoient toutes les conceptions, et excitoient les imaginations par des idées romanesques ou merveilleuses.

Les Quakers, rigides observateurs des lois de la nature, dédaignent ces ornemens superflus, ces modes bisarres, ces usages puérils et superstitieux, ces gouvernemens tyranniques, ces honneurs et ces dignités qu'on achète par des crimes, et qu'on obtient par des lâchetés ; ils détestent le despotisme, abhorrent les guerres, les conquêtes, l'usurpation, le mensonge, regardent le serment comme une prostitution du nom de l'Être Saint, pour de misérables débats entre des êtres foibles et mortels, et forment des vœux pour voir régner, sur la terre, cette paix générale, qui n'est qu'une chimère pour les hommes pervers, et qui répandroit sur tous les peuples de l'univers ses bénédictions et ses bienfaits, sans les passions et les crimes qui tourmentent les conquérans et les chefs des nations. Que le génie de la liberté élève ses temples sur les débris des factions ; que la

justice soit la vertu des administrateurs des empires; que les peuples obéissent aux lois ; qu'ils respectent leurs magistrats ; que la morale et les idées religieuses soient liées à la politique et à la législation, alors les nations présenteront aux cieux le spectacle de la paix et de la félicité.

Le commerce de la Pensylvanie consiste en toiles et en draps : ses navigateurs portent aux îles anglaises, françaises et danoises, du biscuit, des farines, du beurre et autres denrées ; elle reçoit en échange du coton, du sucre, du café, de l'eau-de-vie, de l'argent. Les Açores, Madère, les Canaries, l'Espagne et le Portugal offrent un débouché avantageux aux grains et aux bois de la Pensylvanie ; les heureux habitans de cette province fondent leur fortune sur la culture des terres, et sur la multiplication des troupeaux, source féconde de bonheur et de richesse.

Les Pensylvaniens sont industrieux, s'appliquent aux sciences, aux arts libéraux et mécaniques. On loue leur tempérance et la simplicité de leurs mœurs ; mais on leur reproche d'allier l'orgueil à l'affectation de l'humilité, l'intrigue à la bonhommie, et d'être quelquefois avares, au milieu de leurs principes et de leurs habitudes d'économie et de sobriété.

Le pouvoir législatif réside dans la réunion de deux chambres et d'un gouverneur. Le pouvoir exécutif réside dans la personne du gouverneur, élu tous les trois ans ; les repré-

sentans sont élus pour un an; les sénateurs pour quatre ans; et un quart d'entr'eux sort chaque année de la législature. Il ne peut y avoir moins de soixante ni plus de cent représentans; les accusations pour crimes d'état sont intentées par la chambre des représentans, et sont jugées par le sénat. Les bills sur les impôts prennent naissance dans la chambre des représentans, mais sont soumis aux amendemens du sénat; les membres de la législature ne peuvent être arrêtés que pour crime de trahison ou félonie; ils ne peuvent être mis en jugement pour des opinions énoncées dans les débats; le journal des deux chambres est publié chaque semaine, et les délibérations sont publiques, excepté dans les matières qui exigent le secret; les bills sont convertis en lois par la sanction du gouverneur; son refus nécessite un second examen, et une majorité des deux tiers des voix dans chaque chambre est nécessaire.

Le gouverneur est commandant en chef des forces militaires; il peut remettre les amendes, les confiscations, accorder des sursis, et faire grâce, excepté dans le cas de haute trahison. Il peut convoquer le corps législatif, et l'ajourner; il doit informer l'assemblée générale de l'état de la république, et veiller à l'exécution des lois; en cas de vacance dans l'office du gouverneur, le président du sénat le remplace.

Le pouvoir judiciaire réside dans une cour

suprême, et dans une cour inférieure de justice ; les juges sont nommés par le gouverneur ; ils peuvent être destitués sur la demande du corps législatif.

La déclaration des droits assure la liberté et l'égalité naturelles, la liberté de conscience, celle des élections, et de la presse, la subordination aux pouvoirs civils et militaires ; l'épreuve des jurés garantit des recherches et des saisies déraisonnables, assure à tous un droit égal à la distribution de la justice, à être entendu dans les procès criminels, à remettre des pétitions pour le redressement des griefs, à porter les armes et à émigrer de l'état. Cette déclaration établit que tout pouvoir procède du peuple, et qu'il peut, dans tous les tems, changer la forme du gouvernement ; que personne ne peut être contraint de contribuer pour le culte, ou ses ministres, que tout homme qui croit en Dieu, et aux peines ou récompenses à venir, est éligible pour les offices ; que les lois ne peuvent être suspendues que par la législature ; que toute personne pourra être mise en liberté sous caution, excepté dans le cas de crimes capitaux, dont la preuve seroit acquise, ou la présomption forte ; que tout débiteur sera relâché en abandonnant son bien à ses créanciers, à moins qu'il n'y ait de forts indices de fraude ; que la loi d'*Habeas corpus* ne peut être suspendue qu'en cas de rebellion, ou de

danger public ; que les bills d'*attainder* et les confiscations prononcées par la législature n'auront d'effet que du vivant de la personne condamnée ; enfin, qu'aucun titre de noblesse, aucunes distinctions héréditaires ne pourront être accordés.

Les trois comtés de la Delawarre formoient un gouvernement distinct et séparé ; ils furent réunis à la Pensylvanie. « Je ne connois, dit le » Cultivateur Américain, aucune partie de » l'Amérique qui soit aussi riche, aussi variée » dans ses productions, et aussi bien placée pour » la navigation. » Les habitans tirent un grand parti de leurs immenses forêts. Les trois comtés sont situés sur la péninsule, formée, d'un côté, par la baie de Chésapeack, et de l'autre par la rivière de la Delawarre. Sa constitution est semblable à celle de Pensylvanie. Les trois Comtés.

Les puritains Anglais opprimaient les catholiques et les épiscopaux ; ces victimes de la persécution se réunirent, et partirent pour l'Amérique, sous la direction de Calvert, baron de Baltimore. Ce citoyen vertueux fonda la colonie du Maryland. Les aborigènes, témoins de sa justice et de sa bienfaisance, offrirent de contribuer à la formation et à l'aggrandissement de la colonie ; les femmes des sauvages apprirent aux femmes Anglaises à faire du pain avec le bled de l'Inde ; les aborigènes accompagnoient les nouveaux colons à la pêche, et les soulageoient Le Maryland.

dans leurs travaux ; le sauvage que l'ignorance calomnie, que l'homme civilisé veut dégrader, parce qu'il n'a point ses vertus, et qu'il voudroit lui donner ses vices, est né bon et humain, il ne devient méchant et féroce que lorsqu'il voit la hache destinée à l'égorger. Bientôt le Maryland brilla par son commerce et sa population ; il doit ces bienfaits précieux à la tolérance religieuse, et à la liberté civile que Baltimore établit dans la colonie. Charles Ier. accorda à ce fondateur une charte qui lui conféroit le droit de faire des lois pour régler la forme de l'administration civile. Cromwel dépouilla la colonie de ses privilèges ; Charles II la rétablit dans tous ses droits ; Jacques II révoqua la charte accordée à Baltimore ; Guillaume III priva la famille du fondateur du Maryland de l'administration coloniale ; mais elle fut maintenue dans la jouissance de ses revenus. Cette famille, par conviction ou par intérêt, abjura le catholicisme, et rentra dans le sein de l'église anglicane ; elle fut alors maintenue dans l'administration du Maryland. Le gouvernement de la colonie fut confié à deux députés, élus par chaque district. Le Maryland produit de beaux fruits et d'excellent bled ; c'est de la récolte de son tabac, inférieur cependant à celui de la Virginie, qu'il doit son éclat et ses richesses. Les femmes, qui adoucissent les mœurs et finissent par les corrompre, rendent

les

les Marylandais industrieux, doux et polis; mais elles affoiblissent cette vigueur de caractère et cette énergie de l'ame, qu'on admire dans les autres parties du continent, où les femmes, destinées par la nature à une vie paisible et obscure, n'ont aucune influence, ni aucune autorité dans l'administration publique.

La législature, ou l'assemblée générale est composée de deux chambres : le gouverneur a un conseil, composé de cinq personnes, élues annuellement par le corps législatif; il nomme à tous les offices de judicature et de milice.

Le congrès a acquis, par des traités faits avec les sauvages, une grande partie du territoire nord-est de l'Ohio : la végétation est vigoureuse dans ce sol riche et profond. Un acte du congrès, du 13 juillet 1787, règle, de la manière suivante, le gouvernement temporaire : dès que le district qui forme ce territoire aura cinq mille habitans mâles, ayant l'âge et les qualités fixées pour les élections, ils éliront un représentant pour chaque cinq cents et la représentation s'accroîtra jusqu'au nombre de vingt-cinq, à mesure que la population augmentera; ensuite, la législature réglera le nombre et la proportion des représentans. Les électeurs devront être citoyens des États-Unis, posséder cinquante acres de terre, et avoir résidé deux ans dans le pays; les représentans devront en avoir deux cents acres : le conseil législatif sera composé de cinq membres,

Territoire nord-ouest de l'Ohio.

choisis par la première réunion des représentans, et élus par le congrès ; le gouverneur aura le *veto* sur les résolutions des deux chambres : la législature élira un député au congrès, qui n'aura point voix délibérative, tant que le gouvernement temporaire durera. Les bases de la législation du district seront : la liberté de conscience, l'égalité des droits devant la loi, et toutes les sanctions qui assurent la liberté individuelle et la propriété dans les républiques des États-Unis; l'établissement des écoles sera encouragé; la bonne-foi la plus rigoureuse sera observée vis-à-vis les sauvages ; l'esclavage ne sera point admis, et le district restera à jamais réuni à la confédération entière, sujet aux mêmes lois générales, aux mêmes droits et aux mêmes charges.

Jusqu'à ce que les habitans de ce territoire soient assez nombreux pour élire une législature, ils sont sous la direction d'un gouverneur, que le congrès nomme, et qui doit posséder mille acres de terre ; trois juges sont nommés par le congrès, pour administrer la justice, réunis au gouverneur ; ils ont droit d'adopter et de promulguer telles lois civiles ou criminelles qu'ils jugent convenables au plus grand bien du district : ce travail doit être soumis à la revision du congrès et aux changemens qu'en fera la législature, dès qu'elle sera formée : le gouverneur peut créer les officiers ou magistrats civils qu'il

juge nécessaires au maintien de l'ordre ; et enfin un secrétaire, nommé par le congrès, sous la clause de possession de cinq cents acres, tient un registre exact de tous les actes, lois, jugemens ou transactions publiques, qu'il transmet de six en six mois au secrétaire du congrès.

Les progrès des établissemens, dans le territoire nord-ouest de l'Ohio, dit un historien américain, ont été suspendus, depuis quelques années, par la guerre avec les sauvages, qui a nécessité la levée d'un corps soldé d'hommes répandus dans les différens postes de la frontière; s'il est possible d'obtenir une paix solide avec les nombreuses tribus, disséminées dans cet immense territoire, on doit s'attendre à voir la population y faire des progrès infiniment rapides. La disposition générale à l'émigration, vers les contrées de l'ouest, l'esprit d'entreprise et l'activité des Américains, toutes les circonstances de localités et de climat, qui favorisent la multiplication des hommes et créent la richesse, enfin la réunion de tant d'avantages surprenans doivent attirer, tôt ou tard, sur les bords enchantés de l'Ohio, une population immense, et fixer peut-être un jour sur son cours le centre politique de la république américaine.

La Virginie contenoit, il y a deux siècles, cette vaste contrée que l'Angleterre se proposoit d'occuper, dans le continent de l'Amérique-Septentrionale; mais, depuis qu'on a La Virginie.

démembré une portion, pour en faire des concessions et des gouvernemens distincts, la Virginie est réduite au district qui a la rivière de Potwmack au nord, la baie de Chesapéack à l'est, et la Caroline au midi; du côté du couchant, les concessions s'étendent jnsqu'à la mer du Sud; mais les plantations ne vont pas jusqu'aux montagnes d'Allégany. Walter Raleigh, dont le génie toujours ardent méditoit des projets sublimes et bisarres, aborda le premier sur cette plage déserte et sauvage : Élizabeth lui avoit donné par une charte la souveraineté de cette contrée, avec le droit de créer une constitution semblable à la constitution britannique. Les nouveaux colons, sur la foi d'une tradition ancienne, crurent que cette région renfermoit des mines d'or; ils négligèrent la culture des terres, pour chercher des trésors; mais ils reçurent bientôt la punition que méritoit leur insatiable avidité : ensévelis dans les entrailles de la terre, ne respirant qu'un air épais et chargé des vapeurs pestilentielles, ils tombèrent comme les épis sous la faulx du moissonneur. La nature leur refusa ce métal qui seroit devenu une source de guerres, de calamités et de crimes : les travaux épuisèrent cette race malheureuse; elle fut trop foible et trop énervée, pour se livrer à la culture des terres et aux spéculations du commerce : confinée dans de vastes déserts, sans autre nourriture que quelques

productions spontanées de la nature, elle souffroit toutes les horreurs de la famine ; ce fléau fut suivi de maladies contagieuses. Plusieurs furent massacrés par les sauvages, qui promenoient dans les déserts leur valeur indomptable et leur farouche liberté ; ceux qui échappèrent à la mort, se proposoient d'abandonner une terre qui ouvroit des tombeaux pour les ensévelir, lorsque Delawarre parut avec trois vaisseaux et des provisions de toute espèce. Cet homme, uniquement dirigé par l'amour de l'humanité, vint consoler des cœurs flétris par l'infortune ; il les soulagea dans leurs peines ; il joignit à la tendresse d'un père toute la fermeté du magistrat, et parvint, par la douceur et l'énergie de son administration, à donner à la colonie une forme fixe de gouvernement et de législation. Pour le malheur de cette peuplade naissante, le dépérissement de sa santé obligea Delawarre à retourner dans sa patrie ; mais il ne perdit jamais de vue ses colons chéris, et continua de leur procurer des secours et des consolations. L'ancien monde a eu ses Osiris, ses Éricthons, ses Bacchus, ses Orphée et ses Linus ; le nouveau continent doit inscrire dans ses annales ses Colomb, ses Castro, ses Guasca, ses Depoincy, ses Lascasas, ses Delawarre, ses Baltimore, ses Penn et ses Schilderop. Si le pinceau et l'histoire célèbrent à l'envi les combats et les victoires des héros et des conquérans, pourquoi ne pas élever

des statues aux bienfaiteurs et aux amis de l'humanité, et offrir à la postérité le tableau touchant de leurs vertus et de leurs travaux, pour l'instruire et la consoler ? C'est à l'historien philosophe à consacrer à l'immortalité et à la vénération des siècles, la mémoire de ces hommes qui, les premiers, conduisirent le bonheur au sein de l'Amérique, dans un tems où l'Europe entière sembloit conjurée, pour y porter la misère, l'esclavage et la destruction.

Delawarre mourut, et sa mort fut une calamité publique; un seul homme change quelquefois le sort des peuples, et fixe les destins d'un empire. La tyrannie, le monopole, l'avarice exercèrent leurs fureurs et leurs déprédations : dès ce moment, toute industrie, toute activité, toute force dégénéra, et une langueur mortelle frappa cette colonie de stérilité. Elle alloit disparoître du continent, lorsque Charles I.er, par une législation bienfaisante, la sauva de la destruction, et lui donna un nouveau principe de vie et de fécondité. Ce prince supprima la compagnie qui avoit obtenu un privilège exclusif : bientôt cette colonie étendit son commerce et brilla d'un éclat nouveau ; mais cette prospérité ne fut que passagère. La colonie retomba dans la langueur et la misère, par les lois injustes et les réglemens arbitraires du farouche Cromwel : à ces fléaux, s'en joignirent deux autres aussi terribles, celui de l'introduc-

tion de la jurisprudence anglaise, et celui de la guerre contre les sauvages; enfin, elle sortit une seconde fois de ses ruines. Charles II lui rendit ses anciens privilèges, par une loi qui déclara qu'on ne pouvoit imposer aucunes taxes, sur les habitans et les propriétaires, que du consentement de l'assemblée générale.

Le commerce de la Virginie consiste en maïs, bled, légumes, fer, chanvre, cuir, fourrures, bois; mais sa principale richesse est le tabac. Cependant, comme on l'a très-bien observé, cette plante qui prospère, sur-tout dans les terres neuves et pleines de sucs, les épuise rapidement, et demande des travaux d'autant plus grands, qu'elles deviennent moins productives; elle ne peut être long-tems une ressource pour les cultivateurs de l'Est. Tant que les planteurs de la Virginie pouvoient commander les marchés, ils trouvoient dans le surhaussement des prix, un moyen sûr de compenser des travaux plus coûteux; mais les planteurs de Kentucky, de Mississipi et des autres parties intérieures de la Géorgie ont un sol plus fécond et un soleil plus ardent; à mesure qu'ils donnent plus d'attention à la culture du tabac, elle décline dans les états de l'Est, et se remplace par celle des grains, qui ne demande que des travaux plus modérés, et fournit des ressources plus solides.

On trouve dans la Virginie la campagne de *Montvernon*, moins remarquable par la beauté

de sa situation, par l'étendue des bâtimens, par le goût et l'élégance des jardins, que parce qu'elle avoit été la propriété, le séjour de Wasingthon. M. Marse nous en a donné une description intéressante : elle est située sur une hauteur voisine de la Potwmack, qu'elle domine de deux cents pieds, à cent vingt-sept milles de son embouchure ; une esplanade de dix acres entoure les bâtimens qui occupent le sommet de la colline ; du côté du nord, une pente douce conduit à un immense pâturage ; au sud, la pente plus rapide se termine par des plantations, des bosquets épais, de grands arbres à fleurs sont disposés dans le voisinage des bâtimens, de manière à ne rien ôter de la vue du côté de la rivière qui, dans cet endroit, a près de deux milles de large ; du côté opposé, des allées qui serpentent, et que bordent des saules-pleureurs et des arbustes odorans, conduisent à des jardins spacieux, plantés, arrosés dans le genre anglais, et où l'art, varié de mille manières, se dérobe toujours sous une nature élégante et prodigue ; l'antique demeure de Wasingthon inspire plus de respect que de surprise ; son architecture est assortie au goût simple et pur de cet ami de la nature : un portique, élevé de quatre-vingt-seize pieds de long, soutenu par huit colonnes, forme la façade du côté de l'eau ; vis-à-vis de la face opposée, diverses dépendances groupées font l'effet d'un beau village ;

dans un parc qui borde la rivière, et d'où l'on contemple le riche amphithéâtre de la rive du Maryland, l'œil du promeneur solitaire est occupé ou distrait, tantôt par la course des daims qui croisent les allées, tantôt par le mouvement majestueux des vaisseaux qui montent et descendent la rivière; enfin de tous côtés, l'image du bonheur champêtre, une végétation forte, des troupeaux nombreux, des points de vue lointains et variés frappent le spectateur, et le charment. C'est dans cette solitude sacrée que le héros de l'Amérique, échappé au tumulte des camps, donnoit l'exemple de toutes les vertus privées, et cultivoit la terre de ses mains victorieuses; c'est dans cette terre fortunée qu'il a rendu les derniers soupirs : l'ami de l'humanité viendra verser des pleurs sur la tombe de Washingthon : son nom vénéré sera prononcé avec une tendre émotion, sa mémoire sera chérie, et le souvenir de ses vertus passera jusqu'aux dernières générations.

Les Virginiens, observe un historien américain, se glorifient d'être la plus ancienne des colonies. Cet état a produit plusieurs hommes, qui ont versé leur sang et consacré leurs travaux, pour opérer cette heureuse révolution, qui a placé le peuple américain au rang des puissances libres et indépendantes. Ceux qui occupent les premières places de l'État sont polis, instruits, hospitaliers; ils réunissent l'élévation

du caractère à la force du génie ; ce sont ces hommes qui gouvernent la Virginie, tandis que la masse du peuple, ignorante sur ses droits, et plus indifférente encore sur leur exercice, ne fait aucun effort pour sortir de ses habitudes d'indolence et de débauche.

Rien n'est plus frappant pour l'observateur politique, que l'opposition des mœurs de ce peuple avec celles des habitans de la Nouvelle-Angleterre, ou des états du centre. Là, le travail s'ennoblit sous la main de l'homme libre ; ici, il est avili par les sueurs de l'esclave ; là, tout est activité, énergie, entreprise ; ici, tout languit dans une imprévoyante inertie ; là, le citoyen, instruit sur tous ses droits, inquiet sur sa liberté, ne confie qu'à regret un pouvoir qu'il surveille ; ici, le peuple, confiant par paresse, s'estime heureux qu'une classe éclairée pense et agisse pour lui ; il s'en rapporte, sur les grands intérêts de l'État, aux soins de la providence, plutôt par incurie, que par une confiance raisonnée. Avant la révolution, les préjugés de la noblesse repoussoient la vocation mercantile ; l'ignorance du peuple l'en rendoit incapable, et les affaires de commerce restoient entre les mains des étrangers, principalement des Écossais qui faisoient des fortunes rapides. La concurrence est plus générale aujourd'hui ; mais le commerce, l'agriculture, l'industrie, la population sont bien éloignés d'être ce qu'ils pourront

devenir un jour, sous un climat qui donne toutes les productions de l'Europe, si l'on en excepte l'olive, dans un pays immense, qui offre un sol fertile, une végétation vigoureuse, qui contient les plus beaux germes de prospérité, et auquel il ne manque, pour remplir ses destinées, que des habitans qui sachent rivaliser d'énergie avec les habitans du nord.

Cette importante révolution s'opérera un jour; les sages mesures arrêtées, pour répandre l'instruction dans la masse du peuple, la commenceront, l'abolition de l'esclavage l'achevera: ce projet occupe, depuis long-tems les législateurs de la Virginie; déjà on a défendu l'importation des esclaves, les lumières, la sagesse, la prudence conduiront à sa maturité un projet si utile pour l'humanité et pour l'intérêt général; on rendra, sans secousse et sans effort, à la liberté, des hommes qui se perfectionneront et se purifieront dans l'exercice de leurs droits civils et politiques. Une sage législation est bien propre à régénérer les mœurs d'un peuple et à détruire des vices, qui tiennent plus à la forme de son gouvernement qu'à son génie particulier.

Le pouvoir législatif réside dans deux chambres: le pouvoir exécutif est exercé par un gouverneur, qui est élu par le corps législatif: les membres de la chambre des représentans sont élus pour une année, et les vingt-quatre

sénateurs pour quatre ans. Les trois cours de justice, élues par le corps législatif, jugent par appel après les cours des comtés; enfin une cour suprême, composée des juges des trois cours supérieures réunis, juge en dernier ressort. Les lois anglaises, qui s'accordent avec la constitution et les actes de la législature, règlent la jurisprudence des tribunaux.

Le Kentucki.

La paix de 1763 donna aux Anglais tout le pays au sud de l'Ohio; à cette époque le Kentucki, qui en faisoit partie, leur étoit inconnu. La zône montueuse et ingrate, qui borde cette grande rivière, sembloit être une barrière qui s'opposoit à ce qu'on pénétrât plus avant dans les contrées situées sur l'Ohio; cependant, des chasseurs de la Virginie et de la Caroline du nord découvrirent cette contrée, et par les descriptions pompeuses qu'ils en firent, ils engagèrent quelques cultivateurs à venir recueillir dans un sol fertile les bienfaits de la nature. Les six nations, assemblées par députés au fort Stanwich, cédèrent le Kentucki aux Anglais; cette concession illégale produisit une guerre cruelle, qui fut terminée par le massacre de quelques tribus sauvages qui erroient dans ces régions, et qui avoient porté l'incendie et la mort dans les habitations anglaises. La Virginie encouragea les établissemens, par des concessions de terres; la population s'accrut prodigieusement. On ouvrit des routes; on bâtit des

villes ; on fortifia des déserts ; on étendit les défrichemens : le Kentucki se déclara indépendant, et le congrès l'attacha à l'union fédérale.

La constitution de Kentucki fut faite en 1792. Les trois pouvoirs y sont essentiellement distincts : le pouvoir législatif réside dans l'assemblée générale, composée d'un sénat et d'une chambre des représentans ; le pouvoir exécutif réside dans la personne du gouverneur, et le pouvoir judiciaire, dans une cour suprême, ainsi que dans les cours inférieures que la législature peut établir. Les représentans sont nommés tous les ans par le peuple : le gouverneur et le senat le sont, tous les quatre ans, par une assemblée électorale : les juges sont nommés par le gouverneur, de l'avis du sénat. Les officiers publics, lors de leur élection, prêtent serment de n'avoir pas sollicité par intrigue les fonctions qui viennent de leur être confiées, et d'être fidèles à l'État. Les pouvoirs du corps législatif et du gouverneur, ainsi que les attributions du pouvoir exécutif sont calqués sur la constitution générale de l'Union : la loi donne à la législature le droit de défendre l'importation des esclaves, et d'en affranchir, avec le consentement des propriétaires, ou en leur payant une rétribution équivalente.

Les deux Carolines étoient autrefois connues sous la dénomination de Virginie Méridionale. Les Espagnols prétendirent que cette province

Les Deux-Carolines.

faisoit partie de la Floride ; ils étendirent ses bornes, depuis le Nouveau-Mexique, jusqu'à l'Océan Atlantique ; mais bientôt cette nation avide et férore dédaigna et abandonna une contrée stérile, qui ne produisoit ni or ni argent. L'amiral Coligny, que la nature avoit doué d'un génie ardent, et qui, au milieu des horreurs de la guerre, montra les vertus du citoyen, ouvrit dans cette région une nouvelle source de commerce et d'industrie aux Protestans Français ; il équipa des vaisseaux pour aller reconnoître ces plages. Ces nouveaux colons abordèrent dans la Caroline Septentrionale, près la rivière d'Albermale : les Français firent un traité d'alliance et d'amitié avec les Indiens, pour combattre les Espagnols; mais ces nouveaux émigrans n'eurent ni la force, ni le courage de former un établissement de commerce et d'industrie ; ils abandonnèrent cette contrée, et s'embarquèrent pour la France. Cependant, Coligny s'occupoit de créer une colonie dans cette partie de l'Amérique : il y envoya une nouvelle peuplade, plus active et plus industrieuse que la première ; elle construisit des places fortes, et se livra à la culture des terres. Ces émigrans, pour témoigner à Charles IX leur attachement et leur zèle, donnèrent à cette contrée le nom de Caroline.

Les Espagnols attaquèrent cette colonie naissante, et en massacrèrent les habitans. L'assassinat de Coligny ruina les espérances des Pro-

testans Français. De Gourgues se prépara à venger la mort de ses concitoyens ; il équipa quelques vaisseaux, et envoya quelques troupes dans la Caroline. Après quelques expéditions contre les Espagnols, les Français abandonnèrent leurs établissemens, pour aller habiter de nouvelles régions.

Les Anglais s'établirent dans les Carolines en 1663 ; le comte de Clarendon, grand chancelier d'Angleterre, le duc d'Albermale, les lords Berkley, Ashley, Georges Carteret et Georges Carleton obtinrent de Charles II une charte qui leur accorda la propriété et la jouissance de cette contrée. Le célèbre Locke, plus métaphysicien que politique, cet homme qui n'eût pas la force de s'élever aux grandes idées de la liberté, et qui marcha d'un pas foible et chancelant dans la carrière de la législation, posa les fondemens du pacte social qui devoit régir la colonie ; mais son code politique enfanta l'anarchie, la corruption et les calamités ; ce philosophe législateur sacrifia les droits des peuples pour étendre le despotisme des rois ; il n'eût pas le courage de résister aux erreurs et aux préjugés de son siècle, et de remonter à la source de ces principes immortels qui établissent et consacrent la souveraineté et l'indépendance des nations. Locke modifia la tolérance religieuse, négligea de donner cette liberté civile qui encourage l'agriculture, pro-

tège le commerce, favorise l'industrie, aggrandit le génie, fortifie l'amour de la patrie, féconde et vivifie les parties éparses de l'administration ; Locke confia à huit députés un pouvoir arbitraire ; l'établissement de cette formidable aristocratie devoit nécessairement préparer l'avilissement et l'esclavage de cette colonie ; l'anarchie multiplia ses crimes, et la persécution ses victimes. La guerre civile ravagea cette province ; les Indiens furent dispersés entre l'Océan et les Apalaches ; ces dissentions intestines et ces guerres étrangères produisirent les haines et les vengeances ; une enfance orageuse, et accompagnée de convulsions intestines annonçoit à cette colonie une vie languissante, et un dépérissement mortel ; elle touchoit même au moment de sa ruine, lorsque le parlement britannique la mit sous la protection immédiate de la couronne ; elle fut alors divisée en deux provinces, l'une septentrionale et l'autre méridionale, elle forma deux gouvernemens indépendans, dont l'administration fut confiée aux seuls représentans du peuple.

La Caroline Septentrionale donne aux îles et aux états du Nord ses denrées, qui consistent en tabac, poix, goudron, térébenthine, fourrures et bois ; elle reçoit en échange le rhum, le sucre, le café, du bled, des patates, du cidre, du thé et des ouvrages en fer.

Les planteurs, grands propriétaires, quoique isolés

isolés les uns des autres, se réunissent pour goûter les plaisirs de cette douce union, qui fait le charme et la consolation de la vie domestique; ils se livrent quelquefois à leur penchant pour l'intempérance; ils négligent l'étude des sciences, pour s'occuper de leur commerce et des moyens d'augmenter leur fortune: cette contrée a produit plusieurs hommes, qui ont contribué par leur génie, leur zèle et leurs travaux, à l'indépendance américaine.

L'assemblée générale, formée de deux chambres, exerce le pouvoir législatif. Le sénat est composé d'un membre, pour chaque comté, élu au scrutin: la chambre des représentans est composée de deux membres par comté, élus également au scrutin par le peuple. Le corps législatif élit un gouverneur qui exerce le pouvoir exécutif; sept conseillers, nommés par les deux chambres réunies, assistent le gouverneur de leurs avis: il n'a aucune part au pouvoir législatif. Les projets de loi, après avoir été lus trois fois dans chaque chambre, reçoivent leur sanction de la signature du président de chacune d'elles. Ceux qui nient l'existence de Dieu, ou la divinité de l'écriture sainte, sont inéligibles pour la législation, ainsi que les juges des cours suprêmes, les membres du conseil, les juges de l'amirauté, les grands officiers de l'état, les officiers militaires, enfin tous ceux qui sont salariés par le peuple.

Dans la partie de l'État, où le travail manuel se fait par des esclaves, les planteurs de la Caroline Méridionale sont vains, paresseux et ignorans; cependant on trouve quelques hommes instruits, et qui possèdent des talens agréables; ils ont un soin particulier de l'éducation de leurs enfans; ils sont polis et hospitaliers. Les femmes n'ont point cette fraîcheur qui relève la beauté des femmes du Nord; elles ont de la délicatesse dans les traits, des charmes dans les manières, et ont souvent les talens qui amusent l'esprit et subjuguent les sens.

L'assemblée générale, formée du sénat et de la chambre des représentans, exerce le pouvoir législatif; elle élit le gouverneur, qui est revêtu du pouvoir exécutif, et commande la force militaire : il a le droit d'accorder des sursis et de faire grâce, excepté dans le cas de crimes d'état; il peut remettre les amendes et les confiscations. Le corps législatif élit les juges des cours supérieures, et peut instituer les tribunaux qu'il estime nécessaires. La chambre des représentans a seule l'initiative sur les impôts: le corps législatif peut, sous certaines restrictions, faire des changemens aux lois constitutionnelles, et une majorité des deux tiers, dans chaque chambre, peut convoquer une convention. La constitution établit le pouvoir suprême du peuple, la liberté de conscience, l'épreuve des jurés, la subordination du pouvoir militaire

au pouvoir civil ; elle défend les titres de noblesse et les distinctions héréditaires.

Plusieurs cultivateurs se fixèrent sur le territoire au sud de l'Ohio, et firent quelques établissemens utiles. Cette colonie fut souvent exposée aux incursions et aux ravages des Chiroquois ; ils furent vaincus : bientôt elle présenta le spectacle de la prospérité. Les établissemens se multiplièrent, l'agriculture se perfectionna, l'industrie fit des progrès rapides, et la nature par ses bienfaits récompensa les travaux des colons. Leur commerce consiste en chevaux, bétail, peaux de daim, fourrures, coton, lin et chanvre : ce commerce s'étendra, lorsque la population s'accroîtra, quand les lumières et les connoissances pénétreront dans cette province, et que la navigation de Mississipi sera délivrée des entraves qui la gênent encore : les habitans paroissent disposés à cultiver les sciences ; ils ont établi des sociétés académiques, pour répandre le goût des arts utiles et agréables. En 1785, ils voulurent se constituer en corps politique ; mais ils abandonnèrent ce hardi projet. Le congrès leur donna une forme de gouvernement, semblable à celui du territoire nord-ouest de l'Ohio : le gouverneur seul a le pouvoir exécutif ; et, assisté de trois juges, il exerce le pouvoir législatif et le pouvoir judiciaire.

Territoire au sud de l'Ohio, ou gouvernement de Tenessée.

Le gouvernement anglois, instruit qu'il y

Géorgie.

avoit dans la Caroline, sur les frontières de la Floride Espagnole, une grande étendue de terrein inculte et déserte, se proposa d'y établir une colonie : on lui donna le nom de Géorgie. Cet établissement fut l'ouvrage de la politique; en peuplant cette contrée, l'Angleterre défendoit la Caroline contre les incursions des sauvages. Un citoyen, ami de l'humanité, donna un exemple bien sublime et bien rare de bienfaisance et de générosité; il consacra ses trésors à briser les fers des débiteurs insolvables, détenus dans les liens de la captivité. La Renommée a cent bouches pour célébrer les forfaits qui ensanglantent la terre; à peine en a-t-elle une seule pour publier les vertus qui la consolent! Quel spectacle rare et touchant de voir les richesses servir au bonheur de l'humanité! Ce ne sera point dans un siècle de calcul et d'immoralité, qu'on verra se renouveller un pareil prodige de bienfaisance et de sensibilité. L'homme descend au tombeau avec ses erreurs et ses vices : agité par la crainte, les remords, il oublie qu'il laisse sur la terre des malheureux et des opprimés, et que d'immenses bienfaits pourroient seuls réparer ses usurpations et ses rapines.

Le parlement britannique ajouta cent vingt mille livres sterlings au legs sacré de cet homme vertueux. Oglethorpe, chef d'une troupe d'émigrans, partit pour l'Amérique, et forma un

établissement sur les bords de la Savanach : la population de la colonie augmenta progressivement. Des laboureurs protestans, chassés de Saltzbourg par un prêtre fanatique, se réunirent à des Suisses persécutés, pour aller chercher dans cette contrée la paix et la tolérance ; mais cette colonie, régie par des administrateurs ignorans, fut sur le point de périr, dès sa naissance. On n'y connoissoit point cette science de la politique, qui tend à perfectionner les institutions sociales, et à affermir sur des bases solides les principes des gouvernemens : on avoit abandonné la propriété et la juridiction de la colonie à des hommes pervers et monopoleurs, qui sacrifièrent l'intérêt public à la fiscalité et aux intérêts particuliers : la féodalité appesantissoit ses fers sur ces colons infortunés, victimes de la misère et de l'oppression. Le parlement se déclara le protecteur de cette colonie, et lui donna la constitution qui régissoit la Caroline : la Géorgie dès-lors sortit de ses ruines, et présenta le tableau du bonheur et de la prospérité. Les Géorgiens sont commerçans, industrieux et hospitaliers ; mais ils sont tourmentés par la passion du jeu, et se livrent aux excès de l'intempérance. Les délices du climat, l'étendue et la fertilité des terres y favorisent les émigrations : sa constitution a les mêmes bases que celle des États-Unis.

On distinguoit, avant la révolution, dans les

colonies trois sortes de gouvernemens : le gouvernement mixte, le gouvernement propriétaire, et le *gouvernement des chartes*. La Virginie, la baie de Massachusset, le Nouveau-Jersey, la Nouvelle-Yorck, les deux Carolines et la Géorgie étoient régis par cette première forme d'administration : les députés du peuple y formoient la chambre-basse, comme en Angleterre; un conseil, créé par le roi, composoit la chambre des pairs. Un bill recevoit la force de loi, lorsqu'il étoit adopté par les deux chambres et sanctionné par le gouverneur.

Des hommes riches et ambitieux obtinrent de la métropole la jouissance et la propriété d'une vaste contrée. Cette concession leur transmettoit les droits de l'autorité souveraine, dont ils faisoient un cruel abus par leurs tyrannies et leurs déprédations. Ces grands propriétaires rendoient hommage au roi d'Angleterre, comme seigneur suzerain ; cet hommage consistoit en un arc et en quelques pelleteries : presque toutes les colonies étoient soumises à ce vasselage, né de la féodalité qui régnoit en Europe : Le Maryland, la Pensylvanie, les trois comtés ont conservé long-tems cette forme d'administration. Le gouvernement des chartes formoit une constitution vraiment démocratique ; elle régissoit les provinces de la Nouvelle-Angleterre. Pendant le cours de la révolution, tous ces gouvernemens furent anéantis, le peuple

américain forma une république fédérative, et chaque colonie eut sa constitution particulière ; mais ces différens rouages de la machine politique, trop compliqués et mal combinés, embarrassoient et arrêtoient la marche de la législation, et gênoient les opérations du gouvernement. La nation américaine confia à un congrès la direction suprême de ses intérêts ; et après avoir réuni toutes les parties éparses de ces immenses contrées, elle créa cette sage et heureuse constitution dont nous parlerons bientôt, et sur laquelle reposent la liberté, le bonheur et la prospérité d'un peuple, qui a instruit l'univers, en répandant ces idées grandes et sublimes de liberté qui élèvent et aggrandissent le génie, et des opérations saines sur les droits du genre humain.

Les différens états de l'Amérique ont leur législature et leur gouvernement particulier ; mais la constitution générale de l'Union Américaine a changé et modifié plusieurs articles de ces constitutions. Le congrès a seul la direction du commerce et des intérêts de chaque état : lui-seul peut créer et répartir les impôts, battre monnoie, contracter des alliances, faire la paix et la guerre. Cette constitution générale n'a point détruit le lien qui unit tous les différens états ; elle en a formé un seul faisceau, lui a donné un nouveau principe de vie et d'activité,

en réunissant dans un centre commun les intérêts de chaque état.

Les constitutions particulières qui régissent les différens états, renferment des imperfections et des vices qui, sans doute bientôt aperçus par les législateurs américains, seront effacés du corps législatif. Ces constitutions consacrent à la vérité le grand principe de la dignité de l'homme, de la souveraineté et de l'indépendance du peuple; mais elles étendent ses droits, n'en fixent point les limites d'une manière précise; elles confondent les pouvoirs, et établissent une démocratie qui peut produire des factions anarchiques, et préparer ces insurrections partielles qui ébranlent et détruisent les empires.

Sans doute, il y a eu un pacte primordial entre les nations et leurs chefs; la tyrannie de ces derniers rompt le contrat social; alors le pouvoir remonte à sa source, et le peuple rentre dans ses droits primitifs de souveraineté et d'indépendance. Il a bien fallu, lorsque la société s'est étendue, et que ses membres se sont multipliés, confier à un seul ou à plusieurs l'exercice de l'autorité: on a établi des droits et des devoirs, et chacun s'est dépouillé d'une partie de sa liberté entre les mains de quelques chefs, chargés de veiller à l'administration publique et à la sûreté des citoyens. Sans doute la souveraineté appartient au peuple; il est l'ori-

gine, le créateur, la source de tout pouvoir ; mais il ne peut exercer sa souveraineté par lui-même : il la délègue à un ou à plusieurs citoyens qui représentent légalement la nation ; ils agissent, ils parlent en son nom. La majorité des suffrages, dans les délibérations, forme la volonté générale ; mais le peuple lui-même ne peut fixer leur puissance : ainsi, quoiqu'il soit vrai, au fond, que tout vient de la terre, il ne faut pas moins qu'on la soumette par le travail et la culture, comme on soumet le peuple par l'autorité et par les lois. La souveraineté est dans le peuple, comme un fruit est dans nos champs, d'une manière abstraite ; il faut que le fruit passe par l'arbre qui le produit, et que l'autorité publique passe par les mains qui l'exercent. Un peuple ne peut point se gouverner par lui-même, ni exercer son droit de souveraineté, dans des associations particulières, autrement, l'état seroit dans une anarchie, qui perpétueroit les factions, et arrêteroit tous les mouvemens du corps politique.

Les constitutions particulières des États-Unis furent précédées d'une déclaration des droits. Les Américains voulurent s'affranchir d'une domination étrangère, et cette domination étoit celle d'un monarque héréditaire ; non-seulement il falloit extirper toute influence monarchique ; mais il étoit important encore d'effacer, s'il étoit possible, de l'esprit du peuple, d'an-

tiques préventions ; en faveur de la monarchie ; pour cela, ils jugèrent nécessaire de faire précéder [illegible]s nouvelles constitutions d'un exposé clair et sensible des droits naturels, qui appartiennent à tous les individus de l'espèce humaine, et qu'ils n'ont pu perdre en se formant en société. Cette idée étoit simple, imposante, convenable aux circonstances ; mais peut-être n'a-t-elle pas été assez mûrie dans l'exécution ? peut-être les Américains n'ont-ils pas déterminé avec assez de précision le cercle d'idées où ils devoient se renfermer dans une déclaration des droits, et le degré d'autorité que cette déclaration devoit avoir dans le système de la législation; parler au peuple éternellement de ses droits, c'est lui faire oublier quelquefois ses devoirs : cette idée abstraite de souveraineté, qui exige une définition claire, peut exciter les passions d'une multitude foible, qui obéit aveuglément à ces agitateurs sombres, qui ne veulent ni lois, ni autorité, pour jouir avec impunité des fruits de leur usurpation et de leurs crimes. Que le peuple travaille ; qu'il chante au milieu de ses travaux ; que le gouvernement protège, encourage, récompense son industrie ; qu'il soit libre, heureux, qu'il obéisse aux lois, qu'il respecte ses législateurs et ses magistrats, qu'il exerce les vertus publiques ; tels sont ses droits, et tels sont ses devoirs.

Les pouvoirs sont souvent confondus dans les

constitutions particulières des États-Unis : le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire sont sous la dépendance du corps législatif ; cette confusion doit arrêter la marche des lois, et peut conduire à la tyrannie populaire. La séparation des pouvoirs fait la force et la splendeur des empires ; ce sont ces limites sacrées qu'il faut respecter, parce qu'elles ont été posées pour le maintien de l'ordre et la sûreté de tous les citoyens ; si on les franchit, l'édifice social s'écroule ; tout devient désordre et anarchie ; l'usurpation succède au droit légitime; l'exercice des lois est suspendu.

La théorie de la balance des pouvoirs n'est ni de l'invention des Anglais, ni de celle de Montesquieu ; elle est de tous les tems et de tous les pays, malgré l'influence des climats et des situations physiques, qui peuvent nécessiter des différences dans les lois et les institutions ; mais qui ne changent ni les passions des hommes, ni les dangers d'une puissance sans bornes, ni le caractère de la liberté, et conséquemment ne diminuent pas les avantages de tempérer, comme le dit Montesquieu, *le pouvoir par le pouvoir*. Ces principes ont été connus de tous les législateurs des états libres ; ils ont été proclamés par d'anciens philosophes : les républiques de la Grèce, de Rome et de Carthage avoient cherché la liberté, dans le mêlange de différentes espèces de gouvernemens, et dans

la balance de plusieurs autorités ; elles avoient tempéré la démocratie par des institutions aristocratiques, telles que des sénats à vie, le sacerdoce, placé dans les principales familles exclusivement, et même par des institutions monarchiques, car l'autorité des consuls, des suffetes, des archontes tenoit de la nature de ce dernier gouvernement. Cette balance étoit sans doute incomplète, et elle finit par être absolument détruite ; mais on n'eut la liberté que dans les intervalles où l'équilibre subsista.

Le pouvoir exécutif est exercé dans les différens états, par un gouverneur et par un conseil: c'est là un vice qui peut produire la subversion de l'ordre social. Il ne faut point confier l'exercice de la puissance exécutive à plusieurs : un seul doit être revêtu de cette suprême autorité : un centre unique de pouvoir est nécessaire, pour imprimer aux lois un caractère de grandeur et de sagesse ; c'est l'exécution des lois qui rend un peuple libre ou esclave, heureux ou infortuné. Il ne suffit pas de décréter des principes, il faut les appliquer avec prudence, avec discrétion, avec maturité, pour assurer l'exécution des lois ; il faut consulter le tems, les circonstances, les situations, et distinguer de l'opinion générale ces élans subits et passagers, qui naissent du sein des orages et de la fermentation. Pour remplir cet objet important, une seule volonté doit avoir la plénitude de l'auto-

rité, pour exécuter les lois. Ce chef unique ne rencontrera ni obstacles, ni entraves ; il aura en son pouvoir le fil qui dirigera ses opérations ; il appercevra le terme où il doit aboutir, et saura l'atteindre par ses propres forces ; il conduira au port le vaisseau de l'état, battu par les orages et les tempêtes; il ne sera point soumis au caprice et aux volontés inconstantes des coopérateurs, divisés dans leurs principes ; il ne craindra ni les efforts de l'opposition, ni les manœuvres de la jalousie, ni les soupçons de la méfiance ; il sera pénétré de l'étendue de ses devoirs ; il verra dans sa fidélité une récompense précieuse et honorable.

La force et l'unité du pouvoir exécutif mettront un frein à ces révolutions journalières qui annoncent la foiblesse des lois et les vices du gouvernement ; elles affermiront la constitution et la défendront contre les provocateurs à l'anarchie et les sectateurs de la tyrannie : le suprême exécuteur des lois s'armera de la force militaire pour s'opposer aux déchiremens de l'État, pour réprimer ces républicains hypocrites, ces agitateurs sombres, ces intrigans corrompus qui, sous prétexte de défendre la liberté, pervertissent l'esprit public, séduisent les peuples, sèment sous leurs pas la confusion, les soupçons, les forfaits, érigent en système et en devoir la rebellion, le meurtre, et brisent les liens du corps social.

C'est dans le pouvoir exécutif que résident la base et le principe de l'union sociale, c'est la chaîne dont les deux extrêmités doivent se correspondre et se réunir pour entretenir la force et l'harmonie ; il est l'ame du gouvernement, il met en activité toutes les parties de la machine politique, il en fixe les rouages, il en suit la direction, en prévoit les limites, en règle le but, ordonne les mouvemens et la marche des armées, paie les fonctionnaires publics ; il vivifie le commerce, l'industrie et toutes les branches éparses de l'administration publique, il nomme les ambassadeurs, pénètre dans les cabinets de l'Europe, fixe ses regards sur les systêmes et les opérations des puissances étrangères, et connoît leurs secrets ; il déclare la guerre et fait la paix, il purifie, pour ainsi dire, les institutions républicaines, et les fait tourner à l'utilité du peuple et à la prospérité de l'empire. Si ces grands travaux, si ces fonctions importantes sont confiées à différentes mains, plus d'union, plus d'ordre, plus d'harmonie, les anneaux de la chaîne sociale se détachent, se brisent ; les jalousies, l'ambition, l'amour-propre, l'orgueil président dans les conseils ; la loi est suspendue, ou marche sans activité et au hasard ; l'anarchie prépare la tyrannie, et la tyrannie prépare ses fers. Un centre unique de pouvoir prévient ces déchiremens et ces calamités ; vers lui se rapportent tous ces rayons

qui forment un faisceau de lumière : la loi délivrée de ses entraves parcourt paisiblement tous les points de la circonférence, et se rend à sa destination sans avoir été troublée dans sa marche, alors elle éclaire les esprits, et les consciences, fait chérir les devoirs qu'elle impose. C'est une rosée salutaire qui fertilise les campagnes, et donne d'abondantes moissons.

Suivant les constitutions américaines, les citoyens assemblés élisent les gouverneurs et leurs conseils ; ces nominations populaires sont un vice dans l'ordre politique ; le peuple qui délègue sa souveraineté ne doit pas être éternellement assemblé dans un gouvernement représentatif, c'est au corps législatif à nommer le pouvoir exécutif, et c'est à ce dernier qu'appartient le droit de nommer son conseil : lui seul peut connoître ceux qui ont les lumières et les talens propres à le diriger dans ses travaux. Si vous laissez au peuple le droit de nommer le pouvoir exécutif, alors le gouvernement est une pure démocratie, il est dangereux que l'esprit populaire ait une influence marquée sur l'exécution des lois. « J'oserois blâmer, dit » Mably, dans ses Observations sur le Gou» vernement et les Lois des États-Unis d'Amé» rique, et cela sans crainte de me tromper, » que la formation du conseil exécutif ne soit » pas l'ouvrage de l'assemblée générale. Pour» quoi, je vous prie, confier à des électeurs de

» vingt-un ans, à une multitude toujours igno-
» rante, et portée naturellement à aimer les
» magistrats indulgens, le soin de choisir des
» hommes destinés à veiller à l'observation des
» lois, et à manier les intérêts les plus importans
» et les affaires les plus délicates de la répu-
» blique? Qui peut être censé plus capable de
» ce choix que les représentans si intéressés
» à ce que leurs lois soient conservées et ob-
» servées avec la plus grande fidélité? Je croi-
» rois d'ailleurs que c'est le moyen le plus
» favorable pour établir entre la puissance
» législative et la puissance exécutive, mutuelle-
» ment jalouses l'une de l'autre dans tout gou-
» vernement libre, et presque toujours enne-
» mies dans la démocratie, cet accord et cette
» harmonie qui font le bien de l'état. Il me
» semble que sans blesser leurs principes, les
» législateurs de Pensylvanie pourroient accor-
» der à l'assemblée générale la faculté de choisir
» les membres du conseil exécutif parmi les
» représentans qui la composent, il en seroit
» résulté plusieurs avantages, le comté dont le
» représentant auroit été élu seroit flatté de cet
» honneur; car les hommes ne négligent rien
» de ce qui peut intéresser leur amour-propre,
» il se seroit formé une sorte d'émulation entre
» les comtés; ils auroient été attentifs à n'en-
» voyer à l'assemblée générale que des citoyens
» dignes de concourir pour les places du conseil;

» le

» le corps dépositaire des lois auroit été composé » des hommes les plus estimables, et par cet » intérêt commun de gloire et d'émulation, le » caractère trop inconsidéré et trop intrigant » de la démocratie auroit du moins été un peu « tempéré ».

Plusieurs états de l'Amérique ont adopté, dans le jugement des procès, la jurisprudence civile de la Grande-Bretagne ; mais cette jurisprudence est un mélange de confusion et d'injustice, né des institutions des sauvages et de la féodalité anarchique. Ce code civil renferme des principes destructifs de la liberté, et outrage tout-à-la-fois la justice et l'humanité. L'Angleterre, qui a produit les Bacon, les Locke, les Clarendon, les Pope, les Hume, les Robertson, n'a pas encore changé sa législation civile ! Les gouvernemens craignent-ils donc d'éclairer et de consoler les peuples ? ou faut-il des siècles à la nature pour produire un législateur philosophe ?

Les états particuliers de l'Amérique ont très-sagement fait d'exiger que les législateurs, les sénateurs, les gouverneurs, les électeurs possèdent des propriétés territoriales, et résident dans les états où ils doivent exercer leurs fonctions. La propriété et la résidence sont les caractères distinctifs du citoyen : l'habitant non-propriétaire est un étranger ; le propriétaire non-habitant est encore un étranger :

celui-là seul est citoyen, membre de la cité qui, remplissant les deux conditions nécessaires, pour constituer la nation elle-même, est habitant propriétaire. Dans ces citoyens seuls réside la souveraineté nationale: l'intérêt est le mobile des actions humaines ; le propriétaire, enchaîné à l'État par les liens les plus forts, confond sa prospérité particulière dans la prospérité générale.

Les législateurs des états particuliers de l'Amérique ont aussi donné un grand exemple de sagesse et de vertu, d'avoir réuni à la politique et à la législation le système religieux. Un peuple sans religion n'a ni mœurs, ni morale, ni liberté : la religion affermit l'ordre social, et imprime aux lois un caractère de force et de grandeur, puisqu'elle en recommande au peuple l'observation, et qu'elle lui ordonne d'obéir aux puissances qui exercent l'autorité. Tous les législateurs de l'antiquité donnèrent pour base à leurs constitutions une religion et un culte public. Tous ceux qui ont lu avec attention l'histoire, sont instruits que, chez toutes les nations qui successivement ont paru sur la terre, les vices et la corruption ont pris naissance, et ont fait de funestes progrès, en proportion du mépris des opinions religieuses : lorsque les Romains commencèrent à mépriser leurs dieux et leurs oracles, ils perdirent le goût de la vertu, et ne respectèrent plus la foi des traités et des

conventions. Les législateurs de l'antiquité ne se sont pas bornés à établir des préceptes religieux, ils y ont joint des cérémonies, et ont attaché à leur observation la même importance qu'à celle des préceptes, parce qu'ils pensoient qu'il faut ramener la réflexion par les sens, et que les cérémonies de la religion sont les plus fermes appuis de ces préceptes : chez les nations qui habitent aujourd'hui l'Europe, où la masse du peuple, forcée de travailler constamment pour vivre, ne peut acquérir une grande instruction morale, les préceptes religieux sont indispensables, parce qu'ils contiennent en peu de mots les devoirs de l'homme envers son semblable, et qu'ils ordonnent d'obéir aux lois, et de les respecter : ôtez à ces peuples leur culte public, ils oublieront bientôt les préceptes religieux et ceux de la morale qu'ils contiennent ; les passions n'auront plus de frein, et la loi sera toujours insuffisante pour les réprimer. Le code des lois le plus sage et le plus complet ne peut atteindre toutes les actions coupables ; il ne peut commander ni au sentiment, ni a la volonté : la crainte des lois peut empêcher un homme de commettre publiquement un crime ; mais elle ne lui suffira point pour lui commander l'amour de la vertu.

Les législateurs anciens, pour donner à leurs lois une sanction plus redoutable, leur supposoient une origine divine ; ils annonçoient aux

peuples qu'ils avoient une communication immédiate avec les dieux. Minos, au rapport d'Homère, alloit tous les neuf ans dans l'antre de Jupiter, et il persuadoit aux Crétois que, dans ce lieu sauvage, le maître du ciel lui avoit inspiré les lois qu'il leur donnoit : Zalmokir en Thrace, Zeleucus chez les Locriens, Amasis chez les Égyptiens, Triptolème chez les Athéniens, Zoroastre chez les Bactriens, Zutraustre chez les Arimusphes, Pythagore chez les Crotoniates, Lycurgue chez les Lacédémoniens, Romulus et Numa chez les Romains, Thot et Odin chez les Visigoths, Mahomet chez les Arabes, et Gengiskan chez les Mogols, voulurent faire descendre du ciel les lois qu'ils donnèrent à leurs peuples : ces législateurs étoient pénétrés de la nécessité d'unir la religion à la politique, à la législation et au gouvernement.

Les législations modernes n'ont presque rien fait pour la régénération des peuples. Chez les anciens, les créations morales avoient de la profondeur et de la puissance ; chez nous, on a oublié l'art des institutions morales. Rien, dans les constitutions actuelles, ne retrace plus cette sagesse antique qui épuroit les mœurs publiques, et transformoit une multitude éparse en un véritable corps de nation. On ne sait plus établir entre les mœurs et les lois, les opinions et les gouvernemens, ces rapports qui doivent unir la politique et la législation à la morale ; on

cherche à éclairer l'esprit, mais non à perfectionner le cœur : c'est dans des théories obscures qu'on va chercher ces maximes qui doivent régir les sociétés politiques ; on s'occupe à établir la liberté de l'homme, mais on ne travaille pas au bonheur des peuples.

Bayle s'efforce d'établir qu'un état peut exister sans religion. Quand même, dit Laharpe, il pourroit étayer son système par le fait de quelques hordes sauvages, il lui resteroit à prouver que la même chose peut avoir lieu chez un peuple civilisé. Le publiciste Bielfeld soutient qu'un peuple chez qui les principes religieux s'éteignent, marche rapidement vers sa décadence. C'est donc sur la base de la justice et de la morale religieuse que doit reposer la liberté et le bonheur des peuples ; sans la justice et la morale, les états périssent, les nations se dégradent ; il ne reste plus que des tyrans et des esclaves, des oppresseurs et des opprimés, des bourreaux et des victimes. Que cette vérité éternelle soit gravée sur des tables d'airain, sur les murs du palais de chaque chef des nations, de chacun de ses ministres et dans le sanctuaire des lois ; qu'elle soit cette alliance auguste qui doit unir les membres du corps social ; qu'on n'oublie jamais que la justice et la morale sont une émanation de la divinité, qu'elles sont de tous les tems et de tous les lieux, qu'elles surnagent à travers tous les siècles, qu'elles ne

varient jamais au gré des événemens et des orages politiques ; qu'un état chancelle et périt, lorsque les lois ne sont point fondées sur les bases de la justice et de la morale.

Avant de présenter à nos lecteurs ces scènes de carnage et d'horreur, qui vont dévaster et ensanglanter la terre, qu'il nous soit permis de faire connoître ces causes secrètes, qui ont produit la révolution de l'Amérique Septentrionale; déchirons ce voile mystérieux, qui cachoit les vues de ce gouvernement ambitieux et perfide, qui vouloit perpétuer l'esclavage et la misère des colonies, et asservir l'Europe ; il faut montrer, dans toute leur nudité, les crimes de ce gouvernement, qui veut fonder sa grandeur, sa puissance et ses trésors sur l'usurpation, les meurtres et les trahisons.

Les colonies britanniques doivent leur origine aux crimes du fanatisme, aux dissentions civiles et à la tyrannie. Les Anglais, accablés sous la domination sacerdotale, opprimés par l'intolérance des chefs des sectaires, quittèrent leur patrie, pour aller chercher un asyle dans les contrées américaines. Les aborigènes leur vendirent des terres et des marais qu'ils défrichèrent : des déserts arides furent changés en des champs fertiles et en des campagnes riantes.

La nature fut embellie, et la terre, arrosée des sueurs de ces nouveaux habitans, produisit d'abondantes moissons. Les colons formèrent

ensuite des établissemens, construisirent des édifices, bâtirent des cités, contractèrent des alliances et créèrent des rapports commerciaux; réunis en société, ils devinrent leurs propres législateurs; ils établirent leur gouvernement sur les chartes qui renfermoient les privilèges et les droits dont ils jouissoient, comme citoyens anglais. Pour affermir l'administration de ces sociétés naissantes, et donner un principe de vie à leurs institutions civiles et politiques, il falloit des impôts et des échanges. Les colonies formèrent des assemblées, pour régler les sommes que chaque membre du corps social devoit fournir pour défendre sa liberté et protéger ses propriétés; mais le produit de leur culture et l'exportation de leurs denrées ne suffisant pas pour établir un revenu public, les colons s'occupèrent à élever quelques manufactures grossières. Ce commerce d'industrie alarma les négocians et les spéculateurs de la métropole: le gouvernement britannique, dans son orgueil, ou plutôt dans son délire politique, vouloit laisser les colonies dans l'enfance, et en faire des esclaves robustes, sans cesse occupés à fournir à son insatiable avidité de nouvelles richesses. Eh! qu'avoit à craindre la métropole des colonies? Un commerce de manufacture ne devoit point exciter ses inquiétudes et sa jalousie; comment pouvoit-elle craindre qu'un peuple agricole, devint l'émule d'une nation

commerçante par principes, par goût, par intérêt, par politique et par sa situation locale ? L'habitant de l'Amérique Septentrionale n'eût point abandonné ses possessions territoriales, pour se livrer à un genre de commerce pénible, incertain et peu lucratif; tranquille possesseur, il peut promener ses regards satisfaits, et dire : ici, j'ai planté ; là, j'ai creusé un canot pour fertiliser mes possessions. l'Américain, par les lois de la nature, par sa situation physique, par sa constitution et par l'opinion morale préférera les travaux de l'agriculture aux spéculations du commerce.

Le gouvernement britannique avoit mis des entraves à l'industrie des colons, et les avoit soumis à des lois injustes et arbitraires, pour les forcer d'abandonner un commerce où il ne vouloit ni rivaux, ni concurrens. Cependant, grâces à la justice et au courage de quelques défenseurs des Américains, la métropole leur permit de manufacturer leurs habillemens; mais elle changea leurs chartes, les dépouilla de leurs privilèges, forma de nouveaux gouvernemens, suspendit leur législature, enchaîna leur commerce, interdit leurs pêcheries, les força de verser en Angleterre leurs productions, même celles qui ne devoient pas y être consommées, et de tirer de la métropole celles qui leur venoient des contrées étrangères, enfin les colonies furent sacrifiées à l'avidité fiscale de quel-

ques compagnies, qui avoient obtenu des privilèges, source féconde de tyrannie et de déprédation : de là, naquirent la contrebande, le commerce interlope, les règlemens prohibitifs, les punitions, les haines, les vengeances et les crimes d'une guerre qui a répandu tant de flots de sang. Cette violation des droits les plus sacrés de la justice et de la liberté, a produit cette révolution, qui a demembré un empire puissant, et a humilié cet orgueil national qui avoit servi à établir sa grandeur et à étendre son despotisme sur toutes les nations. Les Tyriens n'attendoient de leurs colonies qu'une amitié libre ; les Grecs les oublioient bientôt ; les Romains y envoyèrent des satellites de la tyrannie ; les Carthaginois les opprimoient par des lois injustes : le plus fort veut toujours donner des lois au plus foible. Cette doctrine sacrilège de Machiavel a été adoptée par le gouvernement anglais ; il a voulu assujétir ses colonies à des taxes arbitraires ; mais la nature met un terme à l'oppression des peuples : si cette justice est lente, elle est toujours infaillible.

Le gouvernement britannique devoit par intérêt, par politique, par reconnoissance, défendre et protéger ses colonies ; elles avoient contribué à la grandeur de la métropole, et diminué sa dette nationale ; elles s'étoient épuisées pour la soutenir dans ses revers, pour étendre la prospérité de son commerce et la gloire de

ses armes ; elles s'étoient soumises à une infinité de restrictions dans l'acquisition de leurs propriétés : les colons avoient patiemment souffert le joug que leur imposoit l'acte de navigation ; ils avoient vu, sans murmure, les nations étrangères exclues du commerce de leurs denrées, et l'Angleterre tenir seule la balance des prix dans tous leurs échanges. N'étoit-ce pas assez de tant de sacrifices ? Falloit-il encore aggraver ce fardeau par une multitude d'impôts arbitraires, et par des actes réitérés de violence et d'oppression ?

L'union de la Grande-Bretagne avec l'Amérique présentoit un tableau magnifique et imposant. On a beau promener ses regards sur le cercle étendu qu'embrasse le commerce des colonies et de l'Europe, on ne voit nulle part une indication plus marquée de la nécessité d'une telle union : la nature même la réclamoit avec force ; il étoit impossible de former des nœuds plus puissans que ceux du penchant uni à l'intérêt ; ils subsisteroient encore, sans les erreurs et les passions des ministres de Géorges. L'injustice produit l'indépendance, et l'oppression brise ces liens formés par la politique et l'intérêt : les colons étoient attachés à la mère patrie ; ils avoient versé leur sang, sacrifié leurs soldats, leurs matelots, pour combattre et pour humilier les ennemis communs. Il fut un tems, disoient-ils aux ministres qui les opprimoient,

où nous étions remplis d'une affection vraiment filiale, pour le roi et pour le peuple de la Grande-Bretagne ; nous nous intéressions à leur gloire, nous partagions leurs succès et leurs revers, nous versions sans murmure dans le sein de notre mère patrie les fruits de nos travaux ; les colonies s'énorgueillissoient d'appartenir à un empire puissant ; elles chérissoient ce pacte sacré de famille, et respectoient cette alliance antique qui les unissoient à la métropole ; mais tout tend à sa destruction, les empires s'écroulent, les générations passent, les peuples disparoissent, les trônes tombent avec fracas, la nature s'agite, se convulsionne et semble se précipiter dans le néant, les grandes sociétés s'anéantissent, de vastes abymes et de lugubres tombeaux s'élèvent sur les débris des cités et des monumens superbes.

L'Amérique Septentrionale devoit se séparer de l'Angleterre : la nature, au milieu de ses mouvemens, suit toujours un système d'équilibre et d'égalité ; elle tend sans cesse à réparer les vices des gouvernemens, les désordres des sociétés, et les injustices des institutions humaines ; elle ne destine point l'habitant du continent à obéir à des insulaires ; un peuple agricole ne sera jamais l'esclave d'une nation commerçante. L'agriculture forme les grands caractères, la force du corps et la vigueur de l'ame, donne l'amour de la liberté, le zèle du patrio-

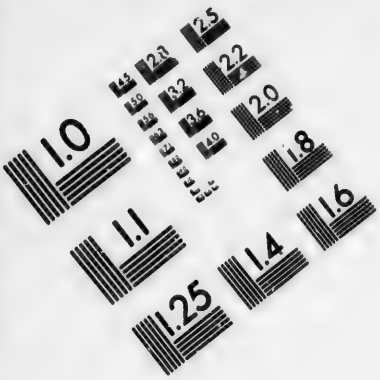
1.0
1.1
1.25
1.4
1.6
1.8
2.0
2.2
2.5
2.8
3.2
3.6
4.0
4.5
5.0
5.6
6.3
7.1
8.0
9.0
10
11
12
13
14
16
18
20
22
25
28
32
36
40
45
50
56
63
71
80
90
100
110
125
140
160
180
200
220
250
280
320
360
400
450
500
560
630
710
800
900
1000
1100
1250
1400
1600
1800
2000
2200
2500
2800
3200
3600
4000
4500
5000
5600
6300
7100
8000
9000
10000
11000
12500
14000
16000
18000
20000
22000
25000
28000
32000
36000
40000
45000
50000
56000
63000
71000
80000
90000
100000
110000
125000
140000
160000
180000
200000
220000
250000
280000
320000
360000
400000
450000
500000
560000
630000
710000
800000
900000
1000000
1100000
1250000
1400000
1600000
1800000
2000000
2200000
2500000
2800000
3200000
3600000
4000000
4500000
5000000
5600000
6300000
7100000
8000000
9000000
10000000
11000000
12500000
14000000
16000000
18000000
20000000
22000000
25000000
28000000
32000000
36000000
40000000
45000000
50000000
56000000
63000000
71000000
80000000
90000000
100000000
110000000
125000000
140000000
160000000
180000000
200000000
220000000
250000000
280000000
320000000
360000000
400000000
450000000
500000000
560000000
630000000
710000000
800000000
900000000
1000000000
1100000000
1250000000
1400000000
1600000000
1800000000
2000000000
2200000000
2500000000
2800000000
3200000000
3600000000
4000000000
4500000000
5000000000
5600000000
6300000000
7100000000
8000000000
9000000000
10000000000
11000000000
12500000000
14000000000
16000000000
18000000000
20000000000
22000000000
25000000000
28000000000
32000000000
36000000000
40000000000
45000000000
50000000000
56000000000
63000000000
71000000000
80000000000
90000000000
100000000000
110000000000
125000000000
140000000000
160000000000
180000000000
200000000000
220000000000
250000000000
280000000000
320000000000
360000000000
400000000000
450000000000
500000000000
560000000000
630000000000
710000000000
800000000000
900000000000
1000000000000
1100000000000
1250000000000
1400000000000
1600000000000
1800000000000
2000000000000
2200000000000
2500000000000
2800000000000
3200000000000
3600000000000
4000000000000
4500000000000
5000000000000
5600000000000
6300000000000
7100000000000
8000000000000
9000000000000
10000000000000
11000000000000
12500000000000
14000000000000
16000000000000
18000000000000
20000000000000
22000000000000
25000000000000
28000000000000
32000000000000
36000000000000
40000000000000
45000000000000
50000000000000
56000000000000
63000000000000
71000000000000
80000000000000
90000000000000
100000000000000
110000000000000
125000000000000
140000000000000
160000000000000
180000000000000
200000000000000
220000000000000
250000000000000
280000000000000
320000000000000
360000000000000
400000000000000
450000000000000
500000000000000
560000000000000
630000000000000
710000000000000
800000000000000
900000000000000
1000000000000000
1100000000000000
1250000000000000
1400000000000000
1600000000000000
1800000000000000
2000000000000000
2200000000000000
2500000000000000
2800000000000000
3200000000000000
3600000000000000
4000000000000000
4500000000000000
5000000000000000
5600000000000000
6300000000000000
7100000000000000
8000000000000000
9000000000000000
10000000000000000
11000000000000000
12500000000000000
14000000000000000
16000000000000000
18000000000000000
20000000000000000
22000000000000000
25000000000000000
28000000000000000
32000000000000000
36000000000000000
40000000000000000
45000000000000000
50000000000000000
56000000000000000
63000000000000000
71000000000000000
80000000000000000
90000000000000000
100000000000000000
110000000000000000
125000000000000000
140000000000000000
160000000000000000
180000000000000000
200000000000000000
220000000000000000
250000000000000000
280000000000000000
320000000000000000
360000000000000000
400000000000000000
450000000000000000
500000000000000000
560000000000000000
630000000000000000
710000000000000000
800000000000000000
900000000000000000
1000000000000000000
1100000000000000000
1250000000000000000
1400000000000000000
1600000000000000000
1800000000000000000
2000000000000000000
2200000000000000000
2500000000000000000
2800000000000000000
3200000000000000000
3600000000000000000
4000000000000000000
4500000000000000000
5000000000000000000
5600000000000000000
6300000000000000000
7100000000000000000
8000000000000000000
9000000000000000000
10000000000000000000
11000000000000000000
12500000000000000000
14000000000000000000
16000000000000000000
18000000000000000000
20000000000000000000
22000000000000000000
25000000000000000000
28000000000000000000
32000000000000000000
36000000000000000000
40000000000000000000
45000000000000000000
50000000000000000000
56000000000000000000
63000000000000000000
71000000000000000000
80000000000000000000
90000000000000000000
100000000000000000000
110000000000000000000
125000000000000000000
140000000000000000000
160000000000000000000
180000000000000000000
200000000000000000000
220000000000000000000
250000000000000000000
280000000000000000000
320000000000000000000
360000000000000000000
400000000000000000000
450000000000000000000
500000000000000000000
560000000000000000000
630000000000000000000
710000000000000000000
800000000000000000000
900000000000000000000
1000000000000000000000
1100000000000000000000
1250000000000000000000
1400000000000000000000
1600000000000000000000
1800000000000000000000
2000000000000000000000
2200000000000000000000
2500000000000000000000
2800000000000000000000
3200000000000000000000
3600000000000000000000
4000000000000000000000
4500000000000000000000
5000000000000000000000
5600000000000000000000
6300000000000000000000
7100000000000000000000
8000000000000000000000
9000000000000000000000
10000000000000000000000
11000000000000000000000
12500000000000000000000
14000000000000000000000
16000000000000000000000
18000000000000000000000
20000000000000000000000
22000000000000000000000
25000000000000000000000
28000000000000000000000
32000000000000000000000
36000000000000000000000
40000000000000000000000
45000000000000000000000
50000000000000000000000
56000000000000000000000
63000000000000000000000
71000000000000000000000
80000000000000000000000
90000000000000000000000
100000000000000000000000
110000000000000000000000
125000000000000000000000
140000000000000000000000
160000000000000000000000
180000000000000000000000
200000000000000000000000
220000000000000000000000
250000000000000000000000
280000000000000000000000
320000000000000000000000
360000000000000000000000
400000000000000000000000
450000000000000000000000
500000000000000000000000
560000000000000000000000
630000000000000000000000
710000000000000000000000
800000000000000000000000
900000000000000000000000
1000000000000000000000000
1100000000000000000000000
1250000000000000000000000
1400000000000000000000000
1600000000000000000000000
1800000000000000000000000
2000000000000000000000000
2200000000000000000000000
2500000000000000000000000
2800000000000000000000000
3200000000000000000000000
3600000000000000000000000
4000000000000000000000000
4500000000000000000000000
5000000000000000000000000
5600000000000000000000000
6300000000000000000000000
7100000000000000000000000
8000000000000000000000000
9000000000000000000000000
10000000000000000000000000
11000000000000000000000000
12500000000000000000000000
14000000000000000000000000
16000000000000000000000000
18000000000000000000000000
20000000000000000000000000
22000000000000000000000000
25000000000000000000000000
28000000000000000000000000
32000000000000000000000000
36000000000000000000000000
40000000000000000000000000
45000000000000000000000000
50000000000000000000000000
56000000000000000000000000
63000000000000000000000000
71000000000000000000000000
80000000000000000000000000
90000000000000000000000000
100000000000000000000000000
110000000000000000000000000
125000000000000000000000000
140000000000000000000000000
160000000000000000000000000
180000000000000000000000000
200000000000000000000000000
220000000000000000000000000
250000000000000000000000000
280000000000000000000000000
320000000000000000000000000
360000000000000000000000000
400000000000000000000000000
450000000000000000000000000
500000000000000000000000000
560000000000000000000000000
630000000000000000000000000
710000000000000000000000000
800000000000000000000000000
900000000000000000000000000
1000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000
1250000000000000000000000000
1400000000000000000000000000
1600000000000000000000000000
1800000000000000000000000000
2000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000
2500000000000000000000000000
2800000000000000000000000000
3200000000000000000000000000
3600000000000000000000000000
4000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000
5000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000
6300000000000000000000000000
7100000000000000000000000000
8000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000
14000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
56000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
63000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
71000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
80000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
90000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
110000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
125000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
140000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
160000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
180000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
220000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
280000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
320000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
360000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
450000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
560000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
630000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
710000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
900000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1250000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1400000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
1800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
2800000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3200000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
3600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
4500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
5600000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
6300000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
7100000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
8000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
9000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
10000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
11000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
12500000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
14000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
16000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
18000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
20000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
22000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
25000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
28000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
32000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
36000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
40000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
45000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000000
50

tisme, crée des philosophes, des sages et des citoyens. Toute puissance qui vient d'ailleurs que de la terre est artificielle et précaire, soit dans le physique, soit dans le moral : un état bien défriché, bien cultivé, produit des hommes par les fruits de la terre, et les richesses par les hommes : ce ne sont point les dents du dragon que Jason sème pour enfanter des soldats qui se détruisent ; c'est le lait de Junon, qui peuple le ciel d'une multitude innombrable d'étoiles. Le commerce corrompt les mœurs publiques, détruit les vertus sociales, et ne peut donner à l'état que des hommes flétris par l'égoïsme, efféminés par le luxe, et des spéculateurs sans foi et sans conscience, qui n'ont d'autre dieu que l'intérêt et l'argent. Les peuples riches furent toujours forcés de succomber sous les efforts des nations pauvres : l'Asie devint la proie des Macédoniens ; Rome, enrichie des dépouilles de la terre, fut conquise à son tour par des guerriers indigens et sauvages, que le Nord avoit vomi de ses flancs glacés ; le Chinois et l'Indien sont tombés sous les coups du Tartare vagabond.

Les colonies américaines avoient le droit incontestable de jouir des privilèges du peuple anglais ; le droit de taxation qui lui appartient, fait partie de sa constitution. Quelqu'imparfait que soit cet exercice, quelque chimérique que soit ce privilège, dans un tems de corruption

et d'immoralité ; où la puissance royale gouverne à son gré le pouvoir législatif, l'Anglais le présente avec orgueil aux autres nations, comme le signe et le gardien de sa liberté ; il auroit raison, s'il pouvoit connoître et jouir des avantages de ce droit précieux, qui annonce l'indépendance et la souveraineté, droit précieux dans son origine, puisqu'il servoit à mettre un frein au despotisme des rois, aux déprédations des ministres, et à la voracité des courtisans ; mais ce droit est devenu aujourd'hui illusoire, et a produit cette corruption morale, qui doit nécessairement asservir le peuple anglais, et établir, sur les débris de sa constitution, un gouvernement tyrannique. En vain, le parti de l'opposition surveille et combat les entreprises des ministres, le prince séduit et enchaîne à son gré les représentans du peuple, en leur distribuant les places et les dignités. La corruption ministérielle, comme un météore destructeur, répand cette infection qui flétrit les mœurs, éteint les vertus publiques, et ne forme que des hommes vils et odieux, toujours prêts à célébrer les crimes de la tyrannie, et à se prosterner devant leurs oppresseurs.

Le peuple anglais depuis l'établissement des Communes a eu le droit d'accorder ou de refuser les subsides que son prince lui demande, il en a joui dans des tems où des rois despotes opprimoient la liberté publique ; la métropole

ne pouvoit point contester aux colonies, qui faisoient partie de l'empire britannique ce droit constitutionnel et commun; tandis que la nation anglaise en jouissoit paisiblement, on ne pouvoit point en dépouiller le peuple américain sans ébranler les lois de l'état, sans détruire le pacte social, et sans introduire cette inégalité injuste qui devoit nécessairement produire une grande révolution; chaque membre de la confédération doit être maintenu dans ses prérogatives, c'est une chaîne dont les anneaux ne peuvent ni se rompre ni se diviser sans détruire l'harmonie générale qui doit presider à l'unité du corps politique, et sans renverser les lois qui doivent régir l'association universelle; les colons en quittant la Grande-Bretagne ne perdirent pas le droit de citoyens, et ne renoncèrent point à leurs privilèges; la raison et la justice nous apprennent qu'un peuple fuyant une patrie qui veut l'opprimer ne choisit point une nouvelle contrée pour y traîner ses fers et sa misère, il n'achète point des possessions, il ne cultive point de domaines, il ne met point à profit ses talens et son industrie pour les asservir à la tyrannie de la fiscalité, et à la rapacité des traitans; quand même ces étranges stipulations subsisteroient, ce peuple, ou ses descendans auroient le droit de les anéantir les armes à la main; un contrat qui attaque les lois éternelles de la nature et de la liberté est l'ou-

vrage de l'oppression, il doit nécessairement s'anéantir ; les Anglais fugitifs avoient abandonné la métropole en instruisant le gouvernement de leur émigration : ce n'étoit point un exil forcé ni une déportation judiciaire ; ils ne brisèrent point en partant les nœuds qui les unissoient à leur patrie ; en se séparant de la métropole ils alloient dans des contrées éloignées fonder des colonies, et arracher à la nature, par leurs travaux, ses dons et ses bienfaits, le contrat d'union subsistoit, et la loi ne l'avoit point révoqué ; toujours libres dans la Grande-Bretagne, les colons ne pouvoient point être esclaves en Amérique, ils devoient donc conserver leurs droits et leurs privilèges : un gouvernement tyrannique se sert de la force militaire pour opprimer les citoyens ; il établit ses usurpations sur la crainte et la terreur, il s'environne des satellites, et son bras est toujours armé d'une verge de fer ; mais la loi qui protège la liberté publique, n'est point détruite, l'exercice n'en est que suspendu, elle se prépare dans le silence à punir les crimes des oppresseurs et à venger l'humanité.

Les guerres civiles enfantent les malheurs et multiplient les forfaits : les lois sont alors sans vigueur, des législateurs sans morale dictent des décrets subversifs de tout ordre social, des juges prévaricateurs siègent dans le sanctuaire de la justice, l'anarchie s'établit sur les

débris de la constitution, la férocité succède aux vertus paisibles, la licence à la liberté, le fanatisme à la religion, la révolte au patriotisme, le corps social se dissout, et sur ses ruines naît et s'élève l'association impure de tous les vices et de tous les forfaits ; mais la paix en fermant la source de ces dissentions intestines vient consoler l'humanité souffrante, et rétablir dans leur unité toutes les parties éparses et confuses du corps social ; alors l'anarchie disparoît, les lois reprennent leur force et leur vertu, l'autorité légitime détruit l'ouvrage de la violence et de l'usurpation, les haines disparoissent, on élève un autel à la concorde, et le règne de la justice prépare la prospérité de l'empire et le bonheur du peuple.

La paix succèda aux horreurs de la guerre et de la persécution, l'empire britannique agité par les fureurs de l'anarchie reprit son ancienne vigueur ; la liberté victorieuse parut environnée d'un éclat nouveau, la constitution presque anéantie vint se raffermir sur ses antiques fondemens, tous les ordres de l'état, toutes les classes des citoyens, après des années de désordres et de factions intestines, furent maintenus dans leurs privilèges ; les colonies devoient profiter de cette heureuse révolution, et en partager, avec la métropole, les fruits et les avantages ; elles étoient unies par un traité de politique et un pacte de famille ; ces deux sections d'un

d'un même peuple formoient une assemblée d'états attachés par des liens indivisibles ; ces états avoient une constitution libre. Les colons n'étoient ni une société étrangère, ni un peuple conquis, ni un gouvernement distinct et séparé, comme l'électorat d'Hanovre ; ils étoient Bretons, et non sujets de la maison de Brunswich ; ils remontoient à l'origine commune, et appartenoient à la même tige. Or, vouloir réunir la suprématie de l'Angleterre avec la constitution libre des Américains, vouloir changer, modifier leur législation, leur imposer des taxes sans leur consentement, c'étoit une usurpation et une violation des lois constitutionnelles. Comme citoyens anglais, la métropole ne pouvoit point les taxer sans leur sanction ; comme habitans de l'Amérique, elle ne pouvoit point détruire cette législature particulière, qui leur donnoit le droit de fixer les impôts dans leurs assemblées nationales, droit que leurs chartes et une possession de deux siècles avoient consacrée solennellement.

Les Colonies avoient une administration civile et militaire, et un trésor public. Les impôts étoient destinés à subvenir aux besoins de l'État; leur commerce étoit à la vérité soumis à des règlemens faits par la métropole ; les colons y avoient donné leur sanction ; mais leur police extérieure étoit affranchie de la juridiction et de l'autorité du gouvernement britannique. Le

droit de taxation, dont l'Angleterre vouloit s'emparer, renversoit leurs chartes, leurs privilèges, leur législation et leur forme de gouvernement ; c'étoit introduire le despotisme dans leur république, et établir la servitude au milieu d'un peuple libre. Si les besoins de l'État exigeoient que les colonies contribuassent à l'acquittement d'une partie de la dette publique, il falloit les consulter, former une association générale, appeler aux assemblées nationales leurs députés et leurs représentans, les associer à sa gloire, en partageant ses richesses ; il falloit renouveler le pacte de famille et le contrat d'union, protéger leurs possessions territoriales, délivrer leur commerce de ces lois fiscales qui gênoient la circulation, ouvrir ces canaux salutaires, destinés à porter dans ces deux contrées l'abondance et la fertilité ; la métropole, dans son ambition sombre, a préféré l'oppression et la guerre à la justice et à la paix ; mais elle s'est trahie elle-même, elle a déchiré ses propres entrailles, elle est devenue l'instrument de sa honte et de ses désastres ; ses erreurs et son système calculé de tyrannie et d'usurpation ont préparé le démembrement de son empire, et la perte de ses colonies.

La guerre d'Amérique, n'en doutons point, avoit pour objet de changer la constitution de l'État : le gouvernement britannique redoutoit la puissance et la prospérité d'un peuple indus-

trieux ; il forma le projet homicide de le forcer à résister à l'oppression, pour avoir ensuite le droit de le dépouiller de ses chartes, et de conquérir ses provinces par la force des armes. La conquête de l'Amérique devoit produire en Angleterre une grande révolution : les ministres de Géorges avoient déjà annoncé un système nouveau, et avoient déclaré que le gouvernement ne vouloit point augmenter les revenus de l'État, en imposant des taxes sur les colonies. Ceux même qui, dans le conseil du roi et dans le parlement, votoient pour la réduction et la conquête de l'Amérique, pensoient que le commerce avec les colonies ne pouvoit enrichir ni porter préjudice à l'Angleterre. Quel étoit donc l'objet de cette guerre civile ? Pourquoi armer la métropole contre les colonies ? En dévastant l'Amérique, en portant dans toutes les provinces la désolation et la mort, le gouvernement anglais vouloit forcer les colons à reconnoître sa suprématie, ou plutôt il vouloit étendre l'autorité royale, former un peuple nouveau, et établir, dans ce vaste continent, par des gradations sensibles, une monarchie illimitée et un gouvernement militaire.

Les révolutions anciennes et modernes devoient instruire les ministres de Géorges, et leur apprendre que l'Angleterre n'étoit ni assez forte, ni assez puissante pour dompter un peuple qui défendroit, sur ses propres foyers,

ses droits et sa liberté : ce peuple devoit être nécessairement enthousiaste, et l'enthousiasme enfante les prodiges ; il ne pouvoit être subjugué qu'en l'exterminant. Le gouvernement britannique devoit aussi prévoir que des puissances étrangères prendroient les armes, pour défendre les Américains ; elles étoient intéressées à venger leur honte et leurs humiliations, et à affoiblir des ennemis puissans et ambitieux qui, dans le tems de leur gloire, avoient parlé en maîtres et agi en tyrans. En vain les Anglais ont-ils porté par-tout le fer et la flamme, brûlé les villes et ravagé les campagnes ? En vain ont-ils stipendiés des esclaves germaniques, pour leur commander le meurtre et le carnage ? En vain ont-ils pénétrés dans les antres des sauvages, pour les inviter à prendre leurs massues et à égorger les Américains ? Tous ces actes de férocité, loin de décourager et de faire trembler un peuple qui combat pour sa liberté, n'ont servi qu'à lui donner une nouvelle énergie, et à lui inspirer l'héroïsme de la valeur et du désespoir. Si les ruines de Corinthe, de Numance et de Carthage annoncèrent à l'univers que la justice et la bonne-foi étoient bannies du sénat romain, le projet de conquérir l'Amérique, en l'ensanglantant, a été regardé, comme un attentat qui a outragé le ciel et la terre ; l'humanité a déclaré l'Angleterre responsable du sang que la guerre civile a fait répandre.

La conquête des colonies américaines auroit été funeste et désastreuse à l'Angleterre ; elle devenoit une source de nouvelles calamités et de nouveaux crimes. Dans l'Amérique, l'agriculture abandonnée, ses moissons ravagées, ses campagnes incendiées, ses cités renversées, son commerce anéanti, ses habitans massacrés ou errans dans les déserts et les forêts ; dans la Grande-Bretagne, le peuple gémissant sous le poids d'une dette immense, ses trésors épuisés, des puissances ennemies formidables profitant de ses erreurs et de ses revers, pour s'emparer de son commerce et attaquer ses possessions. Quel triste et lugubre tableau pour l'humanité ! Quel homme assez féroce pourroit le contempler, sans être déchiré par ce sentiment d'horreur et d'indignation que l'on doit à l'ambition des dévastateurs de la terre ! D'un autre côté, il falloit élever une chaîne de forts d'une extrémité du continent à l'autre, entretenir perpétuellement une armée nombreuse, punir sans cesse pour prévenir les insurrections, nommer des cours de judicature pour chaque district, et du nord au midi, de l'aurore au couchant remplir les côtes d'officiers de l'accise et de la douane, pour la perception de l'impôt et la sûreté du commerce, peupler encore ces vastes contrées de nouveaux habitans, et les forcer à céder au despotisme et à obéir à l'oppression. L'Angleterre fût-elle victorieuse, disoient les

Américains, quand elle nous auroit chassé des bords de l'océan jusqu'au monde occidental, et repoussés de-là jusqu'aux régions les plus reculées, quand toutes nos armées seroient écrasées, toutes nos troupes réglées prisonnières de guerre, nos milices formeroient de nouveaux soldats, elles iroient attaquer les tyrans en bataille rangée, et elles expireroient avec la liberté dans le champ d'honneur, ou bien une victoire éclatante briseroit nos fers et nous assureroit notre indépendance politique.

L'Angleterre avoit épuisé ses trésors, versé le sang du peuple, et corrompu ses mœurs publiques pour étendre son commerce, augmenter ses domaines, ses comptoirs, ses possessions, et pour établir les bases de sa puissance et de sa grandeur; mais les efforts qu'elle avoit faits, pour parvenir à ce haut degré de gloire, en avoient ébranlé les fondemens: la tige de cet arbre majestueux, qui étendoit avec fierté ses rameaux dans toutes les parties du globe, renfermoit un germe de corruption, qui préparoit sa langueur et son dépérissement. Oui, nous ne cesserons de le répéter, une nation commerçante et maritime n'est point destinée pour commander à une puissance territoriale; un peuple de négocians spéculateurs n'est point fait pour dompter un peuple libre et agricole. Le premier est foible, parce que ses richesses énervent ses forces; le second est intrépide, parce

que la pauvreté les exerce. Les puissances commerçantes ont brillé pendant quelque tems ; mais bientôt elles ont disparu, pour aller s'ensévelir dans la nuit des tombeaux : tel fut le sort de Tyr et de Carthage ; telles seront les destinées de l'Angleterre. Ces édifices incohérens de puissance,, privés de leurs appuis et perdant leur équilibre, doivent s'écrouler tout-à-coup en débris, et ajouter l'exemple d'une grande ruine à tous ceux qu'a déjà vu la terre.

La Grande-Bretagne, accablée sous le poids d'une dette de cent cinquante millions sterlings, ne pouvoit remplir ses engagemens et satisfaire au paiement des intérêts, et au remboursement des capitaux, par les taxes et les impositions dont étoit susceptible une population de huit millions d'habitans ; cet empire ne doit l'éclat de son existence politique qu'au crédit et à la circulation de ce papier-monnoie, dont la suspension même momentanée peut entraîner la banqueroute nationale. Lord Grenville, administrateur sans principes, ministre imprudent et orgueilleux, forma en 1764 le projet de faire supporter aux Américains une partie du fardeau qui écrasoit l'agriculture, les manufactures et les autres branches du commerce de la métropole. Le parlement adopta ce système d'oppression, et sacrifia à la fiscalité les lois de la justice et les vrais principes de la politique ; cette étrange et injuste imposition sembloit

tendre à diminuer les taxes des propriétaires anglais, et à donner au commerce national cette préférence que les Américains sembloient lui contester. Les colons refusèrent de se soumettre aux lois oppressives du gouvernement britannique ; ils réclamèrent les privilèges que leur assuroient leurs chartes : la province de Massachusset déclara qu'elle avoit seule le droit de se taxer; elle invita les autres colonies à exercer ce droit commun et constitutionnel. M. Mauduit, agent général de cette province, présenta aux ministres de Géorges des remontrances où les privilèges des colonies furent représentés, avec autant d'énergie que de précision. Cette assemblée provinciale arrêta : « Qu'il seroit ex- » pédient qu'il se fît le plutôt possible une con- » vocation du comité des chambres des repré- » sentans, dans les différentes parties du » continent de l'Amérique, pour délibérer sur » l'état des affaires publiques, et pour rédiger » une adresse au roi et au parlement ». Elle envoya en même tems des lettres circulaires aux directeurs respectifs de diverses assemblées, pour les inviter à se réunir, et à porter aux pieds du trône leurs réclamations et leurs sollicitudes ; on élut trois membres pour former un comité, chargé de l'administration publique.

Bill sur le timbre.

Le parlement déclara cette délibération illégale, contraire à la constitution, et dérogatoire aux droits de la couronne. On vit bientôt pa-

roître cette fameuse loi, qui défendoit d'admettre dans les tribunaux aucun titre qui ne porteroit pas l'empreinte du timbre, vendu au profit du fisc. Cette loi fiscale fut le germe d'une insurrection, qui éclata dans toutes les parties du continent américain. Les Bostoniens investirent et démolirent les maisons du lieutenant et du gouverneur, enlevèrent au greffier de l'amirauté ses archives, outragèrent le contrôleur de la douane, et poursuivirent, les armes à la main, Pierre Ollivier, qui avoit distribué le papier timbré. Le chevalier Bernard, gouverneur de la province, demanda la punition des coupables. Les magistrats promirent d'interposer leur autorité, pour faire cesser les troubles qui agitoient la ville de Boston. Le procureur-général n'eut point la force de porter plainte : la milice réfusa d'obéir au gouverneur. Le conseil et la chambre des représentans délibérèrent que les actes publics ne seroient point soumis à la loi du timbre. Insurrection.

Géorges, instruit des divisions et du soulèvement de la province de Massachusset, envoya un message au parlement, pour l'instruire *de la rebellion de ses sujets américains*. Le parlement vota des remercîmens au roi, et déclara que le prince, assisté de deux chambres, avoit le droit de faire des lois, pour réprimer et assujétir les colonies. Les gouverneurs et les commandans furent chargés d'employer les forces

qu'ils avoient à leur disposition, pour arrêter et punir les rebelles. Voilà donc ce système de suprématie et d'oppression que le gouvernement britannique vouloit introduire dans ses colonies? Si l'acte du timbre, dit un historien anglais, étoit une usurpation des droits les plus précieux et les plus sacrés des Américains, l'acte déclaratoire ne leur en laissoit aucuns; il renfermoit toutes les semences enveloppées du gouvernement le plus despotique; il plaçoit l'Amérique dans un état de dégradation et d'avilissement; cet acte ébranloit, dans leurs fondemens, les chartes primitives qui donnèrent aux émigrans de l'ancien monde le droit de s'établir dans le nouveau continent. Il n'y a point d'acte de despotisme auquel cette loi injuste ne puisse s'étendre; et, quoique dans les applications particulières, on soit quelquefois forcé de s'accommoder aux mœurs et aux habitudes locales, le principe fondamental n'en légitimoit pas moins toute sorte de tyrannie; il ne s'arrêtoit nulle part, et embrassoit dans toute son etendue la vie entière de l'homme. Toute loi demande obéissance; celle-ci demandoit servitude, et sous son influence la condition de l'Américain n'eût pas été celle d'un sujet, mais celle d'un esclave.

Les colonies s'occupèrent à former une confédération générale. Un congrès fut indiqué à Newyorck; cette convocation jeta l'allarme et la

confusion dans le cabinet de Saint-James. Le parti de Rockingham, dans cette fermentation naissante, avoit remplacé celui de Bedfort, et produit la chute de Grenville ; le parlement, dirigé par de nouveaux ministres, et sollicité par différentes cités de l'Angleterre, se détermina à révoquer l'acte du timbre. Chatam développa toute la force de son génie et de son éloquence ; il parla avec cette onction et cette énergie qui persuadent et qui subjuguent : ce fut principalement à ses efforts de persévérance que l'Amérique dut cette révocation. Cependant le parlement déclara une seconde fois sa suprématie législative sur les colonies ; le parti de Rockingham étoit trop foible pour conserver l'administration des affaires publiques ; Georges nourrissoit des soupçons et des préventions contre les membres qui composoient son conseil ; un nouveau ministère succéda à l'ancien : les deux chefs qui le dirigeoient flattèrent les projets ambitieux du monarque, et trahirent leur conscience, en persuadant à Géorges que l'intérêt public et le salut de l'état commandoient impérieusement la soumission des colonies, et que ses armées parviendroient facilement à les conquérir. Ce système d'erreur et d'oppression fut successivement adopté par tous les ministres, intéressés à attaquer la liberté publique, et à étendre l'autorité royale.

On n'ignoroit point en Amérique les projets

du gouvernement britannique. Franklin, dont le génie vaste et hardi souhaitoit et méditoit une révolution, étoit alors à Londres; ce politique profond, ce négociateur habile étoit instruit que le conseil de Georges vouloit changer la constitution de l'Amérique, la dépouiller de ses privilèges, et établir un gouvernement militaire; interrogé par le parlement, Franklin lui fit connoître les dispositions, les forces et le caractère du peuple américain; il démontra, avec autant d'énergie que de vérité, combien la métropole seroit injuste d'assujétir les colonies à des lois qui attaqueroient leur liberté, et gêneroient leur industrie, il prouva que l'Angleterre ne parviendroit à établir cette suprématie qu'en ensanglantant l'Amérique, et en répandant le sang des citoyens; Franklin annonça la révolution et prédit le démembrement de l'empire britannique; l'ambition, la tyrannie et l'orgueil rejettèrent les leçons de la sagesse, et dédaignèrent les conseils de la politique. Ce n'étoit point sans doute l'acte du timbre, qui ne pouvoit produire qu'une imposition de cent soixante mille livres sterlings, qui allarmoit les Américains; cette taxe ne pouvoit diminuer la masse énorme de la dette publique qui pesoit sur la nation anglaise; mais les colonies regardèrent la déclaration de la suprématie, annoncée par le parlement britannique, comme un acte d'usurpation et d'escla-

vage, elles ne se trompèrent point, bientôt après le parlement établit des impôts sur différens articles de consommation intérieure, où se trouva comprise la taxe sur le thé. Charles Towshend, premier lord de la trésorerie, fut le principal moteur de ce bill meurtrier.

Il y avoit à Boston un citoyen qui réunissoit à l'amour de la liberté les talens du politique, et les vertus de l'homme de bien, Hankok jeta le premier germe qui devoit produire une grande révolution, ses discours donnèrent de l'énergie aux Américains, il les exhorta à défendre leurs droits, et à résister à l'oppression; il arma un vaisseau sur lequel il arbora les emblêmes chéris de la liberté: les signes extérieurs en imposent toujours à la multitude; ce langage muet est plus éloquent que les discours, il frappe l'imagination et renforce le sentiment; bientôt on vit se former une confédération générale des colonies, elles refusèrent d'abord d'admettre les manufactures de la métropole, jusqu'à la révocation des bills parlementaires; le ministre qui succèda à Charles Towshend tenta de jeter la division et la méfiance parmi les différentes provinces de l'Amérique, il parvint à détacher la Nouvelle-Yorck de l'association générale, mais bientôt cette colonie reconnut ses erreurs en se réunissant à la cau commune; cette scission eut produit sa honte

et sa ruine ; cette province se distingua par son zèle et son patriotisme.

Nouveaux Bills.

Il étoit facile aux ministres de Géorges de réunir, par un heureux concert, l'intérêt de la métropole avec les droits des colonies ; des médiateurs intègres et éclairés seroient parvenus à remplir ce vœu de la raison et de l'humanité ; mais le gouvernement anglais méconnut ce principe de justice et de sagesse. Il falloit exécuter ce système de suprématie, qui flattoit l'ambition du monarque et l'orgueil national. Le parlement créa trois bills ; le premier, pour établir des douanes dans les colonies, et y faire exécuter les lois relatives au commerce, sous l'inspection des commissaires qui seroient nommés pour cet objet ; le second, pour faire cesser les remises sur la porcelaine de la Chine, apportée pour l'Amérique, et pour prévénir la contrebande qui se faisoit avec les colonies et les plantations ; et le troisième, pour assurer le paiement des amendes et des confiscations, prononcées contre ceux qui contreviendroient aux ordonnances.

Les colonies se détachent de la métropole.

Ces nouvelles lois fiscales excitèrent la haine et enflammèrent le courage des Américains. Les Bostoniens contestèrent à la métropole son autorité législative ; ils invitèrent les colonies à rompre les nœuds qui les unisssoient à la mère patrie, et délibérèrent qu'ils ne recevroient, ni

n'importeroient aucuns effets ou marchandises de la Grande-Bretagne, et que les impôts seroient perçus suivant la constitution coloniale. En vain le gouvernement britannique ordonna-t-il au conseil de Boston d'obéir à ses lois ; on brava la force militaire, et on dédaigna les ordres du commissaire du roi. Les Bostoniens nommèrent un comité, et exhortèrent les différentes villes de la province à envoyer des députés à ce congrès particulier : ce comité fut chargé par l'assemblée générale d'annoncer aux colonies, que les bills du parlement britannique étoient des infractions aux lois des Américains.

Géorges dénonça au parlement les troubles des colonies, et demanda une force militaire, « pour renverser les desseins pervers de ces » hommes turbulens et séditieux qui, sous de » faux prétextes, n'avoient que trop réussi à » corrompre plusieurs de ses sujets en Amé- » rique, et dont les intrigues menaçoient de » produire les plus funestes effets, dans ses co- » lonies et dans tous les domaines de la cou- » ronne ». Le parlement promit au roi de concourir avec zèle aux mesures justes et nécessaires, pour réprimer l'audace et la rebellion des colonies, et de maintenir, dans toute son intégrité, la suprême législation de la Grande-Bretagne, sur toutes les parties des domaines de sa majesté ; il déclara que les assemblées et

les délibérations de la province de Massachusset étoient illégales et dérogatoires aux droits de l'autorité royale et du parlement ; les Bostoniens furent déclarés rebelles ; c'est ainsi que ces gardiens institués par la loi pour veiller à la conservation des droits du peuple, et défendre la liberté publique, au lieu d'éclairer le monarque, et de lui parler le langage de la justice et de l'humanité, l'affermirent dans son projet de soumettre et de conquérir l'Amérique ; ils donnèrent le signal de la guerre civile, et arborèrent l'étendard de la destruction et de la mort ; le pouvoir législatif s'associa à la puissance exécutive pour commettre un grand crime ; les peuples sont-ils donc destinés à être les esclaves et les victimes de la tyrannie des gouvernemens ? et pourquoi faut il que le ciel permette l'existence des oppresseurs de la terre.

Les résolutions violentes et les décrets foudroyans du sénat britannique n'effrayèrent point les Américains ; ils se préparoient depuis long-tems à défendre, les armes à la main, leurs droits et leurs privilèges ; cet esprit public se montra dans les assemblées générales et dans les écrits périodiques ; ceux qui refusèrent de se réunir à la confédération générale furent déclarés traîtres et ennemis de l'état ; les membres de la confédération se lièrent par des promesses et des sermens, et tous jurèrent de vivre libres, ou de s'ensevelir sous les ruines de la patrie ;

patrie ; l'assemblée générale de Boston envoya un message au gouverneur, pour lui déclarer que l'appareil militaire qu'on voyoit dans le port et dans la garnison de la ville, étoit un attentat contre la liberté publique, et lui ordonna de faire retirer les forces de terre et de mer, pendant la tenue des séances : voilà comment parle et agit un peuple qui connoît ses droits et sa dignité. Le gouverneur répondit qu'il n'avoit aucune autorité sur les vaisseaux et sur les troupes du roi ; l'assemblée, dans un mémoire qu'elle présenta, lui prouva que le gouvernement militaire étoit contraire à la constitution britannique, et que le peuple avoit le droit de rejeter une loi qui lui paroissoit injuste. Elle procéda ensuite à l'élection des membres du comité, et exclut de l'administration publique ces hommes soupçonnés d'indifférence pour la liberté, et ceux qui étoient attachés par habitude, par intérêt ou par principes au gouvernement anglais. Cette exclusion étoit juste et nécessaire ; il falloit éloigner des assemblées publiques, ces citoyens timides ou lâches, qui pouvoient apporter, dans les délibérations, le désordre, l'intrigue et la pusillanimité. Celui qui hésite un instant à se réunir à la cause commune, et qui méconnoît la volonté générale, est un mauvais citoyen : la timidité et l'indifférence invitent bientôt à la trahison.

Une querelle particulière s'éleva entre les

Bostoniens et le commissaire du roi : les premiers réclamoient les droits de la liberté et les privilèges de leurs chartes ; l'agent du gouvernement ne parloit que d'obéissance et de soumission : cette lutte étoit bien propre à fomenter les haines et à nourrir les passions. L'horison politique s'obscurcit ; et l'éclair qui sortoit des ténèbres, annonçoit que la foudre alloit partir, lorsque le ministère britannique crut, en trompant les colonies par de fausses promesses, les ramener à la soumission et au devoir. Les oppresseurs, avant de subjuguer par la force, tentent quelquefois d'enchaîner par la séduction : lord Hilsbourough envoya aux différentes provinces américaines une lettre circulaire, pour leur annoncer qu'il ne seroit désormais levé aucune taxe, sans leur consentement ; cette déclaration isolée ne trompa personne : il n'y avoit qu'une loi formelle qui pût révoquer les bills qui assujétissoient les colonies à des impôts arbitraires. La lettre du ministre étoit illusoire, et ne pouvoit par conséquent changer les dispositions générales : les hostilités recommencèrent ; les receveurs des impositions furent chassés. La province de Massachusset s'occupa de nouvelles lois, pour conquérir sa liberté et son indépendance.

Bill sur le thé.

Émeutes.

C'est dans cet état d'insurrection que le parlement britannique, pour satisfaire l'avidité d'une compagnie de marchands spéculateurs,

leur permit l'importation du thé dans les colonies, chargée d'un droit excessif. Cette nouvelle loi fiscale répandit la consternation dans les provinces américaines; mais bientôt le cri plus puissant de la liberté n'en fut que plus fort, et vint donner plus d'énergie à ces ames consternées. Les Bostoniens s'assemblèrent, malgré les défenses du gouverneur Hatkinson: la maison de Clarke, distributeur, fut pillée; un officier de la douane fut goudronné, traîné dans les rues, attaché à une potence et fouetté; le gouverneur Hatkinson fut chargé de la malédiction publique. Un peuple opprimé, qui brise ses chaînes, est comme un lion rugissant; il n'écoute que les cris de la vengeance et du désespoir; il prend les armes, pour exterminer ses tyrans. Dans sa fureur, il renverse toutes les barrières, frappe de tous côtés, ne connoît pendant long-tems ni lois, ni justice, ni clémence; mais, rappelé enfin à la raison et à la justice, il reconnoît ses erreurs, verse des pleurs sur ses violences, et ne forme des vœux que pour la tranquillité publique. C'est une fatalité attachée à toutes les révolutions, qui bouleversent ou régénèrent les empires, d'être accompagnées de mouvemens convulsifs et des horreurs de l'anarchie. Il semble qu'on ne peut aller au bien que par des crimes: la nature nous fait payer bien cher ses bienfaits; on les achète par des sacrifices, et on les obtient par des

larmes. L'arbre de la liberté n'a cependant pas besoin, pour vivifier sa tige, pour étendre et embellir ses rameaux, d'être arrosé de sang humain : les peuples doivent briser les chaînes de la servitude, et rentrer dans l'exercice de leur souveraineté par la justice, la sagesse et les vertus publiques ; c'est dans sa soumission aux lois, dans son respect pour ses magistrats, dans son amour pour le bien public qu'il trouvera la paix et le bonheur. La mort d'un innocent est un jour de deuil pour l'humanité : Dieu a manifesté sa grandeur et sa puissance en créant l'homme, pourquoi faut-il que la régénération des peuples s'affermisse par la destruction et par la mort ?

Le peuple américain comprit bientôt que les actes de violence n'étoient propres qu'à perpétuer les crimes de l'anarchie, à éteindre le véritable amour de la patrie, et à lui préparer de nouveaux fers ; il sentit que les excès d'une révolution ne sont que de véritables révoltes, qui conduisent les peuples à la tyrannie, à l'esclavage et à la férocité.

Les Bostoniens censurèrent la conduite du gouverneur, et déclarèrent traître à la patrie quiconque favoriseroit l'introduction ou la vente du thé, envoyé par la compagnie de Indes Occidentales. Des troupes furent envoyées à Boston : le général Haldiman fit placer des pièces de canon devant sa porte ; le gouverneur Hatkinson

pourvut encore avec plus d'appareil à la garde de sa personne ; l'amiral Montagne arma des vaisseaux, et en fit une ligne sur les côtes : tout annonçoit le commencement de la guerre civile. Que de sang on eût épargné, si les commissaires du gouvernement anglais eussent écouté la justice et la voix de leur conscience! Mais ils étoient forcés d'éxecuter les ordres qu'ils recevoient, et de suivre ce système d'oppression, depuis long-tems combiné dans le conseil de Géorges.

Bill qui ferme le port de Boston.

Le parlement britannique, secondant l'impatience du roi et l'ambition des ministres, prit en considération les troubles qui agitoient les colonies : cette question sembloit ne devoir présenter ni embarras, ni difficulté. Le parlement avoit-il le droit d'imposer des taxes dans les provinces coloniales, sans le consentement des Américains ? C'étoit en consultant la constitution du peuple anglais, les chartes des colonies, l'intérêt de la métropole, les règles de la politique et les lois éternelles de la justice, qu'il falloit décider cette question importante. Lord Barringthon, dans la chambre des pairs, et Faller, dans la chambre des communes, demandèrent qu'on examinât les titres constitutifs des colons; lord North, ministre hardi et ambitieux, grand calculateur, ennemi de la constitution de sa patrie, fauteur du despotisme, réunissant les lumières du génie à la rudesse du caractère, ferme dans ses projets, et,

pour les exécuter, sacrifiant toutes les vertus, renversant tous les obstacles, bravant la jalousie des grands et les outrages de la multitude, lord North ne cessoit d'annoncer, dans le conseil secret et dans les assemblées nationales, qu'il falloit soumettre les colonies par la force des armes. Nous avons le droit, dit ce ministre fougueux, de détruire les chartes des Américains, parce qu'ils en abusent, et de les gouverner, parce qu'ils ne sont pas capables de se gouverner eux-mêmes : laissez la Grande-Bretagne maintenir ses droits avec fermeté ; la paix et le repos seront bientôt rétablis. Lord North fit une motion, pour rappeler les officiers de la douane et pour fermer le port de Boston. Charles Fox, défenseur intrépide de la liberté, plutôt par ambition que par vertu, orateur éloquent, génie brillant, s'éleva avec force contre cette motion, qu'il regarda comme le prélude de la guerre civile et le signal du carnage. Dans la chambre des pairs, lord Richemond, citoyen distingué par ses vertus, Manchester, esprit droit et solide, Rockingham, alliant l'amour de la liberté à la fidélité qu'il devoit à son roi, lord Shelburne (aujourd'hui le marquis de Landhwke), l'ami et le bienfaiteur de sa patrie, politique profond, sage, éclairé, capable, de gouverner un vaste empire et de donner des lois propres à rendre un peuple juste et heureux, prirent la défense des Bostoniens, et protestèrent contre

le bill proposé par lord North ; mais sa funeste éloquence, l'ascendant corrupteur qu'il avoit, comme premier ministre, entraînèrent presque tous les suffrages. Le parlement ordonna qu'il seroit dressé un bill pour fermer le port de Boston. Les observateurs politiques prédirent le démembrement de l'empire, et calculèrent sans passion les maux que cet acte d'oppression alloit produire. Les véritables amis de la patrie et de l'humanité se réunirent pour éclairer le conseil de Géorges, ils présentèrent le tableau effrayant des calamités de la guerre ; et prouvèrent que la métropole souffriroit plus que les colonies de cette loi meurtrière qui alloit interrompre le cours d'un commerce utile et avantageux à l'Angleterre ; rien ne put suspendre l'exécution des mesures violentes et désastreuses du gouvernement. L'ambition ou l'orgueil, dans ses excès, se livre avec confiance à ses destinees et croit voir des succès et des triomphes, là où une politique sage et une administration éclairée ne voient que des pertes et des malheurs.

Les Américains qui étoient à Londres, représentèrent à lord North qu'une rigueur excessive produiroit une insurrection générale : cette vérité devint importune à ce ministre. Le bill contre Boston fut bientôt suivi d'autres lois aussi tyranniques ; la province de Massachusset fut dépouillée de ses privilèges, et on établit dans les colonies le gouvernement militaire. Le co-

lonel Barré démontra les dangers et l'injustice d'un bill qui changeoit l'administration primitive des colonies, qui s'étoient gouvernées par ses propres lois ; il déplora avec sensibilité les calamités d'un peuple asservi à la domination des soldats, qui ne verroient dans les Américains que des rebelles qu'il faudroit exterminer. Ce guerrier humain exhorta les ministres à soumettre la force militaire au pouvoir civil, à adopter des sentimens de paix et de conciliation, à faire révoquer des lois inutiles à l'Angleterre, et oppressives pour les colonies, à offrir aux Américains une branche d'olivier et non un glaive sanglant.

Le gouvernement britannique crut que l'interdit, jeté sur le port de Boston, forceroit les habitans à se soumettre aux lois fiscales et aux taxes arbitraires auxquelles on vouloit les assujétir, et que les autres colonies, frappées de terreur, effrayées par cet exemple terrible de vengeance et de punition, reconnoîtroient la suprématie de l'Angleterre ; il se flattoit que les autres provinces profiteroient de la ruine de Boston, pour s'emparer de son commerce, et que ce surcroît de puissance et de richesse seroit un lien qui les uniroit avec plus de force à l'intérêt de la métropole ; mais l'attente des ministres fut trompée, et cela devoit être ainsi ; esclaves de l'ambition et fauteurs de la tyrannie, ils furent frappés par l'esprit d'erreur et de

vertige, les passions les rendirent les victimes et les jouets de leur crédulité. Les habitans de l'Amérique Septentrionale n'avoient pas adopté la politique machiavélique et la diplomatie artificieuse des puissances européennes; la crainte et la lâcheté n'avoient pas flétri les ames du peuple du nouveau continent; cet art perfide de dissimulation et d'hypocrisie que l'homme civilisé apporte dans ses conventions et dans ses rapports d'intérêt et de commerce, lui étoit inconnu; la société avec ses désordres, nos institutions avec leurs vices, n'avoient pas défiguré l'ouvrage de la nature. Le despotisme et la séduction peuvent aisément subjuguer des nations corrompues dans leurs mœurs, et énervées par le luxe; mais un peuple agricole et vertueux déteste l'injustice et abhorre l'usurpation. Le peuple américain rejeta cette politique perfide, qui sacrifie à la crainte et à l'intérêt la morale et la raison. Les infortunes des Bostoniens, resserrent le lien qui les unissoit avec les autres provinces, et l'on forma une confédération générale, pour les défendre et les secourir.

Le général Gage est chargé d'exécuter le bill contre Boston.

Les ministres de Géorges avoient annoncé à la chambre des communes, la nomination du général Gage au gouvernement de la province de Massachusset, et au commandement en chef des armées, dans l'Amérique Septentrionale; cet officier avoit déjà rempli avec distinction quelques emplois importans dans cette partie

du nouveau monde. Les Américains se flattèrent que, par une heureuse et sage administration, Gage pourroit parvenir à reconcilier la métropole avec les colonies ; mais les destinées de l'Amérique étoient fixées : la nature avoit marqué l'époque de sa délivrance ; rien ne pouvoit empêcher ni suspendre cette révolution. Les ministres avoient déjà réglé le plan des opérations militaires, en ordonnant à Gage d'employer la force et la terreur pour subjuguer les colonies. Ce général se rendit à Boston, où il publia une proclamation, au nom du roi et du parlement, pour inviter les Bostoniens à se soumettre, dans deux mois, aux bills parlementaires, sous peine de voir exécuter l'interdit. On brava ces menaces et cette proclamation tyrannique. Les Bostoniens exhortèrent les colonies à se réunir, pour faire cesser tout commerce d'exportation et d'importation avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et les Isles Occidentales, jusqu'à ce que le bill d'interdit fût révoqué.

Les copies de ce bill furent multipliées avec une rapidité incroyable ; semblables aux torches des furies, elles répandirent le feu de la discorde, mais elles donnèrent une nouvelle énergie au courage des Américains : dans la ville de Boston, et dans la Nouvelle-Yorck, le peuple en eut des exemplaires couverts de papier de deuil, à large bordure ; on crioit dans les rues :

Voici une loi inhumaine, cruelle, barbare et sanguinaire. Des corporations nombreuses s'assemblèrent sur des invitations publiques, et, par des délibérations prises avec l'appareil le plus imposant, le bill fut condamné à être livré aux flammes; dans cette fermentation générale, et au milieu des excès où le peuple s'abandonnoit, on voyoit un mélange étonnant de modération et de prudence : il existoit des citoyens sages et éclairés qui savoient distinguer les fureurs de la licence et les attentats du fanatisme, des droits de la liberté et du zèle du patriotisme; ils parvinrent par leurs conseils et leurs exhortations à instruire, à contenir la multitude; le général Gage fut reçu avec toute la solemnité ordinaire; les magistrats lui rendirent, sans affectation, mais avec dignité, les honneurs qui étoient dûs à son caractère et à son rang; lorsque ce général parut, il annonça aux Bostoniens qu'au premier juin, en exécution du bill, leur assemblée se tiendroit dans la ville de Salem; cet ordre impérieux jeta la confusion et l'allarme parmi le peuple, il s'occupa des moyens de s'opposer à cette transmigration en se hâtant de terminer l'objet des subsides; le gouverneur prorogea l'assemblée; les Bostoniens l'avoient conjuré d'ordonner un jour de deuil et de prière, Gage leur refusa cet acte consolant de piété et de religion; l'injustice et l'oppression excitent un peuple vertueux à tourner ses regards vers

le ciel ; il voit dans l'auteur de la nature un être bon et sensible qui le défendra contre l'opprobre et la tyrannie ; cet espoir religieux console l'ame, et lui donne la force et le courage de résister, de punir ses oppresseurs.

Le jour de désolation et de vengeance arriva : le port de Boston fut bloqué par les vaisseaux de guerre, et les troupes campèrent dans la plaine ; voilà donc la guerre civile déclarée ! ce pacte antique et solemnel qui attachoit la métropole aux colonies, fut rompu ! voilà deux nations d'une commune origine, jadis unies par les liens du sang, de la politique et de l'intérêt, prêtes à prendre les armes pour s'égorger ; pourquoi faut-il que la liberté des peuples s'élève au milieu des meurtres et des ruines ! et pourquoi faut-il acheter par des sacrifices douloureux les droits que nous a transmis la nature ! nous nous sommes écartés de ses saintes lois, pour y substituer des institutions civiles qui ont effacé ce caractère sacré qu'elle avoit gravé dans nos cœurs ; elle nous a punis cruellement de cette infidélité, et de cette prévarication.

Les Américains forment des assemblées

On convoqua dans toutes les parties du continent américain des assemblées des villes et des provinces, elles gémirent sur les rigueurs exercées par la métropole, et délibérèrent de secourir une colonie malheureuse et opprimée ; les citoyens s'empressèrent à l'envi de s'inscrire dans ce tableau de bienfaisance, et toutes

les sources de la générosité publique furent ouvertes, la chambre des représentans de la Virginie déclara qu'une atteinte portée aux droits d'une des colonies, violoit également les droits de toute l'Amérique Septentrionale, et recommanda au comité de correspondance de s'entendre avec les comités des autres provinces, à l'effet de faire nommer des députés pour s'assembler annuellement en congrès général, et délibérer sur les mesures à prendre pour résister à la tyrannie, et pour proclamer l'indépendance des colonies ; le premier juin fut consacré dans tout le continent aux larmes et au deuil.

La chambre des représentans de Boston ne fut pas plutôt réunie à Salem qu'elle délibéra de convoquer une assemblée générale des comités des diverses colonies : on dressa un état des citoyens recommandables par leurs talens et leurs vertus, pour former un comité représentatif des provinces ; on vota une somme de cinq cents livres sterlings pour mettre ce comité en état de remplir les fonctions importantes dont il seroit chargé ; le gouverneur refusa de sanctionner cette délibération, mais l'assemblée coloniale prit un autre arrêté pour inviter les différentes villes et districts de la province à lever cette somme de cinq cents livres sterlings, par une répartition égale et d'après le plan de la dernière taxe provin-

ciale : chaque citoyen se fit un devoir de se rendre à cette invitation, et tous s'empressèrent de concourir à l'exécution d'une loi dictée par l'intérêt général.

L'assemblée prévit la dissolution dont elle étoit menacée, elle exhorta le peuple à défendre ses droits avec une fermeté et un courage digne de républicains qui connoissent le prix de l'indépendance, et la dignité de l'homme ; les exhortations, les conseils, les prières remuent, ébranlent l'ame, et font plus d'impression que les injonctions positives des lois ; la loi enchaîne la volonté, mais elle ne commande ni à la conscience, ni à l'opinion ; un peuple éclairé sur ses besoins et sur ses intérêts est toujours prêt à faire des sacrifices ; la force lui ôte ce sentiment de générosité et de confiance ; l'assemblée fit publier une déclaration pour faire connoître les motifs qui armoient la métropole contre les colonies, et pour recommander aux habitans de la province de renoncer à la consommation du thé de l'Inde, et à l'usage des marchandises importées des Grandes-Indes et de la Grande-Bretagne, jusqu'à ce que le peuple américain fut rentré dans l'exercice de ses droits.

Le gouverneur prononça la dissolution de l'assemblée coloniale ; les négocians et les francs-tenanciers de Salem lui présentèrent une adresse qui réunissoit la force du raisonnement, le feu de l'éloquence au noble langage de la vérité.

Cette ville où regnoit l'innocence des mœurs, étoit devenue la capitale de la province, et le centre des affaires publiques, on y avoit transporté les tribunaux de justice, les douanes et le commerce de Boston; les dépouilles de ces malheureux habitans se trouvèrent dispersées entre les mains de citoyens justes et généreux; cette translation étoit un artifice du gouvernement britannique pour fomenter et perpétuer dans ces deux villes les jalousies et la rivalité, mais les habitans de Salem donnèrent à l'univers un exemple bien touchant et bien instructif; ce peuple prit la défense des opprimés; il ne fut que le dépositaire fidèle de leurs fortunes : nous rapportons avec plaisir les propres expressions de leur adresse au gouverneur. « Nous » nous sentions profondément touchés des ca- » lamités publiques, mais nous sommes péné- » trés de la compassion la plus tendre à la vue » des maux qui vont s'accumuler sur nos frères » qui habitent la capitale de cette province, et » nous espérons que votre excellence fera les » plus généreux efforts pour empêcher tout ce » qui pourroit multiplier les fléaux, déjà si re- » doutables sous le poids desquels gémissent » ces infortunés; en fermant le port de Boston, » a-t-on cru que le cours du commerce pou- » voit être amené vers nous, et tourné à notre » avantage? Mais par la formation même de » notre port, la nature nous a défendu toute

» rivalité de commerce avec cette ville qui est
» le centre naturel. Indépendamment de cette
» circonstance, il faudroit que nous n'eussions
» aucune idée dans l'esprit, aucun sentiment
» d'humanité dans le cœur, pour songer à éle-
» ver notre puissance et notre prospérité sur
» la ruine de nos voisins. »

Malheur à ceux qui, à la lecture de cet écrit n'ont point éprouvé un sentiment d'admiration et d'attendrissement, ce sont des cœurs pervers, ou des esprits frivoles, des ames froides et desséchées, lâches et insensibles aux charmes de la bienfaisance et aux consolations de la vertu; ce n'est point là sans doute la morale d'un peuple commerçant, énervé par le luxe, avili par la soif dévorante de l'or, qui veut régner par la violence et l'usurpation, ou corrompre par la séduction; c'est le langage d'une nation juste et fière, qui veut établir les fondemens du pacte social et de la félicité générale, sur l'empire des lois et des vertus publiques.

Nouveaux bills contre les Américains.

Le parlement britannique publia deux nouveaux bills pour introduire dans les colonies le gouvernement militaire; ces nouvelles lois hâtèrent la révolution; les hommes les plus modérés et les plus indifférens sortirent de leur sommeil léthargique, se réunirent à la confédération générale, et se préparèrent à combattre pour la liberté, par-tout on tenoit des assemblées, on prenoit des délibérations, on s'exhortoit

Confédération générale.

s'exhortoit à l'envi à défendre les Bostoniens et à se déclarer indépendans, les armes à la main. A cette époque, le peuple américain formoit deux classses, divisées d'opinions, mais non pas de principes; les uns vouloient fermer les ports, prendre les armes, attaquer les Anglais et déclarer traîtres à la patrie les citoyens qui ne viendroient point se ranger sous les étendards de la liberté, pour résister à l'oppression et combattre la tyrannie; les autres pensoient qu'il falloit modérer ces élans d'audace et de patriotisme, épuiser les voies de la médiation, et demander à la métropole la révocation des bills parlementaires, et la confirmation des droits et des privilèges des colonies; ils desiroient un congrès général, pour examiner et discuter les grands intérêts de la nation, pour fixer une forme provisoire d'administration, et pour régler les opérations civiles et militaires.

Cependant le comité de correspondance de Boston publia un acte qu'il nomma *ligue et alliance solennelle*. Tous les citoyens s'engagèrent par serment à suspendre tout commerce avec les États-Britanniques, jusqu'à ce que l'interdit contre Boston fût révoqué, et la province de Massachusset rétablie dans l'exercice de ses droits constitutionnels. Cette ligue devint bientôt formidable, par la réunion de plusieurs colonies. Le général Gage fit publier une proclamation, où il déclara cette association illicite,

contraire à la fidélité due au souverain, tendante à détruire le bon ordre, la paix, et à anéantir l'autorité légitime du parlement; il ordonna qu'on poursuivît avec rigueur ceux qui avoient provoqué et signé la ligue. Cette proclamation excita le zèle et l'éloquence des hommes de lettres; ils publièrent plusieurs ouvrages, où ils dénoncèrent à l'opinion publique la tyrannie et l'usurpation du gouverneur; les droits des colonies furent examinés et discutés; la constitution des Américains fut imprimée et répandue. Cette force morale, cet appareil solennel de la liberté étoit bien propre à aggrandir les idées, à répandre les lumières de l'instruction, et à enflammer le courage: c'étoit dans les archives de la législation que le peuple alloit apprendre ses droits, sa dignité et ses devoirs.

Création d'un congrès à Philadelphie.

Les Américains formèrent un congrès général: la ville de Philadelphie, située au centre du continent, fut choisie pour le lieu de l'assemblée. Les provinces nommèrent des représentans et des délégués: on ne voyoit point dans cette association politique une noblesse vaine et factieuse, qui cherche à combattre l'autorité légitime, pour affermir son despotisme particulier et pour opprimer ses vassaux; ce n'étoit point une multitude séditieuse, qui veut commencer une révolution par les violences et par des meurtres, et qui s'agite pour rompre les liens de l'obéissance et du devoir, et pour se

livrer aux excès de la licence et de l'anarchie ; c'étoient des magistrats, des guerriers, des citoyens qui juroient de briser les liens honteux de la servitude, et d'établir la liberté publique sur la justice et sur les lois.

Les Américains s'occupèrent d'abord de secourir les malheureux Bostoniens, dépouillés de leur commerce et de leurs possessions territoriales. Le Maryland leur fournit trente mille boisseaux de bled ; la Virginie soixante mille ; la Caroline leur fit distribuer le prix des cargaisons de riz qu'elle avoit vendues à New-Yorck. Ces actes de bienfaisance ne suffirent point pour soustraire les Bostoniens à la misère et au malheur ; mais ils surent supporter leurs infortunes avec un courage héroïque. En vain le général Gage multiplia-t-il ses actes de violence et d'oppression ? En vain, par une politique aussi funeste qu'insensée, voulut-il associer le ciel au succès de ses projets homicides, en publiant une proclamation où il recommandoit au peuple la piété et la vertu, afin d'écarter les maux qui le menaçoient ; cet inquisiteur barbare vouloit égorger, au nom de la religion. Le Dieu de la nature voit avec horreur les tyrans et les oppresseurs ; et si le fanatisme croit honorer la divinité, en immolant des victimes sur ses autels, elle déteste et maudit ces sacrificateurs impies, et leur demandera compte du sang qu'ils auront fait verser.

La Nouvelle-Angleterre étoit presque toute peuplée de presbytériens attachés aux formes extérieures de la religion. La proclamation du gouverneur tendoit à rendre leur foi suspecte, et accusoit leur zèle et leur piété d'hypocrisie. On regarda ce manifeste comme une profanation et un outrage : le général Gage qui, par ambition et par intérêt, sacrifioit imprudemment ses principes de modération, ne cessoit d'opprimer les Américains, par des règlemens aussi injustes qu'extravagans ; il défendit au peuple de la Nouvelle-Angleterre de faire aucun concordat, tendant à suspendre l'achat et l'usage des marchandises importées de la Grande-Bretagne, et prohiba les réunions et les assemblées. Gage déploya la force militaire ; mais ces injonctions, ces menaces, tout cet appareil devoit se briser contre le courage et l'intrépidité d'un peuple, qui alloit fonder un empire nouveau, et se placer au rang des grandes puissances.

Le congrès général, convoqué à Philadelphie, élut pour président Peyton Randolp, citoyen distingué par sa sagesse et ses vertus ; cette assemblée approuva le plan général qu'avoit formé le comté de Suffolk, et qui servit de base aux délibérations des autres provinces. Ces nouveaux républicains avoient fait le serment de créer un gouvernement indépendant, et d'établir une correspondance entre les diffé-

rens comtés, pour faciliter la réunion des milices, et la circulation des forces respectives. Le congrès déclara les actes du parlement britannique, contre la province de Massachusset, injustes, oppressifs et inconstitutionnels ; ceux qui accepteroient des commissions du gouvernement anglais, ou agiroient sous son autorité, furent dévoués à la malédiction publique. Le congrès rédigea en même tems une pétition au roi d'Angleterre, et une adresse au peuple de la Grande-Bretagne : Georges refusa de recevoir cette pétition, parce qu'il crut que ce seroit en quelque sorte en reconnoître la légalité.

Lorsque les idées d'indépendance germent dans un État, elles doivent nécessairement produire une grande explosion : un peuple qui connoît ses droits, veut les exercer. Il y a des époques fixées par la nature, où la liberté parcourt les empires et éclaire les nations ; il faut qu'elle termine ses travaux, par des évènemens importans et extraordinaires : rien ne peut résister à sa force et à sa puissance.

On examina dans le congrès les forces et les ressources de la nation ; on fit un dénombrement général : la population se trouva fixée à trois millions d'habitans : on s'occupa de la fabrication des armes ; Charles Lée fut chargé de diriger les opérations militaires, de procurer les approvisionnemens. Cependant, le général

Gage investissoit Boston avec des forces considérables ; les habitans périssoient de faim et de misère. Déjà ils avoient résolu d'évacuer la ville et de l'abandonner aux troupes anglaises ; mais le congrès vint ranimer leur courage abattu, en promettant de les défendre et de les secourir. Lée s'empara du fort Portsmouth ; une partie des royalistes abandonnèrent lord Dunmore, gouverneur de Virginie, et se réunirent à la confédération générale. Ces braves officiers avoient déclaré aux Virginiens, qu'ils continueroient à obéir au roi d'Angleterre, si ce prince conservoit les droits des colonies; qu'ils étoient prêts à sacrifier leur vie et leur fortune, pour maintenir l'honneur de la couronne ; mais que l'amour de l'indépendance et l'attachement aux privilèges du peuple américain étoient supérieurs à ces considérations, et qu'ils étoient résolus à défendre les colonies opprimées ; que pour le faire avec méthode, et pour éviter les désordres qui naissent ordinairement de la précipitation, ils ne marcheroient que sur l'invitation unanime des provinces. Cette désertion excita la rage de Dunmore : cet homme féroce se vengea en portant par-tout le carnage et la mort. Dans la Caroline Méridionale, milord Campbell, qui vouloit soulever les sauvages, fut contraint de quitter son gouvernement; dans la Caroline Septentrionale, Martin, qui avoit formé le projet de susciter une rebellion

parmi les nègres, fut déclaré ennemi de l'Amérique par le congrès provincial.

En Angleterre, le parti de l'opposition tonnoit avec force contre le système oppresseur du gouvernement, et ne cessoit d'exhorter les ministres à adopter un plan de conciliation. Chatam Pitt, qui rendit l'Angleterre dominatrice des mers, et porta cet empire à un degré de grandeur et de prospérité, qui doit préparer ses revers et ses humiliations, se déclara le défenseur des Américains; ce n'étoit point l'amour de l'humanité et de la patrie, qui dirigeoit cet ancien administrateur sans foi et sans morale; il ne consultoit que sa haine contre les ministres, et ne suivoit que les mouvemens impétueux de ses passions et de son caractère. « Qu'est devenue, s'écria-t-il, cette île si fière » de ses conquêtes, que les arts et la valeur » rendoient également célèbre ? Qu'est de- » venue sa constitution, objet de l'admiration » et de l'envie des nations européennes ? Elle a » donc changé ses lois civiles en un code mili- » taire. après avoir versé son sang, pour éviter » le despotisme, comment ce peuple s'est-il » courbé tout-à-coup sous le joug, et avili au » point de forger lui-même ses chaînes ? » Chatam fit la motion que le général Gage fût tenu de retirer les troupes qui bloquoient Boston, afin que les habitans pussent travailler à une reconciliation avec la métropole. « Une

Chatam se déclare pour les Américains

» heure perdue, ajouta-t-il, peut produire des » années de calamités ; et si vous m'écoutez, je » je m'engage à ne point quitter cette grande » affaire, à moins que quelque maladie ex- » trême ne me retienne ; je serai à la porte des » ministres endormis, et je les réveillerai pour » leur montrer le danger imminent de la na- » tion : des guerres étrangères vous menacent. » Ne voyez-vous pas la France et l'Espagne, qui » observent vos démarches, et attendent la » maturité de vos erreurs ? »

Les ministres et les partisans de l'administration ne virent dans le discours de Chatam, que de vaines terreurs et des prophéties inspirées par un génie qui s'éteignoit. Cet homme qui avoit réglé les destinées de l'Europe, fut regardé comme un rhéteur qu'il falloit dédaigner ; sa motion fut rejetée. Dans la chambre des communes, Vilkes, plus hardi et plus fougueux, dévouoit lord North à la malédiction publique. « Une révolte heureuse, dit-il, s'appelle une » révolution ; si nos pères, succombant sous » les coups d'un pouvoir arbitraire, avoient vu » leurs chefs condamnés à périr sur des écha- » fauds, ils auroient porté le nom injurieux de » rebelles ; ils ont détrôné, ils ont puni le tyran, » nous célébrons cette révolution glorieuse. » Peut-être un jour, si la voix de l'opposition » ne parvient point à faire adopter une con- » duite plus juste, les Américains célébreront

Vilkes accuse lord North.

» aussi la révolution qui va commencer cette » année ». Les lords Shelburne, Rockingham, Manchester, Fox, Burke, animés de l'esprit prophétique, prédisoient les malheurs de l'empire, et conjuroient lord North et Sandvich, premier lord de l'amirauté, de reconcilier la métropole avec les colonies, et d'abjurer les principes destructeurs d'une politique meurtrière; l'erreur, l'immoralité, l'ambition et toutes les passions conjurées parvinrent à faire rejeter les exhortations et les prières de ces citoyens vertueux et éclairés, qui formoient des vœux pour la paix et la prospérité publique. Les ministres se hâtèrent de faire passer un bill, qui interdisoit aux habitans de la Nouvelle-Angleterre, la pêche sur les bancs de Terre-Neuve : ainsi, cette race vigoureuse et hardie des pêcheurs fut dévouée à la misère, et livrée au désespoir. C'étoit cependant cette même race qui dans la dernière guerre avoit presque détruit le commerce des Français et des Espagnols.

Ce bill excita les plaintes et les murmures de plusieurs partisans de l'administration ; ils le regardèrent comme un acte destructif de l'industrie, et propre à étendre l'incendie de la guerre civile. Les ministres, pour faire adopter ce bill homicide, employèrent les ruses d'une politique infernale ; ils proposèrent un plan de négociation, absurde dans son principe, et impraticable dans son exécution. Burke avoit

aussi proposé un bill conciliatoire : cet homme qui, après avoir défendu la liberté des Américains, vouloit armer l'Europe entière contre la République Française, prouva dans un discours éloquent, qu'il falloit gouverner l'Amérique Septentrionale selon les mœurs, le caractère, les besoins et l'opinion de ses habitans. « Dans » les grands corps, dit-il, la circulation du pouvoir doit être moins vigoureuse aux extrémités ; la nature le prescrit : les Turcs ne peuvent gouverner l'Égypte, l'Arabie et le » Cadistan, comme la Thrace. Peut-être pouvons-nous souhaiter que les colonies se persuadent que leur liberté est plus assurée en » nous la confiant, comme à des gardiens, pendant une minorité perpétuelle, qu'en la retenant par leurs mains ; mais la question n'est » pas de savoir si leur opinion mérite qu'on » l'approuve ou qu'on la blâme. Il n'y a que » trois moyens de détruire les dispositions séditieuses qui existent dans les colonies ; changer leurs principes en faisant changer les » causes qui y ont donné lieu ; poursuivre ces » principes comme criminels, ou y condescendre par nécessité ; mais c'est la liberté et » non pas l'esclavage qui est le remède des désordres et de l'anarchie ».

Burke proposa que les dons ou les subsides que les colonies avoient accordés à l'Angleterre fussent réglés, dans leurs assemblées provin-

ciales ; cet acte, d'une juste politique, qui eût prévenu les horreurs de la guerre civile, et reconcilié les colonies avec la métropole, fut rejeté. Des écrivains faméliques, des hommes lâches, stipendiés par le gouvernement anglais, attaquèrent dans des libelles les mœurs, les principes de Burke, et l'accusèrent de trahison. Alors Burke étoit juste et éclairé ; mais ses organes affoiblis lui ôtèrent ses talens et ses vertus ; il devint un sophiste de mauvaise foi, et un ennemi de la liberté des peuples.

Cependant les Américains levoient des troupes, fabriquoient des armes, construisoient des chantiers, des arsénaux, des ports, et s'appliquoient aux évolutions militaires. Gage fut surpris de voir un peuple agricole changé tout-à-coup en un peuple guerrier. Les Américains avoient déposé à Salem un grand train d'artillerie ; Gage résolut de s'en emparer : les insurgens ne furent pas plutôt instruits de ce projet, qu'ils assemblèrent les milices dispersées, enlevèrent l'artillerie, et parvinrent par leur adresse et leur activité à tromper le général anglais, qui s'étoit emparé de l'endroit où ces armes avoient été déposées.

Bataille de Lexingthon.

Gage voulut surprendre le congrès à Concord ; le lieutenant-colonel Smith fut chargé de cette expédition. A peine fut-on instruit de cette entreprise que les troupes américaines s'assemblèrent à la hâte à Lexingthon ; Smith marcha

au-devant d'elles, et leur ordonna de mettre bas les armes, les Américains bravèrent les ordres du général ennemi ; les Anglais fondirent sur eux, supérieurs en nombre, ils dispersèrent et massacrèrent les ennemis ; Smith victorieux continua sa route vers Concord, pillant et dévastant les campagnes ; pendant ce tems, les milices nationales s'étant réunies, attaquèrent les ennemis, les repoussèrent et les poursuivirent jusqu'aux faubourgs de Boston ; les Anglais dans leur fuite précipitée, se livrèrent à toutes les horreurs de la dévastation, et incendièrent Lexingthon ; ils perdirent dans ce combat, qui fut le véritable signal et le prélude de la guerre civile, deux cents hommes. Ce succès enhardit les Américains ; les milices de la province de Massachusset prirent les armes, et formèrent, aux environs de Cambridge, un corps de vingt mille hommes, commandés par le général Ward. Les habitans de New-Yorck s'emparèrent d'un fort, où il y avoit cent cinquante pièces d'artillerie, firent la garnison prisonnière, chassèrent les officiers de la douane, et défendirent sous peine de mort, à tous les pilotes de conduire dans le port aucun vaisseau anglais.

Chatam est accusé.

Chatam ne cessoit de combattre, dans la chambre des pairs, les projets des ministres, avec cette hardiesse que donne le souvenir d'une grande domination, il alloit subir le sort de Phocion ou d'Aristide, lorsque le duc de

Glocestre, frere du roi, le mit généreusement sous sa protection. Le sénat de Carthage dédaignoit les conseils de Hannon ; ce citoyen, qui pleuroit sur les victoires et les conquêtes d'Annibal, sembloit prévoir l'embrâsement de Carthage, et la ruine de sa patrie : ce sénateur respectable fut puni de mort. C'est chez un peuple qui proclame avec orgueil sa liberté ; c'est dans le sanctuaire des loix qu'on vit l'intolérance et le fanatisme politique préparer leurs fers ou leurs poignards, pour immoler un citoyen anglais, qui avoit le courage d'attaquer une administration perverse, qui sacrifioit le sang, et épuisoit les trésors du peuple pour établir le despotisme royal. Qu'on vante, tant qu'on voudra, la liberté et la générosité de la nation anglaise ; quant à nous, qui parcourons depuis si long-tems, ses annales, où sont écrits ses crimes et ses fureurs, nous n'y voyons que des hommes lâches et corrompus, toujours prêts à applaudir aux attentats de la tyrannie, quand elle leur promettra des honneurs et des richesses ; nous n'y voyons que des conquérans féroces, sans pitié et sans miséricorde pour les vaincus, dévastant les régions qu'ils parcourent, massacrant leurs prisonniers, ou les livrant aux horreurs de la faim et du désespoir.

Gage n'ignoroit point que son armée étoit trop foible pour combattre et subjuguer les Américains ; il demanda qu'elle fût renforcée

par de nouvelles troupes ; les généraux Burgoigne et Howe partirent pour l'Amérique avec quatre mille hommes et un train considérable d'artillerie. Un esprit d'erreur et de vertige sembloit présider aux opérations du cabinet britannique ; pour dompter les colonies, il falloit déployer toutes les forces militaires, il falloit couvrir les mers de vaisseaux, et armer toute la nation ; les Américains trop foibles auroient peut-être subi le joug du vainqueur, ou auroient péri les armes à la main ; ce peuple eût attendu des tems plus heureux pour se soustraire à la domination oppressive de la métropole, et pour poser les fondemens de son indépendance. Mais la nature a fixé invariablement les époques où elle donne aux nations opprimées la force et le courage de briser leurs fers, il n'est pas au pouvoir des hommes d'accélérer ou de retarder ce grand ouvrage de la régénération des peuples.

L'assemblée provinciale de Pensylvanie donna des ordres pour lever un corps de vingt-quatre mille hommes, destinés à la défense et à la sureté du congrès ; Rhodes-Island fit passer à Ward, qui étoit campé à Cambridge, six mille hommes ; le Connecticut nomma Vorchester général d'une armée de huit mille combattans pour intercepter les provisions qu'on devoit envoyer à Boston pour l'armée anglaise ; les milices de Connecticut et de Massachusset furent

chargées d'attaquer le fort de Ticondérago, qui ouvre la communication du Canada et de la Nouvelle-Angleterre: on résolut de le conquérir par une marche rapide; les colonels Eston et Aslen furent chargés de cette expédition, ils arrivèrent à la partie du lac Champlain, sur laquelle est bâti le fort; ces guerriers intrépides parvinrent aux ouvrages extérieurs, et s'introduisirent dans l'intérieur des fortifications, où ils crièrent trois fois *hirzza*; à ce cri la garnison mit bas les armes, et le commandant fut forcé de capituler.

Prise de Ticondérago.

Le congrès général devoit s'assembler pour la seconde fois, les provinces nommèrent leurs députés, qui se rendirent à Philadelphie. On distinguoit parmi ces représentans, Hankok, Adams Déane, républicains illustres, qui, par leur courage, leur prudence et leur fidélité, ont contribué à briser les fers de trois millions d'habitans, et à fonder un empire nouveau; tous les citoyens volèrent au-devant de ces députés, leur offrirent des palmes et des guirlandes, répandirent des fleurs sur leur passage, et firent retentir les airs de cris d'allégresse et de bénédiction; ils confièrent à la protection du ciel ces généreux défenseurs de la liberté publique; le congrès s'assembla: ses premiers travaux se dirigèrent sur la défense de la ville de New-Yorck, qui paroissoit menacée d'une invasion prochaine; des ordres furent donnés pour faire

Convocation du congrès général.

marcher deux mille cinq cents hommes ; le comité provincial fut chargé de rassembler les milices ; le congrès nomma au commandement général des armées Wasingthon, cet homme extraordinaire, qui, par un prodige singulier et rare de la nature, réunissoit la valeur du héros, la prudence du guerrier, les talens du politique, les lumières de l'administrateur, les connoissances du savant, le génie du législateur, la morale du philosophe aux vertus douces et paisibles de l'homme de la nature, et de l'ami de l'humanité ; la mort vient de frapper ce mortel qui a montré à la terre étonnée l'héroïsme de toutes les vertus ; tous les amis de la justice et de la liberté ont versé des larmes de douleur et d'attendrissement sur sa tombe ; tous les siècles et toutes les générations béniront sa mémoire, et sa vie publique sera proposée pour modèle aux législateurs et aux administrateurs des empires.

Wasingthon est nommé commandant-général.

Wasingthon, qui couloit des jours heureux et paisibles, dans les plaisirs et les travaux champêtres, fut comme un nouveau Camille, arraché à la charrue, pour être le libérateur et le fondateur d'un peuple nouveau. Il jura de délivrer sa patrie de l'oppression ; alors il ne s'occupa que de remplir ses grandes destinées. Wasingthon leva un corps considérable de milices, qu'il parvint à discipliner : son génie sut créer des guerriers qu'il associa à sa gloire

gloire et à ses triomphes. Le congrès nomma trois majors-généraux, Ward, Schuyler, Putnam, pour adjudant-général Miflin : Charles Lée, qui le premier avoit pris les armes pour combattre les Anglais, ne fut point employé. Cet officier, avoit sans doute, de grands talens, il étoit brave, actif; mais Lée étoit inquiet, entreprenant, fougueux dans ses expéditions militaires. L'intérêt public, et le salut de l'état, exigeoient que des hommes sages et prudens fussent placés à la tête des armées.

Gage instruisit le gouvernement des forces des insurgens ; il parla de paix et de médiation. Les Américains ne virent dans leurs ennemis que des oppresseurs adroits, qui ne leur offroient les signes de la réconciliation que pour les mieux asservir : les négociations furent rejettées. Gage fit proclamer la loi martiale ; les insurgens se préparèrent à une vigoureuse défense. Putnam partit de Cambridge avec deux mille hommes, et vint occuper le poste de Brunkierhil, situé auprès de Charles-Town, dont Gage vouloit s'emparer. Les Anglais firent entrer dans la rivière de *Mistich*, des batteries flottantes qui tiroient sur les revers des retranchemens, tandis que plusieurs vaisseaux de guerre et la batterie de Corpshil les foudroyoient de tous côtés ; mais la position avantageuse des Américains rendit cette attaque inutile. Trois mille hommes, détachés de

l'armée royale, et commandés par Howe, passèrent la rivière de *Charles* et débarquèrent à cinq cents pas du retranchement; le général anglais ordonna qu'on mît le feu aux faubourgs de Charles-Town, afin que la fumée couvrît ses dispositions. Il divisa ensuite son armée en deux corps, dont l'un marcha contre les Américains, et l'autre tourna la montagne pour couper la retraite; mais Putnam fondit sur les Anglais, et les força à se retirer en désordre. Burgoigne, à la tête d'un nouveau détachement, rallia les troupes dispersées, et combattit en héros; les Américains, forcés de céder au nombre, abandonnèrent leurs retranchemens où ils s'étoient défendus avec courage. Chaque armée s'attribua l'honneur et la gloire de cette journée: les Anglais exécutèrent, il est vrai, leur projet, en s'emparant des retranchemens des ennemis; mais ils perdirent cinq cents hommes et en eurent un pareil nombre de blessés, parmi lesquels se trouvèrent quatre-vingt-quatre officiers; la perte des Américains ne fut pas si considérable: Waren, que son courage et son patriotisme avoient placé au rang des héros de l'Amérique et des défenseurs de la liberté, fut tué. Le ministre Nelson prononça son éloge. « Le signal du carnage est donné, » s'écria l'orateur; le salpêtre s'embrâse, la » foudre part: entre ceux qu'elle frappe, elle » atteint un héros, il tombe; il n'est pas mort,

» citoyens ! Non, il ne mourra point. C'est » l'homme obscur qui périt tout entier ; mais » le grand homme se survit à lui-même, dans » l'ame de ses compatriotes. Approchez du » corps sanglant de Waren ; que vos larmes » lavent ses blessures honorables et funestes ; » contemplez l'ouvrage du pouvoir arbitraire ; » mais ne vous arrêtez pas long-tems à contem- » pler ce cadavre inanimé ; retournez aussitôt » dans vos demeures isolées ; racontez à vos » enfans les circonstances de ce douloureux » spectacle ; retracez-leur la cruauté des tyrans » et la suite affreuse de l'esclavage ; qu'ils s'ani- » ment, qu'ils s'agitent à ces peintures san- » glantes ; que leurs cheveux se dressent sur » leurs têtes ; que leurs yeux s'enflamment ; » que leurs fronts deviennent menaçans ; que » leurs bouches s'entr'ouvrent pour exprimer » l'indignation, et qu'ils ne puissent former » qu'un cri de vengeance et d'horreur ! Alors, » montrez-leur l'ancienne charte de leurs pri- » vilèges, la maison tutélaire où ils ont passé » leurs jours, et donnez-leur des armes et tout » l'équipage militaire ; embrassez-les, qu'ils » partent pour le combat, et que votre dernier » vœu soit ; qu'ils reviennent vainqueurs, ou » qu'ils meurent comme Waren, dans les bras » de la gloire et de la liberté ». Cet éloge, ouvrage de l'éloquence et de la sensibilité du ministre américain, vaut bien sans doute les dis-

cours froids et monotones des orateurs européens.

Manifeste des Américains.

Le congrès voulut apprendre à l'univers que le peuple américain combattoit pour défendre sa liberté, contre des oppresseurs féroces; il publia un manifeste, pour prouver que l'Angleterre devoit aux colonies l'éclat dont elle a brillé; qu'elle leur étoit redevable de ses succès, de ses conquêtes, de ses richesses, et de la prospérité de son commerce; après avoir rappelé les lois tyranniques du parlement, et les mesures de violence exercées par le gouvernement anglais, le congrès exhorta les Américains à se réunir, et à former des phalanges redoutables, pour combattre leurs tyrans, et pour conserver cette liberté qu'ils avoient reçues de leurs généreux ancêtres, et qu'ils devoient transmettre à leurs descendans, dans toute sa pureté. Ce manifeste fit une profonde impression en Angleterre. On se rappella ce pacte d'amitié, de commerce et de politique, qui unissoit la métropole aux colonies; et on calcula avec effroi les calamités qu'alloit produire la guerre civile. La ville de Londres présenta une adresse au roi, pour le supplier d'éloigner de son conseil ces ministres pervers, qui égaroient sa justice et trompoient sa religion, de dissoudre un parlement vénal, dévoué au mépris et à l'indignation publique, et de donner sa confiance à des administrateurs sages,

dont l'attachement connu à la constitution, raffermît à jamais les principes chancelans de la liberté publique. Les ministres commencerent à trembler; ils redoutèrent la vengeance nationale; la pétition de la ville de Londres enflamma les esprits; la fermentation étoit presque générale; et tout sembloit annoncer la chute des ministres. Chatam dénoncé la veille, comme un conspirateur, menacé de terminer, dans une prison, une vie chargée d'années et de gloire, fut consulté comme l'oracle de la vérité, et le sauveur de la nation: mais bientôt les ministres se réunirent pour dissiper l'orage; ils s'emparèrent de toutes les issues du trône; instruits de la foiblesse du monarque, ils parvinrent à éloigner de son conseil Chatam, dont ils redoutoient le crédit et la puissance. Tandis qu'on parloit de négociations et de paix, le gouvernement hâtoit les préparatifs de la guerre: c'étoit dans des comités secrets que l'on concertoit les opérations militaires, et qu'on attisoit ce feu qui devoit ravager le continent américain.

Projets de Carleton.

Le congrès transporta ses séances à Hautfort, soit pour être plus près de l'armée et communiquer plus promptement avec Wasingthon, soit qu'on craignît que Carleton, avec les forces qui étoient rassemblées dans le Canada, ne fît une tentative sur Philadelphie; en effet, le général anglais avoit formé ce projet, et pour

l'exécuter, il avoit proclamé la loi martiale et ordonné à tous les officiers de se rendre à leurs postes respectifs, pour se préparer à marcher au premier signal. Cependant le Canada sembloit vouloir se soustraire à la domination anglaise, et se réunir à la confédération générale des colonies ; mais Carleton parvint par des actes tyranniques à prévenir cette révolution. Ce gouverneur féroce opprimoit les Canadiens, il formoit de vastes entreprises ; il vouloit surprendre Wasingthon, attaquer Philadelphie et imprimer dans les autres provinces la terreur des armes britanniques. A peine le congrès fut-il instruit de tous les projets et des préparatifs de Carleton, qu'il se hâta de s'occuper des moyens propres à les rendre inutiles ; il délibéra de porter la guerre dans le Canada, de soumettre cette vaste province, de la forcer de se réunir à la confédération générale, et de mettre le général anglais dans l'impuissance de faire aucune entreprise sur les provinces voisines.

Projet de soumettre le Canada.

Ce projet, conçu par Wasingthon, étoit hardi et imposant ; une partie des Canadiens étoit mécontente du gouvernement anglais ; elle abhorroit la noblesse qu'elle regardoit comme son superbe et ancien tyran, et craignoit de retomber dans son ancien état de vasselage féodal et militaire ; d'un autre côté, l'armée britannique étoit foible et bloquée dans Boston.

Les généraux Schuyler et Montgommery furent nommés pour diriger cette grande expédition : les troupes devoient s'embarquer sur le lac Champlain, pour se rendre à la rivière de Sorel. Arnold, qui par sa perfidie et sa trahison a fait oublier ses actions d'éclat, s'étoit offert pour attaquer la partie basse du Canada et assiéger Québec : Schuyler et Montgommery arrivèrent à Albany ; ils publièrent une proclamation, pour inviter les Canadiens à faire cause commune avec les colonies ; ils dirigèrent ensuite leur marche par le fort Saint-Jean ; mais attaqués par les sauvages, ils furent forcés de se retirer. Montgommery, guerrier et négociateur, parvint à détacher ces Indiens de l'alliance qu'ils avoient contractée avec Carleton, et se prépara à faire le siège du fort Saint-Jean. Aslen, à l'insu de Montgommery, voulut se signaler en attaquant Montréal ; mais il fut vaincu et fait prisonnier : le général américain continua le siège du fort Saint-Jean, qui étoit défendu par le général Preston. Carleton leva des troupes, pour secourir cette place ; mais son armée fut dispersée et contrainte de se retirer à Québec. Montgommery s'empara du fort Saint-Jean, et marcha vers Montréal où Carleton s'étoit rendu, après avoir quitté la capitale du Canada. Les habitans et les Anglais proposèrent une capitulation, qui renfermoit un traité général ; Montgommery refusa les propositions offertes : il

déclara que les Américains étoient venus pour délivrer les Canadiens du joug tyrannique de la métropole, et pour affermir leur liberté sur des bases équitables et solides; il promit de conserver leurs usages, le libre exercice de leur religion, d'établir des cours de justice, conformément à la constitution britannique, et de convoquer un congrès général pour fixer leurs droits civils et politiques. La ville de Montréal ayant accepté les conditions offertes par Montgommery, capitula : le général américain en prit possession. Il paroissoit que le Canada alloit se réunir au congrès, et que la perte de Carleton étoit inévitable ; mais pendant que Montgommery préparoit des bateaux pour continuer ses opérations militaires, Carleton parvint à se sauver ; il profita des ténèbres de la nuit pour s'embarquer sur un canot, passa devant les gardes et les batteries des Américains, et se rendit à Québec.

Tandis que les insurgens combattoient dans le haut Canada, du côté de New-Yorck, une expédition mémorable par son importance et sa hardiesse, avoit été entreprise directement contre la partie basse de la province, et contre la ville de Québec, du côté de la Nouvelle-Angleterre, par des routes inconnues et impraticables jusqu'alors; Arnold partit avec quinze cents hommes, par le port de Numbury, à l'embouchure de la rivière de Mérinac, où

les bâtimens étoient prêts pour les transporter dans la rivière de Kénebec, dans le Hampshire. Arnold éprouva des obstacles multipliés : sans cesse arrêté dans sa marche, par des cataractes, des places, des portages, des déserts, des bois, des marais, des précipices, abandonné par une partie de ses troupes, épuisé de fatigue, dévoré par la faim, ce général sut endurer avec un courage héroïque, ces revers et ces malheurs ; son génie et sa patience parvinrent à surmonter ces obstacles de la nature. Arnold arriva enfin à la source de Kénebec, de-là il se rendit à la rivière de Chaudiere, qui traverse le Canada. Arnold, à l'exemple de Mongommery, se hâta d'inviter, par un manifeste, les Canadiens à se réunir à la confédération générale, et à venir se placer sous les étendards de la liberté, pour combattre les tyrans qui les opprimoient.

La capitale du Canada étoit agitée par des factions intestines. Le bill de Québec avoit introduit un gouvernement militaire : les Canadiens en avoient demandé la révocation ; le gouvernement anglais s'offensa de cette réclamation ; et par une politique aussi fausse qu'injuste, il favorisoit et soutenoit la noblesse française et les officiers publics, qui avoient reçus sans murmure le bill tyrannique. Les militaires anglais étoient opprimés et dédaignés ; cette noblesse irritée parloit déjà de rompre les nœuds qui les unissoient à la métropole, et

déjà dans les assemblées publiques et dans les sociétés particulières, on entendoit retentir le nom chéri de *liberté*. Telle étoit la situation de Québec, lorsqu'Arnold parut devant cette ville : les mécontens lui fournirent des canots pour passer la rivière ; mais, par un évènement aussi rapide qu'inattendu, les deux partis qui divisoient Québec se réunirent pour la défense commune. Les Canadiens, accoutumés à un gouvernement militaire, abandonnèrent lâchement la cause de la liberté ; Arnold, trompé dans ses espérances, ferma toutes les avenues de Québec, intercepta tous les secours qu'on pouvoit y envoyer, mit son armée en bataille, et campa sur les hauteurs ; mais, exposé à toute l'artillerie des ennemis, il fut forcé de faire entrer les troupes dans leurs quartiers.

Pendant les opérations d'Arnold, Montgommery étoit à Montréal, occupé à détruire les obstacles qui s'opposoient au succès de ses entreprises ; il sut en triompher par son génie et sa constance. Qu'on se représente la situation pénible où se trouvoit le général américain : il commandoit une armée composée de soldats, qui venoient d'abandonner leurs occupations civiles pour apprendre l'art de la guerre. Un peuple cultivateur, qui combat loin de ses foyers, tourne quelquefois des regards inquiets vers sa famille, sa femme, ses enfans, ses possessions ; ce souvenir attendrit son ame, affoi-

blit son courage ; dans le champ de bataille, au lieu du théâtre de la gloire, il ne voit que les images lugubres de la destruction et les tableaux hideux de la mort ; l'aspect enchanteur des trophées de la liberté et des étendards de la patrie, a perdu ses charmes et ses illusions ; à l'enthousiasme guerrier bientôt succèdent la langueur et les gémissemens.

Montgommery quitta Montréal et alla joindre Arnold ; dès qu'il parut devant Québec, il écrivit à Carleton une lettre où il exagéra le nombre de ses bataillons, lui rappela la foiblesse de la garnison, prétendit lui prouver l'impossibilité d'être secouru à tems et l'invita à capituler pour éviter l'effusion du sang ; les discours et les menaces de Montgommery n'effrayèrent point Carleton. Le général américain commença le bombardement, dans l'espoir de répandre la terreur par l'étalage de ses préparatifs, et par le feu de ses attaques ; mais la bravoure du gouverneur et des officiers, le courage de la garnison déconcertèrent Montgommery et préparèrent ses malheurs. Ce général étoit menacé d'une désertion considérable dans son armée : le tems pour lequel plusieurs de ses soldats s'étoient enrôlés alloit expirer ; Montgommery forma alors le projet d'en venir à une attaque générale ; mais comment livrer l'assaut à une ville fortifiée et défendue par un général habile ? Les héros ne sont pas toujours prudens :

Montgommery partagea son armée en quatre divisions ; deux firent de fausses attaques à la ville haute ; de concert avec Arnold, il en fit de réelles contre les parties opposées de la ville. La garnison prit l'allarme : Montgommery marcha sur une file serrée, dont les bords escarpés formoient un précipice ; et de l'autre, s'élevoit un rocher énorme qui menaçoit de l'écraser ; il s'empara du premier poste, et attaqua le second ; cette barrière étoit plus forte : on y avoit placé plusieurs canons à mitraille. Cette artillerie et ce feu bien dirigé causèrent une perte immense aux Américains ; un boulet tua Montgommery. Ainsi périt, à la fleur de son âge, un guerrier digne de l'estime et du respect de ses concitoyens ; républicain zélé, il sacrifia les douceurs d'une vie paisible, pour défendre sa patrie et combattre pour la liberté. Le congrès lui fit élever un monument, avec une inscription, où il fut comparé au célèbre Hampden, mort, les armes à la main, en combattant contre Charles Ier. En Angleterre, les membres de l'opposition donnèrent les plus grands éloges à la mémoire de Montgommery : en parlant des vertus et des malheurs de ce héros, Burke, Fox, le colonel Barré répandirent des pleurs ; lord North, inflexible dans sa haine, osa blâmer cet acte de justice et de sensibilité.

Mort de Montgommery.

Revers des Américains.

La mort de Montgommery répandit le deuil et la consternation dans l'armée américaine.

Campbell en prit le commandement : ce général céda trop facilement à ce premier moment de terreur ; il se retira sans tenter aucune entreprise. Dans le même tems, Arnold attaqua une partie de la ville et s'empara d'une batterie ; mais il fut blessé. Heureux ! s'il eut expiré sur le champ de bataille, il auroit laissé un nom pur et une gloire sans tache ; il ne traîneroit point dans les remords et le mépris une vie qu'il a souillée par le crime infâme de trahison. Carleton dispersa une partie de l'armée américaine, et fit plusieurs officiers prisonniers ; ce général si féroce remplit un devoir bien précieux pour l'humanité ; il traita les captifs avec douceur, versa des larmes sur la mort de Montgommery, et lui fit rendre les honneurs de la sépulture.

Les assiégeans abandonnèrent leur camp, et se retirèrent à trois mille de Québec, où ils s'occupèrent à fortifier leurs quartiers, dans la crainte d'être poursuivis par la garnison. Carleton pouvoit attaquer les Américains dans leurs nouveaux retranchemens ; mais il crut qu'il n'étoit pas prudent d'exposer ainsi le sort de la province ; il attendoit de nouveaux secours pour obliger les insurgens à évacuer le Canada. Arnold ne se découragea point : il écrivit à Worster, qui étoit à Montréal, de venir le joindre, convertit le siège en blocus, et intercepta plusieurs bâtimens chargés de provisions pour Québec. Le général Worster se rendit au camp

d'Arnold avec cinq mille hommes ; le siège de Québec fut repris ; mais on reconnut qu'il n'étoit pas possible de s'emparer d'une place, qui, dans l'espoir de la conquête, avoit fait répandre tant de sang ; il fut décidé dans un conseil de lever le siège, et de réunir toutes les forces armées pour se maintenir dans les parties du Canada, qu'on espéroit conserver quelque tems, pour pouvoir tenir en échec près de deux mille hommes, commandés par Burgoigne, qui devoient se joindre à l'armée de Carleton.

Le Général Worster, qui avoit pris le commandement des armées, partit pour Montréal ; Carleton, informé de cette retraite, par des déserteurs, résolut de l'attaquer ; il sortit avec une division considérable, et ne cessa de harceler l'armée américaine, qui fut obligée de se retirer avec précipitation. Les Anglais s'emparèrent de l'artillerie, et fondirent ensuite sur un détachement de quatre cents hommes qui étoient campés aux Cèdres ; Balterfield qui les commandoit, pouvoit se défendre, cependant il se rendit prisonnier : la garnison fut livrée aux sauvages, qui s'emparèrent des bagages, et dépouillèrent les soldats de leurs habits. Le major Shelburne arriva avec un renfort de cent hommes. Il fut attaqué par les mêmes troupes qui s'étoient emparées du poste des Cèdres : cet officier fut forcé de se rendre pri-

sonnier. Ces Américains infortunés, furent conduits dans une île déserte, au milieu d'un lac environné de deux montagnes, où ils restèrent huit jours, exposés aux horreurs de la faim et de la misère : plusieurs furent égorgés par les sauvages. Enfin on mit un terme à ces actes de férocité, en s'occupant de l'échange des prisonniers : Forster envoya à Shelburne un parlementaire, pour la confirmation de ce cartel ; l'officier américain fut conduit au milieu d'une assemblée de sauvages. Le chef lui parla ainsi : » C'est une pitié qui ne s'est jamais vue » dans nos guerres, d'avoir fait mourir si peu » de prisonniers ; mais apprends au général » Arnold, que s'il attaque le capitaine Fors- » ter, tous les captifs seront massacrés ». Le sauvage est paisible et humain, pendant la paix ; il se nourrit des fruits de la terre, de la chasse des animaux, et se livre au sentiment de la nature et de l'amour ; mais il devient terrible et féroce, lorsqu'il combat : sa hache teinte du sang des ennemis qu'il a vaincus, des cadavres mutilés, des membres palpitans, des instrumens de vengeance et de mort, tels sont ses plaisirs et ses trophées.

Arnold refusoit de ratifier le cartel d'échange, et dévouoit aux supplices les prisonniers qui étoient au pouvoir des sauvages. L'humanité l'emporta sur la politique : Arnold signa la convention, mais Forster viola la foi du traité ; il retint

quelques prisonniers que les sauvages firent périr au milieu des tortures. Le congrès instruit de cet acte de perfidie et d'atrocité, délibéra qu'avant de rendre aucuns captifs anglais, le gouverneur livreroit les auteurs et les complices des horribles massacres commis envers les prisonniers américains. Balterfield fut déclaré indigne de servir la patrie. Les insurgens éprouvèrent de nouveaux revers; le général Tompson qui vouloit surprendre les troupes anglaises aux trois rivières, et en obstruer la navigation, fut attaqué et fait prisonnier avec deux cents hommes; enfin, Arnold se détermina à sortir du Canada; il dut le succès de sa retraite aux divisions qui s'élevèrent entre Burgoigne et Carleton. Si Arnold eut été poursuivi, son armée devoit nécessairement tomber au pouvoir des Anglais.

Telle fut l'issue de cette expédition malheureuse, qui étonnera les siècles et les nations, par la hardiesse et par les prodiges qu'enfantèrent l'amour de la patrie, l'enthousiasme de la liberté. Les Américains développèrent dans leurs marches, dans leurs campemens, dans leurs attaques, dans leurs combats, dans leurs retraites, cet art profond de la guerre, qui a immortalisé les Annibal, les César, les Turenne, les Bonaparte. L'Angleterre devoit ici s'instruire et apprendre qu'un tel peuple est invincible, si la sagesse de la politique et l'intérêt national eussent

eussent dirigé le conseil de Géorges ; il auroit compris que la conservation du pacte d'alliance, qui unissoit la métropole avec les colonies, devoit servir à étendre le commerce, à multiplier les richesses, et à soutenir la gloire et la prospérité du peuple anglais.

Howe est nommé général.

Gage n'étoit plus gouverneur de Boston : Howe avoit été nommé général de l'armée ; plus habile et plus humain que son prédécesseur, il éprouvoit les mêmes malheurs et les mêmes revers ; la famine étoit dans son camp, et les désertions continuelles affoiblissoient son armée. Le gouvernement britannique se vit forcé d'employer des forces étrangères pour soumettre les Américains ; il fit un traité avec le duc de Brunswich, le landgrave de Hesse et le comte d'Hanov. Ces princes se chargèrent de fournir à l'Angleterre dix-sept mille hommes. Le parti de l'opposition, soutenu par les ducs de Cumberland et de Glocester, frères du roi, s'éleva avec force contre ce traité ; il reprocha au lord North que son système dégradoit l'Angleterre et tendoit à détruire le crédit national ; il représenta les princes allemands, comme des despotes qui sacrifioient lâchement leurs peuples à leur avarice, et qui n'avoient d'autre ressource, pour soutenir le faste de leurs cours, que la vente sacrilège de leurs sujets. Cette armée stipendiée, s'écrioit-on, va donc traverser l'Océan Atlantique, pour combattre un peuple qui n'a pris

Traité avec les princes d'Allemagne.

les armes que pour briser les fers de la servitude? N'est-il pas imprudent d'envoyer dans des riches et fertiles provinces des soldats accoutumés à un climat rigoureux ? N'est-il pas contre les règles de la politique d'introduire, dans les possessions britanniques, des hommes sans frein et sans discipline, portant leurs vices et leur corruption ? Ne sait-on pas que ces troupes mercenaires combattront foiblement pour une cause qui leur est étrangère, et que la fidélité qu'ils jurent à un prince qu'ils ne connoissent point, n'est qu'une convention qu'ils peuvent violer, suivant les circonstances ou l'intérêt? On accusa publiquement les ministres d'appeler des forces étrangères, et de s'environner de la force militaire pour établir un gouvernement tyrannique sur les débris de la constitution.

Le parti de l'opposition regardoit ce traité fait avec les princes étrangers, comme une atteinte portée aux privilèges et à la liberté de la nation. Le chevalier Louther, fit la motion suivante : « La chambre pense que l'introduc» tion de troupes étrangères, dans quelques » parties que ce soit des domaines de la Grande» Bretagne, sans le consentement préalable, » ou l'approbation du parlement, est contraire » aux principes de la constitution, et n'est » point autorisée par la loi «. Louther entra dans un détail historique, pour prouver que depuis les premiers tems de la monarchie,

l'introduction de troupes étrangères dans le royaume, avoit toujours été regardée comme illégale, et que si, sur le fondement de la prérogative royale, on la permettoit, la liberté anglaise ne seroit plus qu'une ombre. Thomas Towshend seconda cette motion avec beaucoup de force: il observa qu'en appelant dans la conjoncture présente des étrangers dans les états britanniques, on n'alléguoit pas la nécessité ou l'exigeance des affaires, mais qu'on l'appuyoit sur la prérogative illimitée de la couronne. La motion du chevalier Louther, fut rejettée.

Le duc de Richemond, dans la chambre des pairs, demanda qu'il fut présenté une adresse au roi, tendante à lui exposer la profonde et vive douleur que causoit à la nation une guerre funeste et ruineuse; et pour le supplier d'ordonner sans délai, une cessation d'hostilités, comme l'unique moyen de suspendre l'effusion du sang. Il fit un tableau déchirant, des horreurs et des calamités d'une guerre civile qui alloit flétrir la gloire des armées britanniques, et préparer la honte et la ruine de la nation. Lord Grafton seconda cette motion: cet ancien ministre de la trésorerie, exposa l'état des finances, et représenta le peuple accablé sous la masse énorme des impôts. Il démontra que, pour continuer la guerre, il falloit de nouvelles taxes; que, comme l'état n'avoit ni gage ni hypothèque à offrir, il seroit contraint d'aliéner

les anciens fonds, nonosbtant la foi publique, et contre les droits des créanciers. Grafton s'éleva avec véhémence, contre cette corruption des mœurs, qui infectoit toutes les classes de la société : il accusa le parlement d'avoir trahi la patrie, en souffrant à la tête de l'administration publique, des hommes pervers, qui sacrifioient les droits et le bonheur du peuple, pour établir leur tyrannie, et satisfaire leur dévorante ambition. Il annonça la chute du crédit public, fit un tableau déchirant du désespoir d'une nation généreuse, succombant sous le poids des infortunes, et prête à chercher son salut dans ces insurrections que Dieu et la nature offrent aux victimes de l'oppression.

Le Lord Shelburne, en déplorant les malheurs de la guerre, se plaignit que l'Angleterre n'avoit point d'alliés ; que le roi de Prusse cherchoit l'occasion de se venger du refus du paiement des subsides ; que l'empereur avoit publié un manifeste contre la Grande-Bretagne ; que ce prince n'étoit ni d'un âge, ni d'un caractère, ni d'un sang qui pût permettre d'espérer qu'il souffrît patiemment un outrage ; que toute l'Europe lui reconnoissoit un grand talent, et un violent amour pour la gloire. Shelburne prouva combien il étoit difficile de maintenir la paix avec l'Espagne, et combien il falloit de talent pour commencer une négociation avec cette puissance ; il démontra que Catherine II pou-

voit bien être disposée à former un traité d'alliance avec l'Angleterre ; mais que la France se serviroit toujours de la Suède, pour rompre l'harmonie qui règne entre le cabinet de Saint-James et la cour de Petersbourg; que la Russie n'étoit plus une puissance si redoutable ; que la paix lui étoit aussi nécessaire qu'à la Porte Ottomane ; que sa consommation immense d'hommes n'étoit pas compensée par ses succès dans l'Archipel, et que des trophées turcs étoient de foibles échanges pour de vieilles légions. Les lords Manfield, Talbot, Temple, Litleton, et Chandos combattirent la motion du duc de Richemond, qui fut rejetée.

La ville de Londres délibéra de présenter une adresse au roi, pour le prier de suspendre les hostilités ; elle supplia sa majesté de considérer la triste situation de son peuple, puisqu'il n'avoit plus rien à attendre de l'Amérique que des scènes sanglantes, et des listes affreuses de ses frères égorgés ; elle demanda la dissolution du parlement, et le renvoi des ministres. Il fut résolu que cette adresse seroit présentée au roi sur son trône. Géorges répondit : qu'il seroit toujours prêt à recevoir les supplications de ses sujets ; mais que c'étoit à lui de fixer la forme et le lieu où il devoit les recevoir. Les magistrats ordonnèrent que cette réponse seroit consignée dans les archives de la cité, et déclarèrent que le roi étoit obligé d'écouter les plaintes de ses

sujets ; que c'étoit un acte de justice attaché aux devoirs de la royauté ; que la réponse de sa majesté étoit un refus évident de leur accorder ce droit ; qu'un pareil refus rendoit inutile le droit de présenter des adresses au roi assis sur son trône, droit établi et reconnu au tems de la révolution, et que le conseiller direct ou indirect de ce refus étoit ennemi de la sûreté du souverain, de la paix, de la félicité publique et de la liberté du peuple.

Siége de Boston.

Wasingthon forma le siége de Boston, cette ville, canonnée et bombardée de toutes parts, ne pouvoit plus se défendre. Howe craignit d'être enseveli sous les ruines de cette cité, au milieu d'une armée épuisée de fatigues, et livrée aux horreurs de la famine, il résolut de l'incendier ; mais considérant le danger de ce projet homicide, il prit un parti plus conforme à l'humanité ; Howe offrit de rendre Boston, à condition qu'on lui procureroit le moyen de l'évacuer ; Wasingthon accepta cette proposition, Howe promit de se retirer sans causer aucun dommage, mais il viola bientôt ce traité en remplissant de poudre les mortiers et les canons ; cette explosion devoit produire des effets terribles, et empêcher que l'artillerie ne tombât au pouvoir des Américains ; Wasingthon indigné de cette perfidie alloit ouvrir la tranchée ; lorsque Howe abandonna Boston dans un désordre et avec une précipitation qui an-

nonçoient ses craintes et ses allarmes. Il fut se cantonner à Hallifax, ville située dans la Nouvelle-Angleterre: cet évènement heureux ranima l'espoir et le courage des Américains; l'étendard triomphant fut arboré sur les remparts de Boston. Les habitans célébrèrent cette journée mémorable par des fêtes, des réjouissances, des cantiques, et délibérèrent d'élever un obélisque à l'*instar* du fameux monument de Londres, construit en mémoire de l'incendie et du rétablissement de cette ville : Wasingthon fut nommé le sauveur de la patrie et le vengeur de la liberté. Le conseil et la chambre des représentans lui envoyèrent une adresse, conçue en ces termes : « Lorsque les libertés sont attaquées par une main violente et oppressive, » lorsque des troupes fondent sur notre colonie, contre le droit des gens, qu'elles s'emparent de nos villes, les désolent par le pillage et la dévastation, lorsque nos enfans vertueux » sont attaqués et nos maisons détruites par les » armées britanniques, il est tems de s'opposer » aux attentats de la tyrannie ». Les Bostoniens remercient leur libérateur, et font des vœux pour la gloire et la prospérité de ses armes. Prise de Boston.

Wasingthon répondit aux représentans de Boston que, lorsque le gouvernement britannique avoit formé le projet d'asservir l'Amérique, et de dépouiller les colonies de leurs privilèges les plus sacrés et les plus précieux, malgré les

remontrances les plus fortes sur les droits de la constitution, de la justice et de la vérité, et que pour l'exécution de ces infâmes projets, on avoit employé l'oppression et le carnage, il avoit cru qu'il étoit de son devoir de prendre les armes et de combattre pour la liberté publique; toute la récompense qu'il desiroit, c'étoit que ses services pussent contribuer à l'établissement d'une paix sur une base permanente, et de mériter les applaudissemens de ses compatriotes et de tous les citoyens vertueux.

Le gouvernement anglais fit supprimer, dans les papiers publics, les principales circonstances du siège et de l'évacuation de Boston. On lisoit dans ces feuilles périodiques, que Howe avoit abandonné cette ville, sans être attaqué ni poursuivi par les insurgens, et qu'il avoit emporté son artillerie et ses munitions; le colonel Barré s'éleva contre ces trompettes publiques de mensonge, contre ces écrivains stipendiés du gouvernement, qui, par bassesse et par intérêt, trompoient la crédulité du peuple et corrompoient l'opinion publique; il demanda aux ministres la communication des dépêches envoyées par le général Howe. Dans la chambre des pairs, Manchester fit la même motion; il donna de justes éloges aux Américains, en leur attribuant l'honneur de la victoire; il examina les causes qui avoient produit les désastres et la honte des armées britanniques, et représenta les généraux

anglais fuyant honteusement d'une ville dont la défense avoit coûté plus d'un million sterlings à la Grande-Bretagne. Manchester se plaignit de ce que le gouvernement ne cherchoit qu'à tromper la nation, en jetant sur cet évènement malheureux un voile qui en cachoit l'infamie; il annonça qu'on étoit instruit que Howe n'avoit point quitté Boston de son propre mouvement, mais qu'il avoit été contraint de l'évacuer par une armée supérieure; que la retraite de ce général étoit un opprobre pour la nation, puisqu'on voyoit l'étendard américain flotter sur les murs de Boston.

Le Congrès déclara que le commerce des colonies avec la métropole, seroit suspendu; et ordonna à tous les négocians qui avoient des affaires d'intérêt avec le peuple de la Grande-Bretagne, de donner un détail circonstancié des sommes qu'ils pourroient devoir, pour être versées dans le trésor public. La guerre est un fléau bien terrible; il détruit les lois de la justice et de la morale, sanctionne l'usurpation et force à la violation des droits les plus sacrés de la propriété. La politique qui est toujours injuste et criminelle, dans un tems de dissentions, rendit ce décret nécessaire. Il falloit rompre les liens de commerce et d'intérêt qui subsistoient encore parmi les deux peuples, et prévenir les trahisons que les rapports commerciaux pourroient produire.

Réunion de la Géorgie au congrès.

La Géorgie, incertaine dans ses délibérations, se réunit enfin aux douze provinces confédérées; cette colonie forma un conseil provincial, et élut pour son président Buclox. Ce magistrat ne cessoit d'encourager les timides Géorgiens, en leur représentant que dans un tems où leurs droits et leurs privilèges étoient méconnus ou usurpés, où les principes fondamentaux de la constitution étoient violés, où des hommes qui devoient les protéger et les défendre, étoient devenus leurs délateurs et leurs tyrans, tout citoyen devoit s'unir pour combattre et punir ses oppresseurs.

La réunion de la Géorgie à la confédération générale, fut utile et précieuse aux autres colonies. Les habitans de cette province, pouvoient facilement intercepter les vaisseaux anglais, qui sont obligés de traverser le golfe dangereux de la Floride. Ceux de la Jamaïque sont forcés de passer entre la Géorgie et les îles de Bahama, dont la flotte d'Hopkins venoit de faire la conquête. Ce commodore s'empara de quelques vaisseaux venus de la Jamaïque : ils furent vendus dans la Virginie, avec leurs cargaisons; plusieurs personnes soupçonnèrent qu'il y avoit quelques intelligences entre les marchands anglais et les Américains : cela devoit être ainsi. Il faut que la denrée arrive au consommateur, malgré les prohibitions. La guerre donne une nouvelle activité à la contrebande, et au com-

merce interlope ; l'interêt alimente la cupidité des négocians, et brave tous les dangers ; les lois fiscales qui entravent les spéculations commerciales, semblent lui donner plus de rapidité et d'étendue.

Les ministres de Georges étoient divisés entr'eux sur le mode et le plan des opérations de la campagne. Lord Germaine, qui apportoit dans les délibérations un caractère imposant de rudesse et de terreur, vouloit que le général Howe débarquât avec huit mille hommes, dans le Jersey ; qu'il se réunît, avec William-Howe, son frère, qu'on ordonnât au congrès de se séparer, et qu'en cas de désobéissance, la flotte, après l'arrivée des troupes allemandes, coupât la communication de Jersey avec la Pensylvanie, pendant que l'armée envahiroit la Nouvelle-Yorck, et subjugueroit les provinces du Midi, alors les généraux Burgoigne et Carleton se réuniroient à Cornvallis et à Clinton. Ce projet étoit grand et hardi ; mais l'exécution présentoit des obstacles multipliés. D'abord, il n'étoit pas prudent d'éloigner Carleton du Canada, dans un tems où des factions intestines agitoient cette province ; le peuple opprimé par le bill de Québec pouvoit profiter de l'absence du gouverneur, pour se réunir au congrès américain ; il eût été alors difficile de reconquérir une vaste contrée séparée par des fleuves, des rochers, des précipices, des déserts et des

Divisions dans le conseil de Londres.

forêts; il étoit difficile de former et de conserver une chaîne de postes, depuis l'embouchure de la rivière d'Hudson jusqu'à la Delawarre, et depuis Pensecola sur les bords du Mississipi jusqu'à New-Yorck. Les armées anglaises devoient nécessairement périr dans des contrées désertes et sauvages, où la nature elle-même avoit élevé des barrières, pour s'opposer à l'ambition des conquérans et aux crimes des oppresseurs. Ce plan d'opérations militaires prépara la perte de l'armée anglaise, commandée par Burgoigne.

Attaque de la Caroline.

Dispersion de la flotte anglaise.

Des factions intestines divisoient la Caroline. Les loyalistes avoient pris les armes contre les insurgens; mais quoique supérieurs en nombre, ils furent toujours vaincus. Le chevalier Parker partit avec une escadre, pour faire une invasion dans cette province: on avoit arrêté dans le cabinet britannique de former le siège de Charles-Town. Lord Sandvich, premier lord de l'amirauté, combattit ce projet, qui avoit été conçu par le gouverneur Martin et les généraux Clinton et Campbell. La Caroline Méridionale renfermoit dans son sein des républicains hardis et d'habiles guerriers: les Anglais se proposoient d'attaquer cette colonie avec des forces considérables; l'escadre de Parker, destinée à faire une invasion dans cette province, fut dispersée par une tempête qui le força de relâcher à l'île d'Antigoa. Les Carolingiens firent de grands prépa-

ratifs pour résister à Parker, lorsqu'il viendroit les attaquer. Ce fut alors que la Caroline changea sa constitution, et par de nouvelles lois régla son administration particulière. Le conseil général nomma Jean Rutledge pour président et commandant en chef de la colonie. Ce magistrat guerrier recommanda aux Carolingiens la concorde, et les exhorta à défendre la patrie, et à verser leur sang pour sauver la liberté publique.

Parker se réunit à Clinton, au cap Féar; à peine Rutledge fut-il instruit qu'il y avoit une flotte de cinquante voiles, au nord de l'île de Sullivam, qu'il ordonna aux milices de se rassembler. Charles Lée arriva à Charles-Town, avec douze mille hommes; on se prépara à une vigoureuse défense. Clinton publia un manifeste, où il proposa l'obéissance ou la mort. Cette proclamation de la tyrannie, ne servit qu'à exciter le courage des Américains, et à enflammer leur haine contre leurs oppresseurs. Charles-Town fut bientôt assiégé par mer et par terre; Parker attaqua l'île Sullivam, qui est à l'entrée de la rivière d'Asley, sur laquelle la ville de Charles-Town est située; malgré le feu de l'artillerie, Parker fut repoussé et vaincu. Les Anglais perdirent plusieurs braves officiers: Howe parut alors dans les provinces confédérées, portant la foudre dans une main et une branche d'olivier dans l'autre; il écrivit au doc-

Défaite des Anglais.

teur Franklin, pour l'instruire de l'objet de sa mission ; il l'assura qu'il étoit animé du desir de voir terminer la guerre civile ; qu'il se félicitoit de trouver les colonies dans les heureuses dispositions où il avoit lieu de les croire, et qu'il concevoit la flatteuse espérance de s'employer utilement à un service qui intéressoit la sollicitude paternelle de sa majesté, en contribuant à l'établissement d'une paix solide et d'une union durable avec les colonies ; Howe ajouta que, si les préventions trop profondément enracinées continuoient à élever une barrière entre les deux peuples, ses sentimens particuliers, autant que les circonstances publiques, lui feroient déplorer sincèrement de ne pouvoir remplir dans le moment actuel ces grands objets de son ambition.

Le docteur Franklin répondit à Howe que les dépêches ministérielles dont il lui parloit ne contenoient que ce qu'on avoit déjà lu dans l'acte du parlement, c'est-à-dire, des offres de pardon pour ceux qui voudroient se soumettre, qu'il en étoit d'autant plus fâché, que Howe étoit venu de bien loin pour une affaire où il n'y avoit aucune espérance de réussir, qu'offrir un pardon aux colonies offensées, n'étoit autre chose que manifester l'opinion que, depuis long-tems, une fière et aveugle nation s'est plue à se former de la lâcheté et de l'insensibilité des Américains, qu'il étoit impossible

de les soumettre à un gouvernement qui s'est fait un jeu atroce de brûler leurs villes, de massacrer leurs paisibles laboureurs, et d'inonder de sang leurs habitations, que ces excès de barbarie avoient étouffé tout sentiment d'affection pour une mère-patrie qui leur fut si chère autrefois ; Franklin avertit Howe qu'avant de parler de paix et d'union entre la Grande-Bretagne et l'Amérique, les colonies vouloient s'occuper de former des alliances étrangères, et qu'il connoissoit trop sa fierté et son orgueil pour croire qu'elle voulût adopter des mesures aussi salutaire; que son systême de conquérir, comme nation belliqueuse, sa fureur de dominer, comme nation ambitieuse, et sa cupidité pour le monopole lucratif, comme nation commerçante, se réunissoient pour la distraire de ses vrais intérêts, et pour la porter continuellement à des expéditions lointaines et ruineuses, qui lui coûtent tant de sang et de trésors, et qui lui deviendront aussi funestes que les croisades le furent jadis pour la plupart des nations de l'Europe. Franklin déclara à Howe qu'il n'avoit pas la vanité de chercher à l'intimider en prédisant les destinées de l'Angleterre, qu'il savoit que cette prédiction seroit regardée comme un rêve insensé.

Les colonies, par un concert unanime, vont se séparer de la métropole; les liens d'union, d'amitié et de politique ne subsisteront plus, Indépendance des Américains.

les deux nations ne formeront plus un même peuple, et ne seront plus régies par les mêmes lois ; ce ne sera plus l'Océan Atlantique qui sera la barrière et la ligne de démarcation ; une autre constitution, un autre gouvernement, une autre législation, un autre empire, d'autres mœurs, d'autres opinions, d'autres principes, voilà les bornes immuables qui vont séparer la Grande-Bretagne et l'Amérique Septentrionale ; les Anglo-Américains vont oublier leur origine, leur ancienne patrie, ils ne verront dans leurs concitoyens que des victimes et des bourreaux ; une nouvelle république se placera fièrement au rang des grandes puissances de l'univers ; l'Amérique, en brisant ses fers, rendra à l'Europe la liberté des mers, et brisera ce sceptre maritime dont une nation orgueilleuse s'est emparée ; c'est ainsi que l'Américain commencera son existence politique par des actes de bienfaisance et de justice, qu'il vengera les peuples opprimés, et leur apprendra à connoître leurs droits de souveraineté, à conquérir leur liberté, en pratiquant les principes de cette justice éternelle sur laquelle repose le corps social.

L'acte d'indépendance des colonies fut proclamé solennellement par le congrès américain, le 4 juillet 1776. Hâtons-nous d'exposer à l'admiration et au respect de nos lecteurs ce monument effrayant pour le despotisme, et consolant

consolant pour l'humanité : la tyrannie voudroit, s'il étoit possible, le couvrir d'un voile mystérieux pour le dérober aux regards des peuples opprimés, mais les droits de la nature et de la liberté sont imprescriptibles, et ne périssent jamais ; la philosophie et l'histoire doivent s'empresser de consigner dans leurs annales ces principes fondamentaux et primitifs des sociétés et des gouvernemens destinés à instruire, à éclairer les peuples, à perfectionner les institutions humaines, à rendre aux nations leurs droits de souveraineté, à restituer à l'homme sa dignité et son indépendance, et à élever sur les débris de la tyrannie et de l'anarchie le règne des lois et l'empire des vertus publiques.

« Lorsque dans le cours des évènemens humains il devient nécessaire pour un peuple de » prendre parmi les puissances de la terre, et » suivant le droit de l'égalité, la place que lui » assignent les lois de la nature, le respect que » l'on doit aux opinions des hommes exige que » ce peuple fasse connoître les causes qui le » forcent à cette séparation ; ce sont des vérités » évidentes que les hommes ont été créés égaux; » qu'ils ont reçu de la nature des droits inalié- » nables, tels que la vie, la liberté, le bonheur ; » que les gouvernemens ont été établis pour » défendre ces même droits, et qu'ils ne tien- » nent leur autorité que du consentement du » peuple ; que toutes les fois que la forme du

» gouvernement s'éloigne de son institution, le
» peuple a le droit de la changer ou de l'abolir,
» pour en instituer une nouvelle dont la base
» porte sur les principes les plus propres à éta-
» blir leur sûreté et leur bonheur ; sans doute
» la providence veut qu'on ne change point
» pour des causes frivoles ou passagères un gou-
» vernement établi depuis long-tems ; aussi
» l'expérience a-t-elle démontré que les hommes
» se résignent plus volontiers à souffrir, tant
» que leurs maux sont supportables, qu'ils ne
» se décident à se faire justice eux-mêmes par
» l'abolition d'un gouvernement auquel ils
» étoient accoutumés ; mais, lorsqu'une longue
» suite d'abus énormes et d'usurpations inva-
» riablement dirigées vers le même but prouve
» évidemment le projet coupable de réduire un
» peuple à l'asservissement, c'est le devoir au-
» tant que le droit de ce peuple de secouer le
» joug d'un pareil gouvernement, et de se
» choisir d'autres gardiens qui lui répondent de
» sa sûreté future. Telle a été la patience, tels
» sont les maux que les colonies américaines
» ont soufferts depuis long-tems, et telle est au-
» jourd'hui la nécessité qui les force à changer
» la première forme de leur gouvernement. Le
» règne du roi actuel de la Grande-Bretagne
» n'offre qu'un tissu d'outrages et d'usurpations
» répétées, qui toutes ont eu pour objet l'éta-
» blissement d'une tyrannie absolue sur les

» états américains, pour le prouver, il suffira » d'exposer les faits suivans :

» Il a refusé sa sanction aux lois les plus salu- » taires et les plus nécessaires au bien public ; » il a refusé à ses gouverneurs de passer des » lois d'une grande et pressante nécessité, et » en a suspendu l'effet jusqu'à ce qu'il eût » donné son consentement, et, après l'avoir » long-tems différé, il a entièrement refusé de » les sanctionner ; il a refusé de passer d'autres » lois avantageuses à plusieurs districts consi- » dérables à moins que les habitans ne voulus- » sent abandonner leurs droits de représenta- » tion dans le corps législatif, droit inappré- » ciable pour eux, et qui n'est formidable que » pour un gouvernement tyrannique ; il a fait » convoquer les assemblées dans des lieux in- » commodes, éloignés des dépôts des actes, » dans le seul dessein de fatiguer leur constance » pour les plier plus sûrement à sa volonté ;

» Il a dissous plusieurs fois des corps repré- » sentatifs, parce qu'ils s'opposoient à ces in- » novations, et défendoient avec une noble » fermeté les droits du peuple ; il a refusé long- » tems après les avoir dissous, qu'il y eût d'au- » tres membres élus ; voilà pourquoi le pouvoir » législatif ne pouvant être détruit est dès-lors » retourné au peuple, comme à sa source, pour » être exercé par lui pleinement, les États » étant restés exposés à tous les dangers d'une

» invasion au-dehors, et aux plus terribles con-
» vulsions au-dedans ;

» Il a suspendu le cours de la justice, en re-
» fusant de confirmer les lois qui établissent le
» pouvoir judiciaire ; il a rendu les juges dépen-
» dans de sa volonté seule, en mettant les offices
» sous sa main, et en se rendant le maître de
» régler et de payer leurs gages ;

» Il a créé une multitude de nouveaux offi-
» ciers, et envoyé en Amérique des légions
» employées, pour pressurer le peuple, et dé-
» vorer sa subsistance ; il a entretenu des ar-
» mées parmi nous, en tems de paix, sans
» le consentement du corps législatif. Il a voulu
» rendre le militaire indépendant, et même su-
» périeur à la puissance civile ; il a combiné
» avec les membres du parlement, les moyens
» de nous soumettre à une juridiction étrangère
» à notre constitution et inconnue à nos lois,
» en donnant son consentement à des actes,
» d'une prétendue législation, qui ont eu pour
» objet de distribuer parmi nous, des corps
» considérables de troupes armées ; de garantir
» ces troupes par des formes illusoires, des
» peines dues aux meurtres qu'elles commet-
» troient en Amérique ; d'interrompre notre
» commerce dans toutes les parties du monde,
» d'imposer des taxes sans notre consentement,
» de nous priver, dans tous les cas, du droit
» naturel d'être jugés par nos pairs ; de nous

» transporter au-delà des mers pour y être
» jugés sur de prétendus délits, d'abolir le vrai
» système des lois anglaises dans une province
» voisine (le Canada), en y établissant un gou-
» vernement militaire, et reculant à son gré ses
» limites, afin que cette province pût servir
» tout-à-la-fois d'autorité et d'instrument pour
» introduire le même pouvoir tyrannique dans
» les autres colonies, de nous enlever nos char-
» tes, d'abolir nos lois les plus précieuses, et
» de changer jusques dans leurs bases les
» formes de notre gouvernement, de suspendre
» nos corps législatifs, et de se déclarer lui-
» même revêtu du pouvoir de porter des lois
» dans tous les cas quelconques ; il a lui-même
» abdiqué le gouvernement des États de l'Amé-
» rique, en nous déclarant qu'il nous retiroit sa
» protection, et en nous faisant la guerre ; il a
» exercé le brigandage sur nos mers, brûlé nos
» villes et fait couler le sang du peuple amé-
» ricain ;

» Il a fait passer en Amérique des armées
» considérables de mercenaires étrangers, pour
» consommer l'ouvrage de la tyrannie, de la
» désolation et de la mort, qu'il avoit commencé
» par des actes de cruauté et de perfidie, dont
» des siècles fournissent à peine l'exemple, et
» trop indignes du chef d'une nation civilisée ;

» Il a forcé nos compatriotes pris en pleine
» mer à porter leurs armes contre leur pays, à

» devenir les bourreaux de leurs amis et de
» leurs frères, ou à périr eux-mêmes par des
» mains aussi chères ; il a excité parmi nous des
» soulèvemens et des divisions domestiques, et
» s'est efforcé de faire tomber sur nous les
» peuples de nos frontières, d'impitoyables
» sauvages qui ne savent faire la guerre que
» pour exercer le carnage, sans distinction
» de sexe, d'âge et de condition. A chacun de
» ces degrés d'oppression, nous lui avons
» adressé les plus humbles remontrances ; nos
» demandes réitérées n'ont reçu que de nou-
» veaux outrages. Un roi qui s'est fait connoître
» par des traits de tyrannie aussi horribles,
» aussi multipliés, n'est point propre à être le
» gouverneur d'un peuple libre : nous avons
» averti sans cesse nos frères de la Grande-
» Bretagne des entreprises injustes de leur
» parlement, pour étendre sur nous une auto-
» rité illimitée ; nous leur avons rappelé les cir-
» constances de nos émigrations et de nos éta-
» blissemens en Amérique ; nous en avons
» appelé à leur justice et à leur magnanimité,
» les conjurant par les liens de notre fraternité
» de désavouer ces usurpations qui infaillible-
» ment détruiroient entr'eux et nous toute
» union et correspondance ; nous sommes donc
» forcés de céder à la nécessité qui met entre
» les deux peuples une séparation, et de les
» regarder, ainsi que le reste des hommes,

» comme nos ennemis en guerre, et nos amis » dans la paix.

» *A ces causes*, nous, les représentans des » États-Unis d'Amérique, assemblés en congrès » général, après avoir invoqué le suprême » juge de l'univers, en témoignage de la droi- » ture de nos intentions, publions, au nom, et » de l'autorité du bon peuple de ces colonies, » et déclarons solemnellement que ces colonies » sont, et de droit doivent être libres et indé- » pendantes; qu'elles sont relevées de toute » *allégeance* envers la couronne britannique, » et que tout lien politique entr'elles et la » Grande-Bretagne est, ou doit être rompu; » qu'elles sont en droit de faire la guerre ou la » paix, de contracter des alliances, établir un » commerce, et de faire tous autres traités que » des états indépendans peuvent faire de droit; » et, pour soutenir cette déclaration, nous » mettons notre confiance dans la protection » divine, et nous engageons les uns envers les » autres, nos fortunes, nos vies, et ce que nous » avons de plus cher et de plus sacré, l'hon- » neur ».

Quelle éloquence et quelle onction peuvent être comparées à celles de cœurs long-tems opprimés, qui brisent les chaînes du despotisme, et commencent à sentir la douce influence de la liberté! Quel plus auguste langage que celui d'une nation qui est intimement pénétrée du

sentiment de l'indépendance et de la dignité de l'homme, qui lève tout-à-coup un front libre, et annonce à l'univers qu'elle ne veut désormais dépendre que de Dieu et des lois ; tout ce que la raison et la sagesse ont de plus imposant, tout ce que le génie et la vertu ont de plus sublime, tout ce que le courage et la valeur ont de plus héroïque fut mis en usage pour soutenir une résolution si vigoureuse et aussi digne des regards du ciel, que de l'admiration de la terre.

L'Europe, soumise au régime féodal, asservie au joug du despotisme, admira cependant, dans ce code de liberté et de législation, ces grands principes du droit politique qui assurent les fondemens des empires et la prospérité des peuples ; elle reconnut la vérité de cette maxime si précieuse : que l'autorité législative ne pouvant s'anéantir, remonte vers sa source, qui est le peuple ; que l'oppression le fait rentrer dans ses droits primitifs ; que le pacte originaire, conclu entre lui et son chef, renferme des obligations et des devoirs respectifs ; que la violation de ce contrat primordial ramène l'homme dans un état de liberté et d'indépendance, et donne le droit au peuple d'exercer sa souveraineté, ou de déléguer à des représentans l'exercice de l'autorité suprême.

L'acte de liberté et d'indépendance, annoncé depuis long-tems, fut reçu avec des transports d'allégresse dans toutes les provinces des États-

Unis ; des fêtes et des réjouissances publiques célébrèrent cet heureux et mémorable évènement. La Nouvelle-Yorck renversa la statue de Géorges : le métal dont elle étoit formée fut employé à créer des instrumens de mort ; il fut ordonné qu'on en feroit des bales, destinées à être distribuées aux troupes continentales. Un peuple qui rentre dans l'exercice de sa souveraineté, doit abhorrer les signes de la royauté ; dans son indignation, il renverse tous ces monumens qui lui rappèlent le souvenir de son ancien gouvernement ; il croit que l'autel de la liberté doit s'élever sur les débris du trône, et enchaîner tous ces restes épars de son ancienne servitude, pour en faire un sacrifice expiatoire à l'humanité si long-tems opprimée. Les Américains, en rompant, par une insurrection générale, les nœuds qui les unissoient à leur roi, ne devoient point laisser subsister la statue de leur ancien législateur ; un chef de nation qui abuse de son pouvoir, et viole le pacte social ne doit plus conserver une autorité qui ne lui avoit été transmise que pour faire le bonheur de son peuple ; cette forfaiture publique a détruit ce traité solemnel qui lui avoit conféré l'exercice du pouvoir ; le pacte d'alliance est rompu, et le peuple devient souverain et législateur.

Ces grandes révolutions qui ébranlent les empires et en changent les constitutions, deviennent souvent une source féconde de haines

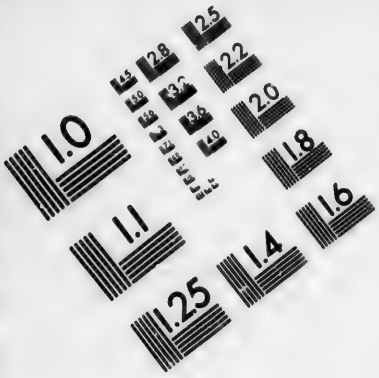

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

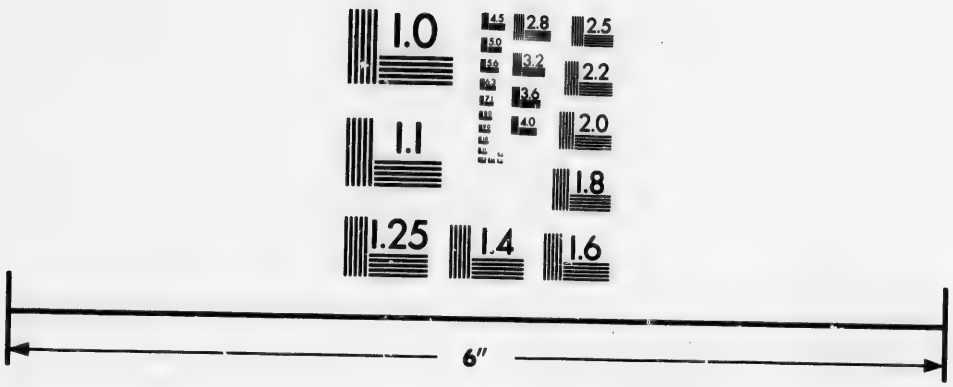

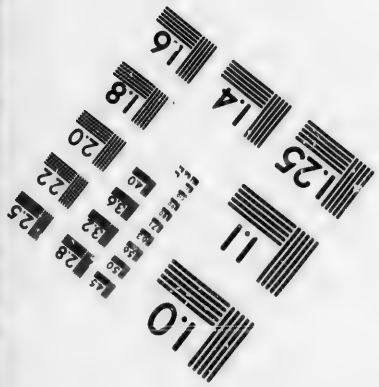

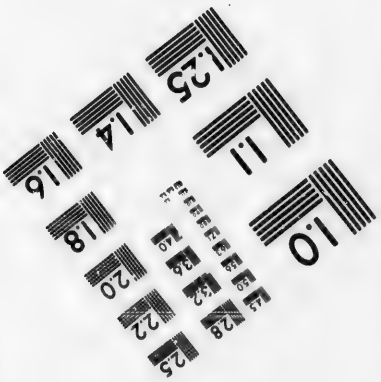

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

et d'anarchie ; on trouve des hommes qui, par intérêt, par inquiétude, par préjugés regrètent les anciennes formes du gouvernement. Il faut éclairer les uns, surveiller les autres, et les punir, s'ils fomentent des troubles et s'ils conspirent contre l'état : celui qui n'embrasse point la cause publique et n'obéit point à la volonté générale est coupable ; la souveraineté isolée qu'il veut exercer est un attentat public ; il doit respecter les lois et s'y soumettre ; ses murmures sont des lâchetés, ses déclamations des blasphêmes, sa rebellion un crime. Tout doit fléchir devant la souveraineté nationale ; celui qui la méconnoît est un insensé ; celui qui l'attaque est un conspirateur : qu'il quitte une patrie dont il ne veut point reconnoître les lois ; qu'il secoue la poussière de ses souliers, et qu'il aille porter dans des contrées étrangères son inquiétude, son orgueil, son désespoir ; il ne doit point jouir des bienfaits du nouveau pacte social qui exige sa soumission et son respect ; il n'est plus citoyen, puisqu'il en méconnoît le sacré caractère ; c'est un étranger dans le sein de l'état ; il ne doit point y rester, puisqu'il troubleroit l'ordre public, et chercheroit à se faire des complices, en fomentant les haines et en alimentant les factions.

Conspiration des loyalistes.

Il y avoit dans la ville d'Yorck un parti puissant, qu'on appeloit *Torys* ou *Loyaliste*. Cette faction médita le massacre de Wasingthon et

des officiers américains. Plusieurs historiens rapportent que ce général, à l'exemple de plusieurs héros, étoit sensible aux attraits de la beauté et aux plaisirs de l'amour, et qu'il aimoit une femme ornée des graces de la nature, mais infidèle et intrigante. Sans doute l'amour est un sentiment qui adoucit les mœurs des guerriers, imprime sur leurs affections un charme consolateur, et leur fait verser des larmes au milieu des horreurs du carnage et des images lugubres de la mort; c'est ce sentiment qui produit les vertus douces et paisibles qu'on admire dans les Baïard et dans les Henri IV. Mais Wasingthon étoit trop grand, trop fier, trop vertueux; il avoit des mœurs trop pures et un génie trop élevé, pour se laisser subjuguer par une femme artificieuse; il a toujours chéri et respecté les nœuds qui l'unissoient à une épouse adorée; jamais il n'a oublié ses devoirs, et jamais il n'a donné le spectacle scandaleux d'une infidélité. Les historiens qui ont rapporté cette anecdote, ont été trompés, et ils ont adopté avec une légéreté coupable des bruits répandus par la malignité et la calomnie.

La conjuration fut découverte. Franklin, fils, éloigné par caractère et par principe de cet esprit républicain qui animoit son père, étoit du nombre des conjurés; il fut déclaré ennemi de sa patrie, dépouillé de son gouvernement de Jersey, et condamné à une prison perpétuelle.

Le nouveau Brutus n'eut pas le courage féroce de l'ancien : les autres conjurés furent punis de mort.

Les pouvoirs concentrés dans une assemblée générale devoient nécessairement produire des inquiétudes et des allarmes : on venoit d'abattre le despotisme royal ; on craignit le despotisme aristocratique ; il fallut s'opposer à cet accroissement de puissance, et conserver les principes qui constituent la liberté publique. Chaque état fut son propre législateur : on établit une seconde branche de législature et de gouvernement, qui varia dans chaque état ; elle fut appelée sénat chez les uns, conseil chez les autres. On institua un chef suprême du pouvoir exécutif ; dans quelques états, il étoit élu immédiatement par le peuple ; dans les autres, cette élection étoit faite par les législatures. Nous avons donné l'analyse de ces différentes constitutions.

Géorges assembla le parlement, pour lui annoncer la continuation de la guerre, et pour lui demander de nouveaux subsides. Le lord Percy, dans la chambre des pairs, fit la motion d'une adresse de remercîment au roi, et de félicitation sur la naissance d'une princesse ; il présenta un tableau consolant de l'état des affaires en Amérique, prodigua des éloges aux généraux, et prédit une reconciliation des colonies avec la métropole. L'esprit prophétique est enthou-

siaste, et l'enthousiasme produit souvent des chimères et des erreurs. « On vous propose, dit » milord Chatam, de faire des remercîmens au » roi; mais ce sont des conseils qu'il faut lui » donner, et non des complimens; je ne vois » par-tout qu'une ruine inévitable. Je voudrois » savoir à quel service nos armées sont actuel- » lement employées; enseignent-elles aux Amé- » ricains l'art de faire la guerre? » La motion du lord Percy fut adoptée. Dans la chambre des communes, la même motion fut proposée par Hyde; Grenville exhorta les ministres à s'occuper de former plutôt des liens d'amitié, que des chaînes d'esclavage; il observa que, si des généraux d'un talent et d'une expérience reconnus n'avoient pu encore dompter les colonies, il falloit qu'il y eût quelques vices dans les opérations du gouvernement, ou, ce qui lui paroissoit plus croyable, dans la chose même qu'il étoit impossible de surmonter; il demanda qu'on suppliât le roi de faire cesser les hostilités, comme le moyen de parvenir à une pacification honorable. Sandsowich soutint cette opinion; il observa la contradiction qu'il y avoit entre le discours du roi et la conduite des ministres; il prouva que les corsaires américains avoient infesté les côtes britanniques, jusqu'au point de se faire redouter par le gouvernement; que chaque campagne devenoit un obstacle aux voies de conciliation, et qu'il répugnoit égale-

ment d'apprendre des succès ou des désastres ; puisque les uns et les autres produisoient la ruine et les infortunes du peuple. Le colonel Johnson présenta un état touchant des calamités de la guerre, et compara la révolution de l'Amérique à celle de Hollande. Vilkes rappela l'évacuation de Boston, et appela le chevalier Howe un second Mahomet, fuyant de la Mecque ; il annonça que les premières nouvelles qu'il recevroit de l'Amérique, lui apprendroient que ce général est prisonnier à Philadelphie. L'avocat-général Adaïr observa, que, suivant l'ancien usage, le premier juin de la session, étoit celui où le ministre informoit la nation de l'état des affaires publiques ; mais qu'aujourd'hui il offensoit la chambre par un silence affecté. Lord North, accoutumé à braver les menaces et les outrages, se contenta de dire qu'il formoit des vœux pour la paix.

L'Amérique, placée au rang des puissances de l'univers, avoit le droit de demander aux gouvernemens de l'Europe, de reconnoître son indépendance et son existence politique ; en conséquence, le congrès nomma Silas Déane et Arthur, ses ambassadeurs, aux cours de Versailles et de Madrid ; ils furent chargés de leur notifier l'acte d'indépendance du peuple américain. On avoit pensé que la France, pour ne point donner à ses colonies, l'exemple dangereux d'une insurrection ; et pour ne point

consacrer des principes contraires à son gouvernement, refuseroit de reconnoître son indépendance, et de recevoir l'ambassadeur du congrès américain; mais le conseil de Versailles, dirigé par un ministre éclairé, n'adopta point ce système d'une funeste politique. Il étoit tems d'abandonner les principes de cette antique diplomatie qui, dans ses négociations, ses rapports, ses traités, ses alliances, ne consultoit que ce machiavélisme qui trompoit la bonne-foi, outrageoit la morale et la justice, sacrifioit les intérêts des peuples, et consacroit les brigandages politiques des gouvernemens. Un nouveau système et de nouvelles maximes, devoient rendre à la France cet éclat et cette grandeur qu'elle avoit perdue par les erreurs, les intrigues et les trahisons de ses administrateurs. Il falloit rétablir un commerce anéanti, réparer des désastres anciens; humilier un gouvernement sans morale et sans foi, qui avoit outragé les puissances de l'Europe par ce fameux acte de navigation, qui lui donnoit une suprématie injuste et orgueilleuse; il falloit détruire ce monument d'humiliation et d'opprobre élevé à Dunkerque, qui attestoit l'insolence et l'esprit oppresseur du gouvernement anglais, et la lâcheté du cabinet de Versailles.

Howe reçut de nouveaux renforts; mais les Anglais ne cessoient d'éprouver de nouveaux revers. Les corsaires américains s'emparèrent

Revers des Anglais.

de quelques vaisseaux de transport, qui s'étoient engagés dans la baie de Boston : le colonel Campbell fut fait prisonnier ; ces mêmes corsaires prirent neuf vaisseaux, venant de la Jamaïque, chargés de sucre. Toutes les forces des Anglais se réunirent à Staten-Island ; elles consistoient dans une armée, commandée par Williams Howe, et trois escadres, sous les ordres des amiraux Shuldam, Parker et Hottam. l'amiral Howe en avoit le commandement général. Les Anglais formèrent le projet d'attaquer l'île de Long-Island ; elle venoit d'être fortifiée, et une armée de douze mille hommes en défendoit l'entrée : cette île n'est séparée que par un canal ; la partie orientale ne présente qu'un désert aride ; mais à l'occident, la nature libérale et riche étale ses dons et ses bienfaits. Howe débarqua dans cette île avec quinze mille hommes, poursuivit les Américains, les dispersa, et fit quelques prisonniers. Les généraux Sullivan et Stirling rallièrent l'armée fugitive, et, à la tête de dix mille provinciaux, attaquèrent les Anglais ; mais les Américains furent encore vaincus et taillés en pièces. Au moyen d'un feu terrible de l'artillerie, qui partoit d'un bois, la déroute devint générale, et les insurgens furent massacrés avec une barbarie atroce. Howe ne sut point profiter de ses victoires ; il pouvoit poursuivre et détruire l'armée américaine, faire prisonnier Wasingthon, dissiper, anéantir le congrès,

Revers des Américains.

congrès, et porter dans les colonies l'effroi et la terreur. Wasingthon conserva ce sang-froid, cette première vertu des héros, qui annonce la grandeur et l'énergie de l'ame ; il fit une retraite digne d'Annibal ou de Turenne ; il rentra dans New-Yorck avec son armée. Howe prit possession de Long-Island, poursuivit le général américain, et s'empara de New-Yorck ; les habitans y mirent le feu. On les entendoit crier dans leur rage et dans leur désespoir : *Nous avons brûlé nos maisons, nos tyrans ne les auront pas !*

Pendant que les Anglais faisoient la conquête de New-Yorck, le congrès s'occupoit d'affermir les fondemens de son indépendance. Il falloit une législation particulière, pour établir une administration civile et une police intérieure, propres à maintenir l'ordre social, et à prévenir les cruels effets de l'anarchie : les colonies s'unirent par un lien fédératif ; le congrès arrêta les articles de la confédération générale. Il est essentiel de présenter un précis de cette ligue fédérative.

Les treize états contractent, chacun en leur nom, un traité d'alliance et d'amitié réciproque, pour la défense commune et le maintien de leur liberté. Chaque état se réserve le droit exclusif de veiller à son administration intérieure, et laisse à ses députés assemblés en congrès, la direction des affaires publiques : aucun sujet des États-Unis, ne peut accepter

ni dons ni pensions ni offices des rois, princes ou puissances étrangères; l'assemblée générale, ni aucun état en particulier, ne peuvent donner de titres de noblesse, ni former aucun traité d'alliance et de confédération; déclarer la guerre, mettre des impôts, établir des taxes sans le consentement des États-Unis assemblés. Aucun état ne peut entretenir de vaisseaux ou de bâtimens de guerre, au de-là du nombre jugé nécessaire par l'assemblée du congrès, qui déterminera le nombre des troupes destinées à garder les places fortes. Chaque état entretiendra une milice bien réglée et bien disciplinée, et aura soin de se procurer et de garder dans des magasins publics, un nombre suffisant de pièces d'artillerie. Chaque état, quelque soit le nombre de ses députés, ne peut avoir qu'une voix, et les députés de chaque état nommeront un d'entr'eux, pour être un des treize membre du conseil, qui réglera provisoirement les affaires publiques, dans tous les momens où le congrès ne sera pas assemblé. Les officiers-généraux seront nommés par le congrès, et les contributions seront imposées et levées dans l'étendue de chaque état, par l'autorité et les ordres du corps législatif, dans les tems marqués par l'assemblée des États-Unis.

Cette constitution n'étoit point fondée sur les véritables principes qui doivent régir les sociétés politiques; elle fut faite au milieu des horreurs

d'une guerre civile, parmi le tumulte des armes et les cris des combattans ; ce n'est point dans un tems de confusion et d'allarmes que des législateurs peuvent créer une sage et heureuse constitution ; alors toutes les passions fermentent de toutes parts, le soleil perd sa chaleur vivifiante, et n'éclaire point au milieu des tempêtes et des orages. Les régénérations des empires doivent s'opérer dans un tems de paix et de lumière ; le génie aime à méditer ses projets au milieu du silence ; et les belles conceptions de l'esprit humain se montrent et se développent lorsque la nature est calme, et qu'elle présente le spectacle paisible de ses grandeurs. Alors le législateur s'élève à une hauteur surnaturelle : ce n'est pas seulement pour ses contemporains qu'il travaille, c'est pour les siècles. Ce n'est pas une seule nation qu'il organise, c'est la terre entière ; son influence s'étend sur la postérité ; ses bienfaits appartiennent à l'univers, dont il prépare l'affranchissement et le bonheur : c'est alors qu'il a véritablement dérobé, comme Prométhée, le feu sacré de la divinité, et qu'il va comme elle, régénérer et embellir la nature.

La ligue fédérale étoit si foible, qu'elle pouvoit se briser au moindre effort : la constitution provisoire ne pouvoit point exister long-tems, puisque tous les pouvoirs étoient confondus, et qu'une seule assemblée exerçoit les droits de

la souveraineté, et dirigeoit les actions du gouvernement. La division des pouvoirs est nécessaire pour affermir le corps social, pour le préserver des crimes de la tyrannie, des factions anarchiques et des insurrections populaires; c'est dans la confusion des pouvoirs que naît, croît, se fortifie ce principe de désorganisation, qui agite et dissout le corps politique; c'est la rouille qui corrompt le fer; c'est l'arsenic qui empoisonne le corps humain.

Une constitution est la combinaison de trois pouvoirs, législatif, exécutif et judiciaire. La constitution est bonne, quand les trois pouvoirs se combinent et se balancent pour la prospérité du peuple et la gloire du gouvernement; la constitution est vicieuse, lorsqu'ils se confondent ou se concentrent dans les mêmes mains; alors les autorités sont sans démarcation, les droits sans garantie, les forces sans équilibre, les mouvemens sans direction, les lois sans justice, la liberté sans frein.

Il faut sur-tout s'occuper à constituer le pouvoir exécutif, qui est le gouvernement. On peut bien concevoir un empire sans constitution; mais on ne peut pas le concevoir sans gouvernement, presque tous les législateurs ont donné à leur pays des lois constitutionnelles, qui sont restées ensevelies dans la poussière des siècles, tandis que les peuples fixoient leurs regards sur leurs gouvernemens, qui changeoient de formes

et même de principes, suivant les tems et les circonstances : la constitution de Lycurgue a duré cinq cents ans ; mais combien le gouvernement lacédémonien n'a-t-il pas éprouvé de variations ? La constitution de Numa, toujours respectée à Rome, même sous les empereurs, n'a pas empêché que le gouvernement romain n'ait éprouvé des révolutions ; le gouvernement d'Athènes, mal constitué, a produit des malheurs, des guerres et des crimes. Quelle ressemblance entre la fameuse charte anglaise et le gouvernement britannique, entre l'alcoran et le gouvernement turc, entre la Bulle d'or et la fédération germanique, entre la loi salique et le gouvernement français, avant la révolution. Le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le gouvernement veille à la prospérité constante des peuples ; on doit donc lui donner une grande force, pour assurer la durée des empires et pour affermir le bonheur des nations.

La nouvelle constitution des Américains a fait disparoître les vices de cette législation provisoire et particulière ; elle a établi les véritables principes du corps social, a divisé les pouvoirs, a donné à l'autorité exécutive une grande force en l'associant à la puissance législative, a réuni tous les intérêts des différentes provinces dans l'intérêt général, a diminué les rouages de la machine politique, a resserré les liens de la confédération générale et a préparé par une sage

et heureuse législation, la force, la splendeur et le bonheur d'un peuple agricole et commerçant.

Traité du congrès avec les Sauvages.

Le congrès forma des négociations et conclut des traités avec les sauvages, pour les engager à combattre les Anglais. Les Onéidas jurèrent qu'ils garderoient la neutralité. Leur chef parla ainsi aux députés de la province de la Nouvelle-Angleterre : « Votre querelle est contre nature; » vous êtes frères du même sang que nous » aimons également; si le grand roi nous fait » demander de nous joindre à ses troupes, nous » ne le ferons pas, et nous le refuserons de » même aux autres colonies; il est nouveau » pour nous que deux frères se fassent une » guerre cruelle; nos pères ne nous ont point » laissé le souvenir d'un si grand événement. » Frères, ne soyez point surpris si les Onéidas » s'abstiennent de prendre part à cette guerre. » Si c'étoit une nation étrangère qui vous eût » attaqués, nous verrions ce que nous devrions » faire : frères, nous tenons pour la paix; ne » demandez point aux Sauvages, nos frères, » qui sont parmi vous, leur secours; que les » Sauvages vivent en bonne union chez eux; et, » vous autres blancs, arrangez les querelles que » vous avez ensemble. Voilà notre résolution, » nous sachem, guerriers et femmes d'Onéidas » à nos affectionnés frères, le gouverneur et » tous les chefs de la Nouvelle-Angleterre ».

L'homme civilisé parle de morale et de justice, en les violant; mais le sauvage ne connoît point cette hypocrisie calculée; il pratique ces grands principes, qui lui sont inspirés par la nature. Le premier, dirige ses actions suivant son intérêt et sa politique, et fait le mal par réflexion; le second, agit par instinct, et fait le bien par sentiment et par conscience.

Howe propose la paix aux Américains.

Après la prise de New-York, les Américains se fortifièrent dans leur camp de Kingbridge; ils construisirent une redoute soutenue d'artillerie. Howe ne pouvoit pénétrer plus avant, sans attaquer et prendre ce poste important. Son armée étoit composée de trente mille hommes; et celle de Wasingthon, de vingt-deux. Les Américains découragés par leurs revers multipliés, et craignant d'être attaqués par les loyalistes, abandonnèrent Kingbridge et les bords de la rivière d'Hudson, pour se rendre au fort Lée. Howe, les ayant poursuivis, s'empara de ce poste et du fort Wasingthon: ce fut alors que Howe parla de paix et de médiation. Cet habile politique crut que le tems étoit favorable pour l'exécution de ses projets pacifiques. Franklin, Adams et Rutledge, furent nommés pour conférer avec le général anglais. Staten-Island fut choisi pour le lieu de la conférence. Howe parla de soumission; les commissaires américains parlèrent en hommes libres et indépendans: les revers et les disgraces,

loin de les abattre et les humilier, avoient donné à leurs ames une nouvelle énergie et une nouvelle fierté; ils exigèrent qu'avant de fixer les articles de la paix, l'Angleterre reconnût l'indépendance de l'Amérique. Howe employa tour-à-tour la séduction, les prières et les menaces: rien ne put corrompre la fidélité, ni ébranler le courage des commissaires américains: la négociation fut rompue, et ce fut une calamité pour les deux peuples.

Découragement de l'armée des Insurgens.

L'armée des insurgens parut un instant abandonner cette constance qui animoit les magistrats du peuple. Les soldats, éloignés de leur patrie, de leurs femmes, de leurs enfans, épuisés par les fatigues, découragés par les défaites, gémissant sous le poids des infortunes qu'entraîne la guerre civile, sembloient regretter leur ancien gouvernement; ils tournoient des regards attendris vers la métropole, parloient de paix et de conciliation. Si les généraux anglais eussent profité de ces premiers momens de regrets et de terreur, pour réunir leurs forces et attaquer les Américains, l'édifice de la liberté étoit renversé, et la tyrannie triomphoit; les colonies rentroient sous la domination de Géorges, et Wasingthon eût peut-être subi le sort de Burgoigne et de Cornwallis, ou ce héros eût péri les armes à la main. Une partie de l'armée abandonna son chef; Wasingthon trembla pour la première fois, et se découragea

en voyant ses soldats déserter les étendards de la république ; mais bientôt son vaste et hardi génie sut prévoir, calculer et enchaîner les évènemens : dépositaire des destinées de l'Amérique, il les maîtrise à son gré, et contraint la fortune à seconder ses projets. Wasingthon demanda des secours au congrès, qui lui envoya six mille hommes ; il marcha contre les Anglais, qui se préparoient à faire la conquête de Philadelphie, et se fortifia dans son camp. Cette marche hardie en imposa aux Anglais ; ils n'osèrent l'attaquer. Déjà les Pensylvaniens consternés méditent d'abandonner leur ville aux ennemis ; mais les généraux américains animèrent le courage du peuple, et les ministres de la religion lui annoncèrent que le Dieu des armées alloit combattre pour défendre sa cause ; que les ennemis seroient vaincus et dispersés, et que l'être suprême avoit marqué, dans ses décrets éternels, cet instant qui devoit les affranchir à jamais de la servitude. Ce n'étoit point ici la voix du fanatisme et du mensonge ; c'étoit l'esprit religieux et prophétique, qui annonçoit les oracles et les bienfaits de la divinité : l'amour de la patrie, réuni au sentiment de la religion, opère des prodiges. Lée arriva avec un renfort considérable ; il vouloit joindre Wasingthon, qui étoit occupé avec la milice de la Pensylvanie à protéger les rives de la Delawarre ; il fut surpris par le général Harcourt. Lée étoit Anglais ;

il s'étoit opposé aux projets des ministres ; il ne tarda point à éprouver leur vengeance. Il fut mis en prison, et gardé avec toute la rigueur qu'on exerce contre un prisonnier coupable des plus grands crimes. Ce revers sembloit détruire les espérances des Américains ; mais ils reprirent bientôt cette ardeur qu'inspire la fermeté dans les disgraces, et se préparèrent à continuer la guerre, en réunissant leurs forces dispersées.

Création d'un papier-monnoie.

Cependant il falloit de l'or pour continuer la guerre ; le numéraire qui circuloit dans les provinces, ne suffisoit point pour fournir à l'entretien des armées. A la naissance des colonies, les espèces avoient la même valeur que dans la métropole : la rareté les fit bientôt hausser d'un tiers. Cet inconvénient ne fut point réparé par l'abondance des espèces qui venoient des colonies espagnoles, parce qu'on étoit obligé de les faire passer en Angleterre, avec les marchandises dont on avoit besoin. C'étoit un gouffre qui tarissoit la circulation dans les colonies. Il falloit cependant un moyen d'échange : à l'exception de la Virginie, toutes les provinces le cherchèrent dans la création du papier-monnoie. La mauvaise administration dans les finances, et les guerres contre les sauvages, multiplièrent les abus, les désordres et les déprédations. La dette publique augmenta considérablement, et les engagemens furent portés à un point d'usure qui produisit les fraudes

et les banqueroutes : le congrès fut cependant forcé de recréer le papier-monnoie ; mesure utile et facile au commencement d'une révolution, où les esprits enthousiasmés par l'amour des innovations, ne portent point leurs réflexions sur l'avenir ; mais mesure toujours désastreuse et funeste lorsque l'illusion a cessé. Le congrès forma un trésor, au moyen d'un signe représentatif, il déclara traîtres à la patrie ceux qui ne recevroient point le papier-monnoie avec la confiance due aux espèces d'or et d'argent : on établit ensuite des taxes, pour pouvoir un jour éteindre cette masse mise en circulation. Le congrès ne prévit point la longue durée de la guerre ni la suppression presque totale du commerce, ni d'autres événemens malheureux qui ont retardé l'exécution de ses engagemens : le papier-monnoie circula avec profusion ; la dépréciation fut rapide. Le congrès voulut en arrêter les effets désastreux, en promettant de rembourser le papier-monnoie dans toute sa valeur ; il vouloit persuader que les États-Unis avoient des ressources et des moyens pour opérer ce remboursement ; mais il étoit difficile d'ajouter foi à cette promesse, puisqu'il n'existoit ni gage ni hypothèque. Le papier-monnoie perdit absolument son crédit : plusieurs familles furent les victimes de cette opération de finances ; mais elle n'excita ni les plaintes, ni les murmures du peuple. Tous les citoyens firent

des sacrifices, et se félicitèrent de voir ensuite la dissolution de cette masse gigantesque, qui causoit de vives inquiétudes et sembloit devoir ébranler les fondemens de la confédération. Les étrangers firent des réclamations et invoquèrent la foi publique ; mais qu'ils se consolent, le congrès s'est occupé de cet objet important ; toutes les créances seront liquidées et payées.

Les Américains commençoient à étendre leurs rapports commerciaux chez l'étranger ; ils tiroient de grandes ressources du Portugal, du Texel et des ports de la Baltique. Les armateurs de la Nouvelle-Angleterre remplissoient les côtes de la Martinique et de Saint-Domingue, et interceptoient les bâtimens destinés pour Londres : Nantes et Bordeaux recevoient dans leurs ports des corsaires américains. Beaumarchais, calculateur et intrigant, esprit agréable, mais génie sans force, écrivain frivole et dangereux, devint armateur et négociant : tout sembloit annoncer à l'Amérique que les puissances de l'Europe alloient reconnoître son indépendance et sa souveraineté. Les négociations furent renouvelées ; Franklin sollicitoit vivement l'alliance de la France ; Silas Déane et Arthur Lée celle de l'Espagne et de la Hollande. La physionomie vénérable de Franklin attiroit tous les regards, et ses vertus morales lui obtenoient l'estime et la vénération publique. Tandis que ces habiles négociateurs s'occupoient d'af-

fermir l'indépendance des États-Unis, par des traités et des alliance, et que plusieurs puissances de l'Europe étoient disposées à défendre et à secourir les insurgens, les ministres de Géorges annonçoient au parlement, que la France et l'Espagne, par crainte, par politique, par intérêt étoient éloignées de prendre la défense des colonies révoltées.

Revers des Américains.

Cependant les Américains étoient dans une position pénible, qui sembloit leur annoncer de nouveaux revers. Arnold, accusé d'avarice et de trahison, quitta l'armée; la prise de Philadelphie paroissoit inévitable : Cornwallis étoit dans le Jersey, et les Anglais s'étoient emparés des postes de la Delawarre. Le congrès publia un manifeste, pour animer le courage abattu des Américains; il fit l'énumération des causes de la guerre et des différens actes de tyrannie, exercés par la métropole contre les colonies, et des cruautés inventées par les Hessois. Les insurgens, combattant pour leur liberté, regardoient avec mépris et avec horreur des hommes qui se vendoient à prix d'argent, pour servir les caprices et soutenir le luxe de leurs souverains. Pourquoi, leur disoient-ils abandonnez-vous vos habitations dans l'ancien monde, pour venir massacrer dans le nouveau des citoyens paisibles et généreux ? Depuis plus d'un siècle, nous avons offert à vos compatriotes opprimés un asyle contre la persécution, et nous leur

avons permis de jouir avec nous des douceurs d'une vie libre et tranquille.

Wasingthon sut réparer les revers et les disgraces des Américains, par sa valeur et sa prudence: ce nouveau Fabius refusa constamment de confier au sort d'une bataille, les destinées de l'Amérique; il entreprit de resserrer l'armée anglaise et de l'affoiblir par de petits combats. Il encouragea les soldats, se cantonna sur les bords de la Delawarre, depuis Philadelphie jusqu'à Estorn, pour empêcher l'ennemi de passer la rivière, attaqua les Anglais à Trenton, les dispersa, détruisit une brigade hessoise, força l'armée ennemie d'évacuer les postes avancés, et de se replier jusqu'à Brunswich. Cornwalis s'enferma dans cette place, avec un corps de troupe considérable, tandis que Howe, avec le reste de l'armée, prenoit ses quartiers à New-Yorck, le général Miflin enlevoit le poste de Montmouth: c'est ainsi que par ces heureuses et rapides opérations, Wasingthon força les Anglais à abandonner pour le moment leur entreprise sur Philadelphie, et sauva la république d'une dissolution dont elle étoit menacée.

Cornwalis sortit de Brunswich pour attaquer et surprendre Wasingthon; le général américain instruit de ce projet, et ferme dans son système d'éviter les actions générales, conserva ses feux allumés, décampa secrètement pen-

dant la nuit, et parvint par une retraite hardie, à tromper les ennemis: il s'empara ensuite du village de Princeton, et prit ses quartiers d'hiver à Moriston. Placé sur des hauteurs, il ne cessoit d'harceller l'armée anglaise; il avoit résolu d'aller à Brunswich délivrer Lée de sa prison; mais les troupes fatiguées, avoient besoin de repos: il eut été imprudent d'exposer et d'affoiblir une armée pour aller rompre les fers d'un simple particulier. Wasingthon sauva la Pensylvanie, d'une invasion, et força une armée supérieure à se retrancher dans son camp. Ce changement soudain, de la plus grande foiblesse, à un état respectable, releva l'espoir et le courage des Américains, et attesta à l'univers les talens militaires et le génie hardi de Wasingthon.

Débats en Angleterre.

En Angleterre, le parti de l'oppostion ne cessoit de tonner avec force, contre les crimes des ministres, et la corruption du gouvernement. Lord Chatam, qui, dans sa vieillesse, s'occupoit de gloire et d'ambition, se rendit au parlement: un feu soudain sembla fondre les glaces de cet homme décrépit, qui se traînoit lentement vers le tombeau, et qui ne voyoit point le fil qui devoit bientôt trancher ses jours; il parla, il prophétisa la ruine de l'Angleterre, si elle tardoit à se reconcilier avec les colonies, et à déclarer la guerre à la France; il fit une censure amère des pouvoirs confiés aux

frères Howe, pour traiter avec les Américains, et compara l'administration à une meute de chiens, qui ont pris le change et qu'il faut remettre sur la voie. « Jamais, dit Chatam, des » hommes libres ne consentiront à rendre les » armes, ils vous diront, comme jadis les Lacé- » démoniens aux Perses, nous les poserons à » terre; mais venez vous-mêmes les ramasser ». Chatam fit ensuite la motion, qu'il fût présenté une humble adresse au roi, pour lui exposer la déplorable situation où la Grande-Bretagne étoit réduite par une guerre injuste; et pour le supplier de s'occuper d'une prompte reconciliation: cette motion fut secondée par plusieurs membres de l'opposition. Lord Shelburne, gémit sur les malheurs de la guerre et la perte du commerce: il parla des armemens de la France et de l'Espagne; asura qu'il y avoit à Brest dix-neuf vaisseaux de ligne, tout équipés, et que deux mille matelots de la pêcherie de Terre-Neuve, étoient retenus pour armer encore quatre vaisseaux. Il fit connoître la constitution maritime de la France, qui lui permettoit de lever en très-peu de tems assez d'hommes pour faire des armemens considérables, tandis qu'après six mois de presse, les armemens britanniques sont si peu avancés, les équipages si incomplets, qu'il n'oseroit point ici interpeller les ministres sur l'état actuel des forces maritimes.

Lord

Lord Shelburne ajouta que les agens américains travailloient constamment avec les ministres de France; que les protestations de neutralité de cette cour ne méritoient aucune confiance, tant qu'elle ne renverroit point Franklin et Déane, qui insultoient à Paris l'ambassadeur anglais. « Je ne me paye point, dit-il, » de ces vaines explications du ministère de » France, qui voudroit nous persuader que ce » sont ses marchands qui assistent les Américains, sans son consentement: les négocians » français ne le feroient point, s'ils n'y étoient » excités et encouragés; les commerçans français sont trop pauvres, pour s'exposer à de si » grands dangers, et il n'y en a pas un seul en » état de faire un crédit de cinq mille livres » sterlings ». Shelburne étoit dans l'erreur. Il est certain que, suivant les règles d'une sage politique et les principes du droit des nations, la France pouvoit entrer en négociation avec les commissaires américains, puisque les colonies avoient proclamé leur liberté et leur indépendance. Humiliée, outragée par l'Angleterre, son commerce ruiné, sa marine anéantie, ses possessions envahies, tout lui imposoit la nécessité et le devoir de s'occuper à réparer ses pertes, à venger ses outrages, et à détruire cette suprématie maritime, usurpée dans des tems d'intrigues et de corruption. Lord Weymouth, secrétaire d'état, homme adroit, mais admi-

nistrateur sans génie, annonça hardiment que la France ne reconnoîtroit jamais l'indépendance des colonies. Ce ministre, en tenant ce langage, ignoroit les dispositions de la cour de Versailles, ou il vouloit rassurer la nation en la trompant; enfin la motion de Chatam fut rejetée, et le parlement décida qu'il falloit continuer la guerre civile. Le général Burgoigne fut nommé pour commander l'armée du Canada, où Carleton, qui en étoit le gouverneur, portoit dans toute la province la terreur et la destruction; il se rendit formidable et odieux par ses massacres et ses assassinats; il avoit montré quelques principes d'humanité; mais il les abandonna bientôt pour se livrer à sa férocité.

Burgoigne, plus courtisan que guerrier, plus orateur que soldat, prit le commandement de l'armée; il renouvela ce projet vaste et hardi qui avoit été concerté, depuis quelques tems, dans le cabinet britannique. Si la fortune eût secondé ce général, il auroit laissé la réputation d'un héros; il vouloit, avec une armée composée de dix mille hommes, traverser la partie haute de l'état de New-Yorck, soumettre les villes qui se trouveroient sur son passage, s'emparer de tous les postes fortifiés qui bordoient le lac, se réunir avec Clinton qui commandoit une armée à Yorck, partager la Nouvelle-Angleterre entre les deux armées, et se joindre ensuite au général Howe pour attaquer Philadelphie, Boston, et

surprendre Wasingthon. Ce projet exigeoit un vaste génie et une armée formidable : pour l'exécuter, il falloit passer des mers immenses, traverser les lacs de Géorges et de Champlain, pénétrer dans des gorges de montagnes, franchir des précipices et des bois pour arriver à Albany. Burgoigne se mit en marche et arriva à la rivière Bouquet, sur la côte occidentale du lac Champlain; ce général crut qu'il parviendroit, par la publication d'un manifeste, à répandre l'effroi et la terreur. Il s'empara d'abord de Ticondérago, qui étoit défendu par Saint-Clair. Les troupes destinées à secourir cette place étoient commandées par le général Schuyler; elles furent poursuivies et taillées en pièces par le colonel Frazer. Le congrès fut affligé de la perte de Ticondérago, qui alloit assurer aux Anglais tout-à-la-fois un entrepôt et une retraite. Saint-Vallier, officier distingué par ses connoissances militaires, pense que cette conquête prépara la journée de Saratoga : le congrès destitua Schuyler, et confia le commandement de l'armée à Gattes : Saint-Clair fut rappelé. Ces deux officiers disgraciés étoient cependant fidèles à la cause qu'ils défendoient; la calomnie s'efforça en vain de flétrir leur réputation, elle fut reconnue pure et sans tache.

Prise de Ticondérago.

Arnold, qui bientôt trahira sa patrie, reprit le commandemement d'une division de l'armée du Nord; il venoit de se distinguer dans une

action d'éclat. Arnold avoit rassemblé les milices de la Nouvelle-Angleterre, et volé au secours du général Woster, qui étoit attaqué et enveloppé par les Anglais; Woster fut vaincu et tué : Arnold se rendit aux plaines de Saratoga où Gattes travailloit à rallier les troupes dispersées.

Howe évacua le Jersey pour attaquer Philadelphie : le ministère britannique attachoit un grand prix à la conquête de la capitale de la Pensylvanie. On regardoit cette ville comme le principal grenier de l'Amérique : les trois comtés inférieurs de la Delawarre et la côte du Maryland devoient tomber avec Philadelphie au pouvoir des Anglais. Howe auroit voulu d'abord attaquer cette ville par mer ; mais il falloit auparavant s'emparer du fort Island : l'armée de Wasingthon veilloit à la défense de Philadelphie. Avant cette époque, la situation du général américain avoit été allarmante : Burgoigne étoit arrivé à Albany ; au Sud, une armée étoit prête à s'embarquer pour se porter dans la rivière d'Hudson, et pour couper ainsi l'armée américaine, afin de la contraindre à s'éloigner de l'Est et du Nord. C'est ici que Wasingthon mérite notre admiration et nos éloges : ce général tenoit en échec trois armées Anglaises. Il avoit ordonné une diversion sur les îles de la rivière d'Hudson, tandis que les troupes du Nord contenoient Burgoigne. Wasingthon, par

des manœuvres habiles et profondes, sut tromper les efforts des généraux anglais; il arriva à Philadelphie, après une marche savante et rapide.

Le congrès fit transporter dans une ville éloignée, les archives et les papiers publics; il ordonna à Wasingthon de livrer bataille, comme si des législateurs pouvoient diriger les opérations militaires du général de l'armée. Cet acte d'imprudence et d'erreur, cette subversion d'ordre et de pouvoir, donnèrent, par l'événement, une leçon terrible au congrès. Les Américains vinrent camper sur les bords de la Delawarre. Howe, après avoir descendu la baie de Chésapéack, avoit remonté ensuite la Delaware, dont il vouloit envain forcer les passages. Wasingthon changea son camp, et se plaça sur la rive gauche de Brandivine: Howe vint l'attaquer. Le général américain ne vouloit point combattre; mais il falloit obéir au congrès. Cette assemblée nationale avoit cependant confié à ce héros, les destinées de l'Amérique; c'étoit une fausse politique, une méfiance outrageante, une mesure désastreuse de borner ses pouvoirs, et de le forcer à suivre un plan d'opérations militaires, qu'il désaprouvoit. Quand on combat sur ses foyers, il faut éviter les actions générales, et attendre que l'ennemi s'épuise dans des contrées étrangères et inconnues: la bataille se livra, et Wasingthon fut

Bataille de Brandivine.

Défaite de Wasingthon.

vaincu. Ce fut à ce combat de Brandivine que Lafaïette, qui venoit de recevoir du congrès un brevet de major-général, se distingua par sa valeur; il partagea les dangers de cette journée malheureuse, et reçut une blessure à la jambe: ce fut chez les Américains que Lafaïette prit l'enthousiasme des vertus républicaines, qu'il abandonna dans la suite, pour satisfaire cette ambition d'honneur et de gloire qui le tourmentoit. Il ne connoissoit point les véritables principes politiques qui doivent régir les grands états; il se livra à l'étude d'une vaine et subtile métaphysique, et voulut remplir l'Europe du bruit de sa gloire et de son nom. Cet homme, dont les destinées sembloient devoir être si heureuses et si brillantes, a gémi long-tems dans les fers; sa captivité n'a excité ni intérêt, ni commisération; il vit dans la retraite, et verse des larmes sur ses erreurs.

Prise de Philadelphie.

Les Anglais marchèrent vers Philadelphie: la ville étoit abandonnée. Le congrès avoit transporté ses séances à Baltimore, située dans la province du Maryland. Il ne resta dans la capitale de la Pensylvanie que la société des Quakers, qui attendoient, avec une héroïque fermeté, la captivité ou la mort; mais la vertu a un empire bien puissant sur les ames les plus féroces. Les Quakers surent inspirer un sentiment de respect: le glaive meurtrier ne les immola point. Howe s'empara de Philadelphie;

il se proposoit de détruire les forts qui sont sur la Delawarre, lorsque Wasingthon fut sollicité par le congrès et par les officiers de l'armée de livrer un second combat. La bataille de Brandivine étoit une leçon bien terrible et bien instructive : Wasingthon crut cependant devoir seconder ce vœu général ; en conséquence, il résolut d'attaquer les Anglais qui étoient à Germanton. Les divisions, commandées par Sullivam et par Vaine, reçurent ordre d'entrer dans cette ville, tandis que le général Armstron, à la tête des milices de la Pensylvanie, devoit se porter sur l'aîle gauche et sur les derrières de l'ennemi ; les détachemens, commandés par Gréen et Stephens, avoient ordre de faire un circuit pour attaquer l'armée anglaise : les milices du Maryland et de la Virginie étoient chargées de veiller sur les derrières de l'aîle gauche. Toutes ces dispositions étoient sagement concertées ; mais Howe, en ayant été instruit, vint avec son armée pour secourir Germanton. Le général Sullivam ayant attaqué l'infanterie légère et les autres troupes campées près du piquet, les chassa de leurs postes et pénétra dans Germanton. Le général Gréen tomba sur la colonne gauche vivement défendue : les Anglais furent repoussés ; mais les choses changèrent bientôt de face. Howe rallia son armée, et poursuivit, avec toutes ses forces, les troupes américaines, les dispersa et les con-

Bataille de Germanton.

traignit de se retirer à quatre milles de Germanton. Cette victoire coûta cher aux Anglais ; ils perdirent deux cents hommes.

Revers de Burgoigne.

Tandis que Howe se couvroit de gloire, Burgoigne étoit malheureux dans la Nouvelle-Angleterre. Ce général s'engagea dans des marches pénibles, pour pénétrer dans des contrées qui lui étoient inconnues : des corps de milices américaines, qui étoient entre Ticondérago et l'armée anglaise, s'emparoient de plusieurs postes voisins, détruisoient les bateaux, enlevoient les prisonniers, et coupoient toute communication avec les magasins et les approvisionnemens que Burgoigne avoit laissés derrière lui ; ce général se vit contraint à livrer bataille à Arnold, qui avoit joint l'armée du Nord avec cinq mille hommes : Burgoigne fut vaincu. Les sauvages qui devoient obtenir une récompense pour chaque tête d'Américain qu'ils apporteroient, quittèrent l'armée anglaise. Quel spectacle affligeant de voir ces farouches indiens porter en trophées de longues perches, où pendoient enfilés jusqu'à soixante crânes d'Américains ! C'est sans doute un grand mal que l'homme civilisé pénètre dans les antres des sauvages, pour les exciter au massacre ; mais les forcer à s'applaudir de leur férocité et de leurs meurtres, les inviter à porter en triomphe les membres mutilés et les entrailles palpitantes des malheureuses victimes qu'ils viennent d'é-

gorger, c'est outrager le ciel et la terre, c'est provoquer avec autant de fureur que de désespoir la vengeance divine, c'est se dévouer à la malédiction des siècles et épouvanter l'humanité ! Le chef des sauvages, nommé Saint-Luc, qui étoit né en France, homme qui s'étoit fait une habitude et un besoin de se nourrir de sang humain, se présenta à Gattes pour servir dans son armée ; mais le général américain ne voulut point recevoir cet anthropophage. Burgoigne envoya ensuite une division de quatre cents hommes pour attaquer Lexingthon ; mais ils furent battus deux fois par le colonel Stark, officier qui s'étoit distingué dans les combats de Trenton et de Germanton.

L'armée de Burgoigne s'affoiblissoit tous les jours ; elle ne recevoit ni secours, ni renfort : Clinton étoit alors occupé à remonter la rivière d'Hudson. Vaugham, cet homme féroce, dont le seul nom inspire la haine et la terreur, étoit à la tête de quatre mille hommes, et menaçoit la ville d'Ésopus. Burgoigne tenta de se réunir à Clinton : mais il ne pouvoit opérer cette jonction, qu'en livrant un combat, et en dispersant les armées de Gattes et d'Arnold ; il présenta la bataille aux généraux américains, et attaqua avec vigueur l'aîle gauche de l'armée. Arnold, voyant que ses troupes étoient exposées au feu de l'artillerie, se mit à la tête d'une division, emporta une batterie, et tailla en pièces les

soldats qui la défendoient. L'armée anglaise fut repoussée jusques dans ses lignes par le général Gattes ; les Américains y entrèrent en vainqueurs : le colonel Frazer fut tué, et Burgoigne poursuivi jusqu'à Saratoga ; il fut assiégé dans son camp, et ses provisions furent interceptées. Ce général, après avoir consulté les officiers-généraux de son armée, fut contraint de capituler ; il abandonna son artillerie, et six mille hommes posèrent leurs armes en faisceaux ; ils furent conduits à Boston, où ils devoient s'embarquer pour l'Angleterre.

Bataille de Saratoga.

Burgoigne osa réclamer contre cette capitulation, et en viola quelques articles. Le congrès ordonna que l'embarquement du général anglais et de son armée demeureroit suspendu, jusqu'à ce que la cour de Saint-James eût fait notifier formellement au congrès une ratification claire et expresse de la convention de Saratoga. Burgoigne partit quelque tems après pour l'Angleterre ; arrivé à Londres, il demanda en vain un conseil de guerre pour examiner sa conduite ; il ne put jamais obtenir une audience du roi ; les ministres, par politique ou par crainte, ne vouloient point que la nation fût instruite des ordres que ce général avoit reçus pour régler le plan des opérations militaires ; cette publicité auroit convaincu les ministres de trahison ou d'ineptie.

Gattes reprit bientôt Ticondérago et Esopus,

où le sanguinaire Vaugham et Vollace s'étoient souillés de meurtres et de brigandages; la victoire de Saratoga fixa les destinées de l'Amérique, en consolidant son indépendance; cet évènement mémorable fut célébré par des fêtes et des réjouissances publiques. Un ministre de la religion monta en chaire, et prit, pour texte de son discours, ce passage du prophête Joël. « J'écarterai loin de vous celui qui vient du côté » de l'aquilon, et je le chasserai dans une terre » aride et désolée, où il aura la face tournée » vers la mer orientale et le dos à la grande mer; » son armée périra, et l'air sera infecté de sa » puanteur, parce qu'il a agi avec insolence ».

Le congrès fit frapper une médaille d'or, en l'honneur de Gattes, vota une adresse de remercîment en faveur d'Arnold et de Lincoln, et félicita les vainqueurs d'avoir usé de la victoire avec modération. Qu'il est doux de se reposer un moment pour contempler un peuple vertueux et sensible qui félicite des guerriers, combattant pour la liberté publique, d'avoir écouté, au milieu des horreurs de la destruction et des images lugubres de la mort, le sentiment doux et paisible de l'humanité! Législateurs, chefs et magistrats d'une nation libre, recevez ici l'hommage pur et sincère d'un citoyen français qui applaudit à vos vertus, s'intéresse à votre gloire, et fait des vœux ardens pour votre prospérité et votre bonheur, et qui, en consacrant dans les

annales de l'histoire, le récit de vos triomphes et de vos travaux bienfaisans, satisfait les mouvemens de son cœur, et remplit les devoirs que lui imposent la justice et la vérité.

Succès de Lafaïette.

Howe étoit toujours à Philadelphie. Lafaïette faisoit des prodiges de valeur; il tailla en pièces, avec des troupes inférieures, un détachement anglais, et priva ainsi l'armée ennemie d'un renfort considérable qui apportoit des vivres à Philadelphie, où les troupes anglaises devoient hiverner; Wasingthon envoya au congrès le détail de cette victoire, et annonça qu'il alloit confier à Lafaïette le commandement d'une division; le général américain avoit pris ses quartiers d'hiver sur les bords de la Schugkill, d'où il pouvoit intercepter, du côté du continent, les transports de vivres destinés pour l'armée royale. Clinton, cantonné dans la Nouvelle-Yorck, n'osoit tenter aucune entreprise; les troupes envoyées de Rhodes-Island retenoient le général Pigot dans ses retranchemens.

On fut instruit à Londres de la défaite de Burgoigne, et de la capitulation de Saratoga, le parti de l'opposition prit une nouvelle vigueur; les ministres affectèrent cette grandeur d'ame qui brave les dangers et résiste à l'infortune; Chatam, portant sur son visage l'image de la mort, et tout prêt à descendre au tombeau, se fit transporter pour la dernière fois au parlement; il ranima sa voix expirante, son ame

oppressée et fugitive sembla reprendre pour un instant son ancienne énergie; Chatam démontra la nécessité de présenter une adresse au roi pour le prier de vouloir communiquer à la chambre les ordres et les instructions données au général Burgoigne ; il rendit justice aux talens de ce général, et attribua ses revers à l'ineptie et à l'imprudence des ministres ; il attaqua avec force le plan de la campagne qui avoit été arrêté dans le cabinet britannique, déplora les calamités d'une guerre meurtrière, et exhorta les ministres à faire cesser ce fléau destructeur, qui portoit ses fureurs et ses dévastations dans toutes les parties de l'empire. « Jamais il n'y » aura de paix, s'écria-t-il, tant que la bayon- » nette allemande et le scalpel indien menace- » ront les entrailles des Américains, rien de si » vain, de si absurde, de si insensé que de se re- » paître de cet espoir; avant même de consentir » à traiter avec la Grande-Bretagne, il faut que » les colonies commencent à regarder les An- » glais comme des amis ; il faut donc, avant de » s'occuper d'une réconciliation que l'Angle- » terre reconnoisse ses erreurs, renonce à des » prétentions injustes, fondées sur l'oppression; » mais il est trop tard, l'Amérique est perdue » pour nous. Wasingthon a trois fois éclipsé les » talens de Williams Howe avec des forces infé- » rieures ; mettons un terme à l'effusion du

» sang, et présentons aux Américains l'olivier » de la paix. »

Lord Littleton combattit la motion de Chatam; il remonta à l'origine de la guerre, et tâcha d'en démontrer la justice et la nécessité, il voulut prouver qu'il n'étoit ni de l'intérêt, ni de la dignité de la nation de demander la paix; qu'on regarderoit cette proposition comme l'effet de la crainte d'un peuple marchand, d'un peuple lâche, baisant la main qui le frappe, d'un peuple mercenaire qui achète son infâmie, que cette conduite ne tarderoit pas à consommer l'ouvrage de la destruction, que la vigueur étoit indispensable; que les revers et les malheurs n'avilissent point, lorsqu'on les supporte avec constance et avec magnanimité, que cette fermeté convaincroit à-la-fois les ennemis intérieurs et les ennemis étrangers de l'étendue des ressources de l'Angleterre, de sa force, et d'une mâle intrépidité au milieu de l'orage. « Si l'on » ôte, dit Littleton, la suprématie de la métro- » pole, n'est-elle pas anéantie au moment même » où l'on la dépouille de son existence? Si l'on » ôte au parlement sa prééminence incontes- » table, sur toutes les parties, sur tous les corps » de l'empire britannique, que devient sa cons- » titution? et sans la constitution, que devient » un empire? » Lords Shelburne et Richemond combattirent les erreurs politiques, la

doctrine féroce de Littleton, et firent entendre le cri plaintif de l'humanité : la chambre des pairs, servilement attachée aux volontés et aux caprices des ministres, rejetta la motion de Chatam.

Quelque tems après ce grand homme mourut. La nation pleura sa mort ; il fut enterré à Westminster, dans le tombeau des rois ; l'état se chargea de payer ses dettes, et assigna à sa famille une pension perpétuelle. Chatam avoit sans doute de grands talens et de profondes connoissances ; son génie hardi et son ambition sourde et inquiète enfantoient des projets destructifs de tout ordre de justice et d'humanité ; administrateur politique, ses opérations étoient dirigées par l'esprit d'analyse et de calcul qui en facilite souvent le succès ; ferme dans ses projets, il renversoit tous les obstacles qui pouvoient s'opposer à leur exécution ; mais Chatam sacrifia la morale, l'intérêt du peuple anglais, les droits des nations, et toutes les vertus publiques, pour étendre la gloire, la puissance et le commerce de la Grande-Bretagne ; quand il s'applaudissoit d'avoir conquis l'Amérique Française, il avoit oublié que cette conquête avoit coûté à l'État quatre-vingt millions sterlings ; ce ministre, en usurpant la suprématie maritime et en s'emparant du commerce des autres nations, en voulant rendre le peuple anglais guerrier et conquérant, prépara le démembrement

Mort de Chatam.

de l'empire, et produisit cette guerre civile contre laquelle il tonna avec une énergie véhémente, ponr diriger contre la France toutes les forces britanniques.

Walpolle avoit introduit dans le parlement cette corruption et cette vénalité qui furent un fléau plus terrible encore que la guerre, et qui ont imprimé sur le peuple anglais un caractère d'immoralité qui doit nécessairement le conduire à l'esclavage; Chatam par ses principes machiavéliques, par sa haine contre la France, et par ses maximes dignes de hordes de sauvages, donna au peuple anglais cette audace et cet orgueil qui ont outragé les autres nations de l'Europe; ces deux ministres ont violé toutes les lois, ont attaqué la constitution de l'État, ont ébranlé les fondemens des empires, et ont commis des crimes contre l'humanité et la morale publique que la justice des siècles ne leur pardonnera jamais; le peuple anglais doit la perversité de ses mœurs à Walpolle, et devra bientôt son esclavage et sa dissolution à Chatam. L'un vouloit établir la force et la tyrannie du gouvernement, sur la corruption; l'autre ne craignoit point d'annoncer publiquement que, pour être puissant et redoutable, il falloit adopter la morale d'un usurpateur: le premier, s'emparoit des trésors de l'état, pour les faire servir à fortifier et à propager son système d'immoralité;

le

le second, faisoit verser des flots de sang, pour soutenir sa doctrine d'envahissemens et de conquêtes. Il est de la destinée de l'Angleterre, d'être gouvernée par une famille qui veut établir et étendre la gloire, la puissance, le commerce de la nation sur les crimes et les mensonges politiques; elle a adopté le systême et les principes de Machiavel et d'Hobbes, qui pensent que la splendeur et la prospérité des empires doivent être fondées sur la force, la tyrannie et l'usurpation. Pitt, plus habile que son père dans l'administration des finances, et dans la science de la politique, moins impétueux, moins hardi, mais plus dangereux et plus redoutable, cache, sous des dehors trompeurs, une ambition dévorante, et réunit à l'amour de la gloire celle de la prospérité publique; il épuise les trésors de l'état, multiplie les impôts et les emprunts, augmente la dette nationale pour étendre le despotisme royal: le père aimoit et défendoit la liberté publique; le fils voudroit l'anéantir. Chatam détestoit la France, parce qu'elle étoit gouvernée par un roi qui réunissoit tous les pouvoirs, et que cette réunion étoit un véritable despotisme; Pitt désire la destruction de la République Française, parce qu'elle a proclamé son indépendance, et qu'il n'aime point les états où le peuple exerce les droits de la souveraineté.

Dans la chambre des communes, le parti de

l'opposition renouvela avec plus de véhémence que jamais ses plaintes et ses accusations contre les ministres. Lord North avoua que le peuple souffroit d'une guerre longue et meurtrière ; mais qu'il étoit prêt à rendre compte de sa conduite. Le colonel Barré demanda l'institution d'un comité, chargé d'examiner la situation des affaires publiques. Burke proposa une adresse au roi, pour le prier de donner connoissance de la correspondance des ministres avec les généraux des armées en Amérique ; il fit un tableau déchirant des horreurs de la guerre civile; il attaqua les mesures que le gouvernement employoit pour exciter les nègres et les esclaves à prendre les armes. Burke démontra que l'Angleterre s'étoit avilie par d'infâmes traités, et qu'elle avoit perdu l'estime des étrangers ; que pour détruire l'horreur que ce système homicide avoit excitée, il falloit que le parlement en prît connoissance, et qu'il désavouât ces maximes perfides, pour convaincre l'univers qu'il n'étoit point complice de ces cruautés, qui outrageoient les lois de l'humanité et les droits sacrés des nations. Les ministres, intéressés à combattre ces différentes motions, parvinrent à les faire rejeter.

Le docteur Price, l'un des membres de la société de Londres, profitant de la liberté de la presse, pour éclairer son pays au milieu de l'obscurité profonde qui sembloit l'avoir enve-

loppé tout-à-coup, publia, sur les affaires de l'Amérique, sur les droits constitutionnels de l'Angleterre, sur les finances, le commerce et la guerre, un mémoire qui obtint l'admiration des hommes d'état et des philosophes; il lui mérita une couronne civique de la part du corps de la ville de Londres, et les éloges les plus flatteurs dans le parlement. Cet ouvrage étoit rempli des vérités terribles que les peuples ignorent, vérités que les tyrans doivent craindre, parce que leur publication détruiroit leur puissance. Les calculs sur les finances de l'Angleterre, qui accompagnoient le tableau frappant de la politique du gouvernement britannique, étoient si précis, si ingénieux, que le lord North, le plus habile peut-être des calculateurs anglais, et l'un des hommes les plus instruits de l'Europe, ne dédaigna pas d'employer tous ses efforts à les combattre, et eût la honte de l'avoir fait sans succès.

Le parlement s'occupa de l'affaire de Saratoga. Burgoigne se défendit avec autant de courage que de dignité; il attribua tous ses malheurs aux ministres; il leur reprocha d'avoir empêché Howe d'agir de concert avec lui, pour régler les opérations militaires, et de ne lui avoir point donné des forces suffisantes pour exécuter ses projets. Burgoigne demanda avec instance la nomination d'un comité, chargé d'examiner et de juger sa conduite. « Je puis, dit l'infortuné

» Burgoigne, comparer ma situation à celle des » Romains, lorsqu'ils passèrent sous le joug des » Samnites ; le général fut appelé devant le » sénat : il prononça un discours pour se justi- » fier, et il le termina en demandant que, si » l'ennemi étoit assez déraisonnable pour in- » sister sur l'exécution des conditions de la » paix, le traité ne fût point ratifié ; mais qu'on » le mît à mort, comme une victime expiatoire, » ou qu'on le renvoyât, chargé de chaînes à » l'ennemi ; je desire qu'on tienne la même » conduite, relativement à moi par le congrès ; » en conséquence, je demande que le comité » de la chambre examine ma conduite ». Lord Germaine observa qu'un conseil militaire devoit juger cette importante affaire, et contesta au parlement le droit d'en connoître ; il soutint que la chambre ne pouvoit point s'assembler en comité, pour s'occuper des objets relatifs à cette affaire.

Rigby, coopérateur ardent des projets du lord North, défendit les mêmes principes. L'avocat-général Turlow alla plus loin ; il demanda, si Burgoigne, comme prisonnier des Américains, avoit le droit de siéger au parlement : les Romains avoient jugé cette question en faveur de Régulus. Fox combattit l'opinion de Turlow, accusa lord North d'impéritie et de trahison, dévoua sa mémoire à l'exécration des siècles ; il attaqua avec les armes de l'ironie les principes

de l'avocat-général, et le plaisanta sur ses découvertes militaires, sur ses recherches curieuses des droits de la nature et des gens, sur ses applications de l'histoire des anciens romains, dont le sang sembloit bouillonner dans les veines de cet impétueux magistrat. Lord North fit l'éloge des talens de Burgoigne, et attribua ses revers à l'injustice et aux caprices de la fortune; ce ministre se fit un mérite particulier de la conduite qu'il avoit tenue, relativement à l'information proposée au sujet de la capitulation de Saratoga. « Il fut un tems, dit-il, où l'on reprochoit sans » cesse aux ministres de se rendre responsables » des mauvais succès, et de se cacher derrière » le parlement. Aujourd'hui, les ministres ne » doivent rien prendre sur eux; toutes les me- » sures ont été prises par le parlement; l'éten- » due des pouvoirs exercés prouve incontestable- » ment que ce sont des mesures parlementaires. » Ce n'est point moi qui ai perdu l'Amérique : » le parlement l'a déclarée rebelle; il a donné » au gouvernement la force pour la subjuguer : » les ministres ont fait valoir ces pouvoirs; et si » nos efforts n'ont pas été heureux, ce n'est » point la faute des ministres ».

Cette justification du lord North étoit une dérision et un outrage. Le parlement avoit, il est vrai, déclaré les Américains rebelles; mais c'étoient les ministres qui avoient provoqué ce décret tyrannique, et sollicité ces lois oppres-

sives qui dépouilloient les colonies de leurs droits et de leurs privilèges. Les ministres furent coupables de n'avoir point adopté un système de pacification, et d'avoir continué une guerre civile qu'il dépendoit d'eux de faire cesser, puisque le roi a le droit de déclarer la guerre, sans consulter le parlement.

Cependant Burgoigne ne cessoit de solliciter et d'émouvoir la justice et la compassion du parlement, en demandant une enquête et un jugement. « Je renouvelle, disoit ce général infortuné, mes prières, mes instances, pour être » jugé. Loin de ne point me reconnoître coupable, je déclare que c'est au plus haut degré » que je le suis. Une armée dispersée et perdue, » l'attente de tout un royaume trompée, une » guerre étrangère causée par la trahison, des » torrens de sang anglais inutilement versés, » tant de familles plongées dans le deuil; si tous » ces maux sont l'effet de ma mauvaise conduite, » comment puis-je espérer qu'on me plaigne de » mes fatigues et de mes souffrances particulières, de tant de nuits passées dans les angoisses d'esprit les plus cruelles, de tous les » efforts surnaturels que j'ai faits et de tous les » obstacles que j'ai vaincus par mon courage et » ma persévérance ? Tout cela sera-t-il une » compensation suffisante aux yeux des hommes, et aux yeux de Dieu, pour la détresse » actuelle de ma patrie ? J'ose pourtant solli-

» citer un jugement, comme la grâce la plus » signalée qu'on puisse me faire; j'y sacrifierois » les liens les plus doux qui puissent m'attacher » à la vie, à ma fortune et à mon honneur, et » j'ose même dire que mon salut éternel en » dépend ». Burgoigne ne fut point écouté, soit que les ministres eussent intérêt à ne point rendre publiques les instructions de ce général, soit que la nation ne fût plus attachée à ce droit et à cet usage de juger et de condamner ses amiraux et ses commandans.

La capitulation de Saratoga, les préparatifs immenses des Américains, leurs négociations secrètes, cet esprit d'ordre, d'union, de sagesse, d'énergie qui régnoit parmi les membres du congrès, et sur-tout cette marche constante de la nature, qui conduit insensiblement les grands empires à leur affoiblissement et à leur destruction, annoncèrent aux philosophes et aux observateurs politiques que la révolution qui devoit séparer la métropole des colonies, étoit enfin arrivée. Les ministres de Géorges semblèrent reconnoître leurs erreurs; soit crainte, soit justice, soit nécessité, ils proposèrent la paix aux Américains à des conditions utiles et honorables: le gouvernement anglais vouloit se reconcilier avec les colonies, pour déclarer la guerre à la France. En conséquence, les Anglais violèrent les premiers la foi des traités et les droits des nations: des frégates brû-

lèrent, sur les côtes des îles françaises, plusieurs vaisseaux de cette nation, sous prétexte que leurs cargaisons étoient destinées pour les insurgens. Lord Stormond, cet ambassadeur hautain qui affectoit l'orgueil et la fierté au milieu des revers de sa patrie, s'exhaloit en plaintes amères, tenoit un langage indiscret, et sembloit parler en maître ; cet envoyé croyoit dicter des lois au ministre qui dirigeoit toutes les opérations du cabinet de Versailles : la sagesse humilia l'orgueil. Lord Stormond reconnut ses erreurs et ses indiscrétions ; il les retracta par un aveu solennel, qu'il devoit à la justice, à la vérité et à la majesté du peuple français.

La France reconnoit l'indépendance des Américains.

La France, pour vivifier son commerce, pour punir l'orgueil de ces insulaires ambitieux qui avoient usurpé la domination des mers, pour effacer l'opprobre que le traité de paix de 1763 avoit imprimé sur la nation, reconnut l'indépendance des Américains. Gerard, chargé des pouvoirs de Louis XVI, Benjamin Franklin, Silas Déane et Arthur Lée, députés du congrès, signèrent à Paris un traité d'amitié et de commerce entre la France et les États nouvellement Unis : cette alliance étoit éventuelle et purement offensive, en cas de guerre entre la France et la Grande-Bretagne : cet évènement heureux fut célébré en Amérique par des fêtes publiques. Le congrès publia ensuite un manifeste, contenant une exhortation aux peuples des États-Unis à

faire de nouveaux efforts, pour cimenter et consolider leur indépendance ; il les invita à se rappeler les injustices et les cruautés exercées par la métropole contre les colonies : la marche de ses armées a été marquée par le pillage et la dévastation ; des milliers de citoyens, sans distinction d'âge et de sexe, ont été chassés de leurs demeures, ou exposés à la rigueur des saisons par l'embrâsement de leurs villes sans défense. Dans leurs triomphes, ces hordes de barbares ont massacré de sang-froid des hommes qui n'étoient plus en état de leur résister ; ceux qui ont échappé à la première scène du carnage, ont été réduits à traîner leur déplorable existence, dans des cachots profonds où ils étoient jetés tous nuds, et où ils mourroient de froid et de faim ; ces horreurs n'ont pas été l'ouvrage de la cruauté insultante d'un individu ; c'étoit un système d'oppression, consacré par la sanction de la législature britannique et par toutes les formalités de la loi ; déterminés à rompre les liens les plus forts de la société, ces tyrans ont excité des serviteurs à massacrer leurs maîtres, dans le sein paisible de la sécurité domestique, et comme si ces meurtres n'eussent pas suffi pour appaiser leur soif du sang, ils ont soulevé les sauvages, dont la première règle dans la guerre est de tout égorger sans distinction, et qui se font un barbare plaisir d'immoler les enfans sur le sein de leurs mères, de massacrer

des vieillards expirans, de faire souffrir à leurs prisonniers les tourmens les plus horribles, et de commettre des atrocités qui font frémir la nature. S'il eût été possible, le gouvernement anglais auroit encore poussé plus loin ce cruel système, car il a proposé à leurs marchands [la compagnie des Indes] de transporter les habitans des États-Unis, dans les climats destructeurs de l'Inde pour les y faire périr; si ce projet meurtrier n'a pas été exécuté, c'est qu'il étoit impraticable.

Le congrès, après avoir rappelé aux Américains leurs succès et leurs triomphes, les exhorta à rejeter les propositions insidieuses de paix; il leur exposa l'état des finances et les ressources de la nation pour continuer la guerre, et les causes qui ont fait tomber en discrédit le papier-monnoie; enfin il proposa le moyen de remédier à tant de maux, et leur promit, après quelques jours d'orage, la paix, la liberté et le bonheur.

Lord North se rendit au parlement: il protesta que le gouvernement s'occupoit d'un nouveau plan de pacification; que les actes coercitifs du corps législatif avoient été établis pour opérer une réconciliation; qu'il n'avoit jamais prétendu augmenter le revenu public par les taxes qu'on avoit imposées sur les colonies, et que l'impôt du timbre, dont il n'étoit point l'auteur, présentoit un objet de peu d'impor-

tance. Ce ministre rappela qu'il n'avoit créé aucun tribut en Amérique; qu'à la vérité, il n'avoit point fait révoquer l'impôt sur le thé; mais qu'il n'avoit employé aucun moyen violent pour en faire ordonner la perception. Les premiers impôts sur l'Amérique n'étoient pas, il est vrai, l'ouvrage du lord North: ce système de finances avoit été proposé par lord Grenville; mais lord North est l'auteur du bill qui avoit révoqué les privilèges de la province de Massachusset, et de plusieurs autres lois oppressives; c'est lui qui, de concert avec lord Germaine, fit fermer le port de Boston; c'est lui qui rejetoit les plaintes, les conseils, les pétitions des Américains, et qui obtenoit par intrigue, par séduction, par vénalité la majorité des suffrages dans le parlement; c'est lui qui ne cessoit de déclarer qu'il falloit exterminer les rebelles, et conquérir l'Amérique par le fer et la flamme!

Lord North présidoit les assemblées secrètes, dirigeoit le cabinet britannique, concertoit les opérations civiles et militaires; il étoit le prophète, l'apôtre, l'oracle de l'administration, le confident de son roi, l'ennemi le plus ardent du parti de l'opposition. Ce ministre méditoit de grands et hardis projets; il vouloit détruire la constitution de l'état, pour étendre l'autorité du trône; il vouloit opprimer le peuple, pour établir le despotisme royal et pour fonder sa propre grandeur, qu'il croyoit conserver par la

connoissance qu'il avoit des foiblesses de Géorges; ce prince étoit attaché à ce ministre, qui flattoit ses passions. Ce n'est point dans un tems de faction et de guerre, qu'on doit chercher à bouleverser les constitutions des empires et à changer les lois fondamentales de l'état: la nature alors en fermentation donne de la vigueur aux corps, et de l'énergie à l'ame; il faut un tems calme et paisible; il faut, pour-ainsi-dire, que le peuple soit endormi dans la corruption, uniquement occupé de sa fortune ou de ses plaisirs: dans cet état d'humiliation et d'opprobre, il oublie ses privilèges, ses droits, sa liberté, sa constitution; il voit sans inquiétude l'abus du pouvoir, et reçoit sans se plaindre le joug de la servitude. Un ministre, instruit dans l'art profond de la politique et dans l'art plus profond encore de la connoissance des passions qui agitent le cœur humain, qui suivroit la marche constante de la nature, qui connoîtroit les causes des révolutions des empires, qui sauroit calculer et prévoir les évènemens pourroit profiter de l'état de langueur et de corruption où se trouvera un jour la nation britannique, pour l'enchaîner et changer ses lois, sa constitution, son gouvernement, ses institutions, son génie, ses mœurs et son caractère.

Lord North demanda que la chambre se formât en grand comité, pour préparer un bill portant une renonciation absolue aux taxes

imposées sur les Américains, à condition 1°. que les colonies s'obligeront à une contribution raisonnable pour entrer dans les dépenses de l'administration du gouvernement d'Angleterre, à la protection duquel elles auroient droit par cette contribution ; 2°. que des commissaires seroient nommés et envoyés en Amérique, avec les pouvoirs les plus étendus, à l'effet de traiter avec tout corps ou particuliers, pour le rétablissement de la paix ; 3°. qu'il y auroit une suspension d'armes aussitôt que les commissaires arriveroient en Amérique, s'ils le jugeoient nécessaire, et qu'elle pourroit durer jusqu'à l'expiration de la commission, pour que leurs négociations eussent l'effet desiré. Dans l'explication que lord North fit de ces différens articles, il annonça que les actes coercitifs seroient révoqués ; que les commissaires pourroient traiter avec l'Amérique, comme avec un état indépendant, et que l'article de l'indépendance seroit le dernier qu'on discuteroit. Comme on pourroit reprocher aux ministres leurs foiblesses et leurs craintes, lord North pria le parlement de se rappeler, qu'à l'ouverture de la session, il avoit annoncé son systême de pacification, dans un tems où les armées britanniques étoient victorieuses ; qu'il est vrai qu'il avoit compté sur des avantages plus réels ; que la défaite de Burgoigne avoit trompé ses calculs, mais que les généreux efforts que la nation venoit de faire par les cottisations

volontaires, pour lever un corps de troupes de quinze mille hommes, et le bon état où se trouvoient encore les armées en Amérique, lui paroissoient être des circonstances aussi utiles que des victoires, et qu'il croyoit qu'il étoit tems de faire cesser une guerre si meurtrière et si dispendieuse.

On se rappèle que Burke avoit fait une pareille motion; lord North tenoit alors un langage bien différent. Il employa toute la force de son éloquence, et se servit de l'ascendant qu'il avoit au parlement pour la faire rejeter. La motion du lord North répandit dans la chambre des communes la surprise, le tumulte, la division : plusieurs membres de l'administration accusèrent ce ministre de lâcheté et d'hypocrisie. Lord Angley déclara qu'il désapprouvoit le bill qui portoit un signe de pusillanimité, et qui imprimoit une tache inéfaçable sur le caractère anglais. C'est trahir les intérêts de la nation, dit-il, que de demander la paix les armes à la main; l'Angleterre a de grands moyens pour forcer les colonies à rentrer dans l'obéissance: ne craignons point la France; forçons cette puissance à s'expliquer sur ses intentions : si elle se déclare contre nous, alors rappelant nos flottes et nos armées, nous punirons sa perfidie. Burke compara lord North à Jonas, dans le ventre de la baleine; le prophète et le ministre, regardés comme perdus, s'étoient retrouvés, et avoient

continué l'un et l'autre à faire des miracles. Fox accusa lord North de trahison ; il parla d'un traité conclu entre la France et les États-Unis ; et somma le ministre d'en instruire le parlement. Lord North répondit, qu'il avoit entendu parler de ce traité ; qu'il pouvoit exister ; mais qu'il n'y ajouteroit foi, que lorsqu'il en seroit instruit officiellement par l'ambassadeur. Le ministre prononça ces dernières paroles avec un trouble qui annonçoit ses allarmes et ses inquiétudes ; cette agitation fut remarquée, et dès-lors on n'hésita plus de croire à l'existence de ce traité.

Bill conciliatoire.

Les communes adoptèrent la motion du lord North : des commissaires furent nommés pour rédiger le bill conciliatoire ; il fut présenté à la chambre des pairs. Le comte de Bristol, le lord Campden, le marquis de Rockingham s'élevèrent avec force contre ce bill ; ils prouvèrent qu'il étoit inutile, et que l'Angleterre ne pouvoit obtenir la paix, qu'en reconnoissant l'indépendance des colonies, et en faisant retirer les armées de l'Amérique. Lord Suffock combattit cette opinion, et soutint qu'il falloit, avant de reconnoître l'indépendance des Américains, poser les premières bases de la reconciliation. L'évêque de Pétersbouroug observa, que les propositions ministérielles étoient l'ouvrage de l'hypocrisie et de la trahison ; que tandis que lord North parloit de paix, il s'occupoit de grands

préparatifs de guerre. Le duc de Bolton attaqua avec amertume l'administration du lord Sandvich. Ce premier lord de l'amirauté avoit fait un pompeux étalage des forces maritimes ; cependant le nombre des vaisseaux étoit insuffisant, pour défendre les établissemens et les ports britanniques : Sandvich avoit déclaré, qu'il se croiroit indigne d'occuper sa place, s'il n'avoit une flotte toujours prête à détruire la marine française et espagnole. Le duc de Richemond accusa ce ministre d'avoir cherché à calomnier les membres qui avoient demandé que la nation fût instruite de l'état de la marine ; après tous ces débats, le bill fut approuvé, et reçut bientôt la sanction du roi. Johnston, Carliste, Éden [aujourd'hui milord Auckland], les frères Howe et Clinton furent nommés commissaires conciliateurs.

Les colonies américaines, dépouillées de leurs privilèges, opprimées par des lois fiscales et des bills arbitraires, n'avoient cessé dans leurs adresses de réclamer contre la tyrannie de la métropole. Le gouvernement britannique, fier de sa puissance, vouloit établir dans l'Amérique Septentrionale, un état dépendant et soumis à l'autorité royale et à la juridiction du parlement. Pour opérer cette révolution, il falloit réduire les Américains par la force ; pour dompter un peuple libre et lui donner des fers, il faut conquérir la contrée qu'il habite. En conséquence

l'Angleterre

l'Angleterre déclara à l'Amérique une guerre meurtrière : des armées et des escadres furent envoyées pour asservir les colonies, et porter, dans leurs villes et leurs provinces, le carnage et la mort ; mais le peuple américain forma une confédération générale, prit les armes, arbora l'étendard de la liberté, rompit les nœuds qui l'unissoient à la métropole, se déclara indépendant, et fit un traité d'alliance et de commerce avec une puissance redoutable. Le gouvernement britannique reconnut ses erreurs politiques, et abjura son système d'oppression et de conquête ; témoin du courage et des succès des insurgens, et redoutant de nouveaux revers, il leur présenta l'olivier de la paix et le signe de la reconciliation ; mais les ministres de Géorges devoient savoir que le congrès des États-Unis dirigé par des citoyens sages et éclairés, n'accepteroit jamais un traité de paix sans consulter la France et avant que l'indépendance des Américains fût reconnue solennellement et sans restriction. Pouvoient-ils penser que les commissaires-conciliateurs parviendroient à égarer, à corrompre les législateurs, les magistrats, les guerriers de la nouvelle république, et à répandre parmi le peuple les soupçons et la discorde? Pouvoient-ils penser que, sur la foi d'un bill conciliatoire, arraché à la foiblesse et à la crainte, les États-Unis licencieroient leurs troupes et congédieroient leurs milices, pour exposer bientôt

l'Amérique à l'invasion des armées, si le parlement refusoit de confirmer le traité proposé, ou si le gouvernement venoit à le violer au gré des circonstances et des évènemens? Pouvoient-ils croire que, sur la promesse incertaine de révoquer quelques actes coercitifs de commerce, l'Américain abandonneroit cette indépendance, conquise par des sacrifices immenses?

Le congrès vit, dans ces propositions insidieuses et forcées de paix, la foiblesse, cachée sous l'artifice et la crainte. L'Angleterre, ne pouvant dompter les Américains par la force des armes, vouloit les affoiblir en les divisant, et jeter parmi eux un germe de confusion et d'anarchie qui eût conduit ce peuple à la servitude; mais la nature et la justice s'opposèrent à l'exécution de ce grand crime. Le gouvernement des États-Unis présentoit un aspect imposant de vigueur et de force: la confiance et la concorde unissoient les membres du congrès, et rien ne pouvoit rompre ces liens formés par l'intérêt général. Les législateurs et les magistrats se dirigeoient par les principes de la justice, et cet accord sublime leur donnoit l'enthousiasme des vertus publiques; les guerriers brûloient de combattre pour défendre la liberté, et le peuple offroit son sang et sa fortune pour affermir son indépendance, et consolider sa constitution: l'économie et l'ordre régloient l'administration des finances; l'état n'étoit point ébranlé par ces

commotions violentes et ces tumultes anarchiques, précurseurs de la chute des empires ; des hommes, se couvrant du voile du patriotisme et nourrissant dans leurs cœurs le germe de tous les crimes, ne trompoient point le peuple par de fausses vertus et de fausses maximes, et ne s'engraissoient point de sa substance ; on ne connoissoit point cet art terrible et cruel d'établir la tyrannie et la terreur, en préconisant la liberté et les lois ; on ne voyoit point la corruption et la férocité s'unir, par un pacte sacrilège, pour dévaster les propriétés, pour dépouiller les citoyens de leurs biens, au nom de l'égalité, pour dresser des échafauds et immoler des victimes, au nom de la patrie et de l'humanité ; on ne voyoit point des infracteurs du pacte social s'applaudir de leurs triomphes, et couvrir leurs attentats du voile du salut du peuple et de l'intérêt public. Les armées des Américains étoient par-tout victorieuses ; l'étendard de la république flottoit avec majesté sur les murs des villes et au milieu des camps ; l'arbre de la liberté, échauffé et embelli par les rayons de la justice, offroit un ombrage pur et salutaire où venoient se reposer les amis des lois et de l'humanité. Le congrès avoit proclamé solennellement l'indépendance du peuple, et l'avoit fortifiée par les liens de l'intérêt et de la politique ; si le gouvernement anglais eût desiré sincèrement la paix, il auroit offert de reconnoître

l'indépendance des colonies, et de rappeler ces escadres et ces armées qui avoient ravagé et incendié les provinces américaines ; ces phalanges meurtrières, campées dans les plaines du nouveau continent, occupant ses villes, environnant ses ports, déployant l'appareil militaire, ne pouvoient servir qu'à perpétuer les haines et à entretenir les vengeances. La reconnoissance de l'indépendance et la retraite des troupes anglaises pouvoient seules détruire ces mouvemens et ces agitations, ouvrir les cœurs à l'espoir et à la confiance, et préparer le grand ouvrage de la pacification générale.

Notification du traité avec la France.

Débats au parlement.

Le marquis de Noailles, ambassadeur à Londres, fut chargé de notifier à la cour de Saint-James le traité d'alliance et de commerce, conclu entre la France et les États-Unis. Le lord Weymouth se rendit à la chambre des pairs, et lord North à celle des communes : ces deux ministres annoncèrent que le roi ayant été instruit que la cour de France avoit, par un traité avec le congrès, reconnu l'indépendance des colonies, sa majesté demandoit l'avis du parlement. C'est ici que le parti de l'opposition éclata en plaintes, en menaces, en imprécations, et dévoua les ministres à l'opprobre et à la haine publique. « Que venons-nous d'entendre, s'écria le lord » Abingdon ? On se joue du parlement ; on in- » sulte à la nation ! Mais sans doute, milords, » le ressentiment peut encore se manifester

» dans vos ames: il n'y a pas plus de douze jours » que les ministres nous ont assuré qu'il n'y » avoit point de traité signé entre la France et » l'Amérique ; qu'ils ont répondu des intentions » pacifiques de cette première puissance ; au- » jourd'hui, c'est d'eux-mêmes que nous appre- » nons qu'il existe un traité, et ce sont ces mi- » nistres qui nous apportent un message de sa » majesté, qui nous provoque à la guerre contre » la France, et peut-être contre l'Espagne ! » Trop foibles, pour continuer la guerre contre » l'Amérique seule, nous allons la faire avec » une puissance redoutable, comme si c'étoit » dans notre foiblesse que dût consister notre » force. Quel excès de folie, d'extravagance ou » plutôt de scélératesse ! car, sans doute, nous » sommes vendus à la France. Des hommes » suspects ont plus d'une fois quitté leurs postes » et leurs devoirs, pour faire des voyages clan- » destins à Paris, où ils n'étoient appelés par » aucune fonction de leur état. Que faut-il en » conclure ? Peut-être est-ce le sort de l'Angle- » terre de devenir une province de France ; » peut-être verrons-nous la détestable maison » de Stuard sur le trône britannique. Voilà, » milords, la seule et vraie cause de ce mys- » tère ».

Dans la chambre des communes, lord North proposa qu'il fût présenté au roi une humble adresse, pour l'assurer qu'il ne pouvoit point

être soupçonné d'avoir cherché à troubler la tranquillité de l'Europe, et pour lui promettre que ses fidèles communes le soutiendroient dans tous les évènemens, par le sacrifice de leur sang et de leur fortune. Burke proposa un amendement bien humiliant pour les chefs de l'administration : il consistoit à demander l'expulsion des ministres, dont les conseils pernicieux avoient produit les revers et les malheurs de la nation ; cet amendement fut rejeté. Le parti de l'opposition récapitula dans cette séance toutes les erreurs des ministres ; ils furent attaqués tour-à-tour par les saillies épigrammatiques et par les outrages ; on les menaça de la vengeance des lois et de la fureur du peuple ; mais fermes, comme un rocher battu par les flots de la mer, ils sourioient à ces déclamations, bravoient ces menaces et sembloient, par leur stoïque tranquillité, insulter aux maux de la patrie. Lord North, après avoir protesté qu'il ne tenoit à sa place que par l'honneur, ne voulant point se reprocher d'avoir quitté le gouvernail, dans un tems où le vaisseau de l'état étoit battu par une tempête furieuse, et voulant le ramener dans le port, assura que les bruits populaires lui donnoient peu d'inquiétude ; que si les fonds publics avoient baissé, c'étoit par l'effet d'une terreur panique, inséparable de l'approche d'une nouvelle guerre ; qu'il venoit d'apprendre que le trésor public avoit fait le premier paie-

ment de la souscription ; que la lenteur avec laquelle elle s'étoit remplie, provenoit de l'immensité de la dette nationale, plutôt que d'une appréhension de guerre avec la France ; que la Grande-Bretagne ayant été toujours exacte au paiement des intérêts, le numéraire seroit en abondance ; que jamais commencement de guerre n'avoit vu la marine sur un pied aussi formidable qu'aujourd'hui ; que les nouvelles levées qui étoient presque complètes formoient, avec les vieux corps, une armée de trente mille hommes pour la défense du royaume ; que le roi pour assurer la tranquillité publique, alloit mettre sur pied la milice qui suffiroit avec les troupes réglées, pour s'opposer à une invasion ; que l'outrage fait par la France à la Grande-Bretagne étoit d'une nature intolérable ; que sa majesté, dans son juste ressentiment, avoit aussitôt rappelé son ambassadeur ; qu'il ne doutoit point que chacun des membres de la chambre ne fût prêt à laver de tout son sang la tache imprimée à la nation par cette insulte.

Dans la chambre des pairs, le duc de Richemond observa que la marine étoit trop foible pour déclarer la guerre à la France ; que les côtes de la Grande-Bretagne n'étoient pas suffisamment gardées dans leur immense étendue ; que les finances étoient épuisées, puisque cette guerre coûtoit déjà vingt millions sterlings ; qu'on avoit des ministres, sous la direction

desquels aucun plan civil et militaire ne pouvoit réussir ; que l'Amérique étoit perdue sans ressource ; que, pendant trois années consécutives, le développement de toutes les forces britanniques n'avoit pu obtenir aucun succès, ni parvenir à aucune conquête. Richemond gémit sur les calamités de la guerre, et déplora les malheurs de la patrie ; il démontra que l'Angleterre pouvoit être encore une puissance redoutable, en brisant les entraves dont on enchaînoit le commerce, en purgeant l'administration des erreurs qui s'y étoient introduites, en revenant à la pureté primitive de la constitution, en limitant l'influence excessive de la couronne, en adoptant un nouveau système d'économie, en reconnoissant l'indépendance des Américains, et en formant avec eux un traité d'alliance et de commerce.

Le discours de Richemond jeta l'étonnement et la terreur parmi les partisans de l'administration : tout sembloit annoncer un changement dans le système politique de la Grande-Bretagne, lorsque la diversité d'opinions vint diviser le parti de l'opposition et rompre cette harmonie qui devoit les unir : cette union faisoit leur force. Une erreur dans la législation et dans la science du gouvernement, est une calamité publique ; elle détruit dans un instant les projets les plus utiles, et renverse l'ouvrage de la sagesse et de la raison. Administrateurs des empires, législa-

teurs des nations, n'oubliez jamais que dans la création des lois, et dans l'exécution de vos projets, vous devez vous transporter dans l'avenir, et vous occuper des générations futures; si vos lois leurs sont inutiles ou funestes, tremblez! Votre mémoire sera en exécration, et on ne se rappellera votre nom et votre existence, que pour les dévouer à la haine des siècles et à la vengeance divine; que l'amour de l'humanité vous embrâse: aimez les hommes; consacrez vos talens et vos vertus à les rendre bons et heureux.

Richemond et Shelburne étoient les principaux chefs du parti de l'opposition: le peuple les regardoit comme les soutiens et l'espoir de la patrie. Sans doute ces deux citoyens avoient de grands talens et de grandes vertus; mais l'amour de la célébrité, l'ambition de diriger l'administration des affaires publiques, et leur haine contre les ministres, paroissoient être le principal ressort qui les faisoit agir, et sembloient accuser la pureté de leurs motifs. Shelburne abandonna un moment ses anciens principes, en soutenant qu'il ne falloit point reconnoître l'indépendance de l'Amérique, et que cette reconnoissance n'étoit pas nécessaire pour obtenir la paix. « Du moment, dit-il, que » l'indépendance de l'Amérique sera reconnue, » le soleil de l'Angleterre est couché pour tou- » jours, et la guerre contre la France est inévi-

» table : vous demandez où l'on prendra les » hommes ; est-ce que les rues, est-ce que les » grands chemins n'en sont pas couverts ? est-ce » que ce ne sont pas des hommes que je vois » ici de lords ? Vous manquez d'argent ! Ren- » voyez les ministres, et il abondera de toutes » parts dans vos coffres ». Shelburne étoit dans l'erreur : sa politique profonde l'entraîna dans des routes écartées, et lui fit perdre de vue le terme où il vouloit atteindre. Shelburne devoit savoir que les Américains n'accepteroient jamais la paix, si leur indépendance n'étoit pas reconnue ; leur existence politique étoit liée à cette reconnoissance ; c'étoit la pierre angulaire de l'édifice social ; c'étoit le fondement sur lequel devoit reposer ce pacte d'alliance qui consacroit leur souveraineté, leurs droits, leurs privilèges ; Shelburne devoit savoir que le congrès, uni avec la France par un traité solennel, déploieroit ses forces pour la défendre, si l'Angleterre lui déclaroit la guerre : la paix avec l'Amérique, sans reconnoître son indépendance, étoit impossible ; la paix avec l'Amérique, et la guerre avec la France, étoient deux élémens contradictoires qui ne pouvoient point subsister : l'intérêt des deux peuples étoit lié à une chaîne, dont les anneaux ne pouvoient ni se rompre, ni se diviser. Lord Shelburne reconnut bientôt ses erreurs politiques : appelé au ministère par le vœu de la nation, il ne cessa de négocier, pour

parvenir à faire jouir l'Angleterre d'une paix générale, et pour fermer les sources de la guerre civile ; il comprit que, pour exécuter ce projet si consolant, il falloit commencer par reconnoître l'indépendance des Américains : c'étoit sur ce fondement qu'on devoit élever l'édifice de la reconciliation.

Les commissaires-conciliateurs arrivèrent en Amérique. Ils écrivirent au président et aux autres membres du congrès, pour leur protester qu'ils desiroient de rétablir, sur les bases d'une égalité parfaite et d'une sûreté mutuelle, la tranquillité d'une contrée autrefois si heureuse; qu'ils étoient munis de pouvoirs suffisans pour cet objet, et qu'ils étoient disposés à consentir à une cessation d'hostilités sur terre et sur mer, à rétablir une communication libre, à faire revivre l'affection mutuelle, à faire jouir le commerce de toute la liberté que l'intérêt respectif peut demander, à concourir aux opérations nécessaires pour acquitter les dettes de l'Amérique, à relever le credit et la valeur du papier mis en circulation, à perpétuer l'union par un envoi réciproque d'un ou de plusieurs députés de la part des différens états, avec droit de séance et voix dans le parlement de la Grande-Bretagne, et relativement à ceux qui seroient envoyés par l'Angleterre avec pareil droit de séance et voix dans les assemblées des différens états, à établir le pouvoir des législatures res-

pectives dans chaque province, à régler leur revenu et leur établissement civil et militaire, et à leur laisser une liberté parfaite de législation et de gouvernement intérieur.

« Dans notre anxiété, disoient les commissaires-conciliateurs, nous ne pouvons nous » dispenser de parler de l'insidieuse interposition d'une puissance qui, depuis l'établissement des colonies, s'est toujours guidée par » la haine commune qu'elle nous porte ; il est » notoire que les offres de la France à l'Amérique-Septentrionale, ont été faites sur la » connoissance des plans de médiation antérieurement concertés dans la Grande-Bretagne, pour empêcher notre reconciliation et » prolonger cette guerre destructive ; mais » nous osons croire que les habitans de l'Amérique-Septentrionale, unis par les liens les plus » étroits de la consanguinité, parlant la même » langue, intéressés au maintien d'institutions » des deux pays, se rappelleront l'ancien » échange des bons offices qui faisoit le bonheur » mutuel, oublieront les animosités récentes, » rejéteront loin d'eux l'idée de servir la cause » d'un ennemi commun, et préféreront une » coalition ferme, libre et perpétuelle avec la » métropole, à une alliance étrangère que » la nature réprouve, et qui ne peut être » sincère ».

Les commissaires-conciliateurs étoient connus

par leurs talens politiques, comment ont-ils pu publier un pareil manifeste, qui les éloignoit du but où ils vouloient atteindre ? Sans doute ils suivoient les instructions du gouvernement; il est difficile de concevoir l'aveuglement et le délire du cabinet britannique. Il insultoit une puissance qui s'intéressoit à la cause de l'Amérique, et qui venoit de contracter un traité d'alliance destiné à affermir et consolider sa liberté et son indépendance. Comment pouvoit-il penser que les Américains abandonneroient les grands avantages de cette alliance ? Une république naissante qui veut fonder sa constitution et ses lois sur les bases immortelles des vertus publiques, sait combien il lui importe d'observer la foi des traités, de respecter les principes de la justice, et de remplir le devoir sacré de la reconnoissance ; l'art perfide du machiavélisme lui est étranger ; elle ne connoît pas ces artifices, cette hypocrisie des gouvernemens anciens qui se jouent, avec autant de scandale que d'impunité, des droits les plus sacrés de la morale et de l'équité, et qui cherchent à établir leur puissance et leur grandeur sur cette politique frauduleuse, qui ne conseille que des trahisons, des crimes et des usurpations.

Le président du congrès répondit aux commissaires anglais, que l'assemblée avoit lu avec surprise un écrit contenant des expressions offensantes envers le peuple français, son puis-

sant et bon allié ; que le congrès étoit disposé à écouter des paroles de paix, et à conclure un traité qui se conciliât avec les traités déjà subsistans ; mais qu'il falloit par un préalable indispensable que l'Angleterre reconnût l'indépendance des États-Unis, et qu'elle rappellât ses armées de terre et de mer. Cette réponse, que les commissaires anglais devoient prévoir, les déconcerta et vint détruire leurs espérances : alors ils s'enveloppèrent dans les replis tortueux d'une politique insidieuse, et épuisèrent les ressources de l'intrigue et les moyens de corruption; ils tentèrent de diviser le congrès, et de répandre parmi le peuple l'anarchie et la méfiance contre ses chefs. Jonhston, inconstant dans ses principes, tour-à-tour défenseur du despotisme et ennemi de l'autorité royale, tourmenté par l'ambition et l'amour de la célébrité, calculant ses opinions sur l'intérêt, se livra à des intrigues basses, et oublia son caractère public de négociateur pour jouer le rôle vil d'espion et de délateur; mais tous ses efforts tournèrent à sa confusion. Un peuple, dirigé par des principes de justice et de morale, sait résister à la séduction des hommes pervers qui veulent le corrompre : les vices de nos institutions sociales, nos erreurs, nos passions n'avoient pas encore infecté de leurs fausses et cruelles maximes, une nation si digne de conserver la pureté de ses mœurs. Le congrès, instruit des

manœuvres de Jonhston, déclara qu'il étoit incompatible avec son honneur d'entretenir une suite de correspondance ou de communication avec ce négociateur perfide, particulièrement de traiter des affaires qui intéresseroient la cause de la liberté : Jonhston méritoit cette proscription légale ; elle étoit nécessaire pour effraier ses imitateurs. Bientôt la jalousie et la discorde divisèrent les commissaires anglais : Eden, négociateur habile, mais fier, présomptueux, égaré quelquefois par l'esprit de système, voulut continuer ses opérations diplomatiques, sans les communiquer à ses coopérateurs ; mais le succès ne répondit ni à ses efforts, ni à ses espérances. Les destinées de l'Amérique étoient fixées, et il n'étoit pas en son pouvoir de changer cette époque marquée par la nature.

Préparatifs de la France.

La France, après avoir reconnu l'indépendance des Américains, et conclu un traité d'alliance et de commerce, se prépara à résister à l'Angleterre qui sembloit la menacer. Sans les secours de la France, peut-être l'Amérique, trop foible pour combattre les armées et les flottes britanniques, n'auroit pas brisé ses fers ; l'Amérique doit à cette puissance son salut, sa gloire, sa liberté, son indépendance. Ce n'est point ici l'opinion isolée d'un historien français, qui aime sa patrie et s'associe à sa grandeur ; c'est le sentiment unanime de ce peuple recon-

noissant qui proclama cette vérité, et l'attesta à l'univers. Jamais la nation américaine n'oubliera les bienfaits de cette heureuse révolution ; elle ne donnera jamais l'exemple d'un scandale qui flétriroit sa gloire; elle vient de s'unir par un pacte nouveau d'alliance avec la République Française, pour combattre les tyrans et les oppresseurs de l'Europe.

La marine française, anéantie par la négligence et les trahisons d'une cour corrompue et déprédatrice, reprit dans la dernière guerre une nouvelle existence ; on la vit rapidement armée, à-peu-près comme ce fier coursier que Neptune d'un coup de trident fit sortir tout équipé du sein des eaux. Par un prodige étonnant, les ports furent remplis de vaisseaux, et des escadres formidables arborèrent le pavillon français, inconnu depuis quelque tems. Ces efforts étonnèrent l'Europe, et attestèrent à toutes les nations les ressources immenses que la France trouve dans ses finances, son commerce, ses productions territoriales, son industrie, ses richesses et sa population.

D'Estaing mit à la voile avec une escadre de douze vaisseaux et quatre frégates ; il partit de Toulon pour tenter une entreprise dans l'Amérique-Septentrionale. A peine le parti de l'opposition fut-il instruit du départ de cette flotte, qu'il renouvela ses menaces et ses imprécations. Richemond proposa une adresse au roi, pour le

le supplier de communiquer au parlement les divers papiers, et états des départemens des ministres, pour qu'il pût discuter avec une parfaite connoissance la situation affligeante du royaume. Lord Effingham observa que pour défendre l'Angleterre, l'amirauté n'avoit qu'une flotte de vingt vaisseaux; qu'on ne pourroit point résister aux forces de la maison de Bourbon; qu'il falloit une escadre de trente-cinq vaisseaux dans la Méditerranée, et une flotte dans les dunes pour attaquer la Hollande, si elle se déclaroit contre l'Angleterre. Lord Sandvich répondit qu'une flotte de soixante vaisseaux étoit prête à appareiller; qu'il n'étoit pas besoin d'une escadre dans les dunes, parce qu'on n'avoit rien à craindre de la Hollande, amie et alliée de la Grande-Bretagne : lord Sandvich n'avoit pas de grands talens; il connoissoit les détails de la marine; mais son génie n'en pouvoit saisir l'ensemble, ni diriger de grandes opérations. Les Hollandois, dont les richesses consistent dans leur commerce, leurs comptoirs et leurs établissemens, devoient se réunir aux Américains, pour détruire cet acte de navigation qui interdisoit aux colonies toute communication commerciale avec les peuples de l'Europe.

Fox, dans la chambre des communes, fit la même motion que Richemond venoit de faire dans la chambre des pairs. Wilkes proposa la

révocation de tous les actes passés, relativement à l'Amérique depuis 1763; il s'étendit sur le bill conciliatoire, et prouva que rien n'étoit plus absurde ni plus inconséquent, que de chercher à se reconcilier avec les Américains, sans reconnoître leur indépendance : lord North soutint que le congrès étoit prêt à accepter la paix.

Burke prononça une diatribe violente contre lord North. Plusieurs membres de l'opposition accusèrent Sandvich d'impéritie et de trahison : on lui demanda pourquoi il n'avoit pas envoyé une escadre en croisière dans la Méditerranée, pour observer les mouvemens de la flotte de Toulon. Le gouvernement anglais devoit prévoir que l'Amérique se déclareroit indépendante, et que pour affermir cette indépendance, elle contracteroit une alliance avec la France, et qu'alors la guerre contre cette puissance deviendroit inévitable. Une politique éclairée, un génie profond prédit les évènemens, les enchaîne pour-ainsi-dire, en saisit la marche et la direction, en calcule, en juge les effets, et force la fortune à exécuter ses plans et ses opérations.

Les débats augmentoient dans le parlement : on reprochoit aux ministres le mépris qu'ils affectoient pour les Américains, et on leur faisoit un crime de refuser de reconnoître leur indépendance. Ces clameurs n'étoient point écoutées, et les embarquemens se faisoient,

malgré les difficultés de toute espèce, malgré les discussions élevées parmi les mercenaires étrangers, malgré le mécontentement des soldats nationaux. Le gouvernement ordonna à tous les lieutenans-généraux des comtés d'incorporer la milice de leurs districts, renforça la garnison de Gibraltar, et un train considérable d'artillerie fut destiné pour Terre-Neuve ; on ne cessoit de travailler dans les chantiers et dans les arsénaux, et bientôt on vit dans les différens ports britanniques des escadres formidables. Quand César, dit l'infortuné Linguet, avec une légion franchissoit la mer, et soumettoit à Rome cette île sauvage ; quand des corsaires danois, avec des barques de pêcheurs, la ravageoient, la subjuguoient et envahissoient la couronne sans résistance ; quand un simple duc de Normandie s'en emparoit en une seule campagne, et la soumettoit à un joug dont la pesanteur se fait encore sentir dans plusieurs de ses institutions, auroit-on jamais prévu que, de ces ports inconnus, il sortiroit des flottes supérieures à tout ce que la puissance de Rome a jamais eu de plus redoutable, et que cette peuplade, ignorée alors, armeroit un jour dans ses querelles, autant de mains effectives que l'histoire en suppose à la suite des Xercès, des Attila, dans leurs romanesques expéditions ? L'amiral Biron mit à la voile, dans le dessein de poursuivre d'Estaing ; l'amiral Montague partit pour Terre-Neuve, et

Keppel sortit de la rade de Sainte-Hélène : en Irlande, on entretenoit des camps et on levoit des armées. En France, on voyoit la même activité dans les préparatifs militaires : on armoit à Toulon une escadre qui devoit être commandée par le chevalier Fabry, et d'Orvilliers fut nommé commandant d'une flotte de trente-deux vaisseaux ; le maréchal de Broglie fut désigné pour commander une armée destinée à défendre les côtes de la Bretagne et de la Normandie. Déjà l'on parloit d'un projet si desiré et si utile à la nation, de réunir la marine royale à la marine marchande : toutes les opérations du cabinet de Versailles étoient dirigées par un esprit de sagesse et un secret impénétrable. Les désastres de la France, dans la guerre de 1755, furent causés par l'ineptie, l'imprudence et l'indiscrétion des ministres et de leurs agens ; le gouvernement anglais étoit instruit de nos armemens et de leur destination : une flotte n'étoit pas plutôt sortie de nos ports, qu'elle étoit attaquée, prise ou dispersée.

Géorges envoya aux communes un message, pour demander les subsides nécessaires pour le service militaire : les débats furent violens. Thomas Towshend demanda pourquoi les ministres n'avoient point préparé des forces assez considérables pour observer les mouvemens de la flotte de Toulon. « On n'en peut douter, » dit-il, la Grande-Bretagne a été trahie : la

» trahison et la corruption se disputent à l'envi » à qui complètera plutôt sa ruine et son déshonneur ; ce moment est le plus terrible que » l'Angleterre ait jamais eu : demain, peut-être, » la scène sera encore plus effrayante. Dans » une crise aussi violente, il n'y a point de véritable anglais qui ne doive frémir à l'aspect » de sa patrie chancelante, et faire les derniers » efforts pour empêcher sa chute ». Dans la chambre des pairs, Richemond demanda la communication de tous les avis reçus, relativement à l'armement de l'escadre de Toulon, et à sa destination. Lord Weymouth combattit cette motion ; mais elle fut adoptée : ce premier triomphe du parti de l'oppositition allarma les ministres. Pour calmer cette fermentation naissante, ils firent proroger le parlement ; mais il reprit bientôt ses fonctions. Géorges se plaignit dans un discours, que les Français avoient violé la foi des traités ; qu'il falloit continuer la guerre et qu'il avoit besoin de nouveaux subsides. Le lord Conventry combattit avec indignation ce système guerrier ; Dans un tableau effrayant qu'il présenta de la dépravation des mœurs, il fit l'éloge du lord Chatam ; mais pour consoler la nation de la perte qu'elle avoit faite, il observa que, quoiqu'il ne se présentât point un autre Hercule pour nétoyer les étables du roi Augias [le conseil de Saint-James], il connoissoit des citoyens qui se dévoueroient pour

sauver la patrie, s'il pouvoit se former une confédération pour hâter la chute des ministres. Lord Suffolk assura qu'il existoit des moyens pour réduire l'Amérique ; mais qu'il ne falloit les prendre qu'aux dernières extrêmités. Ce langage féroce, plus digne d'un brigand que d'un législateur, excita l'indignation du lord Derby, qui comprit que ces moyens consistoient à brûler les villes et les côtes de l'Amérique. Dans la chambre des communes, Townshend protesta qu'il ne consentiroit jamais à la levée des subsides. Fox soutint que les forces navales de l'Angleterre n'étoient pas suffisantes pour continuer la guerre ; il demanda que les armées et les escadres qui étoient en Amérique fussent rappelées, pour les opposer aux efforts de la France. Lord North fonda l'espoir de réduire l'Amérique, sur les divisions qui agitoient le congrès. Le parti de l'opposition prévoyoit la guerre contre l'Espagne et la Hollande. Les ministres n'ignoroient pas sans doute qu'il étoit de l'intérêt de ces deux puissances de se réunir avec la France ; mais ils pensoient que les Américains accepteroient la paix qui leur étoit offerte, ou que l'Angleterre parviendroit à répandre la méfiance et le trouble parmi les membres du congrès, et à diviser les chefs et le peuple ; qu'alors la Grande-Bretagne étoit assez forte pour soutenir une guerre sur mer contre la maison de Bourbon et la Hollande. L'esprit

de vertige s'étoit répandu dans le conseil de Saint-James, ou plutôt les ministres vouloient établir le despotisme royal sur le meurtre et la guerre civile, et détruire la liberté publique, après avoir épuisé le sang et les trésors du peuple.

Le général Howe continuoit en Amérique ses opérations militaires ; il forma le projet d'aller surprendre les postes ennemis, de gagner les derrières de l'armée de Wasingthon, et de s'emparer de ses magasins. L'armée américaine avoit beaucoup souffert de la rigueur des saisons et des maladies ; mais elle fut bientôt renforcée par de nouvelles troupes, qui demandèrent à s'enrôler, conformément à la dernière résolution du congrès, qui ne mettoit d'autre terme de l'engagement que celui de la fin de la guerre. Wasingthon s'occupoit à bloquer Howe dans Philadelphie : le général Comway et Lafaïette furent chargés d'aller détruire les bâtimens ennemis sur le lac Champlain, et l'on médita une seconde fois la conquête du Canada. Lafaïette avoit ouvert l'avis et tracé le plan de cette grande opération, qui paroissoit d'autant plus facile qu'elle auroit pu être secondée par le comte d'Estaing, et que les Canadiens, toujours mécontens du gouvernement anglais, cherchoient à se soustraire à sa domination ; mais le congrès ordonna aux officiers américains d'abandonner cette entreprise ; il préféra de réunir

ses forces, pour aller attaquer la Nouvelle-Écosse, dont la conquête devenoit d'une si grande importance. Quelque tems après Howe quitta le commandement de l'armée, qui fut confié à Clinton. Ce nouveau général remporta quelques avantages contre les Américains; mais il prévit qu'il ne pourroit résister aux armées combinées; en conséquence, il résolut d'évacuer Philadelphie; mais Wasingthon, attentif à tous les mouvemens de l'armée anglaise, crut qu'il falloit livrer bataille, et s'opposer à la retraite de Clinton. Ce général, instruit de la prochaine arrivée de la flotte française, sortit de Philadelphie. Wasingthon donna le commandement d'une division à Lafaïette, et le chargea de poursuivre les Anglais, qui se proposoient de se rendre à Amboi. Charles Lée réclama le droit de diriger cette expédition; il invoquoit en sa faveur son ancienneté et ses services. Soit jalousie, soit malheur, Lée fit une fausse manœuvre, en se portant vers le village de Montmouth: vivement attaqué par les Anglais, une terreur panique s'empara des troupes américaines, et elles furent bientôt dispersées; mais Wasingthon parut, et sa présence releva le courage des soldats: il rangea son armée en bataille; le général Gréen conduisoit l'aîle droite; une batterie de canons, dirigée par Duplessis, officier français, s'établit à cinq cents pas en avant, et, prenant les Anglais en flanc, les

força de rétrograder : des corps détachés par Wasingthon fondirent sur les ennemis qui furent repoussés trois fois ; enfin les Anglais abandonnèrent aux Américains le champ de bataille. Wasingthon les poursuivit; mais la nuit survint : Clinton sut profiter de son obscurité, pour précipiter sa marche vers Amboi. Le général américain ne recueillit aucun fruit de cette victoire, puisque les Anglais parvinrent à passer au-delà de Montmouth, et à se rembarquer. Lée fut accusé de trahison : on nomma un conseil de guerre, pour examiner et juger sa conduite. Ce tribunal militaire le déclara incapable de servir la patrie : le congrès confirma ce jugement.

Hostilités contre la France.

Il n'existoit aucune déclaration de guerre entre la France et la Grande-Bretagne ; cependant les Anglais attaquèrent la frégate la *Belle Poule*, commandée par le brave Laclocheterie, et s'emparèrent de *la Licorne* et de *la Pallas*. Les Anglais commencèrent donc les hostilités et furent les aggresseurs ; mais, il faut l'avouer avec franchise, tout intérêt national doit se taire en présence de la justice et de la vérité : les Anglais, suivant les maximes cruelles de la guerre, avoient le droit incontestable d'attaquer nos villes et nos vaisseaux. Les proclamations et les manifestes font connoître les causes et les motifs qui engagent un peuple à prendre les armes contre un autre peuple ; mais les négociations

secrètes, les préparatifs, les armemens sont les véritables préludes et le signal certain de la guerre. La reconnoissance de l'indépendance des colonies, l'acceptation des ambassadeurs américains, le traité d'amitié et de commerce avec elles, les ventes et les fournitures des munitions et d'armes faites par quelques citoyens français et avouées par le gouvernement, le départ de la flotte commandée par le comte d'Estaing; tout annonçoit que la France vouloit venger ses anciens outrages, ses anciennes humiliations, enlever à l'Angleterre le sceptre de la mer qu'elle avoit usurpé, rétablir son commerce, et délivrer une de ses villes d'un joug honteux et humiliant.

Il est donc inutile d'examiner si les Anglais ont pu commettre les premières hostilités; la France pouvoit et devoit armer pour détruire ce traité de 1763, qui outrageoit les droits imprescriptibles de la justice, et la majesté du peuple français et de son roi. C'est un principe fondé sur les droits des nations, qu'une puissance qui a été obligée de céder à la force et à l'oppression peut et doit, après avoir repris son ancienne vigueur, profiter de tous les évènemens et de toutes les circonstances, pour rentrer dans ses domaines usurpés et dans l'exercice de ses droits: un pacte inique n'est point obligatoire, et tend par sa nature même à sa destruction; la force l'a créé, la force doit

l'anéantir. Depuis long-tems la France, opprimée par l'Angleterre, recevoit des lois tyranniques ; un gouvernement injuste et orgueilleux lui imposoit un joug humiliant : la perfidie et l'ambition commencèrent la guerre de 1755 ; en 1774, Macnémara, commandant au Sénégal, fit enlever un vaisseau français ; en 1776, le pavillon anglais attaqua et insulta sur le Gange, trois vaisseaux français ; le gouvernement britannique, avant que les hostilités commençassent, avoit ordonné de s'emparer dans l'Inde des possessions françaises ; cette nation venoit nous braver et nous outrager jusques dans nos ports et sur nos côtes ; elle exerçoit sur l'Océan une domination tyrannique ; la France pouvoit et devoit se réunir aux Américains pour rétablir le commerce des nations et rendre à la navigation sa liberté primitive. D'ailleurs, l'Angleterre n'a-t-elle pas cherché, dans tous les tems à nous susciter des ennemis, et à fomenter les troubles intérieurs qui ont souvent agité l'empire français? La reine Élisabeth, Charles I.er, Cromwel n'ont-ils pas secouru les protestans français, qui avoient pris les armes contre leur patrie ? Géorges III, lui-même, n'a-t-il pas favorisé la rebellion des Corses ? Les Anglais n'ont-ils pas procuré à l'empereur de Maroc et aux Algériens des munitions de guerre, pendant les sièges de Mellile et d'Alger, entrepris par les Espagnols, alors amis et alliés des Français ? N'ont-ils pas envoyé

armes et argent à la maison de Bragance et de Portugal contre l'Espagne ? N'ont-ils pas fomenté les divisions des Pays-bas et la désertion des Hollandois ? Ces violations des droits les plus sacrés de la justice et des nations forment la diplomatie de la Grande-Bretagne, et dirigent les opérations de ce gouvernement machiavélique. Chatam tenoit à ce sujet le langage d'un usurpateur et d'un tyran. « Si nous voulions, disoit-il, » être justes envers la France et l'Espagne, nous » aurions trop à leur restituer : les affoiblir et » les combattre, est notre unique loi, la base » de tous nos succès ».

L'Europe reconnoit l'indépendance des Américains.

Le traité avec les colonies n'étoit qu'un traité de commerce ; la France n'y avoit stipulé aucun avantage exclusif. L'Amérique avoit proclamé son indépendance ; elle avoit pris les armes et versé son sang, pour l'affermir sur des bases inébranlables. Sans doute, il n'est pas permis aux souverains de protéger une rebellion partielle, et de secourir des sujets audacieux et rebelles, qui s'arment pour combattre l'autorité légitime ; mais, lorsque l'insurrection est générale, et qu'un peuple, long-tems opprimé par la tyrannie de ses chefs et dégradé par la corruption du gouvernement qui devroit le protéger, parvient, par la force de ses armes, par le sentiment de sa grandeur et de sa dignité, par l'énergie de ses vertus, à briser les fers de la servitude et à punir ses oppresseurs, alors l'huma-

nité entière applaudit à ce triomphe de la justice et de la liberté ; et c'est ainsi qu'elle rend un hommage éclatant, et qu'elle confirme solemnellement l'indépendance et la souveraineté des nations : alors les autres puissances doivent défendre et respecter la constitution, le gouvernement et les lois que ce peuple intrépide vient de créer pour son intérêt et pour son bonheur ; ce principe fondé sur les droits des peuples, sur le contrat social, sur les institutions saintes de la nature, de la morale et de la politique, a reçu une sanction universelle ; l'empereur Léopold, les princes d'Espagne, de Suède, de Dannemarck ont reconnu pour roi d'Angleterre le prince d'Orange, lorsque le peuple anglais lui décerna la couronne. Lorsque Gustave Vasa monta sur le trône de Suède, au mépris de l'union de Calmar ; lorsqu'Albert de Brandebourg se fit déclarer duc et souverain de la Prusse, dont il n'étoit que simple administrateur pour l'ordre teutonique ; lorsque Jean de Bragance se fraya, par une révolte manifeste, le chemin au trône de Portugal ; lorsque Cromwel exerça l'autorité suprême, dont il étoit l'usurpateur, les autres puissances reconnurent ces pactes nouveaux, qui formoient le gouvernement de ces peuples ; elles virent sans inquiétude et sans allarmes les Bataves briser les fers des farouches espagnols, et la nation helvétique

se soustraire à la domination tyrannique de la maison d'Autriche.

En brisant le joug de l'Angleterre, les colonies américaines avoient acquis les droits originaires et les privilèges d'un peuple libre. Henri VII fit une loi qui défendoit de condamner, ni de rechercher les Anglais qui avoient suivi le parti du prince *qui est en possession de la couronne, soit qu'il y eût droit ou non.* Le chancelier Bâcon a prouvé la justice de cette loi; le fameux Vaine s'en servit pour justifier son attachement à Cromwel, et sa haine contre la monarchie. Si, par un effet de cette loi domestique, un citoyen peut impunément et légalement défendre l'usurpateur qui est en possessession de la souveraïneté; si un Anglais, instruit des lois fondamentales de sa patrie, obligé par les devoirs de son état et de sa naissance de concourir à leur exécution, peut, malgré son serment de fidélité prêté à son chef légitime, et sans crainte d'être déclaré rebelle par la loi, obéir à l'usurpateur qui s'est emparé du trône, il faut nécessairement en conclure que des étrangers ne peuvent ni examiner, ni discuter, ni juger les droits qu'exerce celui qui est appelé à l'autorité souveraine par la volonté et la sanction du peuple; si le congrès américain eût offert à un des descendans de Jacques II de le déclarer

roi de l'Amérique Septentrionale, la France pouvoit et devoit reconnoître le pouvoir souverain délégué à un prince de la maison de Stuard, par le peuple souverain; elle a donc eu le droit de reconnoître l'indépendance des colonies. Que les chefs des nations n'oublient jamais cette grande vérité : la souveraineté appartient au peuple, il en délègue l'exercice; et un roi sur son trône est le représentant de la nation.

L'Angleterre a déclaré, en 1689, que l'autorité royale étoit établie sur un contrat, mais que l'abus du pouvoir le rompoit irrévocablement : les Américains ont annoncé que le despotisme de la métropole avoit détruit le pacte qui subsistoit entre la mère-patrie et les colonies : ce peuple, affranchi de la tyrannie, a pu former et établir à son gré une forme de gouvernement, et règler sa constitution sur des lois fondamentales; cette révolution doit être étrangère aux autres puissances; de quel droit pourroient-elles contester aux Américains ce pouvoir de reprendre une autorité qui leur appartient suivant la nature et les conventions originaires; les Bataves n'ont pas eu plus de droit, en 1536, de se détacher de l'Espagne, que les colonies à se séparer de la Grande-Bretagne, en 1776. Cependant Élisabeth conclut avec les Provinces-Unies une alliance offensive et défensive : le plein pouvoir des

députés hollandais portoit expressément ce motif: *Que les Provinces-Unies avoient entièrement secoué le joug de l'Espagne, et qu'elles s'etoient déclarées libres et indépendantes.* Cette déclaration, soutenue par une possession foible et incertaine de liberté et d'indépendance, parut suffisante à Élisabeth pour conclure un traité d'alliance avec cette république naissante, les Anglais ne pouvoient donc accuser la France de perfidie pour avoir conclu un simple traité de commerce avec une nation dont la souveraineté étoit établie sur une base que la force et la politique du gouvernement anglais ne pouvoient ni détruire, ni ébranler.

Sur l'Espagne

Le ministère britannique n'avoit pas sans doute prévu qu'en déclarant la guerre à la France, l'Espagne, en vertu du pacte de famille, se joindroit à son alliée pour combattre l'ennemi commun. L'Espagne avoit des pertes à réparer, et d'anciennes humiliations à venger, elle se rappeloit ses éternelles divisions avec l'Angleterre, la perte de ses colonies, le ravage de ses provinces, la destruction de ses flottes et l'envahissement de ses trésors; cette puissance est ennemie de la Grande-Bretagne, par intérêt, par haine et par religion; la constitution, la forme du gouvernement, les principes, les institutions de ces deux peuples présentent un contraste bien frappant: cette différence de morale, de politique et de religion

a

a produit des préventions scandaleuses, des haines injustes, et des guerres meurtrières ; l'Espagnol, dans sa gravité, redoute et déteste l'Anglais ; ce dernier, dans son orgueil insultant, méprise et dédaigne l'Espagnol : jusques à quand, peuples de la terre, serez-vous esclaves des préjugés nationaux qui vous avilissent et vous tourmentent ? jusques à quand prendrez-vous les armes pour vous détruire et vous égorger les uns les autres ? Unissez-vous par les liens sacrés et puissans de la concorde et de la bienfaisance, ralliez-vous tous autour des saintes lois de la justice et de l'humanité ; brisez sans efforts et sans violence les fers qui vous accablent ; soyez libres, mais soyez justes ; élevez un temple à la liberté et aux vertus, au milieu des hymnes et des cantiques ; ne fermez jamais le livre de la loi, et respectez vos magistrats ; éteignez le flambeau de ces guerres qu'allument l'intérêt, l'orgueil, l'ambition, le fanatisme ; ne faites point du séjour que vous habitez une terre d'infortunes et de mort ; ne corrompez point par des crimes et des remords les bienfaits de la création, et cherchez l'asyle de la liberté et du bonheur dans le temple de la nature et dans le sanctuaire des lois.

Les forces d'Espagne présentèrent un aspect formidable sur terre et sur mer. Cordova étoit dans la rade de Cadix avec une flotte de vingt-six vaisseaux et six frégates. On travailloit avec

une activité prodigieuse dans les ports de Ferrol, de Carthagène et de Malaga ; enfin cette puissance accéda au traité que la France avoit conclu avec les États-Unis de l'Amérique : d'Orvilliers fut nommé pour commander la flotte de Brest, composée de trente-deux vaisseaux et dix frégates : Keppel fut choisi pour commander la flotte britannique. Cet amiral jouissoit de cette réputation que donnent les talens, les richesses et la naissance ; il s'étoit distingué dans la guerre de 1755, et avoit mérité les éloges de mylord Anson. Keppel partit de Sainte-Hélène avec des pouvoirs illimités ; il tenoit en ses mains les destinées de l'empire ; toutes les flottes marchandes qui apportoient des richesses immenses étoient alors en mer ; il falloit protéger les côtes étendues de la Grande-Bretagne, et ses ports qui formoient les bases de sa grandeur et de ses espérances. Keppel cherchoit à combattre pour protéger l'arrivée des trésors, contre le nombre des frégates qui accompagnoient la flotte française. D'Orvilliers vouloit au contraire éviter le combat, parce qu'il espéroit intercepter les convois ennemis ; les deux armées navales furent en présence pendant cinq jours, enfin elles combattirent à la hauteur d'Ouessant ; ce combat ne décida rien : les généraux français et anglais donnèrent des preuves de valeur et d'intelligence ; le duc d'Orléans commandoit une division de la flotte

Combat d'Ouessant.

française ; plût au ciel que la mer eût ouvert ses abîmes pour engloutir cet homme couvert de tous les crimes dignes des supplices de l'enfer, l'effroi de la nature, le fléau de la France, le scandale de son siècle, l'opprobre de l'humanité ; la vengeance divine le destinoit à expier ses crimes sur l'échafaud. On ne se rappèlera ce prince exécrable, que pour dévouer son nom et sa mémoire au mépris et à la haine de toutes les générations.

Keppel déclara faussement dans sa relation, qu'il avoit battu la flotte française ; les faits détruisoient cette assertion. Pourquoi cet amiral ramena-t-il, après le combat, son escadre dans les ports d'Angleterre ? S'il eût été vainqueur, il devoit continuer sa croisière, poursuivre l'escadre française, et la bloquer dans le port de Brest. D'Orvilliers, plus modeste et plus vrai, ne se glorifia point d'avoir remporté la victoire ; il avoit combattu contre une flotte supérieure en vaisseaux et en artillerie : l'amiral français, par le feu de ses canons, mit l'escadre anglaise dans l'impossibilité de poursuivre et d'attaquer quelques vaisseaux qui s'étoient séparés de la flotte. Au premier bruit du combat d'Ouessant, Londres s'étoit livrée à une joie immodérée ; les bannières triomphantes flottoient sur les remparts, et le canon de Londres annonça la victoire. On ne parloit que de cette journée mémorable, qui avoit vu détruire la marine française ; mais, lors-

que le gouvernement prononça son oracle ambigu, on vit l'étonnement succéder à l'ivresse; l'orgueil trompé se changea en dépit et en fureur. Après que le prestige se fut dissipé, on se demandoit où étoient les fruits de cette grande victoire, et si c'étoit des bassins de Portsmouth que la flotte anglaise se proposoit de bloquer l'escadre française dans le port de Brest. On est forcé cependant de convenir que les Anglais retirèrent quelques avantages du combat d'Ouessant, puisqu'il favorisa la retraite de leur flotte, qui venoit des Indes Orientales: ce convoi précieux fut évalué à cent mille livres sterlings. Il est certain que ce convoi auroit pu être attaqué dans la Manche; mais il faut croire que si d'Orvilliers eût été instruit du jour précis de son arrivée, il auroit évité le combat, et fait ses dispositions pour s'en emparer. Dans le même tems, les flottes de la Jamaïque, des îles sous-le-Vent, de Lisbonne, d'Oporto et du détroit entrèrent dans les ports d'Angleterre. Ce n'est point la perte d'une bataille qui peut affoiblir un peuple commerçant et maritime; avec de l'or, il aura des vaisseaux et des matelots; mais détournez dans son cours cette source productive des richesses, qui crée et entretient ses forces et son orgueil; emparez-vous de ces canaux qui portent l'abondance et la fertilité; armez des corsaires qui s'emparent de ses trésors et de ses denrées; favorisez cette source de

navigation, qui doit affoiblir une puissance maritime, malgré le nombre de ses escadres; portez la guerre dans ses colonies, ses comptoirs, ses établissemens, alors vous anéantirez son crédit et son commerce; vous renverserez ces bases brillantes, mais fragiles, sur lesquelles reposent sa grandeur et ses richesses.

Keppel est accusé et justifié.

Keppel blamoit trop ouvertement les opérations des ministres, pour échapper à leur ressentiment et à leur vengeance. Il fut accusé d'avoir trahi les intérêts de la patrie, lors du combat d'Ouessant: l'amiral anglais se justifia, avec cette dignité qui accompagne toujours l'innocence de l'ame et la grandeur du génie; il fut acquitté honorablement. Keppel sortit des prisons en triomphateur, accompagné d'un cortège nombreux et brillant; il étoit entouré des seigneurs et des lords: on distingua sur-tout le duc de Cumberland, frère du roi. Le peuple fit éclater sa joie; le parlement déclara Keppel brave et fidèle officier: le corps municipal de la cité délibéra de lui faire présenter ses remercîmens, sur la bonne conduite qu'il avoit tenue dans l'affaire d'Ouessant, et offrit de l'associer aux priviléges de ses habitans; le titre de citoyen lui fut présenté dans une boîte de chêne, enrichie d'or; le roi lui-même lui témoigna la plus grande estime pour ses talens et pour son zèle à servir l'état. Bientôt son accusateur Palisser fut dénoncé, comme ayant désobéi à son géné-

ral : un conseil de guerre fut nommé pour le juger ; des témoins furent entendus : Paliser ne fut point déclaré coupable ; mais le jugement censura sa conduite. Nous observerons, pour consoler la vertu opprimée, que Keppel est mort regretté de la nation, et que Paliser, son dénonciateur, vit dans le mépris et l'obscurité.

Carleton, gouverneur du Canada, partit pour l'Angleterre. Il persuada aux ministres que cette province étoit sincèrement attachée à la métropole ; mais il leur annonça que les commissaires conciliateurs ne devoient point se flatter de réussir dans leurs négociations ; que plusieurs colonies avoient fait brûler, par la main du bourreau, le bill conciliatoire ; le comte de Carliste, oubliant son caractère de médiateur, osa insulter la nation française ; Lafaïette, voulut défendre et venger sa patrie ; il envoya un cartel à Carliste, qui refusa de l'accepter, sous le vain prétexte qu'il exerçoit des fonctions publiques. C'est avec plaisir que nous consignons dans les annales de l'histoire ce trait de courage et de patriotisme, digne des Spartiates et des Romains : Lafaïette doit oublier ses persécutions et ses souffrances. Les âmes magnanimes ne sont point faites pour être les esclaves de ces passions, qui tourmentent les hommes vulgaires : ce guerrier doit servir sa patrie et défendre le gouvernement français, qui aime à récompenser le mérite et à honorer les vertus.

D'Estaing avoit jeté l'ancre à l'entrée de la Delaware ; il se disposoit à attaquer Sandikook. L'amiral Biron, battu par les vents et les tempêtes, ne paroissoit pas encore ; Parker et Howe attendoient quelques vaisseaux pour renforcer leurs escadres et pour combattre d'Estaing, dont la flotte, après avoir quitté Sandikook, s'étoit emparée de trente bâtimens. L'amiral français méditoit la conquête de Rhodes Island, et attendoit le général Sullivam avec une armée de neuf mille Américains. On commença le siège ; Nieuport fut bloqué, et l'île étoit prête à capituler, lorsque l'amiral Howe vint la secourir ; une horrible tempête dispersa ensuite les deux flottes. Le mauvais succès de cette expédition excita des mécontentemens et des murmures ; cependant d'Estaing avoit dirigé ses opérations avec beaucoup d'ordre et d'intelligence ; étoit-il en son pouvoir d'enchaîner les élémens irrités ? Sullivam continua le siège et précipita sa marche vers Nieuport ; mais, instruit que Howe devoit appareiller, et que la flotte française n'étoit pas encore réparée, le général américain fut forcé de lever le siège et de se retirer. Cette retraite étoit difficile ; il fallut recourir à la ruse, pour dérober au général Pigot la connoissance des opérations. Sullivam ordonna de porter en avant les tentes, et les fit dresser à la vue des Anglais ; l'armée fut employée à fortifier le camp, et,

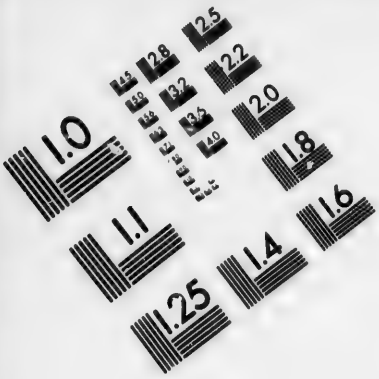

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

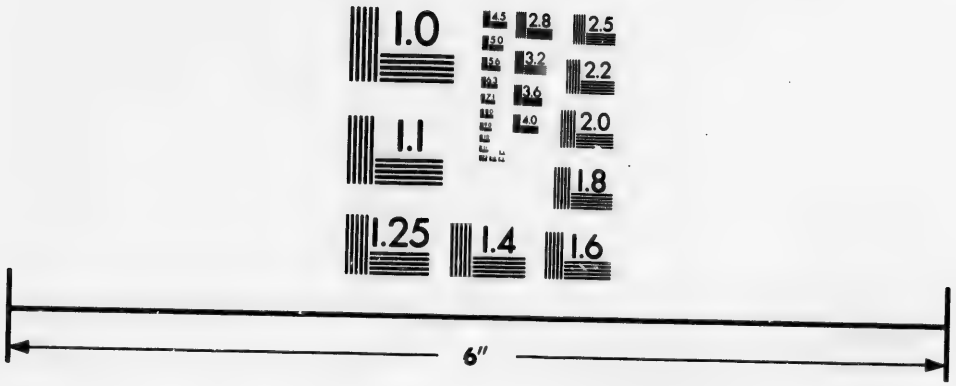

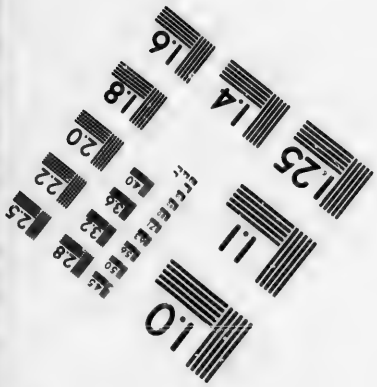

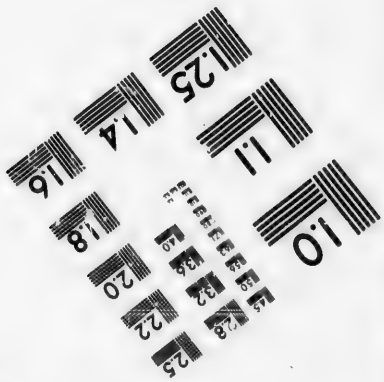

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

pendant ce tems, on transportoit sans bruit les approvisionnemens militaires : les troupes américaines traversèrent ainsi la baie à l'insçu des ennemis.

Lafaïette, de retour de Boston où il s'étoit rendu à la réquisition des officiers-généraux, pour hâter le départ de la flotte française, favorisa cette retraite par des manœuvres hardies : le congrès le félicita sur les services qu'il venoit de rendre à l'Amérique, et lui offrit, au nom des États-Unis, une épée ornée de figures allégoriques. L'évènement vint bientôt justifier la prudence de Sullivam : la flotte de Howe parut le lendemain dans le port de Rhodes - Island. D'Estaing, après avoir réparé son escadre, mit à la voile et força quelques frégates anglaises et quelques vaisseaux de transport à se brûler ; il s'empara du port de Rhodes-Island. Les deux flottes demandoient à combattre, et déjà le signal étoit donné ; mais une seconde tempête dispersa les deux escadres; d'Estaing se retira à Boston. Cette campagne maritime ne présenta aucun évènement important : peut-être le vice-amiral français auroit tenté quelqu'entreprise utile, s'il eût reçu les renforts qu'il avoit demandés. D'Estaing, après avoir réparé sa flotte, se proposoit de retourner à Rhodes-Island pour prendre le commandement des troupes de terre et de mer, et pour conquérir, s'il lui étoit possible,

cette île qu'il avoit été contraint d'évacuer. Le congrès voulut frapper un coup décisif : il avoit été résolu dans un conseil de faire le siège de New-Yorck, et d'attaquer Clinton ; mais un incendie violent, qui consuma la plus grande partie de cette ville, força le congrès d'abandonner ce projet ; d'ailleurs, on fut instruit que Clinton avoit reçu l'ordre d'évacuer Philadelphie, et que le gouvernement britannique ne vouloit conserver dans l'Amérique que Rhodes-Island et Hallifax. L'Angleterre s'occupoit à fortifier les Indes-Occidentales et la Jamaïque ; cette riche et belle contrée, qui est une source abondante de richesses pour la métropole, étoit menacée d'une invasion étrangère, et d'une guerre intestine : son commerce languissoit, l'agriculture manquoit de bras, et les champs, frappés de stérilité, ne produisoient que des ronces : le germe de la nourriture de l'homme périssoit dans le sein de la terre. Les armateurs américains lui prenoient ses vaisseaux jusques dans ses ports : une faction puissante soutenoit les insurgens. Les habitans de Kingston s'exprimoient ainsi dans une lettre : « Dieu veuille que » les Américains triomphent de leurs oppres- » seurs, altérés de sang, et mettent d'un seul » coup un terme à la guerre, par une victoire » semblable à celle remportée sur Burgoigne, » cet homme plein de vaine gloire ». Si le commandant français eût quitté les parages de l'Eu-

rope, pour transporter dans les Indes-Occidentales le théâtre de la guerre, si l'on eût envoyé dans ces contrées des escadres et des armées, la Jamaïque et les autres îles tomboient au pouvoir de la France. Les Anglais doivent leur puissance et leur force aux richesses du commerce: détruisez ce commerce en attaquant leurs îles bientôt la Grande-Bretagne ne sera plus qu'au rang de ces puissances secondaires, qui n'ont aucune influence dans le système politique de l'Europe.

Conquête de la Dominique.

Bouillé, gouverneur de la Martinique, médita la conquête de la Dominique; il s'embarqua avec seize cents hommes de troupes réglées, deux cents flibustiers et mulâtres libres. Cette conquête se fit avec autant de rapidité que de succès, malgré l'escadre de l'amiral Baringthon, qui mouilloit à la Barbade. La perte de cette île répandit la consternation parmi les négocians de Londres; ils tremblèrent de voir bientôt la Jamaïque et les autres Antilles, où ils avoient des possessions immenses, tomber au pouvoir des Français; ils représentèrent aux ministres le danger qui menaçoit ces îles, et demandèrent qu'elles fussent fortifiées. Les ministres répondirent, que le commerce étoit sans doute un objet important, qui méritoit l'attention et la sollicitude du gouvernement; mais que, dans les circonstances actuelles, la défense de la Grande-Bretagne devoit occuper tous les soins

de l'administration. La crainte ou une fausse politique dicta cette réponse; on ne comprenoit plus rien dans le système des ministres : tout étoit confusion et délire.

Howe, qui avoit repris le commandement de l'armée pour le quitter encore, se préparoit à attaquer Boston; il attendoit la flotte de Biron, mais cette escadre fut encore battue par la tempête, et la jonction ne fut pas effectuée; pendant ce même tems le commodore Évans, et le major Veyms s'emparèrent de Saint-Pierre et de Miquelon. Cette conquête fut utile et précieuse aux Anglais; elle ferma l'entrée de tous les bancs de Terre-Neuve, et les mit en possession de la pêche exclusive de la morue. D'Estaing, après avoir appaissé une sédition qui s'étoit élevée à Boston, quitta la rade de Neubusquet; Biron voulut le poursuivre, mais, sans cesse battu par la tempête, sa flotte fut dispersée et forcée de se retirer à Rhodes-Island. Les Anglais crurent que le vice-amiral français vouloit attaquer les Antilles, le commodore Hottam et le général Grant firent voile de Sandikook pour devancer d'Estaing; les ministres, malgré la réponse qu'ils venoient de faire aux négocians de Londres, fixèrent leur attention sur les Antilles; toutes les forces semblèrent se réunir contre d'Estaing; le commodore Rowley partit pour les Indes-Occidentales avec une escadre de huit vaisseaux, deux

frégates, et plusieurs galiotes à bombes; deux autres escadres devoient bientôt se réunir pour protéger un convoi de trois cents navires, destinés pour les îles; ce fut pendant le séjour d'Estaing à Boston que quelques chefs des Indiens des tribus de Pénobscot et de la Nouvelle-Écosse vinrent dans cette ville pour voir le général français, qui les reçut à bord du *Languedoc*. On remarqua que ces sauvages avoient conservé leur ancien attachement et leur prédilection marquée pour les Français. D'Estaing leur fit distribuer des présens; ils partirent pénétrés de joie et de reconnoissance.

Les commissaires conciliateurs consacroient leurs travaux à terminer une guerre désastreuse, et ne négligeoient aucun moyen d'engager le congrès à écouter des paroles de paix et de médiation, mais le succès ne pouvoit répondre à leurs vœux et à leurs espérances; il falloit adopter de nouveaux principes et faire de nouveaux sacrifices; ils publièrent un nouveau manifeste pour annoncer qu'ils ne croyoient point qu'il fût de leur caractère de persister à renouveler des offres qui leur sembloient faites pour être acceptées avec reconnoissance, qu'en conséquence ils étoient déterminés à partir pour l'Angleterre; que cependant une juste sollicitude pour les objets de leur mission les engageoit à s'expliquer avec plus d'étendue sur

quelques articles qui pourroient n'avoir pas été suffisamment compris ; qu'ils déclaroient donc pour la dernière fois aux membres du congrès qu'ils étoient prêts à concourir aux moyens propres à rétablir la paix, qu'ils offroient aux colonies l'exemption de toute espèce de taxe, et la jouissance irrévocable de tous les privilèges compatibles avec l'union d'intérêt et de force d'où dépendent la prospérité et la sûreté mutuelles, la religion et la liberté commune ; qu'ils pensoient que les membres du congrès n'étoient point autorisés par la constitution américaine à rejeter leurs offres avant que les diverses assemblées et conventions du peuple qui les constituent les eussent pris en considération, et en eussent approuvé le refus ; qu'ils n'étoient point autorisés à les renvoyer à de prétendus traités avec l'étranger, illusoirement concertés.

Les commissaires conciliateurs rappelèrent aux membres du congrès qu'ils étoient responsables envers leurs concitoyens, envers le monde entier, et envers Dieu, de la continuation de cette guerre et de toutes les calamités qui en sont inséparables; ils exhortèrent les assemblées générales et les conventions à se réunir pour délibérer si les motifs politiques et moraux ne leur font pas une loi de cimenter une reconciliation libre et permanente avec la Grande-Bretagne ; que leur intention n'a jamais

été de remplir l'objet de leur mission en fomentant les divisions populaires, ou les cabales de parti ; que leur devoir étoit d'encourager tout particulier et tout corps politique à reconnoître l'autorité du souverain ; que ceux qui portent les armes dans cette guerre doivent se ressouvenir que les griefs réels ou supposés qui les ont entraînés dans la rebellion viennent d'être supprimés pour toujours, qu'on leur offre l'occasion d'entrer dans la classe des citoyens paisibles, que les Américains ne peuvent ignorer que la puissance étrangère avec laquelle le congrès s'efforce de les unir fut toujours ennemie de la tolérance, toujours opposée aux intérêts et à la liberté des lieux consacrés au culte divin ; qu'au contraire la Grande-Bretagne, par les principes de sa constitution et du protestantisme qu'elle professe, doit être dans tous les tems la conservatrice de la liberté religieuse, la puissance la plus disposée à la protéger et à l'étendre ; que ceux qui savent apprécier les bénédictions de la paix, et son influence sur l'agriculture, les arts et le commerce, ceux qui sont animés d'une juste sollicitude pour l'éducation et l'établissement de leurs enfans, ou qui connoissent le prix de la sécurité domestique apprennent donc que les chefs les envelopperont dans toutes les calamités de la guerre, sans avoir aucun objet qui la justifie, sans qu'il subsiste un seul grief qui ne puisse être supprimé dans un instant.

La politique et la bienveillance de la Grande-Bretagne l'ont empêchée jusqu'ici de porter la guerre à des extrémités qui eussent réduit à la détresse un peuple qu'elle considéroit toujours comme faisant partie de l'empire, et de désoler un pays qui pouvoit devenir une source d'avantages mutuels. Lorsque ce pays manifeste la résolution perfide, non-seulement de se séparer de la métropole, mais encore de se donner, en forme d'hypothèque, à ses ennemis, alors la contestation change absolument de nature, et il ne s'agit plus pour la Grande-Bretagne que de savoir jusqu'à quel point, en employant tous les moyens qui sont à sa disposition, elle pourra détruire, ou rendre inutile une connexion formée pour sa ruine, et pour l'aggrandissement de la France; il est naturel que les lois de sa *préservation* dirigent la conduite de la Grande-Bretagne, et si les colonies doivent aggrandir l'empire de la France, ces mêmes lois indiquent à l'Angleterre qu'elle doit rendre ces objets d'aggrandissement le moins utile qu'il sera possible à son ennemie. Les commissaires conciliateurs accordent et proclament un pardon général, et offrent aux colonies l'olivier de la paix, de rétablir leur ancien gouvernement, de le protéger contre les infractions, et de les exempter de toute imposition; ils déclarent que, si elles sont insensibles à ces offres et à ces bienfaits, la Grande-

Bretagne sera forcée à dévaster leurs provinces, et à porter par-tout le carnage et la mort.

Cette proclamation étoit vaine et insidieuse : les commissaires conciliateurs, en contestant au congrès son autorité et son pouvoir, vouloient détruire l'union qui régnoit entre le peuple et ses représentans ; en offrant aux colonies une paix particulière, ils se flattoient d'exciter les passions et les haines, d'allumer dans toutes les provinces le flambeau de la discorde, et l'incendie des séditions. Ces négociateurs furent égarés par une fausse politique, ou plutôt le délire présida à toutes leurs opérations. Comment pouvoient-ils traiter de rebelle un peuple juste et courageux, qui, avant de prendre les armes, avoit conjuré, supplié, et s'étoit prosterné, pour-ainsi-dire, aux pieds du trône, pour demander et protection et justice contre la tyrannie fiscale qui l'opprimoit ? Comment ont-ils pu parler en maîtres et en vainqueurs à une nation libre et victorieuse, qui avoit établi sa constitution, son gouvernement, sa législation, qui avoit proclamé solennellement sa souveraineté et son indépendance, et qui avoit affermi ses droits et sa liberté par des triomphes et par son alliance avec des puissances redoutables ? sans doute l'humanité desiroit que les Américains eussent accepté ces propositions de paix, qui, en fermant toutes les sources de la guerre, auroient procuré aux deux peuples

les

les bienfaits d'une reconciliation permanente et utile ; mais le congrès américain vouloit défendre et maintenir la liberté publique dans toute son étendue et dans tous ses droits ; ses idées s'aggrandirent, le sentiment de sa force, de ses succès, de ses alliances le rendit puissant et superbe ; le souvenir de son oppression, la connoissance qu'il avoit du machiavélisme et de l'hypocrisie calculée de la cour de Saint-James ; l'éclat qui environnoit son existence politique, l'orgueil peut-être d'être placée au rang d'une grande puissance, l'espérance de pouvoir contribuer à la liberté des peuples et à la chute du despotisme des rois, tout se réunit à faire rejeter les propositions conciliatoires. Le manifeste du gouvernement anglais détruisit donc tout espoir de médiation, et l'humanité vit avec douleur que la guerre alloit renouveler ses horreurs et ses crimes en répandant de nouveaux torrens de sang, et en immolant à sa férocité de nouvelles victimes.

Le congrès américain publia une réponse énergique à cette proclamation, il exposa qu'entraînés à des actes d'hostilités par les mesures oppressives de la Grande-Bretagne, réduits à la nécessité de soumettre les droits de l'homme à la décision des armes, forcés de secouer le joug d'une domination tyrannique, les États-Unis se sont déclarés libres et indépendans ; pleins de confiance dans la justice de leurs droits,

et dans celui qui dispose des évènemens humains, ils ont, quoique foibles et dénués de ressources, défié la puissance de leurs ennemis, et soutenu les divers évènemens de trois campagnes meurtrières, sans que la barbarie ait pu les intimider ni les soumettre ; que les vertueux citoyens de ces états n'ont point murmuré de la privation de plusieurs choses qui rendent la vie si douce ; le congrès se voyant dans l'obligation d'aimer ses ennemis comme enfans de cet être qui est le père commun de tous les hommes, et voulant au moins diminuer les calamités de la guerre qu'il ne pouvoit prévenir, s'est fait une loi de ménager le sang des Anglais armés contre lui, et de rendre légères les chaînes de sa captivité ; à peu d'exceptions près, la conduite de ceux qui servent sous le roi de la Grande-Bretagne a été diamétralement opposée ; ils ont ravagé les campagnes, brûlé les villes sans défense, massacré les citoyens de l'Amérique, leurs prisons et leurs vaisseaux ont été les boucheries des soldats et des matelots Américains ; ils ont aggravé les traitemens les plus barbares par des insultes et des outrages ; trompés dans l'attente d'affoiblir le courage des représentans de la république, en usant avec eux de toutes les ruses de la corruption, de la fraude et de l'adulation servile, ils se sont fait un jeu de l'humanité, en détruisant des hommes en pure perte ; ils se sont fait un jeu de la religion, en

attestant le dieu dont ils violent les commandemens les plus sacrés, ils se sont fait un jeu de la raison même en s'efforçant de prouver que la liberté et le bonheur de l'Amérique pourroient être confiés sûrement à ceux qui, sourds également à la voix de l'honneur et au sentiment de la honte, ont vendu leur conscience et leur liberté ; traités par le congrès avec le mépris que méritoit une pareille conduite, ils se sont adressés aux particuliers ; ils les ont sollicités à briser les liens de l'allégeance, à souiller leurs ames des crimes les plus atroces ; et, craignant de ne pouvoir trouver dans les États-Unis des hommes aussi noirs que le sont leurs desseins pour exercer, du moins sur les esprits foibles, l'influence de la terreur, ils ont menacé de donner encore plus d'étendue à leurs dévastations ; mais, puisque les ménagemens de la compassion ne peuvent rien sur leurs dispositions incorrigibles, il est enfin de son devoir de recourir à d'autres moyens pour venger les droits de l'humanité. En conséquence, le congrès déclare solennellement et proclame que, si les ennemis osent mettre leurs menaces à exécution, si même ils persistent dans la carrière des cruautés qu'ils parcourent actuellement, il en tirera une vengeance si éclatante, qu'elle effraiera quiconque seroit tenté de les imiter : le congrès prend à témoin de ses intentions le Dieu qui pénètre dans le cœur des

hommes, et déclare que, n'étant point entraîné par les suggestions précipitées de la colère ou de la vengeance, quelque changement qui puisse survenir à son sort, on le verra constamment et inébranlablement tenir à cette résolution.

Il ne s'agit point ici de patrie, ni de préjugés; l'intérêt et les préventions doivent s'anéantir devant la justice et la vérité : l'on demande à tout homme honnête et sincère si, à la lecture de ces deux manifestes, son cœur n'a pas éprouvé un sentiment différent, l'un d'admiration et de respect, l'autre d'indignation et de mépris. Un peuple qui combat pour sa liberté et qui veut établir sa constitution et ses lois sur les mœurs, la justice et sur toutes les vertus publiques, est bon et généreux; il prend les armes pour abattre le tyran qui veut l'opprimer, et pour défendre son indépendance; la rage et la férocité ne l'accompagnent point sur le champ de bataille. Si la nécessité de la vengeance et la fureur du désespoir l'égarent quelquefois, il redevient bientôt, par sentiment et par réflexion, sensible et humain au milieu de la confusion, du carnage et des horreurs de la mort; mais les oppresseurs des peuples ne cherchent qu'à détruire, à incendier, à massacrer; ils prennent le glaive homicide, et disent aux victimes qu'ils veulent égorger : soyez esclaves, ou mourrez; ils règnent ensuite sur des ruines, sur des déserts, sur des hommes foibles, stu-

pides, indigens, sans propriétés, sans industrie, sans courage et sans vertus; ils ressemblent à des lions affamés, dont la voracité a fait une vaste et affreuse solitude de toute la contrée qui environnoit leur caverne : près de cet antre redoutable, on ne voit que des cadavres fétides et des ossemens épars.

Dans cette guerre civile, le gouvernement anglais a adopté ces principes sanguinaires, cette doctrine féroce qui change les hommes en cannibales et en démons; il a déclaré les Américains traîtres et rebelles; il a livré leurs prisonniers à l'horreur des supplices lents et cruels, et les a fait périr dans les tourmens; il a distribué des torches et des poignards, pour égorger et pour incendier. L'historien pleure et gémit, en présentant à ses lecteurs le détail de ces cruautés; mais ce qui l'étonne et le confond, ce sont les inconséquences, les erreurs, la fausse politique, le délire du peuple anglais. C'est un spectacle bien étrange et bien affligeant de voir, d'un côté, une nation puissante, des armées nombreuses, des escadres formidables, des amiraux et des commandans habiles, combattre pour la gloire et la prospérité de l'Angleterre, et de l'autre, un parlement asservi aux volontés et aux passions d'un gouvernement pervers, ordonnant aux soldats et aux officiers de massacrer, d'incendier, de mutiler et de continuer une guerre meurtrière qui faisoit le malheur et

l'opprobre de la nation, et épuisoit son sang et ses trésors. Quels étoient donc l'objet et les vues de cette administration perfide ? Ah ! n'en doutons plus, et répétons souvent cette grande vérité, pour instruire les peuples et confondre les oppresseurs : le gouvernement anglais fomentoit et entretenoit cette guerre civile, pour asservir à-la-fois l'Angleterre et l'Amérique.

Le marquis de Rockingham proposa dans la chambre des pairs, de prendre en considération le manifeste, publié en Amérique par les commissaires-conciliateurs. Le discours qu'il prononça est un chef-d'œuvre de génie, d'éloquence et de sensibilité. L'orateur compara ce manifeste à l'ordre que donna Hérode de massacrer les innocens : ce prince étoit allié des Romains ; il croyoit que la puissance temporelle de ce peuple devoit cesser au moment où le Messie annoncé paroîtroit ; or, comme il ne régnoit que par la protection des Romains, comme il devoit cesser d'être roi, au moment où les prophéties concernant le Messie seroient accomplies, il ordonna que l'on mît à mort tout enfant mâle, existant dans l'étendue de ses états. Telle étoit la politique d'Hérode ; mais Hérode n'étoit pas Chrétien. Ici l'orateur demanda si, dans les siècles les plus barbares, depuis l'avènement du Christ, depuis la douce influence que ce législateur de paix répandit sur l'univers : on avoit vu paroître un manifeste, fondé sur un système de

désolation et de carnage, tel que celu qu'il dénonçoit.

Débats parlementaires.

Le marquis de Rockingham démontra que les cruautés que l'on se proposoit d'exercer contre les Américains, les forceroient à porter à leur tour le ravage et la mort; il exposa les dangers qui menaçoient les possessions britanniques; c-est-là que l'on peut impunément porter des coups décisifs et irréparables; les plantations une fois détruites, le seront pour toujours : le tems ne remplacera pas, dans une longue succession de siècles, les cannes-à-sucre qu'une main ennemie aura arrachées, les moulins qu'elle aura détruits, les nègres qui seront transportés; toutes les îles sont sans défense, et c'est dans des circonstances pareilles que l'on a l'imprudence de publier un manifeste, dont l'effet nécessaire est de mettre le feu et le fer entre les mains des ennemis, manifeste infâme, insidieux, plein de perfidie, de ruse, de cruauté, manifeste où l'on ne sait qui l'emporte de la foiblesse ou de la noirceur, manifeste qui invite à la soumission, sans donner la moindre garantie à ceux qui se soumettent, qui tend, aux personnes attachées au gouvernement britannique, un piège dans lequel elles eussent trouvé une ruine infaillible, en les exposant à la persécution et à la vengeance de leurs concitoyens irrités; en un mot, si on a eu quelque raison de méditer la perte de la portion du peuple qui

étoit encore loyal et fidèle, on ne conçoit rien de plus propre à y réussir que la publication de ce manifeste, qui prouve évidemment que l'on a renoncé à toute conciliation. S'il étoit possible qu'on en doutât encore, il suffit, pour dissiper l'erreur, de considérer la situation de l'armée britannique. On est instruit que Clinton a demandé des renforts considérables, et qu'on lui a répondu qu'il étoit impossible de les lui envoyer; cependant on a affoibli son armée, en en tirant de nombreux détachemens. A quoi donc pouvoit servir ce manifeste dans des circonstances pareilles? On ne conçoit point qu'il ait pu en résulter aucun bien, et l'on en voit sortir un déluge de maux.

Le comte de Suffolk combattit le marquis de Rockingham; il soutint que l'administration n'avoit jamais pensé que le manifeste contre lequel le noble lord venoit d'exercer son éloquence pût être susceptible de l'interprétation qu'on lui donnoit: le vrai sens de ce manifeste est infiniment simple; il se présente de lui-même; il saisit à la simple lecture. Il ne faut point de subtilités, de commentaire pour se convaincre qu'il répond parfaitement au langage ordinaire dont on se sert dans les manifestes: son objet est de mettre sous les yeux des Américains le tableau vrai des biens auxquels ils se proposent de renoncer, de la douceur et des égards délicats avec lesquels on les a traités jus-

qu'alors, de leur exposer la nécessité qui forceroit à changer de système, s'ils persistoient dans cette alliance contraire à la nature, dont l'effet est l'aggrandissement de la France, fondé sur la ruine de la Grande-Bretagne.

C'est le principe seul de la conservation personnelle, et non celui de la vengeance qui a forcé de parler ainsi au peuple américain; la situation de la France n'est plus ce qu'elle a été. Depuis le commencement de ce siècle, cette monarchie a changé de système, et au lieu de tenir sur pied de nombreuses armées, elle a donné son attention entière à la marine. Aujourd'hui elle dispute à l'Angleterre l'empire des mers; la France et l'Amérique aujourd'hui alliées, doivent être considérées comme ne formant qu'un seul et même ennemi. L'objet de cette alliance est allarmant, puisqu'il tend à la destruction de la Grande-Bretagne; il s'agit de nous enlever nos possesions éloignées, de nous ôter l'empire de l'océan, et d'élever la grandeur française sur notre ruine. La guerre actuelle n'est pas une de ces guerres de pure spéculation, dont la conduite et la durée se règlent sur l'intérêt dn moment. L'Anglais doit combattre un ennemi puissant et dangereux; il est impossible de prévoir quelle est la profondeur de ses desseins et de ses ligues, quelle est la nature des coups qu'il médite; tout ce que la nation a de plus cher, dépend des évènemens de cette

guerre, et on ne voit de salut que dans l'unanimité et la vigueur; il ne s'agit point ici de demander, si la conduite antérieure de l'administration a été prudente ou non ; l'importance du moment présent ne permet pas que l'on s'occupe du moment passé.

L'évêque de Pétersbourough prêcha une doctrine de paix et de bienfaisance: ce prélat parla, au nom de la religion et de l'humanité. Le comte d'Abingdon voulut prouver que la constitution de l'Angleterre étoit anéantie, si l'on ne changeoit point le système du gouvernement, si l'on ne rendoit au corps collectif de la nation le pouvoir dont abusoit depuis si long-tems le corps législatif. Lord Shelburne menaça lord Weymouth de le dénoncer comme traître à la patrie. D'Herby et Richemond s'élevèrent avec force contre la proclamation des commissaires ; mais, comme l'influence de la couronne, dans la chambre des pairs, augmente tous les jours, et que c'est là qu'est le foyer de la corruption qui infecte les grands seigneurs, il n'est pas étonnant que la motion du marquis de Rockingham ait été rejetée : trente-cinq pairs protestèrent contre cette décision. On lit à la fin de cette protestation, ces paroles remarquables : « Il ne » ne nous reste plus qu'à nous justifier envers » nos concitoyens, envers notre patrie, envers » nos voisins, envers tout individu qui pourra » quelque jour être la victime de cette menace

» atroce, du reproche d'avoir eu la moindre » part ni aux crimes, ni aux maux qui peuvent » en devenir le châtiment ; nous prenons le » parti de nous retirer, et de déclarer à la na- » tion et à la postérité que nous n'avons point » contribué, approuvé ou toléré le retour de » cette férocité et de cette barbarie, jadis usi- » tées dans la guerre ; mais qu'une religion » bienfaisante, des mœurs éclairées et le véri- » table honneur militaire avoient dès long-tems » bannies du monde chrétien ».

La guerre est un fléau bien terrible ; elle change les mœurs, le caractère, les opinions d'un peuple doux et humain, et en fait des hordes de brigands et de barbares. Leurs maisons deviennent des antres de sauvages, où l'on médite le massacre et les assassinats : le génie même, fait pour instruire, trompe sa destination, en apprenant aux hommes l'art meurtrier de multiplier les moyens de destruction : la guerre civile corrompt jusqu'aux vertus même : le courage devient férocité, l'amour de la patrie enthousiasme forcené, la religion fanatisme, et voilà pourquoi la protestation des pairs ne fit aucune impression ; ces grands principes d'humanité et de politique furent méconnus et méprisés.

Dans la chambre des communes, Cooke demanda qu'on improuvât le manifeste des commissaires conciliateurs ; Johnstone, qui avoit

été un des négociateurs, et qui étoit de retour de l'Amérique, avoua que cette proclamation annonçoit des mesures sevères, mais il eut la férocité de soutenir que sa publication étoit nécessaire et juste ; il s'écria qu'il falloit exterminer les Américains, et employer contr'eux les machines infernales ; peut-on s'empêcher de pousser un cri d'indignation contre cet outrage fait à l'humanité ? Peut-on s'abstenir de dévouer à l'opprobre et à la malédiction cet homme qui conjure contre l'espèce humaine, et qui, dans un transport sacrilège, demande à la terre des tombeaux et des volcans pour entasser ses victimes, et les ensevelir sous des ruines, ou pour les voir consumées par des flammes dévorantes ? Grand Dieu ! c'est dans un siècle éclairé des lumières de la philosophie, c'est au milieu d'une nation civilisée, c'est dans une contrée où l'on parle sans cesse de bienfaisance et de liberté, c'est dans le sanctuaire des lois, qui devroit être l'asyle de la justice, de l'humanité et de toutes les vertus, qu'un Anglais, paîtri de sang et de boue, né pour être le chef et le conducteur d'une horde de cannibales, a donné le spectacle d'une férocité inconnue à ces bandes d'antropophages qui mutilent les cadavres, s'en disputent les lambeaux sanglans, et se nourrissent de chair humaine.

Après quelques débats, la motion de Cooke

fut rejetée. Williams Howe expliqua les motifs qui l'avoient forcé à quitter le commandement de l'armée, il déclara que l'administration avoit toujours refusé de suivre ses conseils, et de lui donner les secours et les instructions qu'il n'avoit cessé de solliciter; il accusa lord Germaine de trahison, et annonça que, tant que ce ministre dirigeroit les opérations militaires, il étoit impossible de se promettre le moindre succès; Howe demanda, à ce sujet une enquête parlementaire; ce général étoit bien imprudent de former cette demande; on ne pouvoit, il est vrai, lui contester des talens militaires, mais Howe n'a jamais su profiter de ses premières victoires: il fut un tems où il pouvoit attaquer et détruire l'armée de Wasingthon affoiblie et épuisée par des pertes considérables.

On discuta ensuite une question bien importante; il s'agissoit de savoir s'il ne falloit point abandonner la guerre de l'Amérique, pour réunir toutes les forces britanniques contre la France; Jenkinson, nouveau ministre de la guerre, présenta un état des armées de terre et de mer, qui se portoit à trois cents mille hommes; lord Germaine vota pour la continuation de la guerre; le général Burgoigne imputa à ce ministre les revers et les désastres que la nation ne cessoit d'éprouver, il prédit de nouveaux malheurs, si cet administrateur n'étoit point chassé du ministère; lord Germaine brava

cet outrage, et déclara qu'il se hâteroit de quitter le département qui lui étoit confié, si l'on renonçoit à la guerre contre les colonies; Burke fit l'éloge de la politique du gouvernement français, et justifia cette puissance de l'alliance qu'elle venoit de contracter avec le congrès américain; alors Burke ne prévoyoit pas que de grands changemens, qu'il ne pouvoit en effet ni prédire ni calculer, le forceroient un jour de tenir un langage bien différent, et d'abandonner ses principes de justice et de modération, pour outrager, dans des diatribes sanglantes, un peuple dont il ne cessoit d'admirer le courage et les vertus; l'esprit de parti aveugle l'ame, et la conduit à l'injustice et à la fureur; Fox, le plus ardent de tous les orateurs, compara la guerre des colonies à celle de Xercès contre les Grecs, tourna en dérision les ministres, exhorta le parlement à réunir toutes les forces de l'empire pour combattre la France, et à retirer les troupes de l'Amérique; si cette opinion eût été adoptée, toutes les îles occidentales anglaises étoient exposées aux incursions des Américains et des Français, et la conquête en eût été facile; Jonhstone observa que, si l'on rappeloit les troupes de l'Amérique Septentrionale, les nouveaux gouverneurs se voyant affranchis de la crainte que peut inspirer la présence des armées, introduiroient une autorité arbitraire; il assura que l'affection que le

peuple portoit au congrès étoit considérablement altérée, il ajouta que le serment d'abjuration imposé à tous les électeurs avoit été regardé comme une usurpation et un abus de pouvoir; ce langage imposteur de Jonhstone ne doit point étonner, on se rappelle qu'en sa qualité de commissaire-conciliateur, il employa l'intrigue et la séduction pour corrompre la fidélité des membres du congrès, qui mit un terme aux machinations de cet homme factieux; Jonhstone, fier et vindicatif, n'a jamais oublié cet outrage.

Sur la neutralité de l'Europe.

Dans ce délire universel qui égaroit les ministres et le sénat britannique, lord North, lord Germaine et leurs partisans opinèrent pour la continuation de la guerre contre les colonies. L'administration se flattoit de faire un traité d'alliance avec l'Allemagne, la Russie et la Prusse. Il existoit en Europe un système d'équilibre qui s'opposoit à la fureur des conquêtes et à l'ambition des guerriers; ce système établi pour l'intérêt des corps politiques, et pour le bien de l'humanité, pourroit peut-être un jour conduire à cette pacification générale, que des esprits froids et inquiets placent au rang de ces belles chimères qu'enfante la philantropie.

Les gouvernemens doivent s'occuper d'étendre ce commerce utile, dont les canaux distribuent l'abondance et la fertilité; il étoit de la politique et de l'intérêt des puissances du Nord

de garder la neutralité, puisque ce système politique tendoit à établir leurs rapports et leurs spéculations commerciales, à détruire ces lois tyranniques, qui avoient créé une navigation exclusive, et à renverser cette suprématie maritime que l'Angleterre avoit usurpée; la Grande-Bretagne avoit sans doute besoin d'alliés, mais les puissances du Nord avoient déjà adopté ce système de neutralité dont le comte de Vergennes leur avoit montré la nécessité et les avantages.

La Hollande, régie par une constitution vicieuse, étoit, dans son origine, unie à l'Angleterre par les nœuds de l'intérêt, de la religion et de la politique; cette nation commerçante devoit naturellement desirer un contrepoids à la puissance de la maison de Bourbon, elle avoit une partie de ses trésors en Angleterre; le stathouder étoit parent de Géorges; les liens du sang ont plus d'influence qu'on ne croit dans le conseil des rois: plusieurs provinces de la Hollande détestoient la France, et un parti puissant souhaitoit une alliance avec l'Angleterre; un traité d'union entre ces deux puissances eût été peut-être fatal aux colonies; la Prusse alors se seroit liguée contre la France; mais la Grande-Bretagne oublia sa politique, sacrifia ses intérêts pour satisfaire son ambition et son orgueil; elle vouloit, comme dans les plus beaux jours jours de sa gloire et de ses triomphes, parler à l'Europe

l'Europe en souverain et en tyran ; le système et le gouvernement d'une nation riche et commerçante produisent des maux et des vices qui affoiblissent insensiblement sa puissance, et la conduisent par degrés à un état de foiblesse et de langueur qui prépare sa dissolution ; elle brille, il est vrai, pendant quelques tems ; son luxe, ses richesses, ses flottes, ses vaisseaux, ses ports, ses comptoirs, ses colonies présentent un spectacle majestueux et imposant ; mais un ver invisible ronge cette tige, dont les rameaux variés ombragent l'univers ; les mœurs se corrompent, la dette nationale augmente, l'agriculture dépérit, les hypothèques s'accumulent, les privilèges exclusifs gênent l'industrie, et entravent le commerce, les signes représentatifs du numéraire se multiplient avec une rapidité incroyable, l'amour de l'or affoiblit le courage et éteint le patriotisme et les vertus publiques, bientôt les canaux sont obstrués, et la circulation s'arrête ; la corruption, comme un torrent désastreux, entraîne avec lui la constitution et les lois de l'état, et prépare les fers de l'esclavage. En Angleterre les factions, les guerres civiles, l'anarchie et la superstition ont ébranlé les fondemens de cet empire, répandu des flots de sang et immolé des victimes; mais l'orgueil national produira un jour de plus grands malheurs encore ; c'est cet orgueil insensé et féroce qui conduira le peuple à un

degré d'infortune et d'avilissement, avant-coureur de sa servitude et de sa dissolution.

L'Angleterre arma contre la Hollande pour attaquer ses colonies, ses possessions, son commerce; elle lui déclara qu'il falloit accepter son alliance ou la guerre: ces menaces insultantes, cette violation du droit des gens n'effrayèrent point les Bataves; ils firent leurs préparatifs militaires pour se défendre contre une aggression injuste, et s'unirent avec la France malgré les suggestions et les intrigues du stathouder.

Préparatifs de la France.

Les Anglais furent les aggresseurs dans les Indes Orientales; avant les hostilités commencées, les commandans et les gouverneurs avoient reçu ordre d'attaquer les possessions françaises. De Tronjoly fut surpris par les armées britanniques; de Ternay partit avec une escadre de huit vaisseaux pour protéger les établissemens asiatiques. En Europe, les Français se distinguoient dans des combats particuliers; la France prépara ses armemens, de Guichem et de Grasse furent nommés pour commander une flotte destinée pour l'Amérique; Latouche-Tréville avoit fait voile du port de Brest; Lamothe-Piquet s'étoit signalé par des prises considérables, on armoit à Toulon onze vaisseaux de ligne pour attaquer la flotte de l'amiral Rodney, le prince de Nassau avoit formé une légion de douze cents hommes; l'Angleterre

faisoit des préparatifs immenses, quatre escadres étoient prêts d'appareiller ; en Amérique, l'amiral Biron s'étoit réuni à Baringthon ; le vice-amiral Grant attaqua Sainte-Lucie ; d'Estaing appareilla avec son escadre, mais la position avantageuse des Anglais rendit inutiles les efforts du vice-amiral français ; Sainte-Lucie fut prise, et d'Estaing forcé de se retirer au Port-Royal, après un combat où les Anglais eurent l'avantage, puisqu'ils conservèrent l'île conquise.

L'amiral Biron, que la fatalité ne cessoit de poursuivre sur mer, fut instruit que de Grasse devoit joindre d'Estaing ; mais occupé à réparer une flotte perpétuellement battue par les vents, il lui fut impossible de s'opposer à cette réunion. Cependant les Anglais faisoient des conquêtes importantes ; le lieutenant-colonel Campbell et le commodore Parker s'emparèrent de Savanach, capitale de la Géorgie ; le général Prévost, après avoir remporté une grande victoire sur les Américains, força d'Ambury à capituler, il tailla en pièces une division des insurgens, commandée par le général Severen, qui fut massacré dans le combat avec une barbare atrocité ; la conquête d'Ambury et de Savanach ne servit qu'à exciter le courage des Géorgiens ; la milice se rassembla de tous les côtés, bientôt on vit se former une légion de soldats, commandés

par Lincoln ; elle tenta de couper la retraite du général Prévost : il se livra un combat où les Anglais furent vaincus et dispersés, ils se retirèrent en désordre à Savanach ; le général Prévost, de son côté, se trouvoit dans une situation allarmante ; Clinton ne pouvoit plus le secourir ; s'il se fût réuni à ce général, il auroit été contraint d'abandonner New-Yorck et ses dépendances.

Wasingthon s'occupoit à réparer les pertes que les Américains venoient de faire dans la Géorgie ; il demanda au congrès de nouveaux renforts, son armée fut augmentée de nouvelles milices, qui brûloient de combattre sous un chef intrépide ; cependant la division regnoit dans le congrès ; Silas Déane, commissaire à la cour de Versailles fut disgracié. Dans les différentes provinces des États-Unis, il y avoit non-seulement le parti des loyalistes, attachés par intérêt et par habitude à la cause de la métropole, mais il existoit une faction qui, sous le masque du patriotisme, trahissoit la patrie, conspiroit contre la liberté, et vouloit perpétuer dans l'état l'anarchie et la confusion : le congrès ordonna qu'on recherchât ces perturbateurs de l'ordre public ; plusieurs furent punis de mort. Dans une république naissante il faut une justice sevère ; en tems de guerre, la politique combat l'humanité ; mais lorsque la paix vient succéder aux horreurs de la dévas-

tation et de la mort, la miséricorde et la clémence doivent remplacer la rigueur et la sévérité ; le gouvernement, pour affermir et vivifier le corps social, pour attacher les citoyens à la chose publique et ouvrir les cœurs à la confiance et à l'amour des lois, doit jeter un voile sur tous les délits nationaux, et pardonner aux coupables ; la politique et la justice applaudiront à cet acte d'humanité.

Conquêtes des Anglais dans la Virginie.

Clinton médita une invasion dans la Virginie ; il chargea Géorges Collier et le général Matheus de cette entreprise ; ces deux officiers conduisirent leurs opérations avec autant d'habileté que de succès ; ils s'emparèrent de Portsmouth et de Suffolk, enlevèrent les vivres destinés pour l'armée de Wasingthon ; cette conquête étoit utile et importante ; Portsmouth est le port le plus commode et le plus avantageux de toute l'Amérique ; si les Anglais en eussent conservé la possession, ils seroient parvenus à détruire le commerce de la Chesapéack, et à réduire les Américains aux horreurs de la famine. Les Anglais se flattoient envain que leurs succès et leurs conquêtes affoibliroient le zèle et le courage des insurgens, et diviseroient le peuple de ses représentans ; mais le congrès, semblable au sénat de Rome, montroit, au milieu des revers, la même grandeur et la même majesté ; il délibéra de ne conclure ni trêve ni paix avec l'ennemi sans le consente-

ment de la France ; il récompensa les officiers français qui avoient combattu pour la liberté américaine, et s'étoient distingués par leur bravoure ; Lafaïette reçut de l'armée de Wasingthon des éloges publics, le docteur Franklin lui remit, de la part du congrès, une épée enrichie de diamans.

Les puissances belligérantes développèrent leurs forces, et sembloient épuiser leurs ressources pour continuer la guerre. Lamothe-Piquet partit de Brest, et se rendit à la hauteur de la Rochelle pour protéger un convoi ; il s'empara d'une frégate anglaise ; d'Orvillers avoit appareillé du même port pour se réunir à une flotte espagnole ; de Sade avoit été désigné pour commander une escadre qu'on armoit à Toulon ; les Français firent quelques prises, et se distinguèrent dans quelques combats particuliers ; le prince de Nassau fit une expédition contre l'île de Jersey, mais il fut repoussé et contraint d'abandonner cette entreprise ; cet officier rendit un service essentiel à la France, en retenant dans les mers Arbuthnot qui se rendoit en Amérique.

Troubles en Irlande.

Les divisions perpétuelles qui agitoient les ministres et le parti de l'opposition, produisirent en Irlande des mouvemens convulsifs qui sembloient annoncer une grande révolution ; ce royaume présentoit un spectacle bien affligeant : les impôts accabloient les cultivateurs ;

des lois prohibitives et des règlemens fiscaux entravoient le commerce et l'industrie ; les malheureux irlandais gémissoient sous le joug d'une domination tyrannique ; mais déjà le cri de la liberté se faisoit entendre, déjà les Irlandais menaçoient de rompre les nœuds qui les unissoient à la métropole ; l'oppression produit le désespoir, et le désespoir fait naître la rage et la férocité. On médita un massacre général, l'incendie de l'Amérique étoit prêt de se communiquer à l'Irlande ; quarante mille volontaires déclarèrent, les armes à la main, qu'ils vouloient détruire les fers de la tyrannie. Le duc de Leycestre se déclara le chef de la confédération ; accompagné de l'armée, il présenta une adresse au parlement pour demander la liberté du commerce ; cette multitude insurgée franchit toutes les barrières que pouvoient lui opposer la justice et les lois, elle médita des crimes et des assassinats ; si le peuple irlandais eût montré le courage, la fermeté, la prudence des Américains, s'il eût choisi un chef sage et intrépide, la révolution étoit inévitable ; c'est dans les bois et dans les marais de l'Amérique qu'il faut aller apprendre comment un peuple opprimé sait combattre pour défendre son indépendance et punir ses tyrans ; ce n'est point à des nations subjuguées par la crainte, civilisés par le luxe et dégradées par le despotisme, qu'il appartient de présenter à l'univers un pareil spectacle de

grandeur et d'héroïsme. Le gouvernement britannique s'occupa à détruire cette confédération qui sembloit détacher l'Irlande de l'Angleterre; il y parvint en abolissant ces règlemens de la fiscalité qui opprimoient le commerce des Irlandais.

Troubles en Ecosse.

Il est de la destinée de la Grande-Bretagne d'être perpétuellement agitée par de violentes commotions; l'Écosse, cette contrée sauvage et malheureuse étoit couverte des ténèbres de l'ignorance, et déchirée par les fureurs du fanatisme; les presbytériens, secte féroce et intolérante, corrompoient le peuple, et l'invitoient au meurtre et à la rebellion; les bills rendus en faveur des catholiques excitèrent leur haine et leur vengeance. Le clergé, le plus fanatique de tous les clergés, exhorta la nation à renverser les colonnes du *papisme*, à détruire une chapelle nouvellement construite par les catholiques, et à venger par les massacres et les incendies les outrages faits à la divinité; à ce cri de la superstition, la multitude prit les armes; la chapelle fut démolie, et les flammes réduisirent en cendres l'édifice sacré; Édimbourg va devenir le théâtre d'un massacre général; les catholiques furent poursuivis par le fer et le feu, leurs maisons furent livrées au pillage; ces brigands se préparoient à continuer leurs dévastations, lorsque le gouvernement publia une proclamation qui annulloit la révo-

cation des lois pénales portées contre les catholiques.

Déclaration de guerre de l'Espagne.

Il étoit tems que l'Espagne déclarât publiquement son traité d'alliance avec la France, et qu'elle se réunît avec cette puissance pour défendre l'indépendance des Américains; la foi que l'on doit aux traités, les outrages faits à son pavillon, la tyrannie de la Grande-Bretagne, ses injustices, ses usurpations, tout la forçoit à cet acte d'une sage politique; en vain affectoit-on d'annoncer que ce traité tendoit à encourager la révolte des colonies espagnoles; on répondoit à ces politiques timides que si les colonies américaines se réconcilioient avec la métropole, la Grande-Bretagne porteroit bientôt ses vues sur les mines du Pérou et du Mexique; alors l'Espagne, trop foible pour résister aux forces britanniques, verroit bientôt ses colonies, ses établissemens, ses comptoirs tomber au pouvoir d'un ennemi puissant et orgueilleux; l'Espagne devoit donc, par intérêt et par justice, reconnoître l'indépendance de l'Amérique, et exécuter le pacte de famille qui la lioit avec la France.

Le marquis d'Almodar, ambassadeur d'Espagne à Londres, annonça officiellement au gouvernement britannique, que le roi son maître ne seroit plus médiateur; il publia ensuite un manifeste, où l'Espagne, en présentant le tableau des violences et des déprédations exercées par

la nation anglaise, prouva la justice de sa cause et la nécessité de la guerre; le vicomte de Weymouth communiqua à la chambre des pairs ce manifeste et un message du roi; il demanda qu'il fût présenté à sa majesté une adresse de remercîment; le parti de l'opposition se livra à tous les excès de la fureur; il reprocha aux ministres leur aveuglement, leur ineptie, leur trahison, d'avoir tenu le peuple dans un état d'illusion jusqu'à ce qu'il fût réveillé de son assoupissement par le bruit des chaînes qui devoient l'asservir: mais toutes ces déclamations exagérées ne pouvoient ni ébranler, ni intimider les ministres; le conseil de Géorges vouloit la guerre; le peuple la desiroit, malgré l'association de quelques villes et de quelques comtés; que pouvoient donc les Fox, les Rockingham, les Richemond, les Shelburne, les Shéridam, les Burke, contre cette masse terrible et imposante, qui les écrasoit de son propre poids? il ne falloit point éternellement déclamer, injurier, et se livrer à la fureur des haines, et à l'impétuosité des passions; les membres du parti de l'opposition devoient agir avec vigueur, et frapper des coups rapides et terribles; il falloit se séparer d'un parlement vénal et corrompu, former une association, éclairer le peuple sur ses droits et ses dangers: cette confédération pouvoit devenir funeste et redoutable au gouvernement, et alors on auroit

Débats parlementaires.

vu peut-être un nouvel ordre de choses; la nation éclairée eût forcé le roi à expulser ses ministres, et à reconnoître l'indépendance des Américains; mais que peut craindre ce prince? il gouverne un peuple asservi, qui a perdu son énergie et son amour pour la liberté; il se rappelle avec indifférence ces tems où des républicains hardis s'opposoient à l'accroissement de l'autorité royale. Ces vengeurs de la liberté publique n'étoient plus que des séditieux qui trahissoient la patrie et insultoient à la puissance souveraine; depuis que la maison de Brunswich occupe le trône de la Grande-Bretagne, le peuple anglais est enseveli dans les profondeurs de la corruption, il étoit plus juste et plus libre sous les règnes des races de Plantagenet, de Tudor et de Stuard; au milieu des factions et des guerres civiles, il montroit quelques vertus, et se rappeloit avec orgueil son ancienne valeur et ses mœurs antiques; mais aujourd'hui il n'offre que le spectacle d'une nation avilie, qui voit sans effroi l'accroissement de la tyrannie, et qui va au-devant des fers de l'esclavage; cela devoit être ainsi, tout change dans la nature, le physique et le moral sont soumis à ses révolutions, et sont entraînés par ces bouleversemens politiques qui renversent les constitutions, détruisent les empires et affoiblissent les caractères; un terrein qui a produit des sucs vigoureux, s'épuise; des

chênes antiques meurent, se dessèchent, tombent, et ne poussent plus que de foibles rejetons, et ce sol qui a produit des moissons abondantes devient inculte et sauvage.

Les lords Abingthon et Richemond s'opposèrent à l'adresse de remercîment ; mais elle fut adoptée, dans la chambre des communes, Burke s'écria qu'il falloit faire arrêter les ministres ; alors un cri d'applaudissement se fit entendre. Au milieu de cette tempête violente, lord North affectoit un visage serein ; il paroissoit braver l'orage et insulter à ses ennemis par sa fermeté et son stoïcisme. Le bruit se répandit que les Français se préparoient à faire une invasion en Angleterre : il sembloit en effet que les grands préparatifs que la France faisoit dans ses ports et ses arsenaux étoient destinés pour une invasion : *On ne vaincra jamais les Romains que dans Rome*, disoit Mithridate. C'est sur les bords de la Tamise, et dans les murs de Londres qu'on pourra détruire le commerce, les comptoirs, les colonies, les escadres, les vaisseaux et les ports de la Grande-Bretagne ; c'est ainsi que les Romains, les Saxons, les Danois ont subjugué l'île britannique : Guillaume, duc de Normandie a conquis l'Angleterre, et Louis VIII en a été proclamé roi à Londres.

La France et l'Espagne réunirent leurs forces. Les deux flottes, commandées par d'Orvilliers et Dom Cordova mirent à la voile ; elles

découvrirent près des Sorlingues la grande escadre, dont le commandement venoit d'être confié à Hardy ; elle fut poursuivie : l'amiral anglais fut contraint d'éviter le combat et d'entrer dans le port ; mais il mit bientôt à la voile, avec une flotte de quarante-six vaisseaux, dix frégates et onze brûlots ; il protégea la rentrée d'un convoi qui venoit des Indes Orientales : les flottes se promenèrent sur les mers, et rentrèrent dans leurs ports respectifs. L'escadre de Rodney arriva à Plymouth, malgré la flotte de Dom Antoine de Wlloua. Ainsi finit cette campagne maritime qui sembloit promettre de grandes opérations et annoncer de grands évènemens. Il étoit sans doute de l'intérêt de la Grande-Bretagne d'éviter les actions générales ; une victoire gagnée ne pouvoit lui rendre ses colonies perdues ; mais il n'en étoit pas ainsi de la France et de l'Espagne. Ces deux puissances devoient armer des flottes considérables pour attaquer et poursuivre les Anglais ; leur victoire devoit nécessairement détruire le commerce de l'Angleterre, et la contraindre à demander la paix. Ce fut pendant le cours de cette campagne que les deux nations se distinguèrent dans des combats particuliers : Coëdic, Grimord, les capitaines Géorges Famer, Royer, Paul-Jones se couvrirent de gloire ; en Amérique, le commodore Hopkins s'empara de plusieurs bâtimens anglais : le colonel Maclen, qui avoit reçu ordre

de Clinton de former un établissement sur la rivière de Pénescot, dispersa les Américains et prit vingt-deux bâtimens et vingt frégates; Géorges Collier fit la conquête de Thépines; cet officier se rendit coupable d'actes d'atrocité, dont le récit fait frémir d'horreur.

L'escadre, commandée par Lamothe-Piquet, étoit arrivée au Port-Royal pour se réunir à d'Estaing; ce vice-amiral chargea de Rumain, lieutenant de vaisseau, d'attaquer l'île Saint-Vincent. Les Caractes, ce peuple sauvage qui pratique dans les forêts ces vertus morales que les nations civilisées dédaignent dans leur sourire insultant, virent avec transport des libérateurs qui venoient rompre leurs chaînes, leur rendre la liberté, et les associer aux droits de l'humanité. D'Estaing s'empara de la Grenade et des îles Grenadines, défendues par lord Macarthney. Les Écossais royalistes, qui possédoient les plus riches habitations de l'île, firent une perte immense: l'amiral Biron voulut reprendre Saint-Vincent; d'Estaing, instruit de ce projet, donna ordre à sa flotte d'appareiller, et se disposa au combat: Biron fut vaincu et forcé d'abandonner cette entreprise; d'Estaing resta maître de la mer: Biron se réfugia à Saint-Christophe, où il fut poursuivi. Le vice-amiral français pouvoit attaquer la Jamaïque; cette île étoit presque sans défense: la perte de cette colonie seroit devenue funeste à l'Angleterre,

et auroit peut-être excité une insurrection générale. La nature a placé cette île à l'entrée du golfe du Mexique, et l'a rendue comme la clef de ce vaste pays ; les vaisseaux qui vont de Carthagène à la Havane, sont contraints de passer sur ses côtes ; elle est plus à portée que toute autre île des différentes échelles du continent ; la multitude et l'excellence de ses rades lui donnent la facilité de lancer des vaisseaux de guerre de tous les points de sa circonférence. Parker écrivoit à Biron que s'il ne lui envoyoit promptement des secours, il regardoit la Jamaïque comme perdue ; d'Estaing, quoique convaincu de l'importance de cette conquête, ne crut point devoir la tenter, parce qu'il n'avoit pas assez de troupes pour en conserver la possession ; il se proposoit d'aller à Charles-Town pour secourir les Américains, et pour combattre les loyalistes ; il vouloit ensuite se rendre à Hallifax pour attaquer l'île de Bermude, et pénétrer à Terre-Neuve pour former un établissement ; nous ne connoissons point les motifs qui engagèrent d'Estaing à changer ce plan d'opérations qu'il avoit d'abord adopté ; peut-être ces vastes entreprises étoient-elles au-dessus de ses forces et de son génie : il se rendit en Géorgie pour faire la conquête de la capitale de cette province ; la ville de Savanach fut sommée de se rendre : déjà le général Prévost se disposoit à capituler, lorsqu'il reçut de nouveaux renforts ; d'Estaing

attaqua vivement cette place, mais blessé et trahi, il fut forcé d'abandonner Savanach; il divisa ensuite ses forces, une partie fut destinée pour la baie de Chésapéack, et l'autre partie retourna en Europe; Lamothe-Piquet se rendit aux îles, et de Vaudreuil partit pour la baie de Chésapéack pour s'opposer à l'invasion de la Virginie, et à l'attaque de la Caroline.

De Guichem avoit fait voile pour les Indes Occidentales. Rodney parut dans la Manche avec vingt-un vaisseaux et quelques frégates pour ravitailler Gibraltar qui étoit bloqué par les Espagnols; cette place étoit prête à retomber entre les mains de ses anciens possesseurs; l'Angleterre n'excitoit plus ni la pitié, ni l'avidité de ces petits états de Barbarie qui fournissoient des provisions à Gibraltar, dans les anciennes guerres avec la maison de Bourbon; Rodney s'empara d'un riche convoi allant de Saint-Sébastien à Cadix; il rencontra, à la hauteur du cap de Saint-Vincent, une escadre espagnole, commandée par Dom Juan de Langara; le général espagnol, inférieur en forces, voulut éviter le combat, il fit le signal de retraite, mais son escadre ne put exécuter cet ordre, à cause de la proximité de la flotte anglaise, il fallut combattre, les Espagnols perdirent huit vaisseaux, et Langara fut fait prisonnier; ce général se défendit avec cette intrépidité qui lui mérita l'estime et l'admiration de

Défaite de l'escadre espagnole.

de ses ennemis; pendant le combat le vent avoit poussé le convoi de Rodney dans la Méditerranée, c'est ainsi qu'il parvint à ravitailler Gibraltar, il s'empara de vingt-deux bâtimens; la nation anglaise, en apprenant ces heureux évènemens, se livra à de vifs transports d'allégresse; Sandwich, dans la chambre des pairs, et lord North dans celle des communes proposèrent de voter des remercîmens à Rodney; Howe et Keppel, soit par politique, soit par justice, appuyèrent cette motion qui fut adoptée à l'unanimité. Les succès de Rodney furent sans doute brillans; la fortune seconda son courage; mais il dut ses triomphes autant à sa bravoure qu'à ce hasard aveugle qui préside et dirige tous les grands évènemens. La renommée qui alimente et trompe souvent la crédulité publique par ses récits mensongers ou exagérés, annonça avec emphase les victoires de Rodney; sa trompette retentit dans toute l'Europe, et servit à exciter cet enthousiasme général que le tems et la réflexion ont affoibli.

Il sembloit que la France voulût transporter en Amérique le théâtre principal de la guerre: les puissances alliées devoient réunir leurs forces pour attaquer les Anglais dans le nouveau continent, pour conquérir les îles et pour intercepter les convois britanniques. de Vernay se disposa à mettre à la voile avec une flotte considérable; de Rochambeau fut

nommé général d'une armée de douze mille hommes; de Beausset quitta le port de Cadix, et de Guichem fit sa jonction avec de Grasse, de Lamothe-Piquet et de Vaudreuil. Cependant, malgré ces armées et ces escadres formidables, les opérations militaires se conduisoient avec lenteur, et cette campagne ne présenta aucun évènement important.

Lafaïette retourna en Amérique, et reprit le commandement d'une division des États-Unis. Wasingthon se réunit au général Sullivam et marcha vers New-Yorck. Cette ville se trouva presque sans défense; Clinton l'avoit abandonnée pour faire une expédition secrète dans les parties méridionales du continent. Le major Patrisot, qui commandoit en l'absence de Clinton, fit prendre les armes aux habitans, et forma des corps militaires; dans le même tems les Espagnols, qu'on a accusé de lenteur et d'inactivité dans cette guerre, firent de grandes et brillantes conquêtes; ils attaquèrent les deux Florides; déjà ils s'étoient mis en possession de Bahama, pour couper le passage du nord de l'Amérique et gêner la navigation de la Grande-Bretagne. En Europe, Hardy étoit mort; on donna le commandement de la grande flotte à Geary: ce vieillard de soixante-dix ans vivoit en philosophe dans sa terre de Potesden. Deux escadres appareillèrent de Portsmouth, pour aller renforcer dans les Indes Occidentales les

flottes britanniques. L'amiral Graves partit de Torbay avec quatre vaisseaux, trois frégates et trois mille hommes de troupes de débarquement destinées à défendre la Jamaïque, menacée d'une invasion; Valsingham mit à la voile avec une escadre de trois vaisseaux et trois frégates pour se rendre aux Antilles; les mers étoient couvertes des convois anglais; les corsaires s'enrichissoient par des prises: l'on parloit déjà d'une flotte d'observation, destinée à empêcher la jonction des escadres française et espagnole, et à intercepter les renforts que ces deux puissances devoient envoyer en Amérique.

Succès des Anglais.

Les Anglais avoient quelques succès dans les Indes Occidentales: l'escadre de Parker s'étoit emparée de trois frégates et de onze bâtimens. Lamothe-Piquet, en voulant poursuivre trois vaisseaux anglais, se vit sur le point d'être enveloppé par la flotte de Parker; quoique grièvement blessé, l'amiral français sut échapper à un péril imminent. Parker, dans ses dépêches officielles, donna de justes éloges à la valeur de Lamothe-Piquet, qui étoit parvenu à tromper ses efforts. De Guichem et Bouillé formèrent le projet d'attaquer Sainte-Lucie: Rodney combattit Guichem; la victoire fut indécise: le général français resta maître de la mer: il y eut un second combat, où la division de Rowley fut battue et dispersée. Le gouvernement anglais donna une relation officielle du premier combat,

et publia que la flotte française avoit été détruite : on demanda dans la chambre des communes la communication originale des dépêches de l'amiral Rodney ; lord North s'y opposa, sous prétexte que ces dépêches contenoient des détails qu'il n'étoit pas prudent de rendre publics. Rodney, en avouant que de Guichem avoit été *noblement* soutenu, ajouta que la plupart des capitaines de la flotte anglaise avoient refusé d'obéir aux signaux. L'amirauté donna des ordres pour que le nom des officiers désignés par Rodney demeurassent inconnus ; dans d'autres tems, le gouvernement n'eût pas montré la même foiblesse. Cependant le présomptueux Rodney, dans la relation qu'il donna du second combat, osa dire, dans son orgueil, que lui-seul avoit dispersé vingt-quatre vaisseaux, et que sa flotte avoit été simple spectatrice du combat. « Je dois écrivoit-il à l'amirauté, vous » informer que M. de Guichem et la flotte fran- » çaise sont rentrés en très-mauvais état à la » Martinique où vous pouvez être assurés que » je les veillerai de près, et j'espère qu'avant » que les Français puissent mettre en mer, » j'aurai eu occasion de vous rendre bon compte » de la flotte espagnole ». Il est permis sans doute à un général vainqueur de faire un récit pompeux de ses triomphes et de ses conquêtes ; les lauriers qui ombragent son front les lui rappèlent avec orgueil ; le succès justifie et fait par-

donner cette fierté ; mais annoncer la victoire avant le combat, c'est une vanité, indigne de la grandeur d'ame et du génie d'un véritable héros.

Les Anglais craignirent que M. de Guichem n'attaquât la Jamaïque, cette conquête étoit facile ; Rodney, occupé à réparer sa flotte, ne pouvoit secourir cette île ; un ouragan terrible vint la dévaster ; les vaisseaux qui étoient en rade furent détruits, et le port fut couvert de ruines ; les Anglais étoient plus heureux dans l'Amérique Septentrionale ; Arbuthnot s'étoit emparé de quatre navires, et s'étoit réuni avec Clinton ; ces deux généraux méditèrent la conquête de Charles-Town ; cette ville, capitale de la Caroline Méridionale, nouvellement fortifiée, sous la direction des ingénieurs français, étoit défendue par une nombreuse garnison ; Clinton renforça son armée et envoya Patterson avec deux mille hommes pour pénétrer dans la province méridionale, dans la vue d'empêcher que Charles-Town ne fût secouru ; on commença le siège de cette ville, et la tranchée fut ouverte, Arbuthnot se rendit maître du port ; les généraux anglais sommèrent Lincoln de se rendre ; sur son refus, le siège fut continué, enfin le général américain fut forcé de capituler ; Laurent, ce républicain vertueux, qui contribua par ses lumières et son patriotisme, à poser les fondemens de l'indépendance américaine, fut fait prisonnier et conduit à

Londres ; on l'outragea, et sa captivité fut un tourment continuel : l'Anglais doux et humain pendant la paix, devient méchant et cruel pendant la guerre.

Les militaires éclairés blâmèrent les Anglais de s'être emparés de Charles-Town ; cette conquête avoit épuisé leur armée, et diminué leurs forces en les obligeant de multiplier leurs postes ; tandis que cette capitale de la Caroline tomboit au pouvoir de Clinton, Wasingthon méditoit la conquête de Staten-Island, où s'étoient retranchés dix-huit cents hommes, commandés par le brigadier-général Sterling ; mais cette île étoit bien fortifiée ; Wasingthon abandonna son projet ; le général-colonel Tarleton tailla en pièce une division commandée par Sullivam ; ce général américain attaqua ensuite ces peuples confédérés, qu'on appelle les six nations, et qui forment une espèce de république dans les déserts de l'Amérique ; ils avoient fait un traité avec les Anglais, et s'étoient rendus redoutables par leurs meurtres et leur férocité, Sullivam les poursuivit avec le fer et le feu ; il ravagea et incendia leurs habitations, bientôt les campagnes ne présentèrent que des ruines et des tombeaux ; ces malheureux Indiens se vengèrent bien cruellement ; un détachement américain, commandé par le lieutenant Boyd, fut fait prisonnier, cet officier et ses soldats furent massacrés ; le sauvage est terrible dans

sa vengeance, mais l'homme civilisé qui traverse les mers pour aller incendier ses possessions, est bien plus coupable que lui; Sullivam continua ses dévastations, et alla se cantonner dans les derrières de la Pensylvanie; Wasingthon choisit ses postes vers New-Yorck, avec une armée de vingt mille hommes; le général Gattes étoit à Rhodes-Island; les généraux Williamson et Nelson commandoient dans la Virginie un corps considérable de milices et deux mille cinq cents hommes de troupes continentales.

Conquêtes des Espagnols.

Les Espagnols faisoient des conquêtes rapides et brillantes; Dom Bernard de Galvès, gouverneur de la Louisiane, s'empara du fort de Manchaak et de plusieurs postes situés sur les bords du Mississipi, soumit une contrée aussi fertile qu'immense, et par son activité et son intelligence parvint à rendre inutiles les projets concertés long-tems avant la déclaration de guerre, par les généraux Campbell et Stuard, pour détruire les établissemens espagnols, en feignant de faire des préparatifs militaires pour combattre les Illinois; Dom Galvès prit plusieurs bâtimens qui venoient de Pensacola, et fit la conquête de cette importante forteresse, située sur le golfe du Mexique; cette perte fut immense pour l'Angleterre, elle avoit prodigué des trésors pour l'entretien de cette vaste baie qui favorisoit et protégeoit le

commerce de la Jamaïque. Dom Robert Rivos, gouverneur d'Yacatam, chassa les Anglais de Riohondo, et s'empara de Cagocozima ; le lieutenant Dom Francisco Pineiro détruisit les établissemens britanniques situés dans la province de Campêche, et Dom Galvès prit possession du fort de la Mobile.

Les Anglais firent une invasion dans le Jersey, mais ils furent vaincus et dispersés par la milice provinciale. Les Américains prirent quinze bâtimens chargés de provisions et de troupes destinées pour Québec et Mont-Réal ; les corsaires de cette nation ravagèrent les bancs et les environs de l'île de Terre-Neuve. Les Anglais s'emparèrent du fort Sprinfield et le livrèrent aux flammes ; lord Cornwalis partit pour secourir le lord Rawdon, poursuivi par Gattes, et battit le général américain à Campden ; le lieutenant-colonel Tarleton fut chargé d'attaquer l'armée commandée par le général Sumpter, les Américains furent taillés en pièces ; malgré ces succès rapides et brillans l'Angleterre alloit éprouver un revers qui devoit la contraindre à demander la paix, et à reconnoître l'indépendance américaine. Ses défaites furent plus humiliantes et plus désastreuses que ses victoires n'avoient eu d'éclat et d'utilité ; cela devoit être ainsi, une puissance commerçante et maritime doit nécessairement succomber lorsqu'elle ira combattre dans des con-

trées éloignées, et des peuples qui ont les armes pour défendre leur liberté : ces combats particuliers et ces guerres de postes affoiblissoient insensiblement les Anglais; la conquête d'une ville, la réduction d'une forteresse exigeoient une garnison, il falloit du temps pour recevoir de nouveaux renforts ; après avoir porté le carnage et la mort, les Anglais étoient obligés d'évacuer les postes qu'ils ne pouvoient plus garder, c'étoit une manière de faire la guerre qui expliquoit l'aveu de leur propre foiblesse, et annonçoit plus l'extrémité de la détresse, que le desir de la conquête ; les Américains, au contraire, opposoient de nouvelles milices, et les soldats paroissoient armés au premier signal ; un peuple qui combat sur ses foyers doit se tenir sur la défensive, s'attacher à opérer des diversions, à multiplier des détachemens, et à surprendre les ennemis ; s'il est vaincu, il peut facilement réparer ses pertes ; une armée qui traverse les mers, et parcourt des déserts immenses, cherche à attaquer et à faire des conquêtes ; elle doit donc nécessairement se détruire, parce que la perte est plus grande dans l'attaque que dans la défense.

Le congrès établit une armée permanente, et concerta avec les principaux officiers français et américains un plan d'opérations militaires pour arrêter les progrès des armées britanniques dans les provinces méridionales ; le

colonel Ferguson fut surpris par les Américains, et sa division fut taillée en pièces ; cette défaite força Cornwalis à se retirer avec le corps principal de son armée dans la Caroline Méridionale ; par cette retraite ce général perdit le fruit de la victoire qu'il venoit de remporter à Campden ; le général Leslie, instruit de la déroute de Ferguson, et de la retraite de Cornwallis, abandonna son projet d'invasion contre la Virginie ; il fit rembarquer les troupes sur la Chésapéack, pour pouvoir seconder les opérations de Cornwallis ; Rodney et Vaugham tentèrent une entreprise contre Saint-Vincent, mais ils furent repoussés ; de Ternay débarqua six mille hommes à Rhodes-Island, et de Rochambeau s'occupa de fortifier cette île ; Arbuthnot et Clinton n'osèrent l'attaquer, Rodney cherchoit de Guichem ; il avoit déjà annoncé publiquement qu'il alloit s'emparer de l'escadre de Dom Solano, en conséquence l'amiral anglais partit pour se préparer à livrer le combat, mais de Guichem le devança, et la jonction des escadres française et espagnole se fit en présence de Rodney ; elle étoit importante, de Guichem, inférieur en force, pouvoit être attaqué par Rodney et Valsingham ; Rodney se retira à Sainte-Lucie, Dom Solano partit pour la Havane, et de Guichem se rendit en Europe ; ce fut dans le même tems qu'Arnold trahit sa patrie, et que ses lauriers furent

Trahison d'Arnold.

flétris par le plus grand des crimes; l'ordre fut donné de l'arrêter; il fut poursuivi, mais il se sauva à New-Yorck; le général André, son complice, fut pris et condamné à mort; les lois de l'état et de la guerre commandoient sans doute ce jugement, l'humanité en gémit, et les juges le prononcèrent en versant des larmes; Arnold, plus coupable et plus malheureux, a perdu l'honneur, et vit dans l'infamie, son forfait, toujours présent à sa mémoire, doit tourmenter son ame. Le traître qui a vendu sa patrie, ne recueille que le remords et la haine de celui même qui l'a forcé à la trahison; c'est un crime irrémissible, il imprime sur le front du coupable un caractère d'opprobre indélébile.

Combats particuliers.

Les nations belligérantes se distinguoient dans des combats particuliers: les Anglais s'emparèrent de la *Belle Poule*; de Kergarion qui la commandoit fut tué; la frégate la *Capricieuse* combattit deux frégates anglaises, la *Providence* et la *Licorne*; le capitaine français perdit la vie, et la frégate ne se rendit qu'après avoir combattu avec une rage et un désespoir, dont les annales de l'histoire offrent peu d'exemples. La frégate la *Flora* attaqua la *Nymphe*; Rumainct Coëdic furent tués; les Anglais livrèrent combat au vaisseau le *Comte d'Artois*. Cléonard, qui le commandoit, fut forcé de se rendre à des forces supérieures; tous ces avantages de la marine anglaise ne lui furent d'aucune utilité. Ces

combats particuliers, qu'on peut regarder comme des meurtres et des assassinats, n'influoient point sur les opérations générales : les Anglais se couvroient de gloire ; mais ils n'affoiblissoient point les forces maritimes de la France. Ces succès furent bientôt suivis de pertes et de revers ; les corsaires français, espagnols et américains faisoient des prises considérables et détruisoient le commerce britannique, en lui enlevant ses bâtimens et ses équipages.

D'Estaing fut chargé de ramener de Cadix, dans les ports de France, l'escadre et le convoi de Guichem ; on dut à l'habileté du vice-amiral français, peut-être aussi au hasard, l'heureuse arrivée de la flotte et du convoi. L'amiral d'Erby étoit à la vue de Brest, pour empêcher la jonction des flottes combinées. Dom Cordova, instruit qu'il étoit parti de Portsmouth un convoi, escorté par trois vaisseaux de ligne, appareilla de Cadix et s'empara de trente-six bâtimens ; de Beausset en prit quatorze. A cette perte se joignit un malheur plus grand encore ; la flotte de la Jamaïque arriva à Spitéad, après avoir été battue par une violente tempête ; la moitié de cette flotte périt dans la traversée.

Depuis le commencement de la guerre, les Hollandais avoient fourni aux Américains, aux Espagnols et aux Français les objets nécessaires

à leur marine ; Géorges publia un manifeste contre la Hollande, et lui déclara la guerre ; les deux puissances firent des préparatifs immenses ; le contre-amiral Parker attaqua le contre-amiral Zoutmam, l'action fut longue et meurtrière, les deux flottes se séparèrent dans l'impuissance de recommencer le combat.

Rodney dominoit dans les mers des Indes Occidentales, il se présenta devant l'île Saint-Vincent, pour l'attaquer ; mais il abandonna cette entreprise pour faire la conquête de Saint-Eustache ; Rodney s'empara des richesses et des possessions des habitans. C'est ainsi que par ces actes d'injustice et d'usurpation, le vice-amiral anglais flétrit ses lauriers et sa gloire ; les Anglais firent ensuite la conquête de Demerary et d'Esquibo, colonies hollandaises, situées dans le continent de l'Amérique-Méridionale : cette perte porta un coup terrible au commerce de la Hollande. Rodney envoya en Angleterre une partie de ses prises, aux ordres du vice-amiral Hottam : ce riche convoi fut reconnu et attaqué par Lamothe-Piquet, qui s'empara de vingt-six navires.

De Grasse avoit pris le commandement de la flotte qui avoit été destinée pour Latouche-Tréville, et dont il fut dépouillé par une intrigue de cour : ce général arriva à la Martinique ; l'amiral Hood, [aujourd'hui lord Bridpord] se proposoit de fermer à l'escadre

française l'entrée du Port-Royal : les deux flottes combattirent pendant cinq heures, la victoire fut indécise ; Hood, inférieur en forces, fit des prodiges de valeur ; de Grasse refusa de livrer un second combat qui lui fut offert, le général francais méditoit de grands projets, il jugea qu'il n'étoit pas prudent de confier au sort d'une bataille le succès de ses entreprises ; quelque tems après de Bouillé fit la conquête de Tabago ; de Grasse remit à la voile pour l'Amérique Septentrionale, il franchit le canal dangereux de Bahama; Hood, qui avoit poursuivi de Grasse, lui livra un second combat qui ne fut pas plus décisif; le général français voulut intercepter la flotte de la Jamaïque, mais elle entra heureusement dans le port; de Grasse se disposoit à rejoindre l'armée des Américains pour frapper un de ces coups hardis, qui sembloient devoir terminer la guerre. C'étoit contre Cornwallis que toutes les forces se réunissoient : les Anglais battirent les Américains, à Guilfort, entrèrent dans la colonie septentrionale, et se disposoient à pénétrer dans la Virginie pour tâcher d'engager les habitans à abandonner la confédération générale, et à se réunir aux loyalistes ; Cornwallis, en partant, confia le sort de la Caroline au lord Rawdon et au lieutenant-colonel Balfour ; ces deux officiers attaquèrent Gréen, et remportèrent sur les Américains une grande victoire.

Cornwallis se flattoit de trouver dans les loyalistes des défenseurs utiles et des alliés puissans, mais il fut trompé dans son attente ; il ne vit que des hommes timides, lâches, et sans énergie; son armée fut bientôt exposée aux horreurs de la famine, il fut contraint de renoncer à son plan général d'opérations militaires; ce général vainqueur disparoît au milieu de ses victoires, pour aller chercher un asyle, et se mettre sous la protection d'une flotte; Lafaïette, chargé de la défense de la Virginie, fut instruit que Cornwallis se proposoit de se rendre à Charles-Town, à l'embouchure de la Chésapéack ; il poursuivit le général anglais, et ne cessa de le harceler pendant sa marche, il parvint à lui ôter les moyens d'engager une action générale ; après avoir vaincu des obstacles multipliés, Cornwallis pénétra dans la Virginie ; déjà se formoit cette confédération armée, qui devoit humilier la nation anglaise, et la contraindre à demander la paix ; cet évènement heureux ne fut point dû au hasard, aux circonstances ni à la séduction ; ce fut l'ouvrage de la hardiesse, du génie et de l'intrépidité des armées françaises et américaines ; déjà Weyne, Gréen et Lafaïette s'étoient réunis, sur des lettres qui furent interceptées ; Cornwallis crut que les alliés se disposoient à faire le siège d'Yorck, en conséquence cette place fut fortifiée ; cependant Wasingthon et Rocham-

beau avoient concerté ce hardi projet d'attaquer Cornwallis dans son camp d'Yorton, Clinton étoit loin de prévoir ce coup terrible, lorsqu'il écrivoit au lord Germaine que la flotte de l'amiral Arbuthnot étoit en mer avec un puissant renfort pour se joindre au comte de Cornwallis, que Lafaïette ne pouvoit lui échapper, et qu'avec des forces si redoutables l'Angleterre devoit compter sur la soumission des rebelles.

Cornwallis fut bientôt investi par Wasingthon et par de Grasse, dont la flotte arriva presqu'aussitôt à l'embouchure de la Chésapéack, Rochambeau parvint à s'opposer à la réunion de Clinton avec Cornwallis ; Barras avoit fait ses dispositions pour joindre de Grasse ; plusieurs vaisseaux de cette division se portèrent dans la rivière de Saint-James, qui se jette dans la Chésapéack, pour couper la retraite à Cornwallis sur la Caroline, et pour protéger en même tems les canots et les chaloupes qui devoient transporter un corps de trois mille deux cents hommes, commandés par Saint-Simon ; il y eut un combat entre de Grasse et l'amiral Graves, qui n'eut rien de décisif ; Rochambeau passa ensuite la rivière du Nord, et arriva à Trentown, sur la Delawarre, il passa à Philadelphie où il reçut les honneurs qui avoient été réglés à la cour de Versailles ; ce général fut témoin de l'ordre et de

de l'harmonie qui règnoient dans cette ville, le congrès témoigna sa reconnoissance à l'armée française, dont il admira la discipline et la valeur ; les deux armées se rendirent à Willamsbourg ; on attaqua Cornwalis dans son camp ; la tranchée fut ouverte à Yorton, le général anglais demanda une suspension d'armes jusqu'au lendemain, il n'obtint que deux heures, il fallut enfin capituler ; l'armée anglaise, composée de six mille hommes, se rendit prisonnière ; elle fut dispersée dans la Virginie, le Maryland et la Pensylvanie ; les vainqueurs s'emparèrent de cent dix pièces de canon, de huit mortiers, de quarante bâtimens, et firent prisonniers quinze cents matelots ; Cornwallis devoit nécessairement succomber ; la ruse, le courage, l'habileté ne pouvoient sauver une armée envelopée de toutes parts par des forces supérieures ; il falloit périr ou capituler. Ce n'est point sans doute un prodige extraordinaire de voir deux armées, soutenues et protégées par des escadres, attaquer un général dans son camp et lui ordonner de poser les armes ; ce n'est point ce combat de la force contre la foiblesse qu'il faut admirer et louer ; c'est la création de ce sublime et hardi projet qui, en excitant notre étonnement, mérite notre admiration et nos éloges. La capitulation d'Yorton fut encore plus désastreuse que celle de Sara-

toga : la Géorgie et les deux Carolines se soumirent au pouvoir des vainqueurs.

De Grasse se disposoit à retourner aux Antilles ; Lafaïette se réunit à Gréen pour attaquer Charles-Town : le général américain avoit préparé cette jonction par une victoire qu'il remporta sur les Anglais. Le congrès remercia les officiers américains et français de ces succès éclatans, qui affermissoient pour jamais l'indépendance des colonies. Lafaïette fut reçu à Philadelphie comme un triomphateur : les états de Virginie lui témoignèrent leur reconnoissance, en lui élevant un buste environné d'inscriptions honorables. L'harmonie et la confiance régnoient entre le congrès et le peuple ; le papier-monnoie commençoit à avoir un principe de vie et d'activité, depuis qu'on avoit pris la précaution sage d'en borner la circulation : une émission illimitée, fruit de l'avidité et du monopole, avoit produit son avilissement. En vain les Anglais affectoient-ils de publier que la division agitoit les membres du congrès; que Wasingthon avoit abdiqué le commandement des armées, et que ses soldats désertoient et se dispersoient en foule ? Tous les membres du congrès étoient dirigés par l'amour du bien public, Wasingthon défendoit toujours, à la tête des armées, la cause de la liberté; les Américains étoient toujours prêts à combattre leurs oppresseurs et à affermir

leur indépendance, par les sacrifices de leur vie et de leur fortune. Les décrets de l'éternel, s'écrioient-ils nous appèlent à la gloire et à la puissance ; il veut nous tirer de l'humble état de dépendance qui nous asservissoit à une île éloignée de l'Atlantique, pour nous assigner un rang honorable parmi les nations ; sous sa conduite et sa direction immédiate, nous avons fait avorter les efforts les plus vigoureux, les plus formidables ; nous avons humilié le plus hautain, le plus orgueilleux peuple de l'Europe. Pour mettre à jamais un terme à son insolence, à sa puissance, à ses cruautés, il ne nous reste plus qu'à faire un vigoureux effort.

Débats parlementaires.

Géorges se rendit au parlement, pour lui annoncer que la guerre étoit malheureusement prolongée ; que c'étoit avec douleur qu'il l'informoit que les évènemens avoient été malheureux pous ses armes en Virginie ; qu'aucuns moyens n'avoient été omis de sa part, pour éteindre cet esprit de rebellion que ses ennemis ont fomenté et maintenu dans ses colonies ; que le dernier revers, éprouvé à Yorton, exigeoit de nouveaux efforts et de nouveaux sacrifices. Le lord Southampton proposa, dans la chambre des pairs, l'adresse de remercîment ; il exhorta le parlement à opposer la fermeté et le courage à l'injustice du sort. Un grand peuple, dit-il, qui paroîtroit consterné, perdroit, aux yeux de ses ennemis, la grandeur qui lui reste. Dans son

orgueil, ou plutôt dans son délire, le lord Southampton soutint qu'il falloit continuer la guerre; plus les liens se consolideroient par des succès entre la France et l'Amérique, plus la confédération qui les unit deviendroit allarmante pour l'Angleterre. Voudroit-on abandonner le commerce, la marine, l'existence politique de la Grande-Bretagne? Il n'est pas possible, disoit ce lord, de se le dissimuler, la perte ou, ce qui revient au même, l'indépendance de l'Amérique entraîneroit rapidement la perte de la Jamaïque et des possessions dans les Indes Orientales.

Lord Shelburne s'opposa à l'adresse de remercîment; il déplora le sort de Géorges, qui voyoit l'édifice de sa gloire et de sa haute prospérité s'écrouler avec cette rapidité étonnante, dont l'histoire n'offre point d'exemple. Shelburne fit un tableau vrai et énergique des calamités de la guerre, annonça de nouveaux revers, et présenta l'état des sommes votées pour exécuter les entreprises insensées des ministres, qui méritoient la malédiction du peuple anglais; l'adresse de remercîment fut néanmoins votée. Shelburne avoit développé, dans son discours, la science de la politique et les maximes de l'art de la guerre. Aucune matière n'est étrangère au génie; il touche aux deux extrémités de la chaîne des connaissances humaines: Shelburne avoit démontré les erreurs de l'administration

dans ses plans d'opérations civiles, militaires et financières; il avoit prouvé que l'Angleterre, en réunissant ses forces, eût pu soumettre les Américains; mais que l'empire étoit trop épuisé d'hommes et d'argent, pour continuer une guerre désastreuse. Plusieurs partisans de l'administration étoient convaincus de cette vérité; mais, par corruption, par intérêt, par ambition, ils votoient pour la continuation de la guerre. Il se trouve, dans tous les états, des hommes qui sacrifient lâchement leur patrie, leur honneur, leur conscience pour plaire à leur souverain, et pour flatter ses erreurs, ses caprices, ses passions, malgré les lumières de la vérité qui les éclaire et les instruit; ils se rendent les organes du mensonge et les fauteurs du despotisme. Quelle est donc cette fatalité, ou plutôt quelle est la misère de l'homme! Il aime la vérité, la vertu; et, tandis que le sentiment de son cœur l'invite à en suivre les impressions, à en goûter les charmes et les consolations, il se livre avec joie au crime, et en recueille les fruits sans remords!

Le duc de Chandos demanda une enquête, relative à la capitulation d'Yorton. Lord Sandwich prononça un discours, où il tâcha d'émouvoir et d'attendrir; il témoigna l'embarras où il étoit, par la nécessité de heurter de front des préventions inséparables des mauvais succès, et la difficulté de ramener des esprits aigris par les

revers : le ministre exhorta le parlement à jeter un coup-d'œil rétrograde sur les évènemens antérieurs, pour se convaincre que le gouvernement avoit pris toutes les mesures que la prudence humaine pouvoit suggérer, pour prévenir le désastre d'Yorton ; qu'il avoit employé tous les moyens qui étoient à sa disposition, pour protéger efficacement les opérations des armées ; que par conséquent ce n'étoit point aux ministres, mais à la main seule de la providence qu'il falloit attribuer le désastre de la Virginie ; que telle étoit la fatalité attachée en tout tems, en tout lieu, aux hommes publics chargés, dans des circonstances pénibles, de manier le timon de l'état, d'être responsables des mauvais succès ; qu'un revers leur enlevoit cette estime, cette popularité dont ils jouissoient à juste titre, et qui étoient le fruit de leurs intentions les plus pures et de leurs travaux les plus assidus. La prévention, dit-il, s'empare des esprits, et la multitude, peu accoutumée à se rendre compte des sensations fougueuses qui l'agitent, attribue la cause des malheurs publics aux ministres, plutôt que de les chercher dans les décrets de la providence. Le discours de Sandwich, qui renfermoit quelques vérités, fut applaudi, et la motion du duc de Chandos fut rejetée.

Dans la chambre des communes, Fox soutint que le discours émané du trône, n'étoit pas l'ouvrage du roi ; mais des ministres. Un roi,

dit-il, capable de prononcer un pareil discours, seroit un monarque cruel, dont le cœur endurci, fermé au sentiment de ses propres infortunes, s'ulcéreroit au lieu de s'attendrir ; Fox, indigné contre les auteurs des calamités publiques, demanda que les ministres expiassent leurs crimes sur l'échafaud ; que c'étoit le vœu du peuple qu'il exprimoit. Dussé-je finir, répondit le lord North, par monter sur l'échafaud, dont on nous menace, j'y porterai les mêmes sentimens que j'ai constamment avoués ; cette guerre est malheureuse, mais elle n'est point injuste. Ce langage décèle l'ambition et la mauvaise foi de lord North ; si la guerre contre l'Amérique etoit malheureuse, s'il étoit convaincu que l'Angleterre ne parviendroit jamais à subjuguer les colonies par la force des armes, pourquoi lord North votoit-il éternellement, dans les conseils secrets et dans le parlement, cette guerre qui épuisoit le sang et les trésors du peuple ? Pourquoi n'a-t-il pas éclairé son roi, et instruit sa religion ? Pourquoi s'est-il déclaré l'oppresseur de ses concitoyens, fidèles à leur conscience et à leur patrie, qui ne cessoient de l'exhorter et de le conjurer, au nom du peuple et de l'humanité, à reconcilier la métropole avec les colonies ? Lord North devoit savoir que la Grande-Bretagne étoit trop foible pour résister à de grandes puissances, intéressées à humilier son orgueil, à affoiblir sa grandeur et

à lui enlever une suprématie usurpée; pourquoi n'a-t-il pas préféré un système de pacification à cette doctrine meurtrière qui a produit tous les fléaux de la nature, a détaché de l'empire britannique ces colonies riches et florissantes, qui en faisoient l'ornement et la gloire, a écrasé la nation anglaise sous le poids d'une dette énorme qui, malgré la prospérité dont elle jouit, entraînera un jour sa perte et sa dissolution ?

Conquête de saint-Eustache

La colonie la plus importante des Anglais étoit menacée d'une invasion : les préparatifs militaires sembloient annoncer l'attaque de la Jamaïque. On équipoit à Cadix une flotte destinée à renforcer l'escadre commandée par de Grasse; Rodney avoit laissé le commandement de la flotte britannique à l'amiral Hood, avec ordre d'aller joindre l'amiral Graves à New-Yorck. De Bouillé, instruit que les Petites Antilles étoient presque sans défense, médita la conquête de Saint-Eustache, dont les Anglais s'étoient emparés; elle se fit avec autant de succès que de rapidité. Les Français rendirent cette île à ses anciens propriétaires; le pavillon hollandais fut arboré sur les remparts du fort, au moment où les Français en prirent possession.

Succès des Anglais.

De Grasse faisoit ses dispositions pour attaquer la Barbade, combattre l'amiral Hood et intercepter les convois britanniques; mais la flotte française fut battue par une violente tempête, et

son commandant fut contraint d'entrer au Port-Royal de la Martinique ; de Grasse fit ses préparatifs pour prendre Saint-Christophe ; il quitta un poste avantageux à la Basse-Terre, pour livrer combat à l'amiral Hood : l'amiral anglais, avec des forces inférieures et après une action où il eut l'avantage, s'empara du mouillage que de Grasse avoit abandonné, et parvint à s'y embosser, à la vue de l'escadre française : de Grasse auroit pu s'opposer à ces manœuvres, qui furent exécutées avec autant de bonheur que d'habileté ; les Anglais avoient évacué Saint-Christophe et s'étoient retirés dans la forteresse de Brimstunchil. Cependant les Français faisoient des prodiges de valeur : de Fléchin, qui commandoit à la Basse-Terre, enfonça la tête de la colonne anglaise : de Bouillé étoit en marche pour surprendre les ennemis. Le gouverneur de Brimstunchil fut sommé de se rendre ; mais Hood parvint, par une manœuvre aussi belle que hardie, à couper toute communication entre l'escadre et l'armée française. De Bouillé surmonta tous ces obstacles, en s'emparant de Brimstunchil ; les îles Saint-Christophe, Nèves et Mont-Férat capitulèrent : les vainqueurs traitèrent les prisonniers avec humanité.

Défaite de la flotte française.

L'amiral Hood se couvrit de gloire dans les différens combats qu'il eût à soutenir devant Saint-Christophe : après la prise de cette île il fut contraint de quitter sa position, et se retira

à Sainte-Lucie, où l'amiral Rodney ne tarda pas à le joindre, et à reprendre le commandement de la flotte; cette retraite est due à l'habileté de l'amiral Hood, et à la négligence de Grasse, qui étoit plus propre à être capitaine de vaisseau qu'à diriger les opérations générales d'une armée navale; il avoit sans doute la valeur d'un soldat, mais il n'avoit ni le génie, ni la prudence, ni les talens militaires qui doivent distinguer le guerrier qui commande les armées: cette retraite sauva la Jamaïque, et prépara la journée désastreuse du 12 avril, puisque la réunion des deux amiraux anglais porta la flotte britannique à trente-deux vaisseaux. Rodney, qui mouilloit sur une ancre, à Sainte-Lucie, fut instruit que la flotte française avoit appareillé; en conséquence il leva l'ancre, et donna le signal de chasse générale; les deux escadres furent bientôt en présence; un calme les surprit sous la Dominique, et les força à l'inaction; le lendemain de Grasse livra combat à la division de l'avant-garde, commandée par Hood; ce combat particulier, quoique meurtrier, ne présenta aucun résultat; il est certain que de Grasse devoit éviter un second combat, et se réunir à l'escadre espagnole pour attaquer la Jamaïque; mais il vit avec douleur que le vaisseau l'*Ardent* étoit près de tomber au pouvoir des ennemis, et il desira d'en venir à une action générale;

une victoire remportée pouvoit détruire la flotte anglaise ; et alors la renommée, avec ses cent trompettes, eût publié la valeur et la gloire du commandant français ; mais il auroit fallu, pour-ainsi-dire, être certain de vaincre ; il n'étoit pas prudent de confier au hasard l'exécution et le succès des opérations militaires sagement concertées, dont l'issue devoit produire de grands et heureux résultats : de Grasse fit faire à son escadre un mouvement rétrograde, et il se vit alors contraint de livrer le combat ; les anglais rompirent la ligne, s'emparèrent de quatre vaisseaux, et réunirent leurs forces contre le vaisseau amiral ; malgré la valeur et l'intrépidité de Grasse, il fut pris, après un combat de onze heures ; huit capitaines français périrent dans ce combat : de Vaudreuil recueillit les débris de la flotte, et conduisit heureusement dix-neuf vaisseaux à Saint-Domingue : l'amiral Hood s'empara de deux vaisseaux et d'une frégate.

Ce combat, glorieux pour la marine anglaise, ne pouvoit point changer l'ordre immuable fixé par la nature ; l'Amérique devoit conquérir la liberté, consolider son indépendance, l'Angleterre perdre sa suprématie, et la France réparer ses revers, venger ses humiliations : ce combat contribua seulement à sauver la Jamaïque, et à rendre les conditions de paix moins dures pour la Grande-Bretagne : Rodney ne sut pas recueillir les fruits d'une si belle victoire ; il

pouvoit poursuivre la flotte dispersée, et aller attaquer les établistemens espagnols, situés dans le golfe du Mexique; mais il resta dans une inaction dont il seroit peut être facile d'expliquer le motif. Howe et Rodney ont commis les mêmes fautes; plusieurs amiraux et commandans anglais se sont ainsi arrêtés au milieu de leurs victoires, et ont suspendu leurs marches triomphales. Quelle est donc la cause étrange et secrète qui a produit cette lenteur et cet état d'immobilité? Nous soupçonnera-t-on d'erreur; ou de prévention, si nous disons que ces chefs des armées, et ces amiraux des escadres étoient attachés secrètement au parti de l'opposition, et par conséquent intéressés à combattre les projets des ministres; ils regardoient la soumission et la conquête des colonies comme un évènement funeste à la constitution, à la liberté publique, et propre à étendre le despotisme royal. Si l'historien a su distinguer la vérité parmi ces nuages épais qui l'enveloppent, s'il a eu l'art de pénétrer dans les mystères ténébreux de la politique, pour en faire jaillir des connoissances certaines, et des instructions utiles, alors le voile se déchire, le secret perce de toutes parts, et le système de l'administration se développe tout entier; la guerre de l'Amérique avoit pour objet de changer la constitution de l'état, en étendant les droits de l'autorité royale.

L'escadre espagnole se retira dans ses ports, et ses colonies furent fortifiées : d'un autre côté, Vaudreuil partit pour les mers du nord de l'Amérique, en écarta les vaisseaux ennemis qui gênoient la circulation, et détacha une division de son escadre pour faire une expédition dans la baie d'Hudson : les Français se mirent en possession des comptoirs britanniques établis dans cette baie : le lord Pigot venoit d'être nommé au commandement de la flotte des Indes Occidentales ; Rodney avoit été rappelé : il étoit du parti de l'opposition ; la faction ministérielle lui reprochoit son avarice et ses déprédations : Rodney parut à Londres, environné de l'éclat de sa gloire ; la présence de Grasse sembloit relever la fierté et le triomphe de l'amiral vainqueur. Ce général malheureux excita la pitié et la commisération même de ses ennemis ; ils donnèrent les plus grands éloges à son courage : heureux, si, de retour dans sa patrie, il eût pu faire naître dans les cœurs de ces concitoyens ce même sentiment de justice et d'humanité.

Clinton quitta le commandement de l'armée ; il fut confié à Carleton ; ce nouveau général arriva à New-Yorck ; Wasingthon menaçoit de faire le siège de cette ville ; Carleton avoit reçu des ordres secrets d'évacuer cette place en cas d'attaque, de faire la guerre en retraite, et d'employer les voies de la médiation et de la

prudence pour disposer le congrès à écouter des propositions de paix. Carleton informa le général américain de son arrivée, et lui communiqua les dispositions pacifiques du gouvernement anglais, et les effets heureux qui devoient en résulter pour la prospérité et le bonheur des deux peuples; il lui demanda un passeport pour Morgan, chargé de porter des dépêches au congrès. Cette assemblée nationale ordonna à Wasingthon de refuser le passeport demandé, et arrêta qu'il n'y avoit de négociation que celle qui seroit conduite et dictée par la France.

Les ministres de Géorges, éternellement égarés par une fausse et perfide politique, ne considéroient point qu'une paix partielle étoit impossible, et que les Américains, par intérêt et par justice, devoient observer, avec un respect religieux, les traités qui les unissoient à la France, à l'Espagne et à la Hollande : l'expérience, les faits, les principes et la raison auroient dû les éclairer et les instruire; le congrès ne devoit pas sans doute donner, à l'univers étonné, le spectacle de l'infidélité et du machiavélisme ; tandis que la nouvelle république posoit les fondemens de sa constitution, et proclamoit solennellement son indépendance, pouvoit-elle ainsi flétrir le commencement de son existence politique par une violation des droits les plus sacrés de la justice,

de la sainteté des traités, des lois et des sermens ?

Le district de Vermont avoit refusé de se réunir au congrès, et de reconnoître son autorité; les députés Vermontais, rassemblés en convention, à Windsor, avoient proclamé l'indépendance de l'état, et arrêté la déclaration des droits, qui sert de base à leur constitution particulière : le pouvoir législatif réside dans la législature, ou assemblée de représentans, élus par le peuple; le pouvoir exécutif réside dans un gouverneur, un vice-gouverneur, et douze conseillers : tout homme de vingt-un ans, qui a séjourné un an dans l'état; qui s'y est conduit avec sagesse; et qui consent à se lier par serment à procurer le bien de l'état de tout son pouvoir, acquiert tous les droits de citoyen : les protestans seuls peuvent siéger dans la législature, et chaque membre, avant d'entrer en fonction, est tenu de déclarer qu'il croit en un seul Dieu, aux peines et aux récompenses d'une autre vie, et à la sainteté des écritures.

Un conseil de censeurs, composé de treize membres, qui ne peuvent être ni du conseil, ni de la législature, est élu tous les sept ans, pour surveiller le maintien de la constitution, l'exercice des pouvoirs, les répartitions des impôts, l'emploi des finances, l'exécution des lois, pour censurer les administrateurs, les

décréter même d'accusation pour recommander la suppression des lois vicieuses ; enfin, pour convoquer, à une époque, une convention destinée à changer la constitution sur des bases, publiées six mois à l'avance : le pouvoir des censeurs ne dure qu'une année. Le district de Vermont se réunit ensuite à la confédération générale, et à l'union américaine.

La constitution particulière des Vermontais nous paroît vicieuse, puisqu'elle confond tous les pouvoirs, qu'elle introduit une inégalité injuste, et oblige à des sermens inutiles ; le pouvoir exécutif est confié à un conseil, composé de plusieurs membres, différens entr'eux par leurs opinions et leurs principes ; un seul doit exercer ce pouvoir ; cette unité donnera aux lois une marche plus prompte et plus rapide ; si on le confie à plusieurs, cette diversité produira les méfiances, les jalousies, et cette anarchie funeste qui conduit les peuples à l'esclavage et à la tyrannie. Les protestans ont seuls droit d'être législateurs ; cependant les états ne doivent reconnoître aucune religion dominante ; tous les cultes doivent être protégés, et tous les citoyens, quelles que soient leurs opinions religieuses, doivent être admis à siéger dans le sanctuaire des lois : le génie, la morale, les talens, voilà les titres qui constituent le véritable législateur ; un serment est un acte religieux, exprimé souvent par un athée

athée, ou par un homme pervers; c'est souvent le ciel pris à témoin d'un sacrilège, ou d'une apostasie. C'est un signe extérieur, que la vertu n'a jamais besoin de faire, et qui ne fut connu que des peuples corrompus ou esclaves.

Les Anglais eurent quelques succès contre les Américains, ils s'emparèrent de Beaufort, ville située dans la Caroline Méridionale. Le lieutenant-colonel Tompson battit le général Marion, sur la rivière de Santée; cependant l'Angleterre étoit dans un état d'inquiétude et de fermentation qui sembloit préparer un nouvel ordre de chose; le parti de l'opposition développa cette vigueur et cette énergie dont les efforts et les élans produisirent avec fracas la chute des ministres. Le général Conway demanda qu'il fût présenté au roi une adresse, pour le supplier de terminer une guerre malheureuse, parce qu'il étoit impossible de dompter les Américains par la force, ni de les corrompre par la séduction. Walbore Ellis, nouveau ministre de la guerre, combattit cette motion; il déclara qu'il desiroit la paix, parce qu'elle étoit nécessaire; mais il observa que le projet de retirer les troupes du continent américain étoit avilissant pour la nation anglaise; Walbore Ellis se trompoit. Si l'Angleterre étoit dans l'impuissance de continuer la guerre, pourquoi laisser des armées s'affoiblir et se détruire dans des contrées éloi-

gnées, et au milieu d'un peuple toujours armé pour les combattre? Pourquoi ravager et incendier les possessions des Américains, dans le même tems où on leur offroit l'olivier de la paix? Lord North observa que le plan des opérations militaires étoit entièrement changé pour la campagne prochaine; qu'on ne remplaceroit point l'armée perdue en Virginie, et qu'on ne feroit passer en Amérique d'autres troupes que celles qui seroient nécessaires pour recruter les corps qui s'y trouvoient déjà; qu'au lieu d'étendre les opérations de la guerre, on s'attacheroit à les resserrer, et que cette guerre, purement défensive, prépareroit la paix, objet de tous ses vœux. Ce nouveau système tendoit à donner aux Américains une nouvelle énergie et de nouvelles espérances. Lorsqu'une puissance porte la guerre dans des régions éloignées, il faut que ses armées s'occupent à attaquer et à conquérir, autrement elles se découragent et dépérissent.

La motion du général Conway fut rejetée; quelques jours après il demanda que le gouvernement substituât à une guerre offensive une guerre de postes: le général Conway étoit dans l'erreur. Pour obtenir la paix qu'il desiroit, pour arrêter le cours des calamités publiques et des horreurs de la guerre, il falloit rappeler les troupes de l'Amérique et reconnoître l'indépendance des États-Unis. Le procureur-général

convint que la paix avec l'Amérique étoit le seul moyen, pour rétablir l'empire britannique dans son ancienne splendeur; mais il ne crut point que la motion du général Conway fût propre à remplir cet objet si desiré : pour engager les Américains à écouter des paroles de paix, il falloit d'abord supprimer toutes les restrictions contenues dans l'acte de *prohibition*, et ouvrir tous les ports de la Grande-Bretagne au commerce des colonies. Ce n'est point dans le fracas des armes, dans ces momens tumultueux où les passions et les préjugés obsédant toutes les avenues de la paix, les ferment également à la raison, qu'on peut saisir cet ensemble d'instruction et de lumière qui doit produire un nouvel ordre de choses; une suspension d'hostilités commenceroit à préparer les esprits, à détruire les divisions et les méfiances, à faire éclore ces réflexions calmes qui doivent précéder les ouvertures conciliatoires : la trêve une fois convenue, les ports britanniques seroient couverts de vaisseaux américains, les anciennes relations se renouvelleroient, le commerce reprendroit ses anciens canaux, les profits de ce commerce seroient plus utiles à l'Angleterre que le titre vain de suprématie; l'Amérique jouiroit de tous les avantages de cette indépendance. Le procureur-général proposa d'ajourner la motion de Conway; mais elle fut adoptée : deux cents membres des communes se rendirent au palais

de Saint-James, et présentèrent l'adresse au roi. Il répondit qu'il prendroit toutes les mesures qui lui paroîtroient tendre le plus directement à rétablir, entre la Grande-Bretagne et ses colonies, l'harmonie si essentielle à la prospérité et au salut public ; que ses efforts seroient dirigés de la manière la plus efficace, pour parvenir à une paix compatible avec les intérêts et le bonheur de son peuple.

Une inquiétude secrète sembloit tourmenter Géorges ; ce prince voyoit avec douleur le démembrement de son empire, et gémissoit sur les revers et les calamités d'une guerre meurtrière ; le conseil privé partageoit les sollicitudes et les afflictions du monarque ; la foudre qui devoit frapper cette administration, qui bravoit les orages et les tempêtes, étoit prête d'éclater. Les ministres furent accusés de trahir et d'opprimer le peuple ; enfin le procureur-général vint annoncer la révolution ministérielle. Les chefs du parti de l'opposition composèrent l'administration britannique : les nouveaux ministres se réunirent par un heureux concert, pour arrêter les fléaux de la guerre et pour faire jouir l'Europe des bienfaits et des consolations de la paix ; ils demandèrent la médiation de la Russie auprès de la Hollande. Le prince de Galitzin, ambassadeur de l'impératrice, présenta aux États-Généraux un mémoire, pour les inviter à écouter des paroles de pacification ; les

États-Généraux, en acceptant cette médiation, arrêtèrent de continuer les opérations de la guerre, et de ne point accepter de paix sans le consentement de la France et des États-Unis de l'Amérique. On sembloit craindre que les nouveaux ministres ne voulussent suivre la marche tortueuse et impolitique de leurs prédécesseurs; ils devoient savoir qu'une paix partielle étoit impossible, et que la Hollande sauroit respecter les traités solennels qui l'unissoient à la France et à l'Amérique: ces liens, resserrés par l'intérêt et par la politique, ne pouvoient se rompre sans ébranler l'Europe; cette commotion eût produit une nouvelle guerre et une nouvelle division. La Hollande devoit sa conservation à la France, et l'Amérique lui étoit redevable de son indépendance. L'on sait que les gouvernemens, dans leur politique intéressée et artificieuse, ne connoissent point les principes de la morale, de la justice, de la reconnoissance; la fraude, l'usurpation, le machiavélisme, voilà les maximes qui composent leur code diplomatique; mais les Bataves et les Américains ne pouvoient se séparer de la France, sans compromettre leur existence politique.

La guerre civile produit les assassinats et les proscriptions. Il s'étoit formé à New-Yorck, sous les auspices de Clinton, une association d'émigrans: ces hommes qui avoient trahi leur patrie, étoient cruels, intolérans et féroces; ils

attaquèrent un fort qui avoit été construit par Wasingthon, et massacrèrent ceux qui le défendoient: le capitaine Hadly échappa à ce carnage général; cet officier fut enfermé, pendant un mois, à bord d'un navire et condamné à être pendu. Wasingthon, instruit de cet acte de férocité, demanda à Carleton le supplice du capitaine Lepincot, auteur de ce massacre; on nomma un conseil de guerre pour le *juger*; mais il sut échapper à la justice des lois. Wasingthon déclara à Carleton que, si ce scélérat n'étoit pas puni de mort, il feroit pendre un des officiers anglais qu'il avoit en son pouvoir: le sort tomba sur le capitaine Asgil. Ce jeune homme dut son salut à l'amitié de ses parens, au zèle de ses amis, à la vive sollicitation de la reine de France, et à la commisération de M. de Vergennes, ministre des affaires étrangères.

Le cabinet britannique étoit divisé sur les conditions du traité de paix: les uns pensoient que la reconnoissance de l'indépendance des Américains devoit former un article séparé et antérieur; les autres croyoient que la clause de cette reconnoissance devoit être comprise dans le traité général; mais il ne dépendoit pas du gouvernement anglais de dicter des lois, ni de régler seul les conditions de la paix; les Américains demandèrent que leur indépendance fût reconnue, avant de proposer les articles de la

pacification : il paroissoit inutile d'agiter cette question, puisque l'Angleterre étoit forcée à reconnoître cette indépendance.

Howe fut nommé amiral de la grande flotte : Gibraltar étoit assiégé. L'Espagne crut que la conquête de cette forteresse porteroit un coup funeste au commerce de l'Angleterre ; au lieu d'armer ses flottes pour porter la guerre dans les Indes Occidentales, et s'emparer des possessions britanniques, cette puissance épuisa ses forces et ses finances, pour conquérir un rocher stérile. De Crillon avoit été nommé commandant-général ; parmi les différens plans d'attaque qui furent proposés, celui d'Arçon fut préféré et adopté. L'imagination conçoit avec effort les grands et meurtriers préparatifs destinés à renverser Gibraltar : les assiégeans et les assiégés faisoient vomir des volcans qui répandoient l'incendie et la dévastation ; mille bouches à feu s'ouvroient ; une fumée épaisse obscurcissoit l'horison ; de redoutables machines envoyoient le carnage et la mort ; des batteries flottantes lançoient la foudre et ouvroient des tombeaux, où alloient s'ensevelir les victimes amoncelées. Mais la situation de Gibraltar, la mésintelligence des officiers espagnols, la valeur et l'intrépidité du général Elliot, et plusieurs autres causes secrètes que nous ne développerons point ici, concoururent à sauver cette forteresse : des boulets rouges détruisirent les bat-

Siége de Gibraltar.

teries flottantes ; le découragement s'empara des assiégeans ; l'activité et le feu de leurs premiers travaux et de leur artillerie se rallentirent. L'amiral Howe appareilla pour approvisionner et secourir Gibraltar ; cette grande et utile entreprise s'exécuta à la vue des flottes combinées, qui n'osèrent point attaquer l'escadre britannique. Les opérations militaires étoient presque suspendues en Amérique ; il y eut quelques combats particuliers, suivis de succès balancés.

Lapeyrouse, ce savant et malheureux navigateur, fit une expédition dans la baie d'Hudson. Après des dangers et des efforts multipliés, il s'empara de quelques forts ; les Anglais évacuèrent Charles-Town, Savanach et les autres postes de la Caroline et de la Géorgie ; les loyalistes furent abandonnés, et leurs propriétés livrées aux Américains ; les uns se retirèrent dans l'île de Thibée, et à la Jamaïque, les autres à Saint-Augustin ; plusieurs cherchèrent un asyle dans la Floride ; les loyalistes de Long-Island et de New-Yorck se livrèrent au plus sombre désespoir ; Carleton leur proposa de rester à New-Yorck, ou de partir pour l'Europe sur des vaisseaux britanniques, ou d'aller cultiver des terres, qui leurs seroient concédées, dans la Nouvelle-Écosse ; le gouvernement anglais devoit, sans doute, protéger ces malheureux habitans, victimes de leur zèle et de leur fidélité ; ils étoient, il est vrai, coupables,

ils ne méritoient point, par leur désertion, d'être associés aux privilèges et aux avantages du nouveau pacte social, qu'ils avoient refusé de reconnoître; mais il est affreux de se rappeler que la plupart de ces infortunés sont morts dans les souffrances, la faim et la misère; les gouvernemens observent-ils les lois saintes de l'humanité et de la reconnoissance?

Traité de paix.

Les puissances belligérantes étoient épuisées; elles avoient versé le sang des peuples, et prodigué leurs trésors, une guerre longue et sanglante avoit dévasté le globe entier, et produit les crimes, les incendies, les brigandages, les assassinats; il étoit tems qu'une paix bienfaisante vînt consoler, et purifier la terre des malheurs et des forfaits de ce fléau destructeur que Dieu répand pour punir les crimes des peuples et des rois; Géorges se rendit au parlement pour lui annoncer les négociations de la paix; enfin, elle descendit des cieux; l'Angleterre reconnut l'indépendance des États-Unis, renonça à toute prétention du gouvernement, territoire, propriété et droits de territoire sur lesdits états; elle garantit aux Américains le droit de pêche sur les bancs de Terre-Neuve et leurs environs, la navigation du Mississipi fut ouverte aux deux peuples; le congrès recommanda aux différens états la restitution des propriétés confisquées sur les loyalistes; la paix devint générale; la France fut remise au même état qu'elle étoit

avant 1756; il resta aux Anglais la *Barbade*, *Antigues*, la *Jamaïque*, *Sainte-Lucie*. Le Dannemarck, la Russie, et les cours du Nord signèrent des traités de commerce avec les Américains. Les Danois s'empressèrent de leur accorder les mêmes honneurs qu'on rend aux vaisseaux des grandes puissances; le pavillon aux treize bandes se montra à Hambourg et à Terre-Neuve.

Les Américains célébrèrent par des prières et des fêtes cette révolution qui les plaçoit au rang des peuples libres de l'univers; Wasingthon parut dans le congrès comme un dieu libérateur, qui par sa constance, sa politique, son génie et ses vertus, venoit de rompre les fers d'un peuple esclave, et fonder un empire nouveau; le congrès témoigna sa reconnaissance à Louis XVI, en délibérant d'élever à Philadelphie une statue de bronze en son honneur: l'Amérique doit son indépendance à la France; l'ancien monde avoit dévasté le nouveau; que de victimes immolées à son ambition, à son fanatisme, à sa férocité! la France a, pour-ainsi-dire, réparé les crimes de l'ancien continent, et a vengé l'humanité et la justice des siècles, en brisant les fers de l'Amérique Septentrionale.

Cette révolution mérite de fixer les regards des peuples, puisqu'elle leur apprend que la nature a marqué irrévocablement l'époque de

leur régénération, et qu'elle leur a donné le droit et les moyens de résister à la tyrannie, et de punir leurs oppresseurs; les Américains devoient sortir victorieux de cette lutte qui s'étoit élevée entre le despotisme et la liberté; le ciel et la terre ont applaudi à ce triomphe; l'humanité n'a point versé de pleurs; elle n'a pas eu à rougir de ces scènes de carnage et d'horreur qui ont ensanglanté les autres révolutions. Les Américains n'ont point établi et consolidé leur indépendance sur la licence, l'anarchie et les crimes; ce peuple nouveau n'étoit point flétri par ces vices qui dégradent les nations européennes; il chérissoit les lois saintes de l'humanité; il pratiquoit une morale douce et une religion bienfaisante; ces principes religieux le ramenoient toujours aux maximes d'ordre et de justice, et étoient le point d'appui sur lequel portoient les grands leviers de leurs institutions politiques; les chefs qui dirigeoient par leurs travaux et leurs conseils cette grande révolution étoient distingués par leurs vertus et leur génie; point de rivalités entr'eux; enflammés par l'amour de la liberté et de la patrie, ils ne voyoient que le bien général, le salut public, et le bonheur du peuple; ils n'étoient point agités par ces passions sombres qui ne conseillent que des folies ou des crimes; ils n'étoient point conduits par cet enthousiasme brûlant qui égare l'esprit, et corrompt quelque-

fois le cœur : le caractère, les mœurs, les habitudes des Américains ont contribué à éloigner ces fléaux terribles qui accompagnent toujours ces commotions qui ébranlent et détruisent les empires. Attachés à une vie agricole, et à des travaux champêtres, ils n'avoient point cette inquiétude et ces passions ardentes qui agitent les nombreux habitans des cités, et qui conduisent à la corruption et à la férocité : les Américains étoient religieux observateurs de leurs lois politiques, et de leurs formes judiciaires ; c'est ce respect des lois et des formes qui fit leur force, et affermit leurs vertus ; leurs mains pures ne se souillèrent jamais du sang innocent, et jamais ils ne dressèrent d'échafauds pour immoler des victimes ; au milieu des horreurs de la guerre et du tumulte des armes, ils conservèrent toujours l'amour de l'ordre, et la vénération pour leurs magistrats ; ils furent unis par les nœuds de la confiance et de l'amour ; ils respectèrent les propriétés, et ne violèrent jamais ce droit sacré, sur lequel repose l'édifice social ; ils connurent la dignité de l'homme, l'indépendance du citoyen, mais ils connurent aussi leurs devoirs, et ils surent les remplir avec autant de zèle que de fidélité. Voilà les causes morales qui ont produit cette révolution heureuse, qui a fondé la liberté, le bonheur et la prospérité du peuple américain.

Les rigides républicains ne veulent point de distinctions honorifiques ; ils pensent que de pareilles institutions blessent l'égalité, et corrompent les mœurs publiques. Cependant on pensa bien différemment en Amérique. Les officiers de l'armée vivoient dans la plus grande intimité, ces héros et ces défenseurs de la liberté virent avec regret ce tems qui devoit les éloigner les uns des autres ; ils imaginèrent de former un lien de fédération qui leur rappeleroit leur ancienne union : pour fortifier et embellir ces rapports précieux qui les unissoient, on créa l'ordre de *Cincinnatus* ; on posa les fondemens de la société sur la double base de la politique et de la charité ; l'acte de fondation portoit en substance : que son but étoit de perpétuer le souvenir de la révolution, et d'entretenir l'amitié entre les officiers, et l'union des états ; de former un capital, dont l'intérêt seroit employé au soulagement des veuves qui avoient perdu leurs maris, et des orphelins qui avoient été privés de leurs pères par les malheurs et par les désastres de la guerre : la société générale devoit se diviser en sociétés particulières de chaque état, et s'assembler tous les ans, le 4 juillet, pour s'occuper de leurs affaires locales, et pour députer à l'assemblée générale, qui devoit être convoquée une fois chaque année ; il étoit permis à chaque membre de porter une médaille emblématique, sous la

forme d'un aigle, dont la figure principale étoit le dictateur *Cincinnatus*, à qui les sénateurs présentent une épée avec un trophée militaire.

Cette institution si pure, si noble, si consolante dans son origine, fut censurée par des hommes qui pensoient qu'elle blessoit cette égalité qui doit être la base d'un gouvernement républicain; on osa accuser Wasingthon d'ambition, parce qu'il accepta le titre de président de cet ordre; ces hommes inquiets, ombrageux, exagérés dans leurs principes, devoient savoir que Wasingthon n'avoit pas besoin d'une décoration extérieure, et que la gloire d'avoir été le fondateur de la liberté américaine suffisoit à son nom, et à sa renommée; il regarda cette institution comme un moyen heureux et honorable d'étendre, de fortifier, d'embellir le sentiment, et les douceurs de l'amitié; cet abandon, cet enthousiasme d'une ame sensible et vertueuse devoit lui rendre l'institution de cet ordre bien chère et bien précieuse: Wasingthon abandonna ce signe extérieur d'illustration, et se rendit à l'assemblée générale pour demander l'abolition de l'ordre de Cincinnatus. Bientôt après, la constitution générale prohiba tout titre de noblesse et établissement honorifique.

Il n'appartient pas sans doute à un citoyen, qui obéit à une constitution républicaine, de justifier ces institutions qui créent des titres

et des signes exterieurs de puissance, ni de décider si, dans les monarchies, comme dans les républiques, il faut montrer au peuple l'appareil de la puissance; mais il lui est permis de rapporter le jugement et l'opinion de l'auteur du Contrat Social, sur cette question importante. « J'observe, dit-il, que dans les siècles » modernes, les hommes n'ont plus de prise » les uns sur les autres que par la force et par » l'intérêt, au lieu que les anciens agissoient » beaucoup plus par la persuasion, par les » affections de l'ame, parce qu'ils ne négligeoient pas la langue des signes; toutes les » conventions se passoient avec solemnité; pour » les rendre plus inviolables, avant que la » force fût etablie, les dieux étoient les magistrats du genre humain, c'est par devant » eux que les particuliers faisoient leurs traités, » leurs alliances, prononçoient leurs promesses; la face de la terre étoit le livre où s'en » conservoient les archives, des rochers, des » arbres, des monceaux de pierre consacrés » par ces actes, et rendus respectables aux » hommes barbares, étoient les feuillets de ce » livre, ouvert sans cesse à tous les yeux; le » puits du serment, le puits du vivant, et » voyant, le vieux chêne *démembré*, le monceau du témoin; voilà quels étoient les monumens grossiers, mais augustes, de la sainteté » des contrats; nul n'eût osé, d'une main sa-

» crilège attenter à ces monumens, et la foi des
» hommes étoit plus assurée par la garantie
» de ces témoins muets, qu'elle ne l'est aujour-
» d'hui par toute la vaine rigueur des lois.

» Dans le gouvernement, l'auguste appareil
» de la puissance royale en imposoit aux su-
» jets, des marques de dignité, un trône, un
» sceptre, une robe de pourpre, une cou-
» ronne, un bandeau étoient pour eux des
» choses sacrées; ces signes respectés leur
» rendoit vénérable l'homme qu'ils en voyoient
» orné; sans soldats, sans menaces, sitôt qu'il
» parloit, il étoit obéi; maintenant qu'on
» affecte d'abolir ces signes (*), qu'arrive-t-il
» de ce mépris? que la majesté royale s'efface
» de tous les cœurs; que les rois ne se font
» plus obéir qu'à force de troupes, et que le
» respect des sujets n'est que dans la crainte

(*) Le clergé romain les a très-habilement conservées, et à son exemple quelques républiques, entr'autres celle de Venise; aussi le gouvernement vénitien, malgré la chute de l'état, jouit-il encore, sous l'appareil de son antique majesté, de toute l'affection, de toute l'adoration du peuple, et après le pape, orné de sa thiare, il n'y a peut-être ni roi, ni potentat, ni homme au monde aussi respecté que le doge de Venise, sans pouvoir, sans autorité, mais rendu sacré par sa pompe, et paré sous sa corne ducale d'une coiffure de femme. Cette cérémonie du Bucentaure, qui faisoit tant rire les sots, feroit verser à la populace de Venise tout son sang pour le maintien de son tyrannique gouvernement.

» du châtiment. Les rois n'ont plus la peine » de porter leur diadême, ni les marques de » leurs dignités; mais il faut avoir cent mille » bras toujours prêts pour faire exécuter leurs » ordres; quoique cela leur semble plus beau, » peut-être, il est aisé de voir qu'à la longue » cet échange ne leur tournera pas à profit.... » Que d'attention, chez les Romains, à la » langue des signes! des vêtemens divers, sui- » vant les âges, selon les conditions; des toges » des saies, des prétextes, des bulles, des » laticlaves, des chaires, des licteurs, des » faisceaux, des haches, des couronnes d'or, » d'herbes, de feuilles, des ovations, des » triomphes, tout, chez eux, étoit appareil, » représentation, cérémonie, et tout faisoit » impression sur les cœurs des citoyens. »

Le congrès s'occupa de remplir un devoir de justice générale, pour apprendre aux autres nations que la morale et la bonne foi sont les bases sur lesquelles doit reposer la constitution d'un peuple libre. Lorsqu'un état viole ses engagemens, il détruit la confiance et le crédit public; les finances présentent un désordre effroyable, qui annonce une dissolution prochaine. La dette nationale s'élevoit à deux cents trente millions; une guerre longue et meurtrière avoit épuisé les finances et retardé le paiement des intérêts dus aux créanciers de l'état. Cette suspension, nécessitée par des

situations orageuses et des circonstances pénibles, produisit des plaintes et des murmures : Franklin prouva l'indispensable nécessité de rétablir le crédit de l'état, en créant un revenu solide et permanent. Le congrès invita les états confédérés à adopter une manière simple et légitime d'acquitter la dette nationale, et de remplir les engagemens contractés avec la France, qui, aux efforts de ses troupes armées pour la défense de la république, avoit joint les secours de ses trésors. Les défenseurs de la patrie, ces braves soldats qui avoient versé leur sang pour combattre la tyrannie et affermir la liberté publique, sollicitoient la protection et la justice du gouvernement, et demandoient de trouver, dans le sein de la paix et de la vie domestique, une ressource honorable contre la mendicité : la dernière classe des créanciers comprenoit ces citoyens qui avoient reçu des prêteurs le papier du congrès, et ceux dont la propriété avoit été sacrifiée pour le service public. La voix de la politique, de la justice, de l'humanité, disoit le congrès, plaide en faveur de ces différentes classes ; jamais les formes pures du gouvernement républicain n'ont eu une si belle occasion de se justifier par leurs *fruits* de tous les reproches qu'on leur a faits ; sous ce point de vue, les citoyens des États-Unis sont responsables du plus grand dépôt qui jamais ait été confié à une société politique.

Les États-Unis vont nous présenter un spectacle affligeant de divisions, de désordres et de calamités! Pourquoi faut-il qu'après avoir contemplé avec attendrissement et avec admiration, un peuple juste et courageux, qui a brisé les fers de la servitude et qui pratiquoit avec constance, au milieu des horreurs de la guerre, les vertus publiques, nous offrions à nos lecteurs une nation inquiète, sombre, factieuse, prête à se livrer à tous les excès de la licence et de l'anarchie, et à donner, au milieu des bienfaits de la paix, le signal de la discorde et de la rebellion! Quelle est la cause de cette triste et rapide subversion? La conquête de la liberté est plus facile que sa conservation: l'homme civilisé se fatigue du bonheur; la paix le rend à son inquiétude naturelle. Une constitution où tous les pouvoirs sont confondus, devient une source féconde de divisions; les ennemis de la révolution, la rivalité des provinces, la divergence des intérêts, la jalousie du pouvoir, le fléau du papier-monnoye produisirent ces commotions terribles qui agitèrent, pendant quelque tems, le corps social et le conduisit presqu'à sa dissolution.

Il semble que la nature ne médite ses plus hauts desseins que dans les troubles, et que c'est au sein du désordre même qu'elle se plaît à préparer ses plus grandes merveilles; les élémens ne se mettent en équilibre que par les

tourmentes et les orages ; le printems est toujours précédé des tempêtes de l'équinoxe ; les germes ne deviennent féconds que par l'altération et la dissolution apparente de leurs parties; le passage de l'enfance à la jeunesse est marqué par une fièvre ardente de l'ame ; nos organes ne se forment que par des efforts pénibles ; nos membres ne s'accroissent que dans les douleurs; nos facultés ne s'étendent que par les passions ; notre raison ne se développe que dans le délire. Pourquoi l'espèce humaine , considérée dans son ensemble , ne seroit-elle pas soumise aux mêmes révolutions et aux mêmes lois que les divers individus qui la composent ? Pourquoi l'époque de sa force et de sa virilité ne seroit-elle pas de même annoncée par des orages et des tempêtes ?

Le papier-monnoye étoit connu depuis longtems dans les colonies ; à son apparution , le numéraire se cacha et disparut : bientôt ce papier , sans hypothèque et sans gage , perdit dans le commerce ; alors les transactions générales ne présentèrent qu'une chaîne continuelle de fraude et d'agiotage : les spéculateurs quittèrent les profits d'un commerce honnête , pour se livrer à des entreprises usuraires , qui devoient nécessairement corrompre les mœurs , et substituer aux vertus publiques et aux travaux agricoles un trafic d'intérêt et de calcul. Le commerce languissoit , le système financier portoit le

désordre dans toutes les parties de l'administration ; les liens moraux qui unissent les sociétés étoient rompus ; tout étoit désordre et confusion ; l'état sembloit toucher à sa dissolution. Les habitans de Fairfax, dans la Virginie, donnèrent à leurs députés des instructions, pour s'opposer à toute usurpation, de la part du congrès américain, sur la souveraineté et la juridiction des états séparés, à toute usurpation de pouvoirs qui ne seroient point spécifiés dans l'article de la confédération ; ils leur recommandèrent de contester au congrès le droit de fixer un revenu particulier, et de nommer les administrateurs préposés à percevoir les impositions. Le petit état de Rhodes-Island prétendit que le congrès n'avoit pas le droit de créer des impôts : la convention convoquée à Mildeton en Connecticut, prit contre les arrêtés du congrès des résolutions qui annonçoient un esprit d'insubordination dangereux ; et l'état de Massachusset, à l'occasion d'un impôt destiné à l'acquittement des charges nationales, vit éclater une révolte qui, pendant une année entière, en fit un théâtre de désordres, et ne céda qu'à la force militaire, commandée par Lincoln.

Les besoins de l'état obligèrent le congrès de suspendre la demi-paye promise aux troupes licenciées : l'inquiétude et les murmures de ces défenseurs de la patrie éclatèrent avec transport ; ils adressèrent leurs plaintes à Wasing-

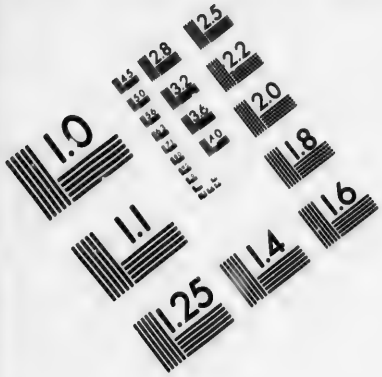

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

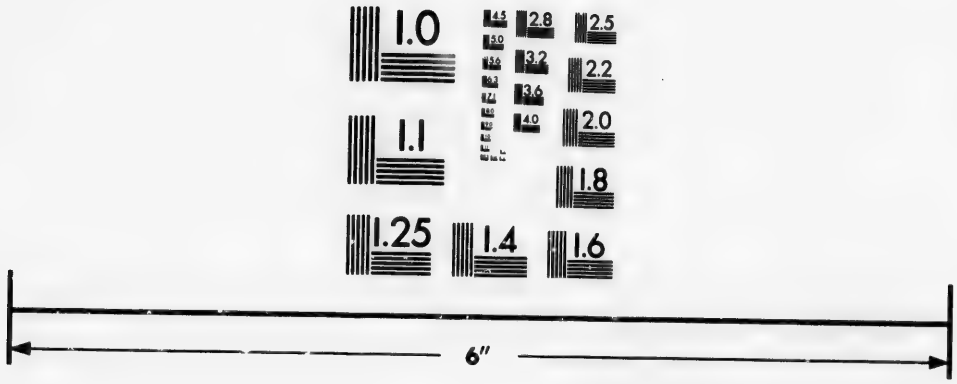

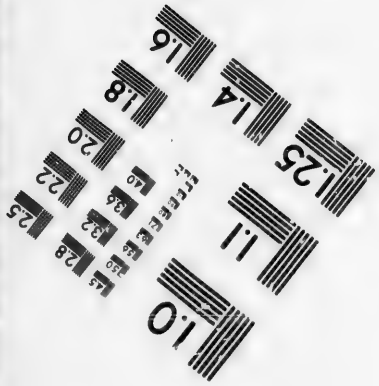

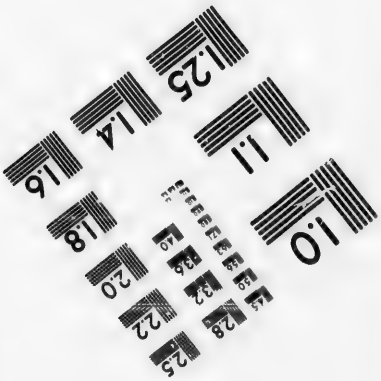

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

thon. La justice et la reconnoissance imposèrent à ce général le devoir de s'intéresser au sort de ces malheureux soldats, qui avoient versé leur sang pour affermir la liberté publique; Washingthon remplit ce devoir avec autant de zèle que de fidélité. « Si les officiers de l'armée, dit-il » au congrès, doivent être les seules victimes » de la révolution, si leur destinée est de quitter » le champ de bataille pour aller languir dans » la pauvreté, la misère et le mépris; s'ils sont » condamnés à vivre dans une avilissante dépen- » dance, et à devoir aux secours de la compas- » sion les restes malheureux d'une vie sacrifiée » avec honneur, alors j'aurois appris ce que » c'est que l'ingratitude; je verrois se vérifier le » songe qui doit répandre l'amertume sur toute » ma vie future; mais je n'ai point de pareilles » allarmes. Une contrée, échappée à la ruine » par les armes de la classe des citoyens la plus » dévouée, ne se dispensera jamais de leur » payer la dette de la reconnoissance ».

Le congrès desiroit d'acquitter cette dette sacrée, et tous ses efforts tendoient à remplir ce devoir de justice; mais quelques provinces refusoient d'accorder à leurs délégués un pouvoir qui devoit servir à la restauration du crédit public et à l'acquittement de la dette nationale. Cependant les soldats accusoient le congrès d'injustice et d'oppression; ces hommes, entraînés par cet esprit militaire qui s'étoit fortifié au mi-

lieu des camps et des armées, ne respectèrent plus les lois et menacèrent de détruire l'administration civile. Bientôt la révolte se propagea, et la milice de Philadelphie arbora l'étendard de la rebellion ; elle investit, les armes à la main, le sanctuaire des lois, et médita des assassinats : les membres du sénat quittèrent Philadelphie, et cherchèrent un asyle dans le New-Jersey. Tout sembloit annoncer une révolution sanglante ; l'incendie étoit prêt de ravager l'Amérique ; la guerre civile alloit répandre sur cette malheureuse contrée ses fléaux et ses crimes ; mais le génie de Wasingthon veilloit sur les destinées de sa patrie. Après avoir délivré l'Amérique de ses oppresseurs, il devoit la pacifier et fermer la source de ces divisions intestines, avant-coureurs de la servitude des peuples et de la chute des empires : les États-Unis divisés se réunirent par les liens de la confiance et de l'intérêt public ; l'armée reprit son antique fidélité ; le peuple comprit enfin que, pour être libre et heureux, il falloit obéir aux lois, respecter ses législateurs et ses magistrats, enchaîner toutes les factions, défendre les droits sacrés de la propriété, et pratiquer les vertus publiques : cette heureuse révolution fut l'ouvrage du génie et de la fermeté de Wasingthon. On nous saura sans doute gré de transcrire la lettre circulaire qu'il envoya aux états confédérés ; nous en recommandons la lecture et la méditation à ces

administrateurs qui régénèrent les gouvernemens, créent les constitutions des peuples et consacrent leurs travaux et leurs talens à la prospérité des nations et à la splendeur des empires.

« Le grand objet pour lequel j'ai eu l'honneur de servir ma patrie étant rempli, je me » dispose à résigner mon emploi entre les mains » du congrès; impatient de regagner cette retraite domestique à laquelle je me suis arraché avec la plus grande répugnance; je soupire après le repos, et ma résolution est d'y » passer le reste de ma vie, loin du tumulte et » du fracas du monde; mais, avant que d'effectuer ce projet, je dois communiquer mes » pensées pour la dernière fois, vous féliciter » sur les évènemens glorieux qu'il a plu au ciel » de produire en notre faveur, vous ouvrir mon » ame sur quelques objets entièrement liés à la » tranquillité des États-Unis, et prendre congé » en donnant ma bénédiction à ce pays, au service duquel j'ai consumé tant de jours dans » l'anxiété, tant de nuits dans les veilles, et » dont le bonheur qui m'est extrêmement cher » sera toujours la base de ma félicité. Qu'il me » soit permis, à cette époque heureuse, de » m'étendre sur le sujet de nos félicitations » mutuelles.

» Si nous considérons l'importance du prix » que nous disputions, la nature douteuse de

» cette dispute, la manière favorable dont elle
» s'est terminée, nous trouverons les plus
» grands motifs de joie et de reconnoissance ;
» l'évènement est infiniment heureux, comme
» source de jouissances présentes, et comme
» présage du bonheur à venir ; nous avons lieu
» de nous féliciter du sort que nous a fait la
» providence, sous quelque point de vue que
» nous le contemplions, dans ses rapports
» naturels, politiques et moraux ; propriétaires
» et souverains d'un vaste continent, qui
» comprend, dans toutes leurs variétés, les
» différens sols et les différens climats du
» monde, qui produit en abondance toutes les
» choses agréables et nécessaires à la vie, les
» citoyens de l'Amérique sont dans une situa-
» tion faite pour remplir l'idée de la félicité
» humaine ; libres et indépendans par les bien-
» faits de la paix, qui les comble de tous les
» avantages de la nature ; à dater de cette
» période, ils doivent être envisagés comme des
» acteurs chargés de déployer leurs talens aux
» yeux de l'univers entier, sur un théâtre que
» la providence a spécialement consacré au
» développement du bonheur, et de la dignité
» de l'homme ; dans ces contrées fortunées,
» non-seulement ils sont environnés de toutes
» les choses faites pour compléter les jouis-
» sances privées et domestiques ; mais le ciel
» a répandu toutes ses bénédictions, en leur

» donnant, pour assurer leur félicité, des moyens » infaillibles, qui ne sont à la disposition d'aucun peuple.

» Rien ne prouve mieux la justesse de ces » observations que le souvenir des circonstances dans lesquelles notre république a » pris son rang parmi les nations; les fondemens de notre empire n'ont point été posés » dans les siècles ténébreux de la superstition » et de l'ignorance, mais à une époque où les » droits du genre-humain étoient mieux entendus, et plus clairement définis qu'à aucune autre époque antérieure. Les recherches » de l'esprit humain, sur la félicité sociale, » ont été portées à une grande étendue de lumière; les trésors des connoissances acquises » par les travaux des philosophes, des sages et » des législateurs, dans une longue succession » d'années, sont ouverts à l'usage du monde » entier, et la sagesse réunie de tous les grands » hommes peut être heureusement appliquée » aux formes de notre gouvernement; la culture libre des belles-lettres, l'extension illimitée du commerce, le rafinement progressif » des manières, l'élévation insensible des idées, » la lumière pure et bienfaisante de la révolution, ont, par leur influence, amélioré » l'espèce humaine, et perfectionné la société; » c'est sous les auspices de cette période fortunée que les États-Unis ont reçu l'existence

» politique, de sorte que, s'il arrivoit que leurs » citoyens ne fussent pas entièrement libres » et heureux, ce seroit à eux qu'il faudroit » attribuer leur misère et leurs infortunes.

» Telle est notre situation actuelle, telle » est la perspective qui nous est offerte ; mais, » quoique la providence nous tende ainsi la » coupe de bénédictions, quoique la félicité » devienne notre appanage, il est au choix des » États-Unis de l'Amérique de se faire res- » pecter, ou mépriser comme corps de nation, » de fixer ses prospérités, ou de les laisser » échapper ; ce moment est pour eux la pierre » de touche ; c'est dans ce moment que les yeux » du monde entier sont arrêtés sur eux ; ce » moment est celui d'établir, ou de perdre à » jamais leur caractère national ; il faut saisir » ce moment pour donner au gouvernement » fédéral le nerf et l'énergie qui le mettront » en état de soutenir les fins de son institution, » ou ce moment sera peut-être l'époque fa- » tale de notre anéantissement ; il ne faut pour » cela que du relâchement dans les ressorts » de l'union ; que le ciment de la confédé- » ration s'affoiblisse, et nous serons exposés à » devenir le jouet de la politique européenne, » qui, pour arrêter l'accroissement de la puis- » sance américaine, soulèvera, chez nous, les » états les uns contre les autres, et fera servir

» leurs divisions au succès de ses vues ambi-
» tieuses; c'est d'après le système qu'ils vont
» adopter dans ce moment, qu'ils prospèreront
» ou qu'ils tomberont en ruine; en attendant
» l'issue de cette alternative, il est encore à
» décider si la révolution de l'Amérique doit
» être considérée ultérieurement comme une
» bénédiction, ou comme une malédiction.....
» bénédiction ou malédiction pour la généra-
» tion actuelle, ou pour les générations futures;
» car la destinée de plusieurs millions d'hommes
« à naître, est enveloppée dans la nôtre.

» Convaincu, comme je le suis, de l'impor-
» tance de la crise actuelle, garder le silence
» seroit un crime; je parlerai donc, sans aucun
» déguisement, le langage de l'homme libre
» et sincère; je ne me le dissimule pas, tous
» ceux qui pensent et voient différemment, en
» matières politiques, me reprocheront que je
» m'écarte de la ligne tracée par mon pouvoir;
» peut-être attribueront-ils à l'arrogance, à
» l'ostentation, ce que je sais être le resultat
» des intentions les plus pures de mon cœur;
» les différentes fonctions que j'ai remplies,
» le desir ardent que j'ai toujours manifesté
» de jouir, au sein d'une vie privée, des avan-
» tages qui résultent d'un gouvernement sage
» et bienfaisant, tout, j'ose l'espérer, con-
» vaincra mes concitoyens que je ne puis avoir

» des vues sinistres, en communiquant sans
» réserve mes opinions.

» Quatre choses me paroissent essentielles
» au bien-être, pour ne pas dire à l'existence,
» des États-Unis, envisagés comme puissance
» indépendante ; 1.° une union indissoluble
» des états, sous une tête fédérale ; 2.° un
» égard sacré pour la justice ; 3.° l'adoption
» d'un établissement convenable en tems de
» paix ; 4.° cette disposition pacifique et ami-
» cale parmi les habitans des États-Unis, qui,
» seule, peut les conduire à mettre en oubli
» les préjugés locaux, les opinions politiques,
» affectées à certains lieux, à faire des con-
» cessions mutuelles, qu'exige la prospérité
» générale, et même, dans certains cas, à sa-
» crifier leurs avantages particuliers à l'intérêt
» de la communauté.

« Telles sont les colonnes sur lesquelles doit
» porter le glorieux édifice de notre indépen-
» dance, et de notre caractère national, la
» liberté en est la base, et quiconque oseroit
» en sapper les fondemens, mériteroit l'exé-
» cration publique, et le châtiment le plus
» sevère que puisse infliger une nation lésée.
» Je ferai quelques observations sur les trois
» premiers articles, mais j'abandonne le dernier
» au bon sens et à la considération de ceux
» qui y sont immédiatement intéressés ; rela-
» tivement au premier objet, quoiqu'il ne soit

» pas nécessaire d'entrer ici dans une discus-
» sion particulière des principes de l'union, et
» de renouveler la question, souvent agitée,
» et qui consiste à décider s'il est convenable
» de déléguer au congrès une portion plus
» étendue de pouvoir, il est pourtant de mon
» devoir, et de celui de tout vrai patriote, de
» poser sans réserve les propositions sui-
» vantes :

» Que si les états ne permettent point au
» congrès de mettre en exercice les prérogа-
» tives dont la constitution l'a indubitablement
» revêtu, tout doit tendre rapidement à l'anar-
» chie et à la confusion ; qu'il est indispen-
» sable pour le bien des états, pris séparé-
» ment, qu'il réside quelque part un pouvoir
» suprême, pour régler et gouverner les inté-
» rêts généraux de la république confédérée ;
» sans cette création d'autorité, l'union ne
» peut durer ; il faut que chaque état se prête
» fidèlement aux dernières demandes du con-
» grès ; toute mesure tendante à dissoudre
» l'union, contribuant à violer, à diminuer
» l'autorité souveraine, doit être considérée
» comme hostile envers la liberté et l'inde-
» pendance de l'Amérique, et leurs auteurs
» doivent être considérés comme ennemis de
» l'état ; alors on auroit à regretter tant de sang,
» tant d'argent prodigué sans objet, tant de
» sacrifices inutiles, tant de souffrances sup-

« portées sans compensation. Je pourrois développer d'autres observations, pour nous » convaincre, que, sans une entière conformité à l'esprit d'union, nous ne pouvons » exister comme puissance indépendante; mais » il suffit à mon objet d'en présenter une ou » deux, qui me paroissent d'une grande importance; ce n'est que dans notre caractère » d'États-Unis, formant ensemble un grand » empire, que notre indépendance est reconnue par les nations étrangères; que notre » puissance peut y mériter des égards, et notre » crédit se soutenir. Les traités des puissances » européennes avec les États-Unis de l'Amérique deviennent nuls, au moment de la » dissolution de l'union; nous nous retrouvons alors, à-peu-près, dans l'état de nature; » où peut-être une expérience funeste nous » apprendra qu'il est une progression nécessaire de l'extrémité de l'anarchie à l'extrémité » de la tyrannie, et que le pouvoir arbitraire » s'établit aisément sur les ruines de la liberté, » quand on l'a portée jusqu'à la licence : à » l'égard du second objet, concernant l'observance de la foi publique, le congrès, dans » sa dernière adresse aux États-Unis, à presque épuisé ce sujet; il a développé ses idées » avec tant de force et de clarté, qu'il a fait » sentir fortement l'obligation où se trouvent « les états de rendre une justice complette à tous

» nos créanciers publics ; il n'existe chez nous » ni honneur, ni indépendance, si on ne se » hâte d'adopter les mesures qu'il a proposées, » si la justice du congrès n'est point écoutée, » si son plan n'est pas exécuté, nous verrons » arriver une banqueroute nationale, qui sera » un véritable scandale, et qui nous couvrira » de honte et de mépris, n'en doutons pas ; » l'Amérique peut acquitter les dettes qu'elle » a contractées pour sa défense ; soyons donc » justes et attestons à l'univers entier notre » morale et notre probité ; remplissons les con- » trats publics avec cette bonne foi qui doit » caracteriser un peuple libre et vertueux ; » qu'en attendant, les citoyens de l'Amérique » se livrent avec empressement à leurs occu- » pations, et comme individus, et comme » membres de la société ; c'est alors qu'ils » donneront le mouvement et l'énergie aux » ressorts du gouvernement, et qu'ils vivront » heureux sous sa protection ; chacun recueil- » lera le fruit de son travail ; chacun jouira » de ses acquisitions, sans craindre la tyrannie » et la fiscalité.

» Dans cet état de bonheur et de li- » berté, quel est l'homme assez inquiet, » ou assez injuste, pour refuser de satisfaire, » par une portion de sa propriété, et pour » abandonner les intérêts communs de la pa- » trie ; qu'on se rappelle les déclarations, si

» souvent

» souvent répétées, au commencement de la
» guerre, que nous serions satisfaits si, au
» prix de notre fortune, nous pouvions affer-
» mir notre liberté : quel est le citoyen qui
» veuille être redevable de la conservation de
» sa personne et de sa propriété, aux efforts,
» à la bravoure, à l'effusion du sang d'autrui,
» sans faire lui-même un généreux effort pour
» acquitter la dette de l'honneur et de la recon-
» noissance ? dans quelle partie du continent
» trouverons-nous un homme qui ose, sans
» rougir, proposer des mesures tendantes à
» frustrer le soldat de sa solde, et les créan-
» ciers publics de leurs créances ? s'il étoit pos-
» sible qu'on vit jamais un pareil scandale, cet
» exemple d'injustice n'allumeroit-il pas l'in-
» dignation générale, ne provoqueroit-il pas
» la vengeance du ciel contre ces violateurs
» perfides de la foi publique? au reste, si l'on
» voyoit se manifester l'esprit de division et de
» perversité, si l'on refusoit de créer des fonds
» destinés à payer l'intérêt annuel de la dette
» publique, le congrès qui a suivi constam-
» ment les principes de la justice et de la
» morale, seroit justifié aux yeux de Dieu et
» des hommes; pour moi, fort de ma cons-
» cience, je ne cesserai de réclamer la justice
» des états envers les officiers de l'armée; ce
» n'est point ici une dette ordinaire, c'est une
» dette d'honneur; elle ne peut être considérée

» ni comme pension, ni comme gratification,
» et ne doit cesser d'exister que lorsque la
» bonne foi l'aura acquittée.

» Quant aux objections relatives à la distinc-
» tion entre l'officier et le soldat, il suffit, pour
» y répondre, que l'usage uniforme de toutes
» les nations prouve l'utilité de cette distinc-
» tion. L'état doit incontestablement à tous ses
» serviteurs des récompenses proportionnées à
» l'importance des services qu'il en a retirés;
» dans quelques lignes de l'armée, les simples
» gratifications accordées aux soldats, équiva-
» lent peut-être à ce qui peut revenir aux offi-
» ciers; dans d'autres lignes, le partage des
» soldats a été encore plus favorable, et, si aux
» concessions de terres, au paiement des arré-
» rages, des vêtemens et des gages, nous joi-
» gnons l'année de paie qui leur est promise,
» je n'exagère point, en disant que le traite-
» ment fait aux soldats, est au moins égal à
» celui des officiers; au reste, si l'on croit juste
» d'accorder aux premiers des récompenses
» ultérieures, telles qu'une exception des taxes
» pour un tems illimité, ou quelques autres
» privilèges, j'ose assurer que personne au
» monde ne desire plus que moi le bonheur
» de tous ces braves défenseurs de la cause
» américaine; mais, quelque soit à cet égard
» le succès de leurs demandes, elles ne peuvent
» militer contre l'acte par lequel le congrès

„ offre aux officiers de l'armée cinq années de
„ la paie entière, au lieu de la demi-paie à vie.

„ Je ne puis ici me dispenser de rappeler les
„ obligations que nous avons à cette classe pré-
„ cieuse de vétérans, tant soldats qu'officiers
„ subalternes, qui, d'après une résolution du
„ congrès, ont été congédiés avec une pension
„ viagère; leurs souffrances et leurs services
„ leur donnoient de justes droits à cet acte de
„ justice; il suffit de le rappeler, pour réveiller
„ en leur faveur tous les sentimens de l'huma-
„ nité: rien ne peut les soustraire à toutes les
„ horreurs de l'indigence, qu'une exactitude
„ scrupuleuse dans le paiement de cette dette
„ annuelle. En effet, quel spectacle plus affli-
„ geant que de voir tant de braves gens qui,
„ après avoir versé leur sang, ou perdu leurs
„ membres au service de la patrie, n'auroient
„ de ressource que celle de la mendicité! On
„ ne peut trop les recommander à la protection
„ du corps législatif dans chaque état.

„ Je ne m'étendrai point sur le troisième
„ article, qui concerne particulièrement la dé-
„ fense de la république. Il est important de
„ mettre les troupes de l'Union sur un pied res-
„ pectable, en tems de paix, et je ne doute
„ point que le congrès ne prenne cet objet en
„ considération. La milice de ce pays doit être
„ considérée comme le palladium de notre sé-
„ curité; il est par conséquent essentiel que la

„ discipline y soit uniforme, et que l'on intro-
„ duise dans chaque partie des États-Unis les
„ mêmes armes et le même appareil militaire.

„ Si, en traitant des questions politiques, j'ai
„ donné quelqu'étendue à cette lettre, l'impor-
„ tance de la crise et l'immensité des objets
„ discutés seront mon excuse. Je ne desire ce-
„ pendant et n'attends aucun égard aux obser-
„ vations précédentes, qu'autant qu'elles pa-
„ roîtront dictées par la bonne intention, con-
„ formes aux règles immuables de la justice,
„ calculées de manière à produire un système
„ raisonnable de politique, et fondées sur tout
„ ce que peut avoir confirmé l'expérience par
„ une longue application aux affaires publiques.

„ Je pourrois, d'après mes observations,
„ m'expliquer sur ce dernier point avec quel-
„ que confiance, si je ne craignois de trop
„ étendre cette lettre, déjà au-delà des bornes
„ que je me suis prescrites; je pourrois démon-
„ trer à quiconque à l'esprit ouvert à la convic-
„ tion, qu'avec moins de tems, avec beaucoup
„ moins de dépenses, on auroit pu conduire la
„ guerre à cette même issue, si l'on avoit déve-
„ loppé d'une manière favorable les ressources
„ du continent; que les détresses, les attentes
„ frustrées, et tous leurs fâcheux résultats ont
„ eu souvent pour cause le défaut d'énergie,
„ dans le gouvernement continental, plutôt que
„ les moyens de la part des états individuels;

„ une autorité insuffisante dans le pouvoir su-
„ prême, une condescendance trop *partielle*
„ aux réquisitions, le défaut de ponctualité de
„ la part de quelques états, telles ont encore
„ été les vraies causes de l'inefficacité de cer-
„ taines mesures, du réfroidissement dans le
„ zèle de ceux mêmes qui étoient disposés à
„ faire le bien; les dépenses de la guerre se sont
„ accumulées, les plans les mieux concertés
„ ont manqué leur effet, le découragement s'est
„ fait quelquefois sentir parmi les troupes,
„ parce que l'harmonie ne régnoit point parmi
„ les différentes branches du pouvoir législatif;
„ de-là naissoient mille inconvéniens qui sans
„ doute auroient entraîné la dissolution d'une
„ armée moins patiente, moins patriote, moins
„ persévérante que celle dont on m'a confié le
„ commandement. En rappelant tous ces faits,
„ qui sont publics et qui attestent le vice de
„ notre constitution fédérale, vice que la con-
„ duite d'une guerre rend sur-tout sensible, je
„ n'en reconnois pas moins l'assistance à la-
„ quelle toutes les classes de citoyens m'ont
„ souvent donné lieu d'applaudir, et je m'esti-
„ merai toujours heureux de pouvoir rendre
„ justice aux efforts sublimes qu'ont développés
„ les états individuels en plusieurs occasions
„ importantes.

„ Telles sont les observations que j'avois à
„ faire, avant de résigner mon emploi public

„ entre les mains de ceux qui me l'ont confié.
„ Ma tâche est remplie : je fais en même tems
„ mes derniers adieux à toutes les fonctions de
„ la vie publique ; la seule prière qui me reste
„ à vous faire, est de communiquer mes ré-
„ flexions à votre corps législatif, et de les con-
„ sidérer comme le legs d'un citoyen dont la
„ passion fut toujours d'être utile à sa patrie,
„ et qui, dans l'ombre de sa retraite, ne ces-
„ sera jamais d'implorer pour elle la bénédic-
„ tion divine : la prière fervente que j'adresse
„ au ciel, est que Dieu vous prenne, ainsi que
„ l'état que vous présidez, dans sa sainte pro-
„ tection ; qu'il dispose les cœurs des citoyens
„ à la subordination et à l'obéissance ; puissent-
„ ils se pénétrer mutuellement d'une affection
„ vive et fraternelle ; puissent-ils l'étendre à
„ tous les individus des États-Unis, et particu-
„ lièrement à ceux de leurs concitoyens qui
„ ont versé leur sang pour la liberté de l'Amé-
„ rique ; qu'il plaise au ciel de nous inspirer à
„ tous cet esprit de justice, de charité, de clé-
„ mence et de paix qui formoit le caractère de
„ l'auteur divin de notre sainte religion. Sans
„ une humble imitation de l'exemple qu'il nous
„ a donné, en vain nous flatterions-nous
„ de devenir une nation heureuse ? „

Les vœux de Wasingthon furent exaucés ; le ciel bénit les vertus de cet homme religieux. Les sources des divisions se fermèrent ; l'harmonie,

l'ordre et la paix succédèrent aux horreurs des factions et aux crimes de l'anarchie. Le corps social, long-tems agité par des commotions convulsives, reprit son ancienne vigueur, et vint affermir le règne de la justice et de la liberté ; le peuple reconnut ses erreurs, obéit aux lois et abandonna au mépris ces provocateurs, ces apôtres de la licence, qui vouloient fomenter dans l'état la confusion, pour satisfaire leur orgueil, leur haine et leur ambition ; le pouvoir du congrès fut rétabli sur sa première base d'autorité législative, et cette assemblée nationale, réfugiée à Trentown, reçut l'hommage et la soumission des citoyens. Le peuple américain désavoua la conduite des soldats révoltés ; les habitans et la milice de Jersey signalèrent d'une manière particulière leur dévouement patriotique, en offrant leur vie et leur fortune pour le maintien de l'Union fédérale. Ces mêmes soldats qui, peu de tems auparavant, avoient pris les armes pour renverser la confédération, se retirèrent paisiblement dans leurs provinces respectives, où, sans autre ressource que leur patience, leurs travaux et leur industrie, ils attendirent la justice et la reconnoissance de la patrie. Leur espoir ne fut point trompé : le congrès s'empressa de remplir ses promesses et ses engagemens ; il donna à ces défenseurs de la liberté une quantité d'acres qu'ils cultivèrent avec soin. Cette concession de

propriétés territoriales a produit des fruits d'abondance et de bénédiction ; elle est devenue une source féconde de bonheur, de prospérité et de vertus sociales.

Le congrès décréta le licenciement de l'armée. Wasingthon se plaça, pour la dernière fois, à la tête de ses soldats : au nom du congrès et des États-Unis, il leur accorda les éloges dus à leur valeur, il les remercia de leurs services, et leur adressa ces paroles mémorables : « Puisse la justice qu'ils méritent leur être rendue ! puissent » les plus rares faveurs du ciel se fixer sur ceux » qui, sous les auspices divins, ont assuré des » prospérités sans nombre à leurs frères ! C'est » en faisant ces vœux, c'est en vous bénissant que » le commandant en chef se retire du service ; » le *voile* de séparation va tomber bientôt, et la » carrière de la guerre va pour toujours être » fermée pour lui ». Wasingthon resta encore quelques jours avec ses officiers ; lorsque le moment de se séparer des campagnons de ses fatigues et de ses dangers fut arrivé, il leur parla ainsi : « Je prends congé de vous avec un cœur » plein d'amour et de reconnoissance ; je desire » de toute mon ame que les jours qui vous restent soient aussi heureux et aussi florissans, » que ceux que vous avez déjà passés ont été » glorieux et honorables ». Wasingthon partit au milieu des larmes et du silence ; il se rendit à Anapolis où étoit le congrès, pour se dépouiller

entre ses mains de l'autorité qu'il en avoit reçue, et pour rendre compte de son administration financière. Le congrès rendit hommage à ses vertus publiques, et reçut sa démission : Washingthon s'exprima en ces termes : " Les grands „ évènemens qui devoient être l'époque de ma „ démission ayant enfin eu lieu, j'ai aujourd'hui l'honneur d'en féliciter sincèrement le „ congrès ; je me présente devant lui, pour remettre dans ses mains le dépôt qui m'avoit été „ confié, et pour demander son agrément pour „ faire ma retraite. Heureux par la confirmation de notre indépendance et par notre fermeté, satisfait des moyens qui sont acquis „ aux États-Unis pour devenir une nation respectable, je résigne avec plaisir un emploi „ que je n'avois accepté qu'en tremblant, avec „ une grande méfiance de mes talens pour remplir une tâche si difficile, qui n'avoit pu être „ calmée que par la confiance dans la justice de „ notre cause, dans le secours du suprême pouvoir de l'Union, et dans la protection du ciel. „ Une fin heureuse a vérifié les espérances les „ plus vives, et ma gratitude pour les soins de „ la providence et pour l'assistance de mes „ compatriotes augmente avec chaque souvenir ; tandis que je professe mes obligations „ à l'armée en général, je serois injuste, si je „ ne reconnoissois pas en même tems le mérite „ distingué et les services particuliers des

„ personnes qui m'ont été attachées pendant la „ guerre. Il étoit impossible de faire un choix „ plus heureux d'officiers de confiance pour „ composer le corps de mes aides-de-camp ; „ permettez-moi donc de recommander ceux „ qui ont été attachés au service jusqu'au mo- „ ment présent, comme dignes de la faveur et „ de la protection du congrès.

„ Je regarde comme mon indispensable de- „ voir de terminer ce dernier acte de ma vie „ publique, en recommandant les intérêts de „ notre chère patrie à la protection du Tout- „ Puissant, et ceux qui sont préposés pour la „ gouverner à sa sainte garde. Ayant ainsi „ rempli la tâche qui m'avoit été imposée, je „ me retire du grand théâtre, et en prenant „ congé de cette auguste assemblée, je dépose „ ma commission, et je fais mes adieux aux „ emplois de la vie publique. „

Les Américains, opprimés par la métropole, s'étoient réunis dans un congrès général, pour changer le gouvernement et pour faire des lois. Tant que la guerre dura, cette assemblée nationale exerça tous les pouvoirs et régla les destinées de l'état : la situation des colonies, les dangers qui menaçoient la patrie, exigeoient une autorité illimitée et une confiance sans bornes. Le congrès eut toute la force et toute l'énergie d'un gouvernement sagement constitué ; mais cet état de choses ne pouvoit point durer : cette

force n'étoit qu'une effervescence produite par le danger ; mais la paix ayant fermé les sources de la guerre, devoit nécessairement rompre cet arc trop fortement tendu. La force du congrès diminua, le respect et la confiance s'affoiblirent et bientôt le congrès ne fut regardé que comme une législature particulière, qui devoit nécessairement se détruire par la séparation des intérêts des différentes colonies.

Les états de l'Amérique étoient unis par les liens d'une simple ligue fédérale, telle à peu-près, que furent autrefois les ligues Amphyctioniques, Olynthiennes, Arcadiennes, Achéennes ; chaque état étoit gouverné par sa législature particulière, et la plupart de ces législatures, ayant conservé les formes du gouvernement anglais, étoient composées d'un gouverneur, d'un sénat, et d'une chambre des représentans ; chaque état formoit une république isolée et indépendante ; le gouvernement de ces différents états, quoique dirigés par les mêmes principes, avoient des formes différentes, et leurs institutions fondées sur les maximes de la liberté et de l'égalité, présentoient une confusion allarmante. Cette marche oblique s'opposoit à l'affermissement de l'indépendance des Américains, et s'éloignoit de ce centre d'unité si nécessaire dans une constitution politique. C'est la confusion des pouvoirs qui fomente les haines, perpétue l'anarchie, conduit

le peuple aux fureurs de la tyrannie populaire et aux excès de la licence ; l'état se précipite alors vers sa dissolution : on comprit enfin, que pour fermer la source des divisions intestines, pour affermir l'indépendance des Américains, et pour donner au corps politique un principe de vie, et un mouvement d'activité ; il falloit unir ces parties éparses, en former un lien de force et un centre commun ; il falloit un gouvernement qui, tenant sa puissance et ses droits de la nation, ne pût craindre les insurrections populaires et forçât tous les citoyens à obéir aux lois. On ne doit jamais oublier cette vérité de tous les tems et de tous les lieux : tout se fait pour le peuple, et rien par le peuple.

Cet ouvrage du génie et du travail de l'esprit humain, ces opérations lentes et réfléchies de la pensée et des méditations, éprouvèrent des obstacles multipliés ; toutes les passions éclatèrent avec fureur.

L'état de Vermont vouloit exercer une souveraineté indépendante de sa province, former un état séparé, et se gouverner par ses propres lois. Rhodes-Island paroissoit vouloir se détacher des autres colonies ; les habitans des montagnes d'Allégany prétendoient aussi former un état indépendant. L'île de Nantuket demandoit une indépendance absolue, le district de Kentucki se disposoit à se séparer de la Virginie ; les comtés de Wasingthon, de Sullivam, de

Gréen se déclarèrent indépendans de la Caroline Septentrionale : les états de Rhodes-Island et de New-Yorck rejettèrent la proposition d'un impôt général, établi et perçu par le congrès ; on craignoit que la Géorgie, si importante pour le commerce, qui a des étendues immenses de terreins fertiles arrosés par des rivières, qui vont se perdre dans la baie du Mexique, ne fût tentée de rompre les liens qui l'attachoient à la fédération, et de créer un état souverain ; un esprit de personnalité et de jalousie passoit des individus aux législatures des états ; on méconnoissoit les véritables principes du contrat social ; l'esprit en délire n'enfanta que des erreurs ; un système d'insubordination et de licence dénatura toutes les conceptions, et obscurcit les lumières de la raison. Ici l'on vouloit une pure démocratie, sans prévoir que ce gouvernement consacre la tyrannie populaire, et devient un foyer ardent, où viennent s'allumer toutes les passions ; là, on parloit sans-cesse au peuple de ses droits, et jamais de ses devoirs. C'est en l'entretenant sans-cesse de sa souveraineté qu'on le rend toujours crédule, et souvent factieux : alors, fier de sa puissance, il brave les lois ; c'est ainsi qu'en célébrant sa liberté, il forge lui-même les fers qui doivent bientôt l'asservir ; les autres demandoient une législature composée de tous les pouvoirs, sans en faire les

séparations, et en marquer les bases principales ; plusieurs pensoient qu'il falloit réunir la puissance législative et exécutive dans une assemblée des représentans du peuple. Cette diversité d'opinions, et ce choc des principes répandirent la lumière et l'instruction. L'esprit s'éclaira, la raison se perfectionna, ces nuages qui avoient obscurci l'horison politique, se dissipèrent; l'astre du jour vint vivifier et embellir la nature, et le génie enfanta des miracles.

On étudia, on médita cette science de la politique, destinée à régénérer les empires, à établir la liberté publique et la félicité des peuples : chaque état, avouant sa propre foiblesse, et reconnoissant ses erreurs, abandonna ces systêmes qui flattent l'orgueil et l'ambition, ces théories abstraites qui égarent l'esprit ; on reconnut qu'une constitution devoit renfermer cette balance des pouvoirs, cette triple composition, seule capable d'établir un gouvernement libre et fort.

L'institution du congrès avoit pour objet de resserrer les liens qui devoient unir toutes les colonies, et former une fédération destinée à combattre les oppresseurs qui vouloient donner des fers au peuple Américain ; mais pour consolider son indépendance, il falloit une constitution, un gouvernement, et une législation. Dans ces circonstances, on propesa

dans la chambre des communes de Virginie, la réunion d'un corps composé de commissaires de chaque état, chargés de faire des réglemens de commerce, sous les rapports de l'intérêt général de la confédération : ce projet fut approuvé. Les commissaires réunis à Anapolis, jugeant les intérêts trop grands pour les pouvoirs dont ils étoient revêtus, convaincus par leurs propres lumières, et par l'expérience de l'imperfection et des vices de la constitution des États-Unis, et de la foiblesse du congrès, demandèrent la convocation d'une convention générale. Elle s'assembla à Philadelphie, sous la présidence de Wasingthon; après quatre mois d'examen, de débats, de discussions, la convention arrêta le plan d'une constitution fédérale dont nous allons présenter textuellement les divers articles.

Nous, le peuple des États-Unis, afin de former une union plus parfaite, d'établir la justice, d'assurer la tranquillité intérieure, de pourvoir à la défense de tous, d'étendre la prospérité générale, de perpétuer les bienfaits de la liberté pour nous et pour notre posterité, ordonnons et établissons la présente constitution pour les États-Unis de l'Amérique.

ARTICLE PREMIER.

Section première.

Tous les pouvoirs législatifs ici accordés,

seront exercés par un congrès général, qui sera composé d'un sénat et d'une chambre de représentans.

SECTION II.

La chambre des représentans sera composée de membres élus, chaque deux ans, par le peuple des divers états, et les électeurs de chaque état auront les qualités requises pour être électeurs de la branche la plus nombreuse de la législature.

Toute personne qui n'aura pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, et n'aura pas été sept ans citoyen des États-Unis, et qui lors de son élection n'habitera pas l'état dans lequel elle sera élue, ne pourra être représentant.

Les représentans et les taxes directes seront proportionnés parmi les divers états qui peuvent être compris dans cette union, conformément à leur nombre respectif, lequel sera déterminé en ajoutant à la totalité des personnes libres, y compris celles engagées au service pour un terme limité, et les Indiens non taxés exclus, trois cinquièmes de toutes autres personnes. Le dénombrement effectif sera fait dans le cours des trois années qui suivront la première assemblée du congrès des États-Unis, et ensuite tous les dix ans, selon la forme qui sera prescrite par la loi. Il n'y aura qu'un représentant pour chaque trente mille; mais chaque état aura au moins un représentant; et jusqu'à ce que ce dénombrement

dénombrement soit fait, l'état de *Newhampshire* aura droit d'en élire trois, le *Massachusset* huit, le *Rhodes-Island et Plantation de Providence* un, le *Connecticut* cinq, l'*état de New-Yorck* six, le *New-Jersey* quatre, la *Pensylvanie* huit, le *Delawarre* un, le *Maryland* six, la *Virginie* dix, la *Caroline du Nord* cinq, la *Caroline du Sud* cinq, et la *Géorgie* trois.

Quand il y aura des places vacantes dans la représentation de quelqu'état, le pouvoir exécutif de l'état respectif donnera l'ordre d'une élection pour remplir les places vacantes.

La chambre des représentans choisira son président et ses autres officiers, et aura elle-seule le pouvoir de poursuivre les crimes de lèze-nation.

SECTION III.

Le sénat des États-Unis sera composé de deux sénateurs de chaque état, choisi par les législatures respectives, pour l'espace de six ans, et chaque sénateur aura une voix. — Immédiatement après qu'ils seront assemblés en vertu de la première élection, ils se diviseront aussi exactement que faire se pourra, en trois classes: les sièges des sénateurs de la première classe seront vacans à l'expiration de la seconde année; ceux des sénateurs de la seconde classe seront vacans à l'expiration de la quatrième année, et ceux des sénateurs de la troisième classe seront vacans à l'expiration de la sixième année, de

telle manière qu'un tiers puisse être élu chaque deux ans ; et s'il arrivoit qu'il y eût des places vacantes par démission ou autrement, pendant que la législature seroit séparée, le pouvoir exécutif pourra donner des commissions limitées jusqu'à la prochaine assemblée de la législature respective, qui alors remplira les places vacantes.

Toute personne qui n'aura pas atteint l'âge de trente ans, et n'aura pas été citoyen des États-Unis pendant neuf ans, et qui lors de son élection n'habitera pas l'état où elle sera élue, ne pourra être sénateur.

Le vice-président des États-Unis sera président du sénat; mais il ne pourra pas voter, excepté dans le cas où les voix seroient divisées en deux parties égales.

Le sénat choisira ses autres officiers, de même qu'un président de circonstance, pour le cas d'absence du vice-président des États-Unis, ou lorsqu'il remplira les fonctions du président des États-Unis.

Le sénat aura seul le pouvoir de prononcer dans les procès de crime de lèze-nation. Lorsqu'il siégera à cette effet, ce sera après avoir fait le serment de suivre la justice la plus exacte. Lorsque le président des États-Unis sera jugé, le chef de la justice présidera, et aucune personne ne sera jugée coupable sans

la concurrence de l'opinion des deux tiers des membres présens.

Le jugement, en cas de crime de léze-nation, ne s'étendra pas plus loin que la destitution et l'inhabileté à occuper ou jouir de quelque office d'honneur, de confiance ou de profit dans les États-Unis ; mais la personne convaincue, sera néanmoins soumise et sujette à l'accusation, au procès, au jugement et au punissement selon la loi.

Section iv.

Les tems, les lieux et le mode d'élections pour les sénateurs et les représentans, seront prescrits dans chaque état par la législature respective ; mais le congrès peut en tout tems par une loi faire de telles règles, ou les changer, excepté quant aux lieux des élections pour les sénateurs.

Le congrès s'assemblera au moins une fois par an, et cette assemblée commencera le premier lundi de décembre, à moins que, par une loi expresse, il n'ait désigné un jour différent.

Section v.

Chaque chambre sera juge des élections, des réponses, et des qualités de ses propres membres, et une majorité dans chaque, constituera le nombre suffisant pour traiter les affaires ; mais un plus petit nombre peut s'a-

journer de jour en jour, et peut être autorisé à requérir la présence des membres absens ; de telle manière, et avec telle amende que chaque chambre pourra ordonner.

Chaque chambre pourra faire ses réglemens, punir ses membres pour conduite contre l'ordre, et chasser un membre à la majorité des deux tiers.

Chaque chambre tiendra registre de ses séances et le publiera de tems en tems, en retranchant les parties qui pourront, d'après son jugement, exiger le secret. Et les *oui* et les *non* des membres de chaque chambre, sur quelque question que ce puisse être, seront insérés dans le journal sur le desir d'un cinquième des membres présens.

Aucune chambre, pendant la session du congrès, ne pourra s'ajourner pour plus de trois jours sans le consentement de l'autre, ni se convoquer à toute autre place qu'à celle où les deux chambres tiennent leurs séances.

Section VI.

Les sénateurs et les représentans recevront des honoraires pour leurs services, lesquels seront déterminés par la loi et payés sur le trésor des États-Unis. Ils seront, dans tous les cas, excepté ceux de trahison, félonie et violation de la paix, exempts d'être arrêtés pendant leurs assistances à la session de leurs

chambres respectives, de même qu'en s'y rendant et pendant le tems de leur retour; et ils ne pourront être questionnés sur leurs discours, et les débats dans l'une et l'autre chambre, que dans leur chambre respective.

Tout sénateur ou représentant ne pourra pendant le tems pour lequel il aura été élu, être nommé à quelque office civil sous l'autorité des États-Unis, lequel auroit été créé, ou dont les émolumens auroient été augmentés durant ce tems; et les personnes remplissant qu'elqu'emploi sous les États-Unis, ne seront membres ni de l'une ni de l'autre chambre, pendant qu'elles continueront dans l'emploi.

Section vii.

Tout projet de loi pour lever des revenus, prendra sa source dans la chambre des représentans; mais le sénat pourra proposer ou appuyer les amendemens comme dans les autres projets.

Chaque projet de loi qui aura passé dans la chambre des représentans et du sénat, avant d'avoir force de loi, sera présenté au président des États-Unis. S'il l'approuve, il le signera; mais s'il ne l'approuve pas, il le renverra avec ses objections à la chambre par laquelle il aura été proposé, laquelle insérera les objections tout au long dans son registre, et entrera une seconde fois en considération du projet de loi.

Si après ce nouvel examen, les deux tiers de cette chambre s'accordent pour approuver le projet de loi, il sera envoyé avec les objections à l'autre chambre qui également le considérera de nouveau ; et s'il est approuvé par les deux tiers de la chambre, il aura force de loi. Mais dans toutes ces sortes de cas, les vœux des deux chambres seront pris par *oui* et par *non*; ou les noms des personnes, autant pour, que contre le projet de loi, seront insérés respectivement dans le registre de chaque chambre. Si quelque projet de loi n'étoit pas renvoyé par le président dans l'intervalle de dix jours (les dimanches non compris) après qu'il aura été présenté, dès-lors il sera loi de même que s'il l'eût signé, à moins que le congrès par son ajournement n'eût empêché le renvoi, dans lequel cas il ne sera point une loi.

Chaque ordre, résolution, ou vœu auquel le concours du sénat et de la chambre des représentans peut être nécessaire (excepté sur une question d'ajournement), sera présenté au président des États-Unis, et sera approuvé par lui avant d'obtenir son effet; ou étant désapprouvé par lui, il sera de nouveau revu par les deux tiers du sénat et de la chambre des représentans, conformément aux règles et aux restrictions prescrites dans le cas d'un projet de loi.

SECTION VIII.

Le congrès aura le pouvoir d'émettre et de percevoir les taxes, les droits, les impôts, les accises, de payer les dettes et de pourvoir à la défense de tous et à la prospérité générale des États-Unis; mais tous les droits, impôts et accises seront uniformes dans tous les États-Unis:

D'emprunter de l'argent sur le crédit des États-Unis:

De régler le commerce avec les nations étrangères, parmi les différens états et avec les tribus Indiennes:

D'établir une règle uniforme de naturalisation, et des lois uniformes au sujet des banqueroutes dans les États-Unis:

De frapper monnoie, régler sa valeur et la valeur des monnoies étrangères, de fixer l'étalon des poids et des mesures:

De pourvoir à la punition des contrefacteurs des sûretés et de la monnoie courante des Etats-Unis:

D'établir des postes aux lettres, et des postes aux chevaux, de travailler aux progrès des sciences et des arts utiles, en assurant pour des tems limités, aux auteurs et inventeurs un droit exclusif sur leurs écrits et sur leurs découvertes respectives:

De former des tribunaux inférieurs à la cour suprême:

De juger et de punir les pirateries et les félonies commises dans les grandes mers, et délits contre le droit des gens :

De déclarer la guerre, accorder des lettres de marque et de représailles, et de faire des réglemens à l'égard des prises sur mer et sur terre :

De lever et de soutenir les armées ; mais il ne sera fait aucune destination d'argent à cet usage pour un tems plus long que deux ans:

De former et entretenir une marine :

De faire des réglemens pour le gouvernement des forces de mer et de terre :

De rassembler la milice pour exécuter les lois de l'union, pour réprimer les insurrections et pour repousser les invasions :

De pourvoir à tout ce qui est nécessaire pour organiser, pour armer et discipliner la milice, et pour en gouverner telle partie qui pourra être employée dans le service des États-Unis, en réservant respectivement aux états la nomination des officiers et l'autorité d'exercer la milice selon la discipline prescrite par le congrès :

D'exercer une juridiction exclusive quelconque sur tel district (n'excédant pas dix milles quarrés) qui pourra par l'abandon des différens états, et par l'acception du congrès, devenir le siège du gouvernement des États-Unis, et d'exercer une semblable autorité

sur toutes les places achetées avec le consentement de la législature de l'état dans lequel il sera, pour construire des forts, des magasins, des arsenaux et autres bâtimens nécessaires, etc.

De faire toutes les lois qui seront nécessaires et propres pour mettre à exécution les susdits pouvoirs, et tous autres pouvoirs accordés par la présente constitution au gouvernement des États-Unis, ou à quelque département, ou à quelqu'un de ses officiers.

Section ix.

L'émigration ou importation de telles personnes que les états actuellement existans jugeront à propos de permettre, ne sera point prohibée par le congrès avant l'année 1808, mais il pourra être imposé une taxe ou droit d'entrée sur telle importation, n'excédant pas dix dollars pour chaque personne.

Le privilège de la loi *habeas corpus* ne sera point suspendu, excepté lorsque dans les cas de rebellion ou d'invasion, la sûreté publique pourra le requérir.

Il ne sera passé aucun bill de proscription ni aucune loi, *ex post facto*.

Il ne sera mis aucune capitation ou autre taxe directe, si ce n'est en proportion avec le dénombrement ci-dessus ordonné.

Il ne sera mis aucune taxe ni perçu aucun

droit sur les articles exportés des États-Unis.

Il ne sera donné aucune préférence par aucune loi de commerce, ou de perception de revenus aux ports d'un état sur ceux d'un autre. Les vaisseaux d'un état chargé pour un autre état, ne seront point obligés d'entrer, de décharger ou de payer des droits dans un autre.

Il ne sera retiré aucun argent du trésor, si ce n'est en conséquence de destinations faites par la loi : et un état régulier, et un compte des recettes et de dépenses du revenu public sera publié de tems en tems.

Il ne sera point accordé de titres de noblesse par les États-Unis. Et aucune personne occupant une place de profit ou de confiance sous eux, n'acceptera, sans le consentement du congrès, des présens, des appointemens, des places, ou des titres de quelque espèce que ce puisse être, de la part des rois, princes ou états étrangers.

Section x.

Aucun état n'entrera dans aucun traité, aucune alliance ni confédération ; n'accordera des lettres de marque ou de représailles ; ne battra monnoie ; n'émettra du papier monnoie ; ne déclarera aucune chose équivalente de l'or ou de l'argent en paiement des dettes ; ne passera aucun bill de proscription, aucune loi

ex post facto, ou des lois infirmant l'obligation des contrats, et n'accordera des titres de noblesse.

Aucun état ne pourra, sans le consentement du congrès, mettre aucuns impôts ou droits d'entrée ou de sortie, excepté ce qui pourra être absolument nécessaire pour exécuter les lois d'inspection; et le produit net de tous les droits et impôts mis par quelque état sur les importations ou les exportations, sera pour l'usage du trésor des États-Unis, et toutes semblables lois seront sujettes à la révision et au contrôle du congrès. Aucun état ne pourra, sans le consentement du congrès, mettre des droits de tonnages, avoir des troupes, ou des vaisseaux de guerre; faire en tems de paix, quelque convention, ou être d'intelligence avec un autre état ou avec un pouvoir étranger, ou s'engager en guerre, si ce n'est au moment d'une invasion ou dans un danger si imminent, qu'il ne puisse pas admettre de délai.

Article II.

Section première.

Le pouvoir exécutif sera investi par un président des États-Unis de l'Amérique. Il occupera sa place pendant le terme de quatre ans, de même que le vice-président, et ils seront élus l'un et l'autre ainsi qu'il suit.

Chaque état nommera, d'après le mode que

prescrira sa propre législature, un nombre d'électeurs égal à la totalité du nombre des sénateurs et des représentans que l'état a le droit d'avoir dans le congrès : mais les sénateurs, les représentans et toute personne occupant un emploi de confiance ou de profit sous les États-Unis, ne pourront pas être nommés électeurs.

Les électeurs s'assembleront dans leurs états respectifs, et voteront par balottes pour deux personnes desquelles une au moins ne sera pas habitant du même état qu'eux. Et ils feront une liste de toutes les personnes pour lesquelles on aura voté, et du nombre des voix pour chacune, laquelle liste ils signeront et certifieront, et ils l'enverront étant cachetée au siège du gouvernement des États-Unis, adressée au président du sénat. Le président du sénat fera l'ouverture de tous les certificats, en présence du sénat et de la chambre des représentans, et alors toutes les voix seront comptées. La personne ayant le plus grand nombre de voix sera le président, si un tel nombre est la majorité du nombre de la totalité des électeurs nommés ; et s'il y en a plusieurs qui aient une telle majorité, et qui aient un nombre égal de voix, alors la chambre des représentans choisira immédiatement par balotte un d'eux pour président ; et si personne n'a une majorité, alors ladite chambre choisira de la même ma-

nière le président parmi les cinq qui auront réuni le plus de voix sur la liste. Mais en choisissant le président, les voix seront prises par état, les représentations pour chaque état ayant une voix. Le nombre suffisant pour cet effet sera d'un membre ou des membres des deux tiers des états, et une majorité des états sera nécessaire pour une élection. Dans tous les cas après le choix du président, la personne ayant le plus grand nombre de voix des électeurs sera vice-président.

Le congrès peut fixer le tems pour le choix des électeurs, et le jour où ils donneront leurs voix ; lequel jour sera le même dans tous les États-Unis.

Personne, excepté un citoyen de naissance des États-Unis, ou un citoyen des États-Unis, à l'époque de l'adoption de la présente constitution, ne sera éligible pour la place de président, personne ne sera éligible à cette place avant d'avoir atteint l'âge de trente-cinq ans, et d'avoir résidé quatorze ans, dans les États-Unis.

Dans le cas de vacance de la présidence, ou par la mort du président, ou par démission, ou par inhabileté à remplir les devoirs, et à exercer les pouvoirs attachés à sa place, la présidence sera dévolue au vice-président ; et le congrès pourra par une loi, dans le cas de vacance, par mort, par démission, ou par

inhabileté de la part du président et vice-président en même-tems, pourvoir à leur place, en déclarant l'officier qui fera les fonctions de président, et un tel officier exercera jusqu'à ce que l'inhabileté soit ôtée, ou qu'un président soit élu.

Le président, à un tems réglé, recevra pour ses services des honoraires qui ne seront jamais augmentés ni diminués pendant la période pour laquelle il aura été élu, et pendant cette période, il ne recevra aucun autre honoraire des États-Unis, ou de quelque état en particulier.

Avant d'entrer en fonction, il prêtera le serment qui suit.

Je jure solennellement, que je remplirai avec fidélité la place de président des ÉtatsUnis, et que je conserverai, protégerai et défendrai avec toutes mes facultés la constitution des États-Unis.

SECTION II.

Le président sera commandant en chef de l'armée de terre et de mer des États-Unis, et de la milice des différens états, lorsqu'elle sera appelée pour le service des États-Unis. Il pourra demander l'opinion par écrit à chaque principal officier de chaque département exécutif, relativement aux devoirs de leurs offices respectifs, et il aura le pouvoir d'accorder des surséances et des pardons pour des offenses

contre les États-Unis, excepté dans les cas de crime de lèze-nation.

Il aura le pouvoir par l'avis, et avec l'avis et le consentement du sénat, de faire des traités, pourvu que les deux-tiers des sénateurs présens y concourent: et par l'avis et avec l'avis et le consentement du sénat, il nommera et commissionnera des ambassadeurs, d'autres ministres publics et des consuls, les juges de la cour suprême, et tous les autres officiers des États-Unis, aux nominations desquels on n'a pas autrement pourvu dans la présente constitution, et qui seront établis par la loi; mais le congrès pourra, par une loi, conférer la nomination de tels officiers inférieurs qu'il jugera à propos, au président seul ou aux cours de justice, ou aux chefs des départemens.

Le président aura le pouvoir de remplir toutes les places qui vaqueront pendant la séparation du sénat, en accordant des commissions qui expireront à la fin de la session suivante.

Section III.

Il donnera de tems en tems au congrès des informations sur l'état de l'union, et il recommandera à leurs considérations telles mesures qu'il jugera nécessaires et utiles. Il pourra, dans les occasions extraordinaires, assembler les deux chambres ou une d'elles, et dans le cas de division entr'elles, quant au tems de l'ajourne-

ment, il pourra les ajourner au tems qu'il jugera convenable : il recevra les ambassadeurs et autres ministres publics. Il veillera à la fidèle exécution des lois, et donnera les brevets de commission à tous les officiers des États-Unis.

SECTION IV.

Le président, le vice-président et tous les officiers civils des États-Unis, seront destitués de leurs offices, dès qu'ils seront convaincus de crime de lèze-nation, de trahison, de corruption, ou d'autres hauts crimes et malversations.

ARTICLE III.

Section première.

Le pouvoir judiciaire des États-Unis sera investi par une cour suprême, et par telles cours inférieures que le congrès pourra de tems en tems créer et établir. Les juges, soit de la cour suprême, soit des cours inférieures, occuperont leurs offices tout le tems que leur conduite sera irréprochable ; et à un tems fixé, ils recevront un honoraire pour leurs services, lequel ne pourra être diminué pendant le tems qu'ils resteront en place.

SECTION II.

Le pouvoir judiciaire s'étendra à tous les cas dans la loi et dans l'équité, qui seront contre cette constitution, contre les lois des États-Unis et contre les traités faits ou qui seront faits sous leur

leur autorité : à tous les cas regardant les ambassadeurs, tous autres ministres publics et les consuls ; à tous les cas d'amirauté et de juridiction maritime ; aux différens dans lesquels les États-Unis feront partie ; aux différens entre deux ou plusieurs états, entre un état et les citoyens d'un autre état, entre les citoyens des différens états, entre les citoyens du même état réclamant des terres sous la concession de différens états, et entre un état ou ses citoyens et des états, des citoyens ou des sujets étrangers.

La cour suprême aura une juridiction naturelle dans tous les cas regardant les ambassadeurs, autres ministres publics et les consuls, de même que dans les cas où un état sera partie. Dans tous les autres cas, ci-dessus mentionnés, la cour suprême aura la juridiction d'appel, dans les cas de loi comme de fait, avec telles exceptions et telles règles que le congrès fera.

Le procès contre tous les crimes, excepté les cas de crime de lèze-nation, sera fait par jury, et un tel procès sera fait dans l'état où le crime aura été commis ; mais lorsqu'il n'aura été commis dans aucun état, le procès sera fait à telle place, ou telles places que le congrès pourra avoir déterminé par une loi.

SECTION III.

La trahison contre les États-Unis consistera

seulement dans l'action de leur faire la guerre, ou d'adhérer à leurs ennemis, en leur donnant aide et soulagement. Personne ne sera convaincu de trahison, si ce n'est sur le témoignage de deux témoins à l'égard du même dessein mis en exécution, ou sur l'aveu en pleine audience.

Le congrès aura le pouvoir de prononcer la peine du crime de trahison; mais nul bill de proscription ne portera infamie sur la famille, ni confiscation, excepté durant la vie de la personne flétrie.

ART. IV.

Section première.

Il sera accordé foi entière et crédit dans chaque état, aux actes publics, enregistremens et formes judiciaires de chaque autre état. Et le congrès pourra par des lois générales prescrire la manière dans laquelle de telles actes, enregistremens et formes judiciaires seront prouvés, de même que leurs effets.

SECTION II.

Les citoyens de chaque état auront droit à tous les privilèges et immunités des citoyens dans les différens états.

Une personne coupable, dans quelque état, de trahison, de félonie ou autre crime, qui échappera à la justice et sera trouvée dans un autre état, sera livrée sur la demande de l'autorité exécutive de l'état, d'où il s'étoit

enfui, pour être conduit dans l'état qui doit connoître du crime.

Aucune personne engagée au service, ou au travail dans un état selon les lois dudit état, s'échappant dans un autre, ne pourra en conséquence de quelque loi ou réglement de l'état où elle se sera réfugiée, être déchargée de ce service ou travail; mais elle sera livrée sur la réclamation de la personne à qui tel service ou travail pourra être dû.

SECTION III.

Des nouveaux états pourront être admis par le congrès dans cette union; mais aucun nouvel état ne sera formé ou érigé dans la juridiction d'un autre état. Il ne sera point formé d'état par la réunion de deux ou plusieurs états, ou de parties d'états, sans le consentement des législatures intéressées et du congrès.

Le congrès aura le pouvoir de disposer et de faire toutes règles et tous règlemens nécessaires à l'égard du territoire ou autre propriété appartenant aux États-Unis, et il ne pourra rien être admis dans cette constitution qui porte préjudice aux États-Unis, ou à quelque état particulier.

SECTION IV.

Les États-Unis garantiront à chaque état dans cette union, une forme républicaine de gouvernement, et protégeront chacun d'eux contre

l'invasion, et contre les violences intérieures, sur la demande de la législature, ou du pouvoir exécutif (lorsque la législature ne peut pas être assemblée.)

ARTICLE V.

Le congrès, toutes les fois que les deux tiers des deux chambres le jugeront nécessaire, proposera des amendemens à cette constitution; ou sur la demande des législatures des deux tiers des divers états, convoquera une convention pour proposer des amendemens, lesquels, dans tous les cas, seront valides à tous égards, comme partie de cette constitution, lorsqu'ils auront été ratifiés par les législatures des trois quarts des divers états, ou par des conventions dans les trois quarts, selon l'un ou l'autre mode de ratification qui pourra être proposé par le congrès; pourvu qu'aucun amendement qui pourra être fait avant l'année 1808 ne frappe en aucune manière, la première et la quatrième clause de la neuvième section de l'article premier; et qu'aucun état, sans son consentement, ne soit privé de son égal suffrage dans le sénat.

ARTICLE VI.

Toutes les dettes et tous les engagemens qui ont été contractés avant l'adoption de cette constitution, seront aussi valides contre les États-Unis sous cette constitution, que sous la confédération.

La présente constitution et toutes les lois des États-Unis qui seront faites en conséquence, et tous les traités faits ou qui seront faits sous l'autorité des États-Unis, seront la suprême loi du pays, et les juges dans chaque état seront obligés de les faire exécuter, nonobstant toute chose qui pourroit y être contraire, dans la constitution ou dans les lois des états en particulier.

Les sénateurs et les représentans ci-dessus mentionnés, les membres des législatures des divers états, et tous les officiers des pouvoirs exécutifs et judiciaires des États-Unis, ou des divers états, seront obligés sous serment de soutenir la présente constitution; mais il ne sera jamais requis aucune épreuve religieuse, comme une qualité, pour obtenir quelque office de profit, ou de confiance publique dans les États-Unis.

ARTICLE VII.

La ratification des conventions de neuf états, sera suffisante pour l'établissement de la présente constitution entre les états qui l'auront ratifiée.

Fait en convention par le commandement unanime des états présens, le 17e. de septembre de l'année de notre seigneur 1789, et la dou-

zième année de l'indépendance des États-Unis, en foi de quoi nous avons signé.

GEORGE WASINGTHON, *Président.*

Signé aussi par tous les délégués présens pour douze états.

WILLIAM JASKSON, *Secrétaire.*

ARTICLES ADDITIONNELS.

ARTICLE PREMIER.

Après le premier dénombrement requis par le premier article de la constitution, il y aura un représentant sur chaque trente mille personnes, jusqu'à ce que que le nombre des représentans soit de cent; après quoi la proportion sera réglée de telle manière par le congrès, qu'il n'y aura pas moins de cent représentans, ni moins d'un représentant pour chaque quarante mille personnes, jusqu'à ce que le nombre des représentans se monte à deux cents; après quoi la représentation sera réglée de telle manière qu'il n'y aura pas moins de deux cents représentans, ni plus d'un représentant pour chaque cinquante mille personnes.

ART. II.

Aucune loi changeant le traitement des sénateurs, ou des représentans, ne pourra avoir son effet, avant qu'il y ait eu une nouvelle élection.

ART. III.

Le congrès ne fera aucune loi regardant un

établissement de religion, soit en prohibant son libre exercice, soit en diminuant la liberté d'énoncer ses opinions : ni contre la liberté de la presse, ni contre le droit du peuple de s'assembler paisiblement et de faire des pétitions au gouvernement pour réformer les abus.

ART. IV.

Une milice bien réglée étant nécessaire pour la sûreté d'un état libre, le droit du peuple de garder et de porter les armes, ne sera point enfreint.

ART. V.

Aucun soldat ne sera mis en tems de paix en quartier dans quelque maison que ce soit, sans le consentement du propriétaire, ni en tems de guerre, excepté dans la manière prescrite par la loi.

ARTICLE VI.

Le droit du peuple, d'être en sûreté pour sa personne, ses maisons, ses papiers et ses effets contre des recherches et des saisies faites sans raisons, ne sera pas violé. Et il ne sera point ordonné de prises-de-corps, si ce n'est sur une cause probable, appuyée sur un serment ou affirmation, et désignant particulièrement la place où la recherche doit être faite, et les personnes ou les choses qui doivent être saisies.

ARTICLE VII.

Nulle personne ne sera obligée de répondre sur un crime capital, ou autrement infame, à

moins d'une dénonciation, ou accusation d'un grand jury, excepté dans les cas qui peuvent avoir lieu, dans les forces de terre ou de mer, ou dans la milice, lorsqu'elle est en état de service, dans le tems de guerre ou de danger public. Ni aucune personne ne pourra pour la même faute, être deux fois mise en danger de perdre la vie, ou quelque membre; ni ne sera contrainte, dans quelque cas criminel que ce soit, d'être témoin contre soi-même, ni être privée de la vie, de la liberté, de sa propriété, sans un procès selon la loi.

ART. VIII.

Dans toutes les poursuites criminelles, l'accusé jouira du droit d'être jugé promptement et publiquement, par un jury impartial de l'état et du district dans lequel le crime aura été commis, lequel district aura été préalablement fixé par la loi; et d'être informé de la nature et cause de l'accusation; d'être confronté avec les témoins contre lui, d'avoir la voix de contrainte pour obtenir des témoins en sa faveur, et d'avoir l'assistance d'un conseil pour sa défense.

ART. IX.

Dans les procès en loi commune où la valeur en litige n'excédera pas vingt dollars, le droit de procès par jury sera conservé; et aucun fait jugé par un jury sera autrement réexaminé

dans quelque autre cour des États-Unis, si ce n'est selon les règles de la loi commune.

ART. X.

Il ne sera point exigé de caution excessive ; il ne sera point imposé d'amendes excessives ; il ne sera point infligé de punissement cruel et inusité.

ART. XI.

L'énumération de certains droits dans la constitution, ne sera pas une raison pour nier ou ravaler d'autres droits retenus par le peuple.

ART. XII.

Les pouvoirs qui ne sont pas délégués aux États-Unis par la constitution, ni prohibés par icelle aux états, sont réservés aux états respectifs, ou au peuple.

Le projet de constitution fut envoyé à l'examen du congrès, accompagné de la lettre suivante du président de la convention, au président du congrès.

« Nous avons maintenant l'honneur de sou-
» mettre à la considération des États-Unis as-
» semblés en congrès, cette constitution qui
» nous a paru la plus convenable ; ceux qui
» veulent le bien de notre pays, désirent,
» depuis long-tems, que le pouvoir de faire
» la paix, la guerre, et les traités, celui de
» lever des impôts, et de régler le commerce,

» ainsi que les autorités exécutives et judiciaires
» correspondantes, résident pleinement et ef-
» fectivement dans le gouvernement général
» de l'union ; mais l'inconvenance de déléguer
» une confiance aussi étendue à un seul et même
» corps est évidente ; il en résulte la nécessité
» d'une organisation différente . . . Il est sans-
» doute impraticable, dans le gouvernement
» fédéral des états d'assurer à chacun tous les
» droits de la souveraineté indépendante, et
» de pourvoir cependant à l'intérêt et à la
» sûreté de tous ; les individus qui entrent
» en société, doivent abandonner une partie
» de leur liberté, pour conserver le reste ;
» la grandeur du sacrifice doit dépendre, tant
» de la situation et des circonstances, que de
» l'objet à atteindre. Il est toujours difficile de
» fixer avec précision la ligne de démarcation
» entre les droits qui doivent être abandonnés,
» et ceux qui peuvent être conservés ; et, dans
» la présente occasion, cette difficulté s'et ac-
" crue par la différence de sa situation, d'é-
" tendue, d'habitudes et d'intérêts entre les
" divers états.

" Dans toutes nos délibérations sur ce sujet,
" nous avons constamment fixé nos regards, sur
" ce qui nous paroît l'intérêt le plus grand de
" tous les vrais Américains, la consolidation
" de notre union, dans laquelle sont compris

" notre prospérité, notre bonheur, notre sû-
" reté, et peut-être notre existence nationale;..
" cette considération importante, et profon-
" dément empreinte en nous, a engagé chaque
" état dans la convention, à être moins scru-
" puleux sur les points secondaires, qu'on
" n'auroit dû d'ailleurs s'y attendre, en sorte
" que la constitution que nous annonçons main-
" tenant, est le résultat d'un esprit de con-
" ciliation, et de cette disposition à la défé-
" rence, et aux concessions mutuelles, que
" la particularité de notre situation politique
" rendoit indispensable. Qu'elle rencontre l'ap-
" probation pleine et entière de chaque état,
" c'est peut-être ce qu'on ne peut espérer;
" mais chacun d'eux considérera sans-doute,
" que, si ses intérêts seuls eussent été con-
" sultés, il en eût résulté des conséquences
" désagréables et injustes envers les autres
" états. Qu'elle soit sujette à aussi peu d'objec-
" tions qu'on pourra raisonnablement l'at-
" tendre: nous l'espérons, et nous le croyons.
" Qu'elle puisse procurer la félicité durable de
" ce pays si chéri de nous tous, et assurer
" sa liberté et son bonheur, c'est notre vœu
" le plus ardent. „

La constitution fut envoyée à l'examen, et à la sanction des divers états; les débats furent vifs dans les états de la Pensylvanie, et de

New-Yorck ; dans la Caroline du Nord, la constitution fut rejettée par une grande majorité ; mais elle fut acceptée quelque tems après ; l'état de Rhodes-Island refusa de la soumettre à une convention : il en livra l'examen aux assemblées populaires des villes. Elle fut d'abord rejetée ; mais le peuple, mieux instruit, reconnut ses erreurs, et sanctionna la constitution : elle fut acceptée dans les autres états.

Wasingthon méritoit une grande récompense ; il étoit le fondateur de la république, le libérateur de la patrie, et le modèle des guerriers, des philosophes, et des législateurs ; par sa valeur, son génie, et ses vertus, il fut nommé président du congrès, chargé du pouvoir exécutif de l'union. Il cultivoit dans sa solitude de Monvernon, les travaux champêtres ; il goûtoit ces plaisirs purs, que donnent la paix de l'ame, et la pureté de la conscience. Il accepta avec reconnoissance les sublimes et pénibles fonctions qui lui étoient confiées. Wasingthon prêta le serment prescrit par la constitution entre les mains du chancelier de l'état de New-York, en présence du peuple assemblé ; cette cérémonie auguste se fit au milieu des transports de l'allégresse publique, et des cantiques de bénédiction. Wasingthon se retira ensuite dans la chambre du sénat, où il rendit un éclatant hommage à la pro-

tection divine, en mettant sous la sauve-garde de l'être-suprême, cette constitution destinée à assurer la liberté, et le bonheur du peuple américain. Dans un discours sage et touchant, il rappella aux députés les devoirs qui leurs étoient imposés dans les principes même du nouveau gouvernement fédéral. " Ces titres " honorables, leur dit-il, me garantissent, que " jamais les préjugés des localités, les vues " isolées, les considérations personnelles, " les animosités des partis, ne détourneront " cette surveillance impartiale et générale, qui " doit embrasser également tout l'ensemble " des communautés et des intérêts; que notre " politique nationale sera fondée sur les prin- " cipes purs et immuables de la morale privée, " que vous consacrerez la prééminence des " gouvernemens libres, en donnant au nôtre " tous les caractères qui pourront lui gagner " l'attachement des citoyens, et commander " le respect de l'univers; ces espérances sur " une patrie que je chéris, ouvrent mon cœur " aux plus douces émotions de la joie; car, " s'il est une vérité invariablement prouvée par " l'expérience, c'est qu'il existe dans l'éco- " nomie de la nature, une union indissoluble " entre la vertu et le bonheur, entre le devoir " et le véritable intérêt, entre les maximes " pures d'un peuple honnête et généreux, et " les solides récompenses de la prospérité, de

" la félicité publique. Souvenons-nous que ja-
" mais le ciel ne laisse tomber un regard fa-
" vorable sur une nation qui foule aux pieds
" les lois d'ordre et de justice, qu'il a lui-
" même établies ; souvenons-nous enfin, que
" nous sommes maintenant chargés d'entre-
" tenir le feu sacré de la liberté ; et que,
" dans cette grande expérience confiée à la
" sagesse des Américains, ce peuple devient,
" peut-être désormais, responsable de l'exis-
" tence même du gouvernement républicain
" parmi les nations. „

La constitution des Américains renferme les véritables principes qui doivent régir les sociétés politiques ; la séparation des pouvoirs y est fixée d'une manière précise, et la balance formée dans la législature par trois branches égales, et indépendantes, contient tous ces pouvoirs dans leurs limites constitutionnelles. Toute constitution qui n'aura point pour base la division des pouvoirs, périra ; le peuple tour-à-tour oppresseur et opprimé, sera éternellement agité par ces divisions intestines qui le rendront esclave et malheureux ; on ne peut lire sans horreur, dans Thucydide, le récit des factions et des désordres, dont la Gréce fut le théâtre, et qui n'eurent d'autre cause que la confusion des pouvoirs, et le défaut d'équilibre.

Cette constitution américaine, sage dans toutes ses parties, a revêtu le magistrat chargé

du pouvoir exécutif de l'union d'une grande force : elle l'a associé à la puissance législative ; s'il est une vérité bien constatée, qu'on puisse recueillir de l'histoire de tous les siècles, c'est que les droits et la liberté du peuple, ne peuvent jamais être conservés dans une constitution, sans une forte puissance exécutrice, c'est elle qui donne à l'exécution des lois, une marche rapide et imposante ; c'est elle, qui surveille et vivifie toutes les parties de l'administration, qui enchaîne toutes les factions ; protège la liberté publique, et les propriétés, qui se sert de la force militaire pour prévenir les insurrections populaires, et punir les rebelles ; c'est ce magistrat suprême qui est véritablement le gouvernement, qui entretient les relations extérieures, correspond avec les autres puissances, fait la guerre, la paix, prépare les négociations, conclut les traités, et représente la nation dans les sublimes et augustes fonctions qu'il exerce.

Les lois qui émanent du congrès, annoncent à la nation le vœu réuni de deux chambres, et présentent un caractère de maturité, et de réflexion, qui imprime le respect, et assure l'obéissance. Les députés qui composent le sénat, doivent rester six ans en place, et cette circonstance est une sauve-garde contre la variabilité des principes, à laquelle la chambre des représentans est exposée par le renou-

vellement de ses députés, tous les deux ans.

Les sénateurs doivent avoir plus de trente ans ; il faut qu'ils ayent été citoyens des États-Unis, au moins depuis neuf ans ; des sénateurs doivent avoir acquis, par leurs travaux, cette science de la législation, si étendue et si pénible ; leur âge, leurs vertus et leurs talens, servent à les faire jouir de cette estime, de cette considération, de ces respects qui doivent être attachés à leurs augustes fonctions ; les erreurs des législateurs sont plus funestes aux états, que des batailles perdues ; la guerre donne plus de force et de génie, aux peuples ; elle produit des actions héroïques et des vertus sublimes : mais une mauvaise législation corrompt, dégrade les nations, et prépare leur misère et leur esclavage.

Les sénateurs doivent leur élection au vœu réfléchi de chaque état d'Amérique ; les électeurs, qui sont propriétaires, ont intérêt de nommer des citoyens distingués par leur moralité. Le vice-président des États-Unis est président du sénat ; il doit aider le président général dans ses fonctions, et le remplacer au besoin. Le législateur, par cette sage institution, semble avoir voulu former un commencement de lien entre l'autorité législative, et le pouvoir exécutif.

Ce n'est pas seulement la sage composition du corps législatif qui facilite et seconde l'action du

du pouvoir exécutif, c'est encore l'organisation judiciaire. Les tribunaux de la fédération en Amérique, sont composés d'hommes choisis par le sénat, et le président des États-Unis, et nul terme n'est assigné à leurs fonctions; des juges amovibles, incertains s'ils conserveront leur état, négligent l'étude des lois, et de la jurisprudence; ceux, au contraire, qui sont élus à perpétuité, se livrent par goût et par intérêt à l'étude de cette science qui doit faciliter leurs travaux, et les rendre moins pénibles. Si l'on vouloit analyser toutes les parties de la constitution américaine, on verroit qu'elles portent l'empreinte de la sagesse, de l'ordre, et de la réflexion; c'est dans la conservation, le maintien et le respect de cette admirable constitution, que le peuple américain trouvera sa force, sa liberté et son bonheur.

La nouvelle constitution américaine ne renversa point les anciennes institutions religieuses civiles et politiques; on ne prit point la hache de la destruction, on améliora l'édifice social: le gouvernement des colonies avoit déjà les bases du système représentatif; une métropole oppressive paralysoit la législation des provinces américaines: le peuple se leva pour défendre ses droits et combattre ses oppresseurs.

L'acte d'indépendance ne fut point l'ouvrage

d'une insurrection partielle ; elle fut proclamée parce que le gouvernement anglais vouloit dépouiller les colonies de leurs privilèges, et imposer des taxes sans leur consentement ; la constitution américaine ne fut point un ouvrage convenable seulement à la situation présente des États-Unis ; les législateurs portèrent leurs pensées dans l'avenir, et prévinrent par leur sagesse ces insurrections populaires, qui épuisent les états et produisent ces factions, qui font le malheur des peuples ; cette constitution fut conçue au milieu des lumières de la raison et du génie : des écrivains politiques développèrent les véritables maximes sociales ; il falloit donc assurer à cette constitution un principe de vie éternelle, et l'entourer d'une grande force, pour résister à ces commotions si ordinaires et si dangereuses dans un tems de crise et de révolution ; elle étoit propre à chaque période que ce vaste empire est destiné à parcourir : le mode pour opérer ce changement a été si bien fixé, les circonstances qui pouvoient l'ammener ont été si bien prévues, qu'on ne redouta point de donner au peuple le spectacle étonnant de constitutions créées et détruites. L'Amérique nous apprend comment un vaste continent peut être soumis aux formes républicaines, sans donner de l'inquiétude aux amis de l'ordre public ; comment une diversité des pouvoirs souverains peut atteindre au même but,

sans confusion; comment un grand nombre de petits ressorts peuvent être unis pour composer une seule force; comment cette unité peut se concilier avec les inégalités de forces, dans une fédération politique; elle nous apprend comment on peut prolonger la jeunesse d'un peuple et le garantir long-tems des séductions les plus dangereuses; comment on peut tendre à la perfection par la subdivision des discussions politiques. L'Angleterre nous présente le spectacle d'un gouvernement où les moindres changemens sont dangereux; d'un gouvernement dont les principes de vie semblent se toucher, se correspondre et dépendre de chacune des lois, dont son organisation est composée; mais, en Amérique, le centre de réunion se trouve à une assez grande distance de tous les rayons, pour subsister encore dans son action, lors même qu'un mouvement se feroit ressentir à quelques points de la circonférence.

Les états, dont l'Amérique est composée, ont chacun leur gouvernement particulier; mais par les liens d'un gouvernement fédératif, ils ne forment qu'une même nation, et c'est à ce gouvernement fédératif qu'ils ont confié la direction suprême de tous les intérêts; le commerce, les monnoyes, les chemins, les alliances, la paix, la guerre et le soin de porter des secours au corps politique de chaque état. Par ce double lien, l'autorité fédérative s'oppose à l'aggran-

dissement des états particuliers qui pourroient affoiblir la puissance nationale, et affermit, dans les états particuliers, l'ordre et la tranquillité : par une heureuse réaction, les corps politiques des états de l'Amérique conservent et fortifient l'autorité fédérative, chargée de diriger et de protéger les intérêts divers. On doit bénir cette constitution politique, où, par un heureux concert, on a réuni l'amour de la liberté, avec l'ordre, la morale, la paix, où les législateurs, à côté des citoyens, peuvent veiller à leurs besoins, et, en augmentant le bonheur des individus, accroître la prospérité publique.

Chaque état particulier d'Amérique, suivant l'observation de M. Necker, a dans son sein l'ensemble, et, s'il est permis de s'expliquer ainsi, l'attirail entier du gouvernement. Outre ses autorités constituées, il a une force d'opinion qui lui est propre, et toutes les institutions qui se rapportent à ses mœurs, à son génie particulier : tous ces moyens réunis dans un cercle limité, dont ils forment en quelque manière les rayons, donnent un mouvement sûr et régulier à toute l'administration ; l'étroit rapprochement du pouvoir législatif, du pouvoir exécutif, du pouvoir judiciaire et du pouvoir de l'opinion publique, les fait agir ensemble et d'un commun accord ; tous les citoyens deviennent alors comme autant d'agens des mêmes principes et de la même autorité ; ils deviennent

comme autant de juges de l'intérêt commun, et autant de surveillans de l'observation des lois.

Il existe sans doute en Amérique un pouvoir législatif et un pouvoir exécutif, placés à un grand éloignement des diverses parties du continent soumis à leur autorité ; c'est le pouvoir du congrès, mais ce pouvoir n'exerce aucune influence sur l'ordre civil et sur l'administration intérieure de chaque état ; il règne, pour-ainsi-dire, à la circonférence de tous, puisque son empire est restreint essentiellement aux affaires intérieures et au maintien de l'harmonie entre les républiques fédérées ; il diminue ainsi les fonctions de chacun des gouvernemens particuliers, sans introduire aucun choc entre sa volonté et leurs déterminations domestiques, entre ses opinions et ses convenances habituelles, et sans blesser ni compromettre, par une action journalière, les égards dûs à la suprématie.

Les législateurs américains n'ont pas eu recours à une impuissante et vaine déclaration des droits de l'homme, à des dissertations métaphysiques, à de fragiles moralités, plus propres à exciter les insurrections populaires qu'à éclairer les esprits et à perfectionner la morale publique. On n'a pas parlé des droits de l'homme, dont on a fait si souvent usage pour établir et propager ce système nouveau de l'égalité, inventé par ces jongleurs politiques, qui veulent aller à

la célébrité par des folies ou par des crimes, et qui aiment à promener leurs regards sombres sur des ruines, sur des monumens épars et mutilés. Dès que par la pensée on place ce droit, dit un auteur estimable, avant les lois, avant l'origine des sociétés, on ne peut trouver de titre qu'en dépouillant, pour-ainsi-dire, les archives de la nature; l'univers les compose; l'univers est le majestueux dépôt des pensées du créateur : nous ne voyons nullement l'exemple, ni le type de cette égalité que l'on veut donner, au nom des droits de l'homme, à l'organisation sociale.

Toutes les fois que l'on dira aux hommes assemblés, *vous êtes égaux, libres et souverains*, il faut s'attendre à voir les liens de la subordination se dissoudre, et les droits de la société s'anéantir. Quand on n'aura, pour ramener la multitude à ses devoirs, que des mots vides de sens et une métaphysique obscure, on excitera ses passions, et elle se livrera à tous les excès de la licence et à toutes les fureurs de l'anarchie. Parlons quelquefois au peuple de ses droits, rappelons-lui sa dignité, son indépendance; mais parlons-lui aussi de ses devoirs, et ne cessons de l'exhorter à travailler, à obéir aux lois, à respecter ses magistrats et ses législateurs, et à pratiquer les vertus publiques, alors il sera libre et heureux.

Sans doute le peuple a des droits ! Qu'on les

respecte ces droits, loin de souffrir qu'on les viole ! Il faut en confier la garde à des zélés défenseurs, qui, revêtus de l'autorité, écartent avec soin et coupent même, s'il le faut, ces mains avides et sacrilèges qui chercheroient à envahir l'héritage, et à élever sur les ruines de la liberté publique l'oppression et le despotisme; tranquille dans son état, et jouissant des fruits de son industrie et de ses travaux, que le peuple s'arrête au devoir de l'obéissance et se laisse gouverner; qu'au sein de la vertu et de l'aisance, il oublie sa souveraineté et ses droits. Il est des vérités saintes qu'il faut souvent rappeler, pour les imprimer profondément dans le cœur des hommes; il faudroit même les graver sur des tables d'airain, et les exposer dans les places publiques: ces monumens rappelleroient à tous les citoyens, quels sont les droits qu'ils peuvent exercer, et quels sont les devoirs qu'ils doivent remplir.

Le gouvernement d'Amérique est le fruit d'un système heureux, où les regards des observateurs aiment à suivre les traces du génie qui a présidé à la formation de cette société politique; le philosophe, l'ami de l'humanité, admire et contemple avec un respect religieux, cet ouvrage de la raison et de la sagesse; mais les institutions humaines les plus sages, présentent toujours quelques imperfections; les hommes les plus grands dans leurs

pensées, les plus sublimes dans leurs conceptions, sont soumis à l'empire de l'erreur, et des préjugés; il n'appartient qu'à Dieu, source de toute justice, et de toute vérité, de faire un ouvrage parfait; on auroit désiré, 1°. que la constitution américaine eût déclaré inviolable le chef du pouvoir exécutif; 2°. qu'elle lui eût donné l'initiative des lois.

En environnant le premier magistrat d'une république, d'une grande force, d'une grande confiance, d'un grand respect, il faut sansdoute que l'opinion publique, qui est un jugement réfléchi sur ce qui est fait, ou un jugement anticipé sur ce qui est à faire, éclaire le gouvernement et lui présente le vœu national; mais il faut que celui qui exerce une grande autorité, ne soit point exposé à des dénonciations vagues, à des méfiances injustes, à des soupçons inquiets, et à des poursuites judiciaires. Lorsque le premier magistrat est respecté, il est toujours juste, ce respect l'invite à observer la justice; une censure amère, une calomnie produit dans son ame des inquiétudes, des agitations, et lui fait oublier et méconnoître ses devoirs; chargé de faire exécuter les lois, et de surveiller toutes les parties de l'administration: il faut qu'il soit élevé au-dessus des autres citoyens, pour que son action, qui tend toujours à l'ordre public, n'éprouve pas d'obstacles; il faut qu'il imprime le respect

qui fait aimer l'obéissance que la loi commande, et qu'il contienne dans leurs limites constitutionnelles, toutes les autorités secondaires qui ne tendent qu'à s'en écarter, ou à les franchir; il faut qu'il prévienne, ou qu'il réprime toutes les passions qui s'efforcent de contrarier le bien général; qu'il tienne dans sa main tous les ressorts du gouvernement tendus, et qu'il ne souffre pas qu'un seul se relâche. Pour remplir de si grands devoirs, il est nécessaire que le premier magistrat de la nation jouisse d'une grande puissance, et pour que cette puissance ait toute la liberté de son exercice, il faut qu'elle soit inviolable; ce n'est point pour leurs chefs, que les nations ont créé l'inviolabilité, c'est pour elles-mêmes, c'est pour leurs intérêts politiques et pour leur propre tranquillité, c'est pour affermir le règne des lois, et pour prévenir ces commotions terribles qui ébranlent, et détruisent les empires; on a compris que le devoir des chefs des nations étoit au-dessus des forces humaines, et qu'entourés d'hommes agités par toutes les passions, et dirigés par des mouvemens divers, leurs erreurs et leurs foiblesses ne sont point leur ouvrage, qu'il est de leur intérêt, et de leur gloire de faire le bonheur des peuples qu'ils régissent, et que leurs ministres sont seuls responsables du mal qu'ils font, et du bien qu'ils ne font pas; on a senti, que dans

un tems de révolution, où toutes les passions sont déchaînées, l'autorité méconnue, et les lois outragées, il seroit facile de trouver dans les chefs de l'état, des prévarications et des crimes, et de soulever une multitude naturellement portée à s'insurger contre le gouververnement. Voilà, dit un écrivain politique, la véritable origine de l'inviolabilité ; elle se perd dans la nuit des tems ; c'est sur cette base que reposent les véritables principes, les vérités simples, que les nations se sont transmises d'âge en âge, et d'un commun accord ; cette inviolabilité se rapporte à une considération importante ; on a reconnu qu'il étoit impossible de faire juger celui qui exerce la plénitude du pouvoir exécutif par des hommes dont l'impartialité fût certaine ; car, dans le cours d'une longue administration, le premier magistrat du peuple, duquel émane une infinité de décisions, a dû nécessairement blesser l'ambition, l'orgueil et l'intérêt de plusieurs hommes ; un chef du pouvoir exécutif, dont on attaque l'administration par des dénonciations et dans les libelles, réveille toutes les passions ; la haine prépare ses poignards, la calomnie ses poisons, on forme des conciliabules secrets, des comités clandestins, le rang, dont on veut le dépouiller, excite l'ambition des uns, et nourrit les espérances des autres.

C'étoit une belle conception, que celle de

donner au premier magistrat de la république américaine, l'initiative des lois ; celui qui a en main les rênes du gouvernement, qui les dirige à son gré, qui, dans un centre commun, attire toutes les parties de l'administration, doit connoître les besoins du peuple et employer tous les moyens de préparer son bonheur et sa liberté ; il connoît les lois et les institutions qui conviennent à son caractère et à ses mœurs : parmi les codes politiques qui ont illustré tant de nations, il n'en est point qui n'aient été le fruit des conceptions d'un seul homme. Minos donna des lois à la Crète, Zoroastre aux Perses, Confucius aux Chinois, Solon à Athènes, Licurgue à Sparte, Numa aux Romains, Moïse aux Hébreux, Mahomet aux Arabes ; leurs lois ont subsisté pendant des siècles, et les peuples qui y ont obéi, ont été heureux et puissans.

Un génie sublime, qui s'élève par ses propres forces à de grandes conceptions, peut créer une nation, la conduire à la civilisation, par des principes généraux de politique et de législation : il peut lui donner des institutions et des lois conformes à ses préjugés, à sa situation, à ses habitudes ; il peut éclairer son esprit, perfectionner sa raison, et l'attacher aux idées de morale, et aux opinions religieuses ; c'est l'architecte qui crée le plan de l'édifice social, et en pose les fondemens,

c'est lui qui représente, dans le système politique, cette puissance mystérieuse, qui dans l'homme moral, réunit l'action à la volonté; chargé de l'administration générale, il correspond avec toutes les parties de l'empire; reçoit les instructions de ses agens, il connoît et juge l'opinion publique, il consulte le vœu national : environné de lumières, dirigé par de sages conseils, il s'occupe à proposer au corps législatif des lois capables de faire le bonheur des peuples, et de subvenir aux besoins de l'état; s'il se trompe, le corps législatif rejette ses projets.

Une assemblée nombreuse d'hommes différens par leur caractère, leurs opinions, leurs principes, agités par des passions diverses, dirigés souvent par des motifs d'intérêt, donne difficilement de bonnes lois à un peuple nouveau, ou à une nation ancienne; une assemblée agit plus par sentiment que par réflexion, et l'ouvrage des lois n'appartient qu'à la réflexion : pour faire de bonnes lois, il faut des têtes froides, et des cœurs purs; toutes les passions se réunissent dans une assemblée nombreuse; de ce foyer, sortent, éclatent la haine, l'orgueil, l'envie. L'homme, calme et vertueux, n'ose élever la voix; il gémit dans le silence : l'homme ardent et pervers, profite de cette foiblesse; il n'a d'énergie, d'éloquence, que pour faire adopter ses projets d'injustices, et ses prin-

cipes d'anarchie : au milieu de cette confusion, le scandale est dans le sanctuaire des lois ; les législateurs perdent cette confiance dont ils ont besoin pour exercer les augustes fonctions qui leur ont été déléguées ; de-là, tant de lois inutiles, injustes, contradictoires, bisarres, obscures, précédées de préambules vains et dangereux ; ces lois produisent des restrictions, des commentaires qui en obscurcissent le sens, en arrêtent, ou en suspendent l'exécution. Les lois les plus courtes, se gravent plus profondément dans la mémoire, et dans le cœur des hommes ; quand Moïse donna au peuple hébreux, les tables de la loi, il les écrivit en dix articles, et ces dix articles sont encore, après plus de trente siècles, les préceptes religieux et moraux les plus simples et les plus incontestables.

Les législateurs ne peuvent faire de bonnes lois, que dans la méditation et le silence ; elles ne seront chéries et exécutées, qu'autant que ceux qui les ont proposées, donneront le spectacle de l'union, de la sagesse et des vertus publiques ; si les pensées des philosophes, si les recherches des savans exigent le recueillement, la pureté de l'ame, et demandent toute l'attention dont l'homme est susceptible, que sera-ce de la formation de la loi, qui réunit les grandes combinaisons de l'esprit ; l'observation exacte des faits les plus difficiles à analyser,

et la solution de plus grands problêmes de l'intelligence humaine ? comment des législateurs rempliront-ils les devoirs importans de leur auguste fonction, si en formant la loi, ils sont placés au milieu des fureurs des passions, sans que rien puisse leur imposer de frein, si l'agitation de leur ame s'accroît et se perpétue partout ce qui fermente autour d'eux ; les législateurs de l'antiquité fuyoient le tumulte des villes, et alloient dans la retraite méditer les lois qu'ils devoient donner aux peuples ; ils rompoient les nœuds qui les lioient à la société, et n'avoient de commerce qu'avec les dieux, c'est ainsi qu'un vaisseau battu par la tempête, se brise et s'ensevelit dans les flots : au milieu d'une mer paisible il se promène majestuesement et arrive au port.

Le premier magistrat d'une république chargé de faire sanctionner la loi qu'il propose, est pénétré de l'étendue et de la sainteté de ses devoirs ; soumis à cette opinion publique dont il craint le jugement, il n'est point esclave de ces passions sombres qui agitent une assemblée nombreuse, et dont les membres ont des moyens multipliés pour échapper à la censure publique ; il sait que c'est dans sa fidélité, dans sa justice que le peuple trouvera son bonheur, que ses bénédictions, sa reconnoissance et son amour, le récompenseront de ses travaux ; dans ses profondes méditations et loin

du tumulte, il ne proposera que des lois sages et utiles ; il ne parlera qu'en langage fier, noble, majestueux ; ses expressions seront grandes et sublimes ; et, comme le prêtre de l'ancienne loi, il portera sur sa poitrine l'emblême de la force et l'image de la vertu. (*)

Les constitutions particulières de différens états de l'Amérique, avoient exigé, que les représentans du peuple, les gouverneurs, les électeurs jouissent de possessions territoriales. La constitution générale de l'union a appelé indistinctement tous les citoyens aux fonctions législatives : c'est ici une erreur politique, la propriété est le caractère distinctif du citoyen ; le propriétaire foncier, dit Blackstone, est le vrai citoyen de l'état ; le non-propriétaire n'a pas le même intérêt à chérir sa patrie, à désirer sa prospérité, ou du moins, il ne sent pas aussi vivement, aussi immédiatement, les rapports qui lient ses intérêts à ceux de son pays. Qu'est-ce que le droit de cité ? C'est la faculté de coopérer, autant qu'il est en soi, à la législation du pays qu'on habite ; c'est la participation à la souveraineté. Pourquoi ce droit ne doit-il appartenir qu'aux propriétaires ?

(*) Le plus éloquent de tous les philosophes avoit gravé ces mots à la porte de son école : *nul n'entre ici, sans être géomètre.* On devroit graver à la porte des assemblées nationales cette sentence plus sublime : *nul ne peut entrer ici sans être vertueux.*

Parce que le corps politique n'existe que par leur confédération, qu'il n'a été établi d'abord que pour leur garantie : parce que la terre étant à eux, ils doivent la régir suivant les lois destinées à protéger et à défendre les propriétés ; il y a deux sortes de droits qu'il faut distinguer : 1°. celui *de souveraineté* qui n'appartient qu'à ceux qui ne peuvent jamais séparer leurs intérêts de la patrie : 2°. le droit qu'on peut appeler *communal*, qui ne passe pas les limites du lien de la résidence, et qui appartient à tous ceux qui payent un impôt, ou qui ont une propriété mobiliaire ; leurs droits s'étendant autant que leur intérêt l'exige, ils doivent participer aux délibérations sur les réglemens de police, et exercer d'autres droits ; mais la législation ne leur importe pas assez, la société n'a point une garantie assez forte de leur intérêt à sa conservation pour leur accorder le droit de participer à la confection des lois qui la régissent. La propriété est le fondement de la société ; elle est le but des travaux des hommes industrieux, et sa conservation doit être le grand objet de la législation : ces principes sont précis et incontestables ; ils ne blessent point les intérêts des divers membres de la cité ; les droits ne peuvent résulter que des intérêts, comme les devoirs ne résultent que des droits : ainsi on accorde à tous, autant de droits, que leurs intérêts en reclament. On attache les hommes

au

au sol, d'où sortent tous les matériaux qui servent à alimenter le commerce ; c'est vers la véritable source de tous les avantages qu'on dirige principalement l'activité : on fait refluer vers l'agriculture, les richesses que les arts et l'industrie lui enlèvent ; on assure la constitution sur une base que rien ne peut ébranler ; on affermit la république en posant un obstacle à l'aggrandissement des possesseurs de grandes propriétés, et en multipliant le nombre des petits propriétaires.

Nous invitons les législateurs américains à méditer sur les maximes suivantes :

1. Lorsque les hommes sont sans propriété, l'état de nature existe, ils vivent sans lois, et ne reconnoissent d'autre droit que celui du plus fort.

2. L'état social existe, dès que les hommes possèdent des propriétés, et se donnent des lois pour se garantir contre ceux qui n'en ont pas.

3. L'état social dans son origine, n'est donc qu'une banque de propriétaires.

4. Dans l'état social, les hommes sans propriété se trouvent dans une infériorité qui les blesse et tendent constamment à revenir à l'état de nature qui comporte seul une égalité absolue.

5. Les propriétaires étant les seuls directement intéressés à s'opposer au retour de l'état

de nature, doivent seuls avoir le droit de faire les lois de l'état social.

6. Il faudroit supposer aux non-propriétaires beaucoup de vertus et de lumières, pour croire qu'ils feroient des lois conservatrices des propriétés qu'ils n'ont pas, et qu'ils s'opposeroient aux mouvemens, aux révolutions qui leur en font espérer ; l'ordre ne leur promet que le fruit lent de l'industrie : le désordre leur offre les jouissances rapides de la conquête.

7. Les propriétaires ayant seuls un intérêt évident et perpétuel à empêcher le désordre et à maintenir la tranquillité, sont les seuls qui puissent faire des lois sages.

8. A peu d'exceptions près, ils sont les seuls qui puissent recevoir assez de lumières par l'éducation, pour bien distinguer le juste et l'injuste, et l'utile du nuisible.

9. Étant intéressés à faire des lois qui garantissent la liberté et la sûreté de tous, les propriétaires, en travaillant pour eux, travaillent forcément pour le bonheur du non-propriétaire.

10. Tous les hommes dans l'état social, doivent jouir des mêmes droits civils : voilà l'égalité civile, la seule juste, la seule imprescriptible, la seule nécessaire et la seule possible.

11. L'égalité politique est une chimère absolue, un rêve funeste : si vous l'admettez, les non-propriétaires étant les plus nombreux, les

plus ignorans, les moins intéressés à l'ordre, la majorité sera pour le désordre, et la minorité pour l'ordre ; la liberté sera détruite par l'anarchie, l'état de nature remplacera l'ordre social.

12. En donnant les droits politiques aux propriétaires seuls, loin de décourager les non-propriétaires, vous excitez leur ambition, vous aiguillonez leur industrie, et vous punissez l'inconduite et la paresse : le propriétaire qui perd sa propriété, perd ses droits politiques ; celui qui par son travail gagne une propriété, acquiert les droits politiques : c'est une régle juste, elle est égale pour tous.

13. L'inégalité politique ainsi définie, est mère de l'industrie, et la conservatrice de l'ordre et de la liberté ; l'égalité politique produit toujours l'anarchie et l'esclavage.

Les mœurs, les habitudes des Américains sont tellement variées, qu'il est difficile de tracer les traits du caractère national ; nous avons fait connoître au commencement de cet ouvrage, les mœurs et le génie des habitans de chaque état particulier ; cependant un trait qui est commun à la nation entière, c'est la vertu hospitalière que les habitans des villes et des campagnes, exercent avec cette douceur et cette délicatesse qui inspirent la confiance et le respect ; les femmes réunissent les charmes de la figure aux avantages d'une sage éducation ; elles

conservent la pureté des mœurs virginales: unies par les liens du mariage, elles en remplissent les devoirs avec fidélité, et pratiquent dans le silence les vertus domestiques. Les négocians, qui forment une partie considérable de la population des villes, dans leurs occupations mercantiles, s'occupent souvent d'établissemens utiles, et observent les lois saintes de l'humanité: les agriculteurs allient la bonhommie à la rudesse, et oublient quelquefois cette économie qui entretient l'abondance; le plaisir qu'ils ont à converser avec leurs hôtes, les conduit à la bonne chère, qui devient un besoin et dégénère souvent en débauche.

Les Américains respectent la foi conjugale, soit que l'éducation des femmes qui, comme l'observe un historien, se dirige à-la-fois sur les objets solides et sur les arts d'agrément, les rende attrayantes, sans les rendre légères, et les prépare à plaire long-tems à un mari, soit que le grand nombre d'enfans que favorise la certitude de se les rendre utiles, occupe les années fragiles, et resserre par la douce communauté des soins, les liens formés par les affections du cœur, plutôt que par l'intérêt et le desir de la fortune; soit que l'usage de se marier jeune et l'obligation ou l'habitude du travail éloignent les occasions de vice qui naissent dans d'autres contrées de l'oisiveté de ces célibataires, qui promènent leur inutile existence; soit enfin

que, dans l'ignorance de ces sentimens factices, de ces prestiges de l'imagination qui, dans les sociétés corrompues, égarent les hommes loin de la nature ; les heureux américains sentent encore le prix des plaisirs simples, consacrés et rendus plus doux par le devoir même : c'est un fait constant, qu'aucun pays n'offre aussi fréquemment à l'observateur ces tableaux touchans de la vie domestique, dans laquelle la tendresse et les égards assurent la paix et l'union des familles.

On reproche aux républiques de ne point observer les lois de la reconnoissance, d'oublier et de punir les services qu'on rend à la patrie, de précipiter de la Roche Tarpeïenne ceux qu'on vient de couronner au Capitole. On ne connoît point en Amérique cette ingratitude publique, ce vice odieux qui décourage le talent, le merite, la vertu, et flétrit le gouvernement ; les Américains récompensent les services de ces intrépides guerriers, de ces magistrats vertueux, qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie, et consacré leurs travaux à la prospérité publique ; ils ont élevé des monumens publics, qui attesteront aux générations la gloire de ces grands hommes, qui ont servi leur patrie, illustré l'humanité et la justice d'un peuple reconnoissant, qui a voulu conserver et perpétuer le souvenir de leurs bienfaits.

Raynal, dans son histoire philosophique et

politique des établissemens et du commerce des Européens dans les deux Indes, assure qu'on ne doit espérer des Américains rien de grand, ni dans les arts, ni dans les sciences, ni dans la guerre, ni dans les lettres : Raynal a développé, dans son ouvrage, la beauté du génie, la majesté des pensées, les graces de l'esprit, la noblesse du style et l'agrément des détails et des descriptions ; il a étendu la science de la politique et du commerce ; mais il a publié quelquefois des faits faux, des principes dangereux et subversifs de tout ordre social; il n'a point connu le génie des nations dont il a fait l'histoire ; il a adopté avec précipitation les instructions qu'on lui a données, et voilà pourquoi son ouvrage est rempli d'erreurs et de paradoxes.

La révolution qui a détaché les colonies américaines de la métropole et en a formé une puissance indépendante, atteste qu'elles ont toutes les facultés propres à l'espèce humaine, et les plus capables de l'ennoblir. Ouvrons l'histoire ancienne et moderne, et voyons si elle nous offre plus de valeur, de raison, de sagesse que les Américains n'en ont montré, dans la guerre qu'ils ont soutenu contre les forces réunies de la Grande-Bretagne : courage sans fanatisme, constance au milieu des revers, prudence et fermeté dans les conseils, habileté dans l'exécution, tout ce qui constitue la valeur et la dignité de l'homme y a été développé avec cette gran-

deur d'ame qui a illustré les Grecs et les Romains. Eh ! ces hommes qui ont montré à l'univers le modèle et l'exemple de toutes les vertus, qu'étoient-ils ? de simples particuliers, marchands et cultivateurs ; ils étoient pauvres, dénués d'armes et de munitions ; ils manquoient d'arts et presque de toute espèce de manufactures ; ils n'avoient ni expérience militaire, ni artillerie, ni vaisseaux ; la métropole avoit enchaîné leur industrie, ne leur laissoit fabriquer ou produire que ce qu'on ne pouvoit pas leur fournir, ni leur faire payer ; ils ont cependant brisé le joug d'une puissance formidable, par ses troupes, par sa marine, par ses richesses, et se sont placés au rang des peuples libres.

Tout-à-coup s'est développée une foule de généraux, de négociateurs, de chefs d'administration, de législateurs, de marins intrepides, de savans et de philosophes : parmi ces hommes distingués, s'est élevé Wasingthon, comparable, peut-être supérieur à ce que tous les siècles ont eû de plus célèbre et de plus respectable ; vertueux comme Aristide et Cincinnatus, sage comme Fabius, habile comme Turenne, unissant comme Catinat, à ces grandes qualités, une philosophie douce, un caractère simple, un cœur bienfaisant, rempli d'humanité ; c'est à Franklin, cet homme doué d'un génie étonnant et d'une ame forte, que nous devons la découverte de l'électricité des nuages, découverte

utile et importante, qui révélera les derniers secrets de la nature, si jamais ils peuvent être pénétrés, et qui place son auteur à côté de Buffon, au rang des génies immortels qui ont éclairés l'univers : ses travaux et ses talens lui ont mérité la gloire des Solon et des Lycurgue, et celle de Kepler et de Newton, gloire unique peut-être, et qui réunit ce que le génie des anciens et des modernes ont de plus beau ; son esprit avoit la finesse du goût moderne, et son caractère la simplicité des mœurs antiques.

Aucun ouvrage ne brûle d'une éloquence plus pénétrante, que les lettres de Dickinson ; Payne a réuni une logique serrée, des raisonnemens profonds ; M. Adams, président actuel du congrès, a montré dans ses ouvrages, le génie du législateur, et les connoissances du savant : il a proclamé les véritables principes qui doivent régir les sociétés politiques, et a trouvé, dans la séparation et la balance des pouvoirs, les véritables maximes qui assurent la liberté et le bonheur des peuples. Aucune matière n'est étrangère à M. Jefferson, il embrasse toutes les parties des sciences ; on receuille dans ses ouvrages, écrits avec autant de noblesse que de goût, l'instruction et le plaisir ; M. Jefferson réunit, aux dons précieux de l'esprit, les vertus douces et bienfaisantes d'un ami de l'humanité ; MM. Madusson,

Hamilton, Gay, sont profonds dans leur style, savans dans leurs recherches, et lumineux dans l'explication et le développement de leurs principes ; MM. Jedidiath, Marse, Belkney, Ramsay, sont des historiens savans et instruits: ils réunissent les talens et les graces du littérateur au goût, au sentiment et à l'amour de la vérité. West et Copley, tiennent un rang distingué parmi les peintres ; leurs tableaux gravés et copiés par-tout, sont universellement estimés. MM. Hampreys, Hopkinson, Trumbuel, Carlva, ont développés dans leurs poëmes, toute la beauté et les richesses de leur art; Ritenhouse ne le cède à aucun astronome vivant, génie d'autant plus étonnant, qu'il n'a eû de maître que lui-même : peut-être aucun artiste n'a montré, dans la science de la méchanique, un aussi grand talent, que celui qu'il a développé dans la machine qui représente et exécute toute le système planétaire. Halley a perfectionné le cadran de Godfrey ; Rumfey et Fich, ont inventés des machines à feu.

Les actes du congrès américain, et des assemblées générales de différens États-Unis, semblent le livre de la sagesse même ; on n'y remarque aucune exaltation, aucune affection d'héroïsme ; il y règne une raison profonde et sublime : les vues les plus saines, les sentimens les plus beaux, les plus justes qui puissent naître dans le cœur humain ; tout est

énoncé avec une expression touchante, sans recherche. La constitution américaine est l'ouvrage du génie et de la sagesse ; ce monument éternel, élevé à la liberté des peuples, atteste à l'univers les vertus et les talens du peuple américain.

Jamais Rome, Athènes, Sparte, n'ont aussi bien connu les devoirs et les droits du citoyen, n'ont autant respecté l'humanité, n'ont eû des notions si pures sur l'organisation d'une grande société, n'ont si bien su concilier la subordination convenable au maintien de la paix publique et au succès des opérations salutaires du gouvernement, avec la plus grande liberté nécessaire au bonheur et à la prospérité de l'état ; au milieu des horreurs de la guerre, ils ne se sont point livrés aux excès de la licence et de l'anarchie ; ils n'ont point versé le sang innocent ; ils n'ont point immolé des victimes ; ils n'ont point présenté le spectacle odieux, d'une nation vile et féroce ; ils ont uni l'enthousiasme de la liberté à l'amour des lois ; ils ont respecté les propriétés, et observé les préceptes saints de la morale et de la justice.

Les peuples anciens, dont on nous cite les actions sublimes, étoient soutenus dans leurs principes par des opinions religieuses, des fictions sacrées, des oracles imposans, qui dès l'enfance, échauffoient l'imagination, fascinoient

l'esprit, et dénaturoient, pour-ainsi-dire, l'homme ; une espèce d'enchantement, s'il est permis de s'exprimer ainsi, agissoit sur ces peuples, les enivroit : leurs vertus plutôt factices que naturelles, leur étoient bien moins propres, qu'elles n'étoient l'effet d'une éducation artificieuse, d'une espèce de prestige ; c'est à-peu-près ainsi que le récit, plein d'enthousiasme, du vieillard de la montagne, changeoit ses vils esclaves en soldats dévoués et intrépides ; et que dans l'Inde, une folle pitié donne aux faquirs le courage de souffrir des tortures effroyables, dont ils s'imposent la peine par un esprit de pénitence et de mortification ; mais les Américains, à l'abri de l'influence de la superstition, n'admettent que des idées vraies et épurées sur la religion ; tiennent d'eux-mêmes, de la nature de leur ame et de leur esprit, l'énergie et les talens qu'ils ont dévoloppés. Eh ! qu'on ne dise point pour diminuer le prodige d'une puissance élevée si subitement au milieu des arts, que le génie de l'Europe a animé les Américains ; c'est l'Amérique qui a proclamé ces principes de politique et de législation, qui assurent la liberté des peuples ; c'est l'Amérique qui a fait connoître aux nations de l'ancien continent leurs droits, leur dignité et leur indépendance ; ce sera l'Amérique qui brisera les fers de l'Europe et purifiera cette terre corrompue de tous les

vices qui l'infectent. D'ailleurs, la Grèce moderne, la Moldavie, l'Ukraine, la Pologne sont situées au sein de l'Europe même, sont placées plus près des connoissances qui illustrent cette partie du monde; cependant ces contrées sont régies par un despotisme effrayant; leurs habitans n'ont pas su se soustraire au sceptre de fer qui les écrase; une misère profonde les flétrit, et une servitude honteuse les dégrade.

Le peuple américain sait que, pour être libre et heureux, il faut qu'il obéisse aux lois, respecte ses magistrats et pratique les vertus publiques; c'est à cette fidélité qu'il doit ce sentiment de sûreté individuelle, sans laquelle la liberté n'est qu'un nom; il sait que, sans l'amour des lois, il n'y a point de républiques; que sans le respect de la propriété, la richesse publique n'a point de garantie; et que, sans la confiance du peuple dans les dépositaires de son pouvoir, le gouvernement n'a qu'une force précaire et dangereuse. L'Américain ne fait point une vaine théorie des véritables principes politiques; il ne s'attache point à contempler avec indifférence l'édifice social qu'il a construit; il pratique ces maximes éternelles de justice et de raison, sans lesquelles il n'y a dans l'état que misère, hypocrisie, tyrannie, corruption; il soutient de toutes ses forces cet édifice, qui est le gage de sa liberté et de son bonheur; il ne connoît point cette diplomatie machiavélique, qui outrage les

lois saintes de la justice et de la morale, en consacrant la fraude et l'usurpation ; il ne s'enveloppe point dans les replis tortueux d'une politique artificieuse, pour tromper et pour séduire; n'envoie point, dans les cours étrangères, des agens habiles dans l'art de l'intrigue, pour pénétrer leurs secrets et pour fomenter des divisions ; il ne construit point de marine ; il ne forme point d'armée, pour attaquer et pour détruire ; il ne connoît point cet esprit de conquête, qui épuise les états, verse le sang des peuples et les conduit ensuite à la misère et à l'esclavage, au milieu des bienfaits de la paix ; il perfectionne l'organisation militaire de toute la masse des citoyens valides ; il rétablit le crédit public, acquitte les dettes de l'état, établit dans les finances un système d'ordre et d'économie, vivifie toutes les parties de l'administration, se livre aux travaux de l'agriculture et aux spéculations utiles du commerce, encourage les sciences et les arts, protège l'industrie et trouve, dans l'exercice de ses devoirs et de ses travaux domestiques, la véritable félicité. La nature a destiné ce peuple à instruire les autres nations, et à leur donner le précepte et l'exemple de ces vertus publiques, qui fortifient, embélissent et assurent la durée des sociétés politiques.

L'Amérique-Septentrionale forme une chaîne immense et presque contigüe de plus de six cents lieues ; les différentes provinces sont

arrosées de lacs et de rivières de toutes les grandeurs, et dans toutes les directions: par cette variété et cette immensité, la nature bienfaisante semble avoir destiné à une communication intime toutes les parties de cette vaste république. Les différentes baies et rades établissent, entre les divers états, une navigation qui offre tous les avantages de celle de l'Océan, sans en avoir les dangers. Les villes et les campagnes sont entourées de vastes enclos, couronnées de riches vergers; des sites verdoyans, de riantes sinuosités présentent un tableau enchanteur: dans ces riches contrées, la nature a encore toute la pudeur de la virginité; elle a toute la fraîcheur de la jeunesse: le voyageur est sans cesse entouré du double tableau de la fécondité et du bonheur; il promène ses regards sur les riches ouvrages de la nature; on y voit toutes les variétés du sol; toutes les plantes cultivées en Europe y réussissent; on y trouve un grand nombre des végétaux particuliers au nouveau continent; les vergers produisent des fruits délicieux et abondans; la vigne croît d'elle-même dans la plus grande partie des États-Unis, et a par-tout une force de végétation qui l'élève jusqu'au sommet des plus grands arbres. Cependant les Américains ignorent l'art de cultiver la vigne, de faire et conserver les vins: on ne doit point s'en étonner, si l'on réfléchit, comme l'observe très-judicieusement M. Marse, que

les provinces de l'Amérique étoient principalement peuplées des nations qui ignorent cette industrie ; que, dans tous les établissemens naissans, les soins doivent toujours se diriger vers la culture des grains, dont les produits sont nécessaires et ne demandent qu'une année d'attente ; que la vigne exige des travaux pénibles, longs, assidus, des établissemens considérables et permanens, et que dans un pays où les terres sont infiniment productives, et les habitans généralement disposés aux émigrations, les cultures plus faciles, plus légères, moins assujétissantes doivent être préférées.

Les Américains ont placé l'agriculture au premier rang de leurs intérêts politiques ; une terre encore neuve offre au travail les plus riches récompenses, et sa vertu étendue, appelle de tous côtés les cultivateurs, engage l'Américain à chercher son bonheur dans la première des vraies richesses ; c'est dans l'agriculture, c'est dans les sillons et dans les demeures des cultivateurs, qu'il faut chercher la nation et la source de sa force, de sa puissance et de ses richesses ; c'est l'agriculture qui crée et entretient les flottes ; c'est elle qui enfante les armées ; c'est dans les champs couverts d'épis, que germe la victoire ; c'est-là où doit se trouver la base essentielle du commerce : celui qui a dit que le *trident de Neptune est le sceptre du monde*, a fait sans-doute un beau vers ; il peut

être un excellent poète, mais à-coup-sur, il ignoroit ces principes d'économie politique qui constitue la force d'un état ; c'est la charrue du laboureur qui est le sceptre du monde : car la charrue du laboureur détruite, le trident de Neptune, n'a rien à faire ; en Amérique, l'agriculture, après avoir nourri les habitans, fournit aux cargaisons de tous les vaisseaux de la république, et des vaisseaux étrangers qui abordent dans ses ports ; elle donne la matière première des fabriques qui existent, et en fait naître tous les jours ; elle favorise la population, et l'épure ; elle attache au sol qui les nourrit, aux lois qui les rendent heureux ; elle est à-la-fois le ressort du commerce, la gardienne des mœurs, la base de la prospérité de l'Amérique.

Cependant l'agriculture, considérée comme art, y est encore dans l'enfance : l'extrême fertilité des terres, paralyse cette science qui ne fut inventée que pour les sols épuisés ; les possessions de l'agriculteur sont vastes, et ses terres productives, alors il préfère une culture facile ; incertain de garder ses possessions, et pour les échanger contre des domaines plus vastes, il néglige la science rurale pour se livrer à des spéculations qui le détournent d'améliorations coûteuses : il épuise le sol par des recoltes répétées.

Le commerce, pour vivifier un état, et l'enrichir, sans jamais l'exténuer, doit se reposer sur

sur l'agriculture, et s'y réunir; la nature libérale a donné aux Américains ses productions et ses trésors : elle a tout fait pour faciliter et étendre leur commerce qui consiste dans les importations qui fournissent, soit à la consommation intérieure, soit à la réexportation ; dans le commerce d'exportations intérieur et le cabotage, dans le commerce avec les indigènes, dans les manufactures, dans la construction des vaisseaux, dans les pêcheries, dans la banque, et dans les assurances des bâtimens, des cargaisons et des maisons. L'Américain fait le commerce avec toutes les nations du monde ; il leur donne ses denrées, ses pelleteries, son fer, son tabac ; le prix des marchandises est modéré, et même bas comparativement, parce que son sol est fertile et sa végétation vigoureuse, que les rivières et les canaux facilitent les transports ; parce qu'il a les matières premières des objets manufacturés qu'il exporte ; parce que l'ouvrier qui est employé dans les manufactures, n'y travaille que lorsque l'agriculture lui en donne le tems, parce que les objets exportés ne sont sujets à aucune loi fiscale : les bois de construction, les mines de fer et des canaux le rendent industrieux ; la pêche de la baleine est devenue l'école des plus hardis navigateurs : depuis la baie du bassin jusqu'aux îles Falkand, il n'y a point de parage où il n'aille chercher ce poisson gigantesque. On a établi des banques qui ont

pour objet de venir au secours du gouvernement, et de faciliter les opérations du commerce ; elles offrent, par la hauteur du dividende qui est fixé tous les six mois, un placement solide et garanti par les lois.

Les Américains, dit M. Marse, peuvent concevoir les plus hautes espérances ; il est impossible de déterminer le degré de prospérité auquel le cours des choses doit amener un jour certaines manufactures de leurs matières premières, en réfléchissant combien, à cet égard, ils sont favorisés de la nature : elle leur donne le charbon fossile, et les bois pour la fabrication du fer que leurs mines produisent en abondance, et d'une qualité supérieure. Le ver-à-soie et le cotonnier sont indigènes dans les états du Sud, et à mesure que la science de l'agriculture se perfectionnera, les laines, déjà très abondantes, augmenteront en quantité, et gagneront en finesse ; ainsi les élémens de richesses nationales que la nature a répartis entre les nations de l'Europe, d'une main parcimonieuse, elle les a prodigués à la république des États-Unis : si la fabrication des fers de Suède, des soies du Midi, des cotons du Levant, a produit dans quelques provinces d'Angleterre, une population et des richesses immenses ; si c'est en grande partie à ses nombreux troupeaux, et aux ressources infinies du commerce de laine, que ce royaume doit son lustre et son

opulence ; combien l'Amérique, qui possède dans son sein ces grands moyens de puissance nationale, ne devra-t-elle pas l'emporter un jour sur les vieux états de l'Europe ? Mais si dans leur zèle patriotique, les Américains anticipent l'époque de cette prospérité, le philosophe en calcule mieux la distance, en juge mieux les effets ; il sait que la marche des développemens du corps politique est réglée par la nature ; qu'en vain les gouvernemens, les associations, les particuliers réuniroient les récompenses, les encouragemens, les efforts pour appeller certains arts, pour créer certaines manufactures, si la rareté des bras, si la cherté de la main-d'œuvre s'y opposent, si d'autres canaux vers lesquels se dirigent les capitaux des négocians, par la pente naturelle de l'industrie, ne sont pas encore remplis, si, par la gradation méthodique et lente de la civilisation et des arts, le moment du succès n'est pas encore venu ; il sait que le tems qui mûrit les états, amène aussi leur décadence ; que les nations ne brillent que pour périr; et maintenant que l'Europe lui offre l'affligeant tableau de peuples qui ont dépassé le méridien de leur grandeur, il aime à reposer ses regards sur la république du nouveau monde; il se plaît à ne voir le terme de l'ascendance de sa prospérité que dans un avenir lointain, pour éloigner, dans la même proportion, l'époque de son déclin.

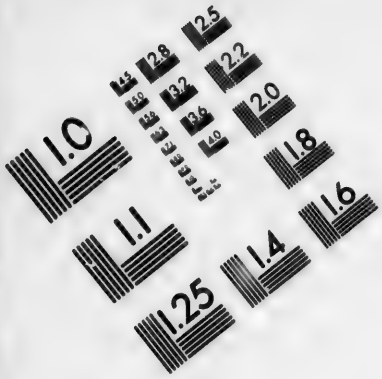

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

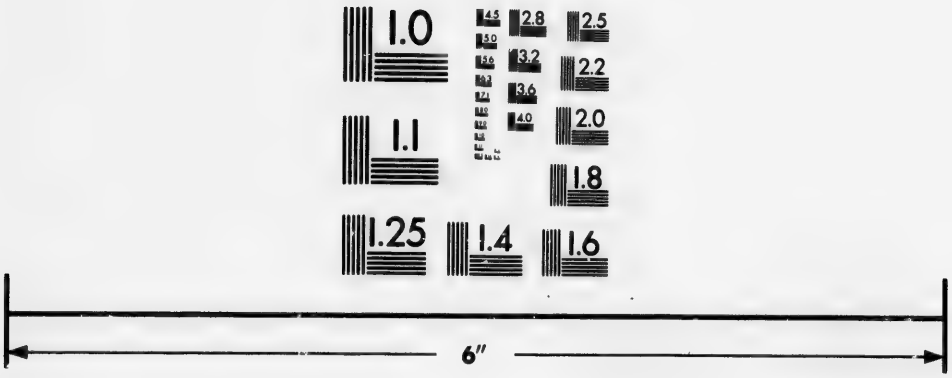

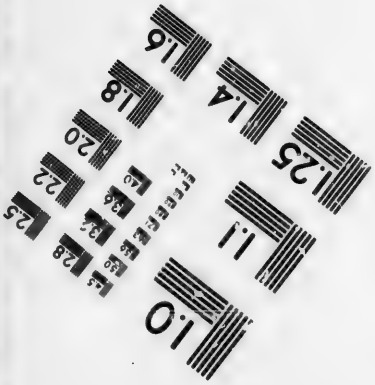

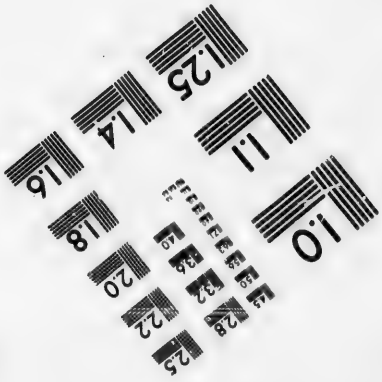

Photographic Sciences Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Sans doute que la destinée des empires qui ont disparu fut d'être grands, par les richesses et par les conquêtes ; la destinée des États-Unis est d'être grands par les vertus. La nature manifeste sa puissance et sa volonté, dans toutes les pages de son livre ; elle est écrite en caractères toujours nouveaux, dans ses trois règnes ; elle est gravée dans leur position, sur le globe et dans leur climat ; ce n'est point en étendant son commerce, que le peuple américain remplira les grandes destinées qui lui sont promises. Les nations commerçantes ont brillé pendant quelque tems ; mais bientôt elles ont disparu, pour aller s'ensevelir dans la nuit du tombeau : tel fut le sort de Tyr, de Corinthe et de Carthage. Ces édifices incohérens, privés de leurs appuis et perdant leur équilibre, doivent s'écrouler tout-à-coup en débris, et ajouter l'exemple d'une grande ruine à tous ceux qu'a déjà vu la terre. Les peuples riches furent toujours forcés de succomber sous les efforts des nations pauvres ; l'Asie devint la proie des Macédoniens : Rome, enrichie des dépouilles de la terre, fut conquise à son tour par des guerriers indigens et sauvages que le Nord vomit de ses flancs glacés ; le Chinois et l'Indien sont tombés sous les coups du Tartare vagabond.

Toutes les religions sont tolérées en Amérique ; toutes les sectes sont protégées : cette tolérance enchaîne la superstition et fait chérir

les lois saintes de l'humanité. Que le Catholique ait ses églises, le Protestant ses temples, le Juif ses synagogues, l'Indien ses pagodes, le Musulman ses mosquées, l'état social ne sera point troublé par ces dissentions religieuses qui enfantent les haines et la persécution ; le Dieu de la nature aime et reçoit les hommages, les vœux et les prières des hommes de tous les climats, de toutes les religions ; l'habitant des bords du Nil et du Gange lui est aussi cher et aussi précieux que le prêtre qui est assis sur le trône pontifical ; il est le père de tous, comme tous sont ses enfans et ses héritiers. Ah ! si ces principes de l'ordre social, si ces maximes de l'humanité et de l'évangile eussent été connus et annoncés, par des apôtres de paix et de consolation, la terre n'auroit pas été couverte de crimes et arrosée de sang humain ; on n'auroit vu ni esclaves, ni tyrans, ni oppresseurs, ni victimes : les hommes, unis par les liens de l'amour et de la bienfaisance, auroient été libres et heureux ; la nature, en embellissant leur séjour, auroit multiplié leurs plaisirs, leurs jouissances, et Dieu ne se seroit point repenti de les avoir créés.

Plusieurs états de l'Amérique ont aboli l'esclavage ; quelques autres l'ont conservé. Sans doute l'homme n'est pas né pour être esclave : quand l'auteur de toute chose a voulu signaler sa puissance, en créant l'homme, quand il a dit : *fai-*

sons l'homme à notre image, quand il a daigné l'animer de son souffle divin, quand il lui a donné une ame immortelle, ne lui a-t-il pas remis le sceptre de l'univers ? L'a-t-il destiné à ramper dans l'opprobre et dans l'esclavage ? En vain diroit-on que l'homme étant maître de sa personne, il peut la vendre et l'aliéner ; mais, si la providence nous a confié le dépôt de notre conservation, il ne nous est pas permis de nous dégrader nous-mêmes, ni de renoncer aux prérogatives, essentiellement attachées à notre nature. Voilà des principes immortels, avoués par la raison et la saine philosophie.

Sans doute l'abolition de l'esclavage, dans les États-Unis, est réclamée, au nom de l'humanité et de l'intérêt même du peuple américain ; mais que cette opération soit faite par des gradations lentes et réfléchies. La liberté, dit J. J. Rousseau, est un aliment de bon suc, mais de forte digestion ; il faut des estomacs bien sains pour la supporter. Affranchir les peuples, est une grande et belle opération, mais hardie, périlleuse, et qu'il ne faut pas tenter inconsidérément ; parmi les précautions à prendre, il en est une indispensable, et qui demande du tems ; c'est, avant toutes choses, de rendre dignes de la liberté et capables de la supporter, les serfs qu'on veut affranchir.

L'abolition graduelle de l'esclavage mérite toute l'attention et toute la sollicitude du légis-

lateur ; rien n'est plus facile que de commettre une erreur en législation ; mais il n'en est pas de plus fatale aux peuples, il n'en est pas de plus difficile à guérir. La perte d'une province et les revers d'une guerre, sont des malheurs de peu de durée ; un seul instant de prospérité, une victoire d'un jour répare quelquefois les pertes de plusieurs années ; mais une erreur de politique et de législation est la source inépuisable d'un siècle de maux, et son influence destructive s'étend jusqu'aux générations futures. Il faut s'occuper de la subsistance et de la destinée des esclaves malheureux et dégradés ; que de difficultés à prévoir, et que d'obstacles à vaincre dans l'exécution d'un projet, qui doit concilier les droits de l'humanité avec l'intérêt général, l'ordre et la sûreté publique.

Dans les états qui ont conservé l'esclavage, les nègres sont occupés d'un travail qui n'excède pas leurs forces ; abondamment nourris et bien vêtus, ils se réunissent librement entr'eux et goûtent les douceurs de la paternité, sans en avoir les inquiétudes ; la sollicitude du maître sur leur santé est garantie par son intérêt ; ils ne connoissent ni le sentiment du besoin, ni les tourmens de la prévoyance. Si la liberté pouvoit se suppléer, si, pour celui qui l'a une fois goûtée, son charme pouvoit se séparer de celui de son existence, le sort des noirs, qui ne l'ont jamais connue et

que des maîtres humains associent à leurs travaux, pourroit encore être envié.

Le peuple américain ne trompera point la nature qui, dans ses profondes méditations, travaille avec constance à la prospérité ou à la chute des empires, à la régénération ou à la servitude des peuples; il remplira avec fidélité les hautes destinées qui lui sont promises, en obéissant aux lois, en respectant ses magistrats, en pratiquant les vertus domestiques, en veillant à l'éducation de ses enfans, en honorant la vieillesse, en entretenant le feu sacré de la liberté par les lois saintes de la morale, en créant cet esprit religieux qui est un pacte d'alliance de Dieu avec l'homme, et pour nous servir d'une expression brillante d'Homère, la chaîne d'or qui suspend la terre au trône de la divinité, et en réunissant à la politique et à la législation des principes religieux et un culte public, en adoptant un système défensif, en se garantissant de l'esprit de conquête, en cherchant la prospérité, dans la culture des terres et les ateliers de l'industrie, en récompensant les guerriers, qui versent leur sang pour la patrie, et les magistrats qui consacrent leurs travaux à la félicité publique, en confiant les premières places de l'état aux citoyens, distingués par leurs talens et recommandables par leurs vertus, en admettant dans l'administration des finances un esprit

d'ordre et d'économie, en faisant prospérer le sciences et les arts utiles, en eloignant un luxe corrupteur, en renforçant le lien fédératif qui unit les différens états, et en affermissant la liberté publique sur l'empire des mœurs et des lois. Alors la république américaine fortifiera et embellira son existence politique; sa force s'accroîtra, ses vertus se multiplieront et sa puissance s'élévera au point de commander et dicter des lois aux peuples de l'univers. l'Américain refluera à son tour sur l'Europe, franchira les mers, traversera le Japon et les Indes, parcourera leurs terres profondes, remontera leurs rivières, et, avec l'or du Midi, il achetera le fer du Nord; il unira enfin l'Occident à l'Orient. Mais, rassurez-vous, amis de l'humanité, ce ne sera point par des combats, des meurtres et des incendies, que s'opéreront ces étonnantes révolutions.

L'Amérique n'imitera point la férocité de l'Europe; elle ne prendra point les armes, pour détruire et pour égorger; des oppresseurs cruels ne verseront point le sang et n'immoleront point des victimes sur les autels de l'intolérance et du fanatisme. Les habitans du nouveau-monde seront les bienfaiteurs, les amis et les consolateurs des nations de l'ancien continent; cette contrée sera désormais l'asyle de l'Indien fugitif, de l'Africain opprimé, de l'Européen asservi; ses habitans feront revivre les antiques vertus,

et les saintes lois de la nature méconnues et outragées depuis tant de siècles, tandis que l'Europe n'a montré à l'Amérique que des assassins et des bourreaux ; les rives atlantiques présenteront à l'univers le spectacle paisible des vertus, et le tableau consolant de la félicité et des mœurs : c'est ainsi que tout rentrera dans l'ordre, et que la nature et la providence seront justifiées.

FIN.

De l'Imprimerie de B. DUCHESNE, rue du Mail, n°. 12.

Suite du Catalogue des livres qui se trouvent chez FAVRE, *libraire, Palais du Tribunat, galerie de bois*, No. 220, *aux Neuf Muses.*

Lettres sur la Grèce, par Savary, un vol. in-8°. avec la carte géographique des parties de l'Asie Mineure et des isles de la Grèce, que l'auteur a visité, ainsi que du plan du labyrinthe de Cnose, tiré d'une pierre antique; édition originale, augmentée d'une table des matières, renfermée dans ledit ouvrage. . . . . 3 fr.

Les amours d'Anas-Eloujoud, et de Ouardi, conte traduit de l'arabe, par Savary, auteur des Lettres sur la Grèce, un vol. in-18, édition originale, imprimée par Didot, ... 75 c.

The beauties of English poetry, or a collection of poemes, extracted, from the best authors, 1 vol. in-12. . . . . 2 fr.

Fables designed for the instruction and entertainement of youth, by R. Dodsley, a new edition carefully corrected, 1 vol. in-12, pour Paris . . . . . 1 fr. 20 c.

Dialogues français, anglais et italiens, sur divers sujets aussi intéressans qu'agréables, extrait des comédies de Molière, ouvrage très-utile à toutes les personnes qui désirent se former au style de la conversation dans ces trois langues, 1 vol. in-8°, pour Paris, 2 fr.

The english, instructor, or use ful and entertaining passages in prose, selected from the most eminent english Writers, and designed for the use and improvement of those who learn that language, 1 vol. in-12. pour Paris, ... 2 fr.

The beauties of the spectator, english and french; (les beautés du spectateur, en anglais et en français), ouvrage dans lequel on a ajouté les accens des mots anglais, afin d'en faciliter la prononciation à ceux qui étudient cette langue, ainsi qu'une table alphabétique des verbes irréguliers, un vol. in-12, pour Paris, 2 fr.

Lucina sine concubitu, Lucine affranchie des lois du concours, et le plaisir sans peine: ouvrage singulier, dans lequel il est plainement démontré, par des preuves tirées de la théorie et de la pratique, qu'une femme peut concevoir et enfanter sans le commerce de l'homme. 1 vol. in-18, pour Paris . . . . . 75 c.

Tarif du prix des glaces, comparé avec les nouvelles dénominations des prix et mesures républicaines, analogeus, 1 vol. in-18, pour Paris, ... 1 fr. 50 c.

Nouveau barême, ou table de réduction des monnoies et mesures anciennes, en monnoies et mesures républicaines, analogues: ouvrage utile aux notaires, propriétaires, hommes de loi, huissiers-priseurs, arpenteurs, et marchands de toutes les claces, cinquième édition, revue, corrigée et augmentée par A. J. B. Def. . . . 1 vol. in-18, pour Paris, ... 75 cent.

AVIS SUR CET OUVRAGE.

Pendant que je le réimprimois, l'on en a fait une édition, copiée sur ma quatrième, que j'avois retirée de la vente, afin que les personnes qui ont besoin des calculs nouveaux, puissent jouir des changemens et augmentations que l'on a fait dans la cinquième édition; mais afin d'éviter toute fraude ou erreur, mes exemplaires seront signés à la main: je préviens cependant les personnes qui désireroient de la quatrième édition, qu'ils ne le payeront que 30 cent. L'On ne peut douter qu'elle ne soit préférable à la copie qui en a été faite, et que l'on vend le même prix que ma cinquième édition.